This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

FAIRE
FAIRE

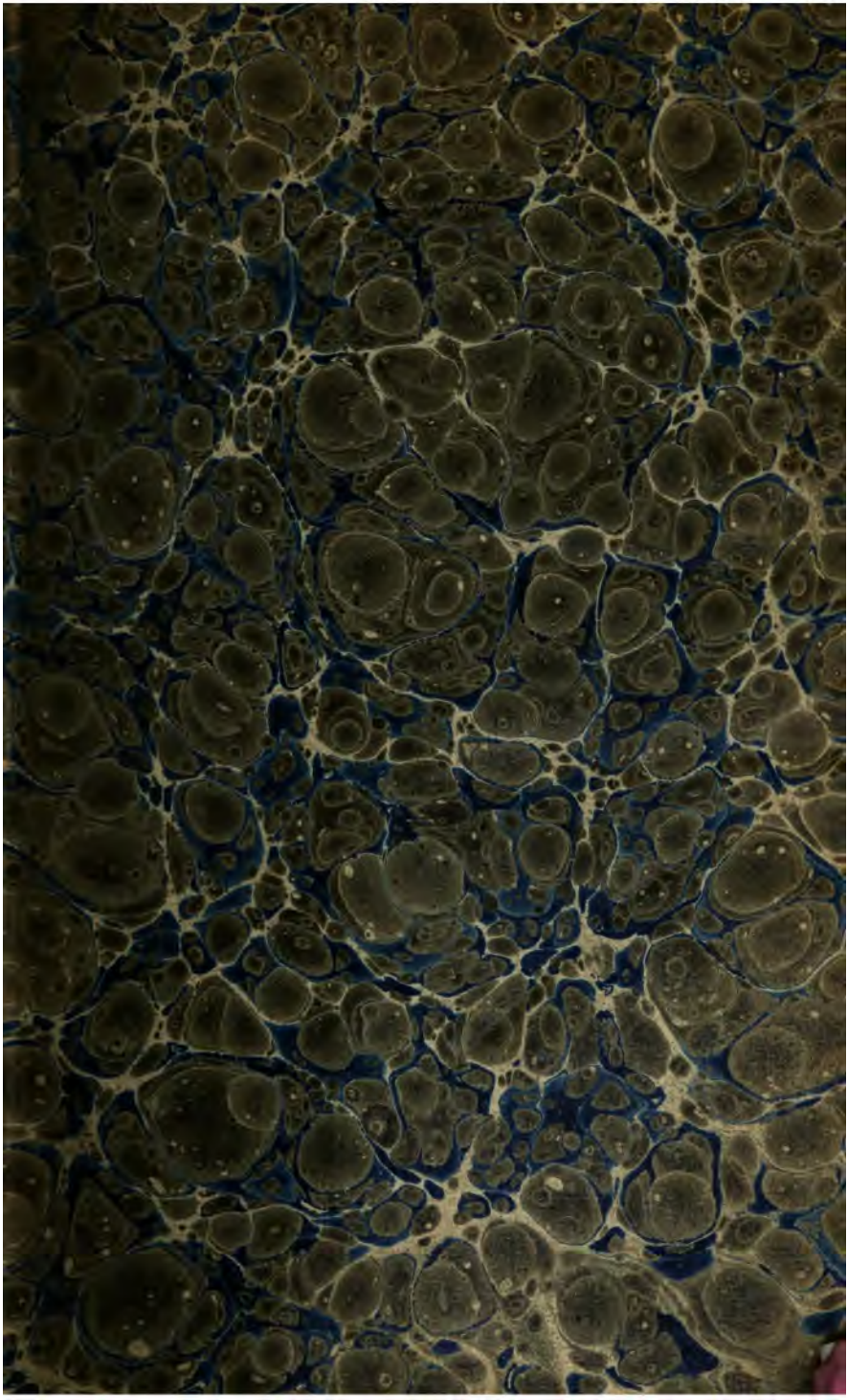

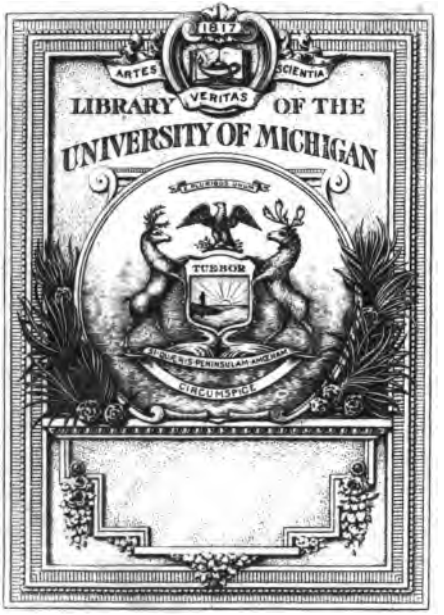
1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

840.5
M839
1804

ESSAI

SUR LES

VOIX DE LA LANGUE FRANÇOISE.

ESSAI

SUR LES

VOIX DE LA LANGUE FRANÇOISE,

OU

RECHERCHES

SUR L'ACCENT PROSODIQUE DES VOYELLES;

SUIVI D'UN

TRAITÉ OU EXAMEN ANALYTIQUE

DE LA PHRASE ET DE LA PÉRIODE,

PAR LEURS MEMBRES OU PARTIES CONSTITUTIVES;

TERMINÉ PAR UN

TRAITÉ DE LA CONCORDANCE

DU PARTICIPE PRÉTÉRIT,

OU

DISTINCTION ENTRE LE PARTICIPE PRÉTÉRIT ET LE SUPIN.

Seconde Edition, revue, corrigée et augmentée.

PAR P. MOREL,

Associé de l'Institut National, et membre de l'Académie de Lyon.

A PARIS,

CHEZ LE NORMANT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, RUE DES PRÊTRES SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS, N°. 42.

AN XIII. — (1804.)

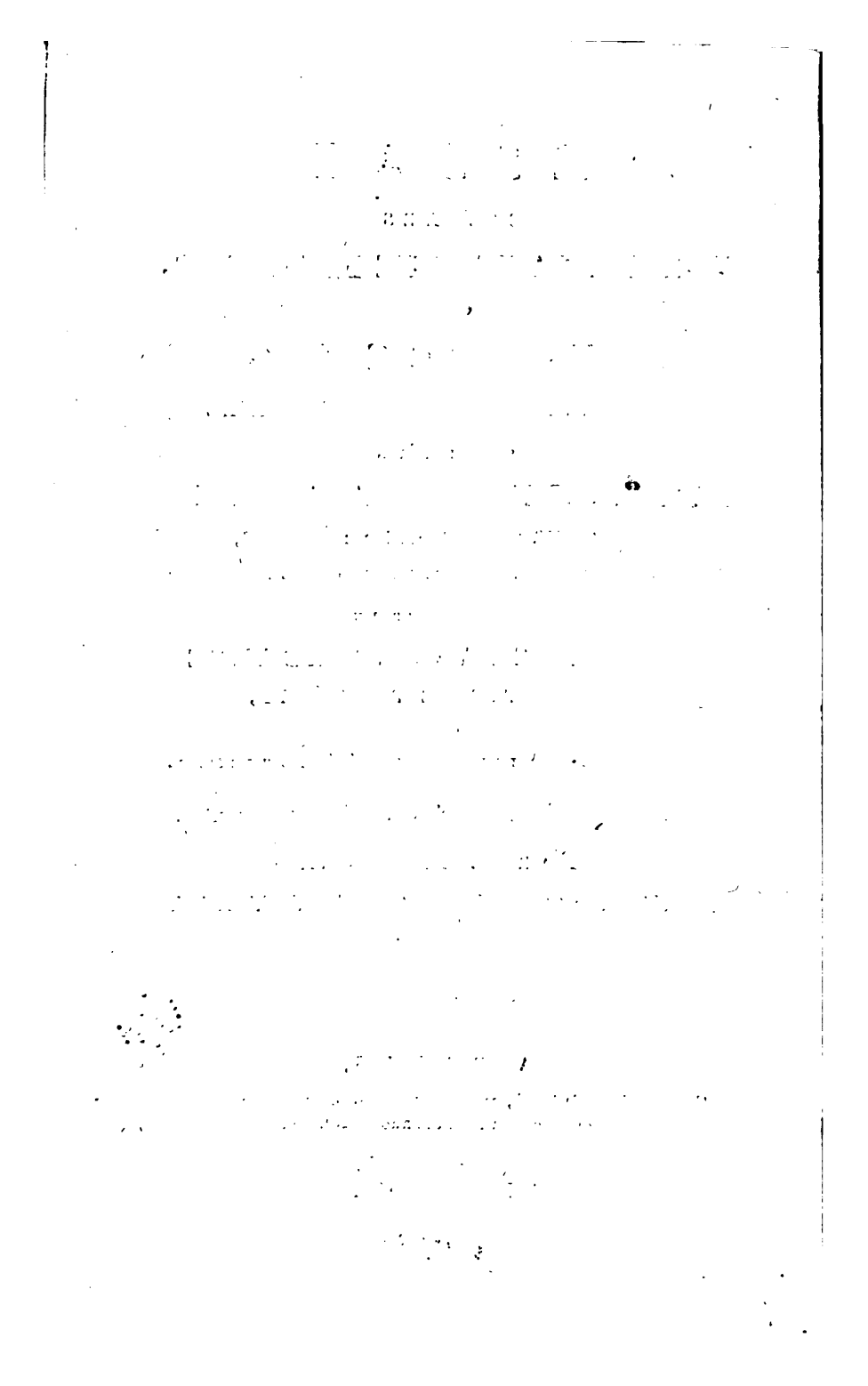

AVERTISSEMENT.

Curieux de connoître les principes de ma langue, et particulierement ceux de la prononciation de nos voyelles, j'ai consulté les grammairiens les plus accrédités, tels que Lancelot, Girard, Beauzée, Dumarsais, Condillac, d'Olivet, Boulliette et autres; mais malheureusement ils sont restés muets sur cette partie intéressante de la Grammaire. L'abbé d'Olivet nous a donné des regles générales sur la quantité prosodique de nos syllabes, mais il a gardé le silence sur l'accent prosodique des voyelles.

L'abbé Boulliette indique bien la

422698

7-23-35 mTP

prononciation des voyelles de certains mots ; mais ses décisions ne s'etendant pas au-delà des mots qu'il rappelle, elles ne sauroient faire des regles générales pour les autres mots qui ne sont pas rappelés.

Il me paroissoit cependant que chaque langue ayant son génie particulier, qui a dû la conduire dans sa formation et sa marche, ce même génie devoit aussi nous guider dans la vraie prononciation des signes qu'elle emploie pour la représentation des sons, dans les mots dont nous faisons usage pour manifester nos idées. Je me suis en conséquence appliqué à consulter ce génie ; et après avoir médité les principes de notre prononciation avec toute

l'attention dont j'ai été capable, j'en ai déduit les regles générales qu'on trouvera dans cet Essai, en faisant cependant observer les exceptions que l'usage a introduites sur quelques-unes d'elles. Et comme je me trouve le premier dans la carriere, il est très-probable que je n'ai pas toujours bien vu; il est même très-possible qu'il y ait beaucoup à retrancher, à ajouter, et à corriger dans mon ouvrage. J'ai donc cru, avant de le livrer au public, devoir le soumettre aux lumieres de l'Institut national, et consulter cette savante société, tant sur les regles que j'etablis, que sur quelques doutes qu'il n'est guere possible d'eclaircir en province. J'attendois ses remarques et ses décisions, lorsque j'appris que cette société savante m'avoit

fait l'honneur inattendu de me nommer à une place d'Associé. Mais ce corps s'etant fait une loi de ne pas juger ses membres ; l'honneur qu'il m'a fait de m'associer à ses travaux, me prive de l'avantage que j'espérois tirer de sa critique, tant pour ma propre instruction, que pour l'intérêt du public, auquel j'aurois livré l'ouvrage avec plus de confiance. Cependant m'etant procuré les notices des travaux de l'Institut, qui s'impriment chaque trimestre par ses ordres, j'ai vu que dans la séance publique du second trimestre de l'an X, le secrétaire de la classe de littérature y a rendu compte de mon Mémoire. Son rapport me donne lieu de croire que mon travail peut être de quelque utilité : il finit par m'exhorter à mettre

au jour le résultat de mes recherches.

Encouragé par le suffrage de ce savant, j'ose livrer cet Essai à l'impression. Les regles que je propose peuvent être susceptibles de quelques réformes ; mais les erreurs qui me seront échappées, tourneroient encore à l'avantage du public, si elles pouvoient réveiller l'attention des gens de lettres instruits du génie de notre langue, et les engager à traiter à fond une matiere que je n'ai fait qu'ebaucher.

*On sera peut-être surpris de ce que, contre l'usage reçu, je ne charge pas d'un accent grave l'*e *de la pénultieme syllabe des mots tels que* achete, répete, discrete, pere, mere, frere, *etc. Mais la surprise cessera lorsqu'on aura lu la*

premiere et la troisieme regle du paragraphe II, art. premier, dans lequel je traite des voix variables; et l'on conviendra qu'il est non-seulement inutile, mais même ridicule, de marquer d'un accent grave une voyelle qui ne doit pas être prononcée gravement, qui est mitoyenne entre la grave et l'aiguë, et dont l'accent est suffisamment déterminé par sa position.

PRÉFACE.

LORSQUE, dans cet Essai, j'ai hasardé de comparer les voix de la langue aux tons de la musique, ce n'a pas eté sans crainte d'être taxé de visionnaire, ou tout au moins d'homme à système; je ne connoissois alors aucune autorité dont je pusse etayer cette comparaison. Mais, quelque temps après, les Œuvres posthumes de Jean-Jacques Rousseau m'etant tombées entre les mains, je commençai à me rassurer sur mes craintes. Il avoit eu avant moi la même idée. J'ai cité le passage dans une note que j'ai ajoutée au chapitre Ier de cet Essai : on peut le voir à la note (1).

Je ne m'etois pas borné à observer la ressemblance des voix de la langue avec les sons de la musique, j'avois encore cru trouver un rapport entre eux, non-seulement dans la quantité prosodique, mais encore dans le nombre; et je craignois de paroître en cela plus systématique encore; mais j'ai eté complétement rassuré lorsque j'ai vu les

mêmes rapports observés par M. de Gebelin. Ecoutons ce que dit ce savant dans son Traité de l'origine du langage, liv. 2, part. 2, chap. 2, § 2.

« La voix ne differe en effet du chant » que par la forme ; elle doit donc eprouver » les mêmes phénomenes qu'offre celui-ci ; » et on doit y trouver des séries semblables. » Nous pouvons ajouter que chaque son » etant susceptible d'une octave, il faut né- » cessairement qu'entre cette octave soient » contenus tous les autres sons, qui se ré- » duisent donc à l'octave. Elle sera donc » composée de *sept* voyelles principales, » comme l'octave musicale est composée de » sept tons. »

Quoique plusieurs peuples aient dans leurs langues sept signes différens pour représenter les sept voix, nous n'en avons que cinq dans la nôtre, ainsi que plusieurs autres peuples. Ces signes sont les voyelles *a*, *e*, *i*, *o*, *u*. Nous sommes obligés, pour compléter le nombre de sept, de combiner deux voyelles ensemble, *eu* et *ou*, qui forment, non deux diphtongues, mais deux simples voyelles, puisque chacune de ces combinaisons ne fait entendre qu'un seul son et non deux.

M. de Gebelin fait à ce sujet la réflexion suivante:

« « Mais cette différence elle-même entre le nombre des voyelles, cinq chez la plupart des peuples, et sept chez d'autres, n'est-elle pas un préjugé contre tout ce que nous avons dit jusqu'ici? Se peut-il, si la division en sept est prise dans la nature, que cette nature n'ait pas parlé à tous les peuples de la même maniere, et si elle existoit dans la langue primitive, qu'elle ne se soit pas conservée chez nous? *Ibid.* liv. 4, ch. 12, p. 327.

» Ces difficultés s'evanouissent quand on les examine de près. Lorsqu'on réduisit les voyelles à cinq, on calcula d'après les cinq doigts, et d'après les cinq sens, tout comme plusieurs peuples n'ont que cinq chiffres par la même raison : cette division etoit plus que suffisante pour des nations grossieres qui ne cultivoient que les arts les plus nécessaires, et dont l'oreille n'etoit pas assez fine pour sentir qu'elle pouvoit augmenter ses jouissances.

» Il falloit beaucoup de finesse, en effet, pour saisir la division en sept voyelles, parce que les deux autres ne consistent que dans des nuances très-légeres, qui echappent

» qu'on sent de la maniere la plus energique
» que c'est un son mixte, tel que le son d'*oi*,
» d'*ai*, d'*au*, etc., placés unanimement au
» nombre des diphtongues. »

Le son *oi*, dans *loi* est véritablement une diphtongue ou un son double; mais dans j'*avois*, je *disois*, etc., on n'entend que le son de l'*é* grave: ce n'est donc point une vraie diphtongue auriculaire. Ces caracteres peuvent tromper les yeux dans l'ecriture; mais ils ne tromperont point l'oreille à la prononciation.

Ai et *au* ne sont non plus des diphtongues que pour les yeux, et non pour l'oreille. Ils ne font entendre chacun qu'un seul son, du moins en françois, comme on pourra s'en convaincre dans le cours de cet Essai.

A l'égard du son *eu*, il n'est pas plus diphtongue que le son *ou*: on n'entend qu'un son dans l'un comme dans l'autre. Il est vrai qu'*eu* se fait entendre de deux manieres: grave dans *peux*, et aigu dans *peut*; mais cela n'empêche pas qu'il ne soit un son simple. On n'y entend ni le son de l'*e* ni celui de l'*u*; c'est un son qui ne tient ni de l'un ni de l'autre; et si l'on a fait une combinaison de deux signes, de deux voyelles pour indiquer ce son, c'est

qu'après avoir calculé les sons de la langue par les cinq doigts ou par les cinq sens, comme dit M. de Gebelin, et dans un temps où l'on n'avoit pas encore apperçu ce nouveau son, on a cru pouvoir faire une telle combinaison, comme on l'a faite pour le son *ou*.

Quoique le son *eu* se fasse entendre de deux manieres, il n'en est pas moins un son simple, mais qui peut se modifier. Il en est de ce son comme du son *a*, qui se fait entendre de deux manieres, aigu dans *après*, et grave dans *âpre*, et comme du son *o* qui est grave dans *ôter*, et aigu dans *obole*. Ces deux manieres de faire entendre ces sons n'en sont que des modifications qui n'empêchent pas qu'on ne les regarde comme simples, puisque chacun d'eux ne fait pas entendre deux sons différens en une même emission de voix.

J'ai donc cru devoir faire entrer le son *eu* dans le tableau des voix simples purement orales et sonores ; mais je n'ai pas envisagé de même la voix représentée par l'*è* grave ou extrêmement ouvert ; je l'ai regardé comme une modification de la voix *é* aigu, ainsi que l'*a* et l'*o* graves et ouverts sont des modifications de l'*a* et de l'*o* aigus.

Nous

« Nous avons donc ici, dit M. de Gebelin, *Ibid,* pag. 327.
» un nouveau rapport entre l'octave vocale et
» l'octave musicale, mais nous laissons à de
» plus habiles à examiner si la vocale ne pour-
» roit pas se subdiviser également en douze
» sons, et si on n'en trouveroit pas des exem-
» ples dans quelques langues; si quelques-
» uns de nos sons qu'on prend pour des
» diphtongues, quoiqu'ils n'en soient pas, ne
» sont pas l'effet de cette propriété de l'oc-
» tave de se diviser en douze. On dissiperoit
» peut-être par ce moyen quelques difficultés
» relatives aux diphtongues, et on répan-
» droit un plus grand jour sur cette matiere
» intéressante. »

Les tableaux des voix donnés par M. Duclos et par M. Beauzée, au moyen des modifications de celles qui en sont susceptibles, les portent en effet au nombre de douze; elles se trouvent par conséquent au même nombre que les demi-tons de l'echelle chromatique de l'octave musicale: ainsi le vœu de M. de Gebelin se trouvoit rempli avant même qu'il le formât. Le tableau que j'ai donné des voix de la langue se trouve conforme à ceux de MM. Duclos et Beauzée; je n'ai donc rien à craindre de la critique à cet egard.

Je n'ai pas la même assurance pour les regles que j'etablis. Mais je prie le lecteur de faire attention que ce n'est point un traité complet de la nature des voix que je donne ici. J'ai cherché à rassembler sur la prononciation de nos voyelles, les regles qui nous sont dictées par le génie de notre langue, et que l'usage a adoptées. Elles sont plus senties que connues : nous les suivons toujours sans nous en douter, à peu près comme M. Jourdain faisoit de la prose sans le savoir. Si l'on eût eu soin de les recueillir de bonne heure, on auroit pu y rappeler ceux qui s'en ecartoient; et la prononciation seroit uniforme dans toutes les provinces : les regles seroient moins nombreuses et moins chargées d'exceptions. Mais ce qui n'a pas eté fait jusqu'à présent, je me suis permis de le tenter. L'usage en fait de prononciation est si inconstant et si difficile à fixer, qu'on ne doit pas être surpris si je m'en suis quelquefois ecarté. Mais je ne prétends présenter qu'un essai, un canevas, sur lequel une main plus habile pourra s'exercer. J'aurois voulu pouvoir epargner au lecteur l'ennui que j'ai eprouvé dans les recherches qu'il m'a fallu faire pour débrouiller une matiere aussi seche que celle que j'ai entrepris

d'eclaircir, ou du moins le dédommager par les grâces du style; mais le sujet ne le comporte pas.

Ornari res ipsa negat, contenta docere.

Rapport de ce Mémoire à l'Institut national.

Notice des travaux de la classe de littérature et beaux-arts pendant le second trimestre de l'an 10, par le citoyen Villar, secrétaire de la classe. Séance publique du 15 germinal an 10.

« Mais il est temps que nous passions au » mémoire du citoyen Morel, associé. La matiere » de cet ouvrage profond doit intéresser tous les » grammairiens. Il a pour titre : *Essai sur les Voix* » *de la Langue françoise*, ou *Recherches sur* » *l'accent prosodique des voyelles.*

» L'auteur a comparé les voix de la langue aux » tons de la musique. Ce n'est pas sans crainte » qu'il a d'abord tenté ce parallele. Il ne connois- » soit point d'autorité qui pût venir à son secours; » mais sa modestie s'est bientôt rassurée quand » les œuvres posthumes de l'illustre Jean-Jacques » sont tombées entre ses mains.

» Il ne s'étoit pas borné à ces premieres recher- » ches; il croyoit avoir découvert un rapport » entre les tons de la musique et les voix de la » langue, soit dans la quantité prosodique, soit » dans le nombre; mais il craignoit de n'en pa- » roître que plus systématique. Heureusement

» pour lui, et sur-tout pour la grammaire, il a vu
» les mêmes rapports observés par le savant
» Gebelin, dans son *Traité de l'origine du lan-*
» *gage.*

» Les voyelles sont les signes des sons de la
» voix. Combien faudroit-il [redacted] [redacted]
» avoir autant de signes que de sons vocaux ? Tel
» est le problême qu'a résolu notre collegue. Il
» distingue dans les syllabes, l'accent et la quan-
» tité. Il prouve que d'Olivet, qui d'ailleurs a
» répandu tant de lumiere sur notre prosodie,
» s'est trompé en ne mettant point de distinction
» entre la voix grave et la voix moyenne. De-là
» vient que celui-ci a confondu l'*accent proso-*
» *dique avec la quantité prosodique.*

» Pour éviter cette méprise, le citoyen Morel
» examine, dans un premier chapitre, les diffé-
» rentes qualités de la voix, qu'il réduit à douze,
» sous le double rapport de l'élévation et de la
» gravité dont elles sont susceptibles. Il donne
» ensuite un tableau de la prononciation des
» voyelles nasales; c'est un morceau plein d'inté-
» rêt et de justesse. On y retrouve l'opinion des
» plus célebres grammairiens, tels que Lancelot,
» Duclos, Beauzée, Boindin. L'auteur compare
» successivement les voix de la langue aux tons

» de la gamme, relativement aux qualités des » premieres, et à leur quantité prosodique.

» Ici, l'on admire la variété qui regne dans la » prononciation de la même voyelle. On trouve, » par exemple, quatre sortes d'*A*, six sortes d'*E*, » deux sortes d'*I*, cinq sortes d'*O*, deux sortes d'*U*, » deux sortes d'*Eu*, et deux sortes d'*Ou*.

» Après avoir suivi le citoyen Morel dans la » comparaison qu'il vient de faire, le lecteur con- » clut avec lui que le nombre des voix de la lan- » gue doit être calculé et déterminé, non sur leur » quantité prosodique, mais sur la nature de cha- » cune d'elles; qu'il faut fixer ce même nombre à » dix-sept, ce qui est le résultat où d'utiles re- » cherches ont conduit Beauzée.

» Notre langue n'a que quatre sons qui puissent » être modifiés par les accens prosodiques. Des » regles précises déterminent chacune de ces mo- » difications par un accent particulier. C'est la » matiere d'un second chapitre, où notre collegue » traite de la modification des voix par l'accent » prosodique. Il développe les grands avantages » qui résulteroient de signes egaux en nombre aux » sons principaux de la voix : il trace l'histoire de » tous les changemens que l'orthographe a eprou- » vés dans le cours des siecles, et il a soin d'en » indiquer les motifs. On aime à parcourir cette

» série de présomptions judicieuses qui prennent » un caractere de vérité sous la plume de l'auteur. » Il assigne deux principales causes de l'imperfec- » tion de notre orthographe : 1°. une combinaison » de signes connus pour la représentation de sons » nouveaux ou nouvellement apperçus; 2°. l'em- » ploi continu des mêmes signes qui représentoient » des sons que d'autres avoient remplacés.

» A ces notions générales succedent deux ar- » ticles : l'un sur les voix variables, l'autre sur les » voix constantes. Le premier est divisé en trois » paragraphes, où sont exposées avec beaucoup de » méthode les regles que l'on doit suivre pour les » voix et les syllabes initiales des mots ; les voix » qui se rencontrent dans le corps des mots; toutes » les qualités des syllabes finales.

» Ce que les autres grammairiens n'avoient ap- » puyé jusqu'ici que sur les lois de l'usage, sans » donner aucune regle certaine, le C. Morel l'ap- » puie sur des principes généraux, qui ont pour » base la composition et la décomposition des » signes de la pensée. Secondé par d'Olivet, il » montre le pouvoir de l'euphonie dans la maniere » dont il faut prononcer les voyelles, soit au mi- » lieu, soit à la fin de chaque mot. Le même » ordre préside à toutes les parties de son travail.

» Il suffit de le lire pour retenir les principes qu'il » a posés.

» Dans son dernier article, il traite des voix » constantes. Il appelle ainsi les voix ouvertes ou » graves, et s'attache à rendre raison de cette » gravité, en discutant la forme de l'accent qui » l'indique. Chez lui, l'exemple est toujours à côté » de la regle. Enfin nous n'avons jamais lu de » Traité plus complet que le sien, sur l'accent » prosodique des voyelles. Ce Traité, où l'esprit » de système n'a aucune part, contient ce que la » grammaire de Port-Royal, l'Académie, d'Olivet, » Fromant et Beauzée, nous offrent de plus in- » téressant et de plus vrai sur la même matiere.

» En achevant ce court extrait, qu'il nous soit » permis de parler du ton qui regne dans l'ou- » vrage. Le C. Morel a reculé les bornes de la » science, et ne s'est presque point douté qu'il » lui eût fait faire un pas. Le mérite seul ignore » les droits qu'il peut avoir à l'estime du public. » Notre collegue connoîtra mieux les siens, quand » il aura mis au jour le résultat de sa longue expé- » rience. »

ESSAI

ESSAI

SUR LES

VOIX DE LA LANGUE FRANÇOISE;

OU

RECHERCHES

SUR L'ACCENT PROSODIQUE DES VOYELLES.

Un ouvrage vraiment utile et qui manque à notre langue, seroit un Traité de la nature des voyelles ou plutôt des voix et de leur valeur, accompagné de quelques regles, à l'aide desquelles on pût distinguer le véritable son que doivent avoir certaines voyelles dont la valeur varie suivant les circonstances. Nous avons dix-sept voix, tant orales que nasales, et nous n'avons que cinq signes pour les désigner. Ces signes sont les cinq voyelles *a*, *e*, *i*, *o*, *u*. La voix *a* est aiguë ou ouverte. Elle est aiguë dans *a*pôtre, et elle est grave ou ouverte dans *â*pre. Nous avons quatre voix orales représentées par la voyelle *e* : l'*é* aigu ou fermé, comme dans bont*é*; l'*è* grave ou ouvert, comme dans la premiere syllabe de m*è*me. L'*e* moyen, comme dans la seconde syllabe de répete; et l'*e* muet, comme dans muse, demande, etc.

On distingue encore l'*o* aigu ou fermé dans h*o*tte, b*o*tte ; et l'*o* grave ou ouvert, comme dans c*ô*te, h*ô*te, etc. Cependant ces différentes sortes de voix sont représentées dans l'ecriture par le même signe. S'il y avoit eu un signe particulier pour chacun de ces différens sons, on ne les auroit pas confondus comme on le fait dans la prononciation : chaque voix auroit eu son signe caractéristique, et chaque signe indiqueroit une prononciation qui lui seroit propre et particuliere. Mais comme une même voyelle est le signe de plusieurs voix, on est souvent très-embarrassé en lisant, pour lui donner la valeur qu'elle doit avoir.

Celui qui entreprendroit l'ouvrage que je propose et qui l'exécuteroit avec soin, rendroit un service important aux habitans des provinces, de celles sur-tout du midi de la France, où l'on donne rarement la véritable valeur aux voyelles, et particulierement à la voyelle *e*. Cet ouvrage ne seroit même pas inutile aux habitans de la capitale ; car quoique en général le langage soit plus pur et plus correct à Paris que dans les provinces, la prononciation n'y est pas toujours exacte.

Pour pouvoir etablir des regles sur la prononciation des voyelles, il faut bien connoître les différentes especes de voix dont elles sont les signes.

Dans le journal de la Langue Françoise, n° 11, 5 décembre 1791, il fut proposé d'etablir, 1°. que la langue françoise parlée est composée de quarante-six elémens, qui se divisent en voix et en articulation.

2°. Que la voix est un son parfait, indépendant; emis par l'organe de la parole; et l'articulation, un son imparfait et dépendant, etc.

3°. Qu'il y a deux sortes de voix, les voix pures et les voix nasales. Le nombre des voix etoit porté à vingt-huit, savoir vingt-trois pures, et cinq nasales. A l'egard des articulations, on en comptoit dix-huit. Cette seconde partie de la division des elémens de la parole est etrangere ici; je n'examinerai que la partie qui traite des voix.

Cet article du journal etoit terminé par une priere à chaque amateur de la langue, d'examiner cette matiere. Je proposai en conséquence quelques réflexions, dans un mémoire que j'envoyai à l'auteur du journal; mais il n'etoit plus temps; le journal cessa de paroître à cette epoque, et mes observations sont restées dans le porte-feuille du journaliste. Ce que je disois sur cette matiere peut fixer les idées sur la nature et la valeur des voix. Ces idées une fois fixées, il sera plus aisé de saisir les regles que je me propose de présenter pour distinguer la valeur des voyelles, en fixer le nombre, et déterminer le son qu'elles doivent produire.

Si dans le journal on portoit le nombre des voix à vingt-huit, c'est qu'on confondoit deux choses bien distinctes, la quantité prosodique avec l'accent prosodique; le temps de la durée de la voix, avec la qualité du son qu'elle fait entendre. L'abbé d'Olivet, dans ses questions préliminaires sur la prosodie, distingue l'accent, l'aspiration, et la quantité.

Pour ne pas mériter le reproche qu'on lui fait ; je commencerai par examiner les voix de la langue dans le françois, relativement à leur nature ou leur qualité, et je tâcherai d'en fixer le nombre : c'etoit l'objet du mémoire que j'avois envoyé à l'auteur du journal. J'essaierai ensuite d'etablir quelques regles pour déterminer la prononciation de ceux de nos signes de la voix qui sont susceptibles de modification. Je sens toute la difficulté d'une telle entreprise. La matiere est absolument neuve, aussi ne prétends-je que l'ebaucher : une main plus habile conduira sans doute l'ouvrage à sa perfection.

CHAPITRE PREMIER.

Différentes qualités de la voix.

Il y a entre les voix de la langue parlée et les tons de la musique une grande analogie; l'une et l'autre font entendre des sons. Cette analogie autorise la comparaison que je vais faire des sons de l'une avec ceux de l'autre; et de cette comparaison pourra sortir la lumiere dont nous avons besoin pour nous eclairer dans la recherche de la qualité et du nombre des voix (1).

Je crois devoir prévenir que quoique le nombre des sons de la gamme se trouve egal à celui des

(1) La comparaison que je fais de la qualité des voix ou sons de la langue, avec celle des tons de la gamme, et la distinction que je prétends qu'on doit faire de l'accent prosodique d'avec la quantité prosodique, se trouvent confirmées par J. J. Rousseau, dans le tom. III de ses œuvres posthumes. « Et la mélodie, dit-il, est un langage » comme la parole. *Les sons aigus et graves* représen- » tent les accens semblables dans le discours; *les breves* » *et les longues*, les quantités semblables dans la proso- » die; *la mesure egale et constante*, le rhythme et les » pieds des vers; *les doux et les forts*, la voix remisse ou » véhémente de l'orateur. »

(*Examen des deux principes avancés par M. Rameau, etc. pag.* 354.)

voix de la langue parlée, je n'ai pas la ridicule prétention d'etablir un système du nombre des voix de la langue sur celui des sons de la gamme. Cette egalité dans le nombre des sons entre l'une et l'autre sera, si l'on veut, l'effet d'un pur hasard ; mais puisque cette conformité se rencontre ici, il doit m'être permis d'en faire usage si elle peut servir, par la comparaison des voix graves, aiguës et moyennes, avec les sons naturels, dieses et bémols, à faire sentir la différence de ces diverses qualités de voix pour en déterminer ensuite le nombre. Mais quand la conformité des voix de la langue et des sons de la musique seroit moins sensible, je ne laisserois pas de suivre toujours ma comparaison, pour prouver qu'on ne doit pas plus confondre dans la langue la qualité des voix avec leur quantité prosodique, qu'on ne confond en musique la qualité des sons avec leur durée plus ou moins longue.

Les tons de la musique sont considérés sous deux rapports, la qualité et la quantité prosodique.

Considérés selon leur qualité, ils sont au nombre de sept principaux, savoir *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, *si*, qu'on fait résonner en posant le doigt sur les sept touches principales d'un clavecin ou d'un orgue.

Ces sons se trouvent susceptibles d'élévation et de gravité ; et en parcourant les sept tons de la gamme sur un clavecin, on rencontre cinq petites touches, qui servent à hausser ou baisser cinq des sons principaux, et qui forment les dieses et les

bémols ; les premiers font hausser le ton principal d'un demi-ton, et le rendent plus aigu ; les seconds le font baisser d'un demi-ton, et le rendent plus grave : le ton principal reste moyen entre l'aigu et le grave.

Si aux sept tons principaux de la gamme, on ajoute les cinq demi-tons formés par les dieses et les bémols, elle présente à l'oreille douze sons bien distincts.

Comme on trouve sept tons principaux dans la gamme, qui avec les cinq demi-tons intermédiaires, donnent douze sons différents ; de même la langue parlée a sept voix ou sons principaux purement orals et sonores, *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, *eu*, *ou*. Quelques-uns de ces sons sont susceptibles d'élévation et de gravité. La différence du grave et de l'aigu au son moyen est aussi sensible que celle des dieses et des bémols relativement au ton naturel.

Voici un tableau des voix considérées relativement à leurs qualités :

2	a	a aigu. *A*pôtre, canne, canot, cadence, etc. â grave. Pâtre, pâture, marre, etc.
3	e	é aigu. Déité, pétition, crée, lésion, etc. e moyen. Mettons, pere, prophete, vous faites, etc. e grave. Succès, conquête, être, terre, paix, fraix, polonois, etc.
1	i	i. *I*le, *ini*que, petit, avis, etc.
2	o	o aigu. Hommage, obélisque, hotte, marmot, *au*tel, *au*dace, etc. o grave. ôter, hôte, trône, *au*ge, *faux*, etc.

1	u	*u.*	unité, butte, du, flûte, etc.
2	eu	eu aigu.	Il peut, meute, jeune (peu avancé en âge), etc.
		eu grave.	Tu peux, jeûne, (abstinence), etc.
1	ou	*ou.*	Oublier, outil, genou, goût, etc.
12			Total des douze voix purement orales et sonores.

Voilà les sept voix principales portées, au moyen de l'élévation et de la gravité ou abaissement de celles qui en sont susceptibles, au même nombre que les sons de la gamme.

Il nous reste l'*e* muet, qui, rendant un son sourd et etouffé, ne peut être comparé qu'à ceux de la gamme rendus par un instrument auquel on a ajouté une sourdine. L'*e*, dans *je*, m*e*, d*e*mand*e*, etc. est ce qu'on appelle l'*e* muet ou féminin, ou l'*e* françois : les autres langues ne l'admettent pas.

Indépendamment des voix pures orales, nous avons des voix nasales. Ce sont celles dont le son est modifié par le nez, comme dans *an, plan, gent,* *em*blême, *sein, vin*, m*ain*, *lien*, ball*on*, *om*bre, à-je*un*, Mel*un*, etc.

La société littéraire qui avoit présenté le système des voix inséré dans le Journal de la Langue françoise, admettoit cinq voix nasales, savoir *a* nasal dans *an*, comme dans *enfant;* l'*e* nasal dans *lien;* l'*i* nasal dans mal*in*, ba*in*, ple*in;* l'*o* nasal dans con*com*bre, et l'*u* nasal, comme dans com*mun*. Je crois qu'on ne doit en reconnoître que quatre, et encore ces quatre ne sont-elles pas en

tout les mêmes qu'indique cette société : nos voix nasales sont *a*, *e*, *o*, *eu*.

Le son de l'*a* nasal est représenté dans l'écriture, tantôt par *an* ou *am*, tantôt par *en* ou *em*. On prononce avec le son de l'*a* nasal, les mots suivans : *an*, espace de douze mois, sav*an*t, *am*ple, *em*blême, *em*ploi, *en*tendre.

Quoique les caracteres *en* et *an* se rendent également, comme on vient de le voir, par le son de l'*a* nasal, il ne faut pourtant pas croire que notre langue soit privée de la voix nasale *e*. 1°. Toutes les syllabes nasales qui prennent un *i* devant *n* font entendre le son de l'*e* nasal ; soit que cet *i* soit précédé de la voyelle *i* ou de la voyelle *a*, soit qu'il ne soit immédiatement précédé d'aucune voyelle. On prononce de même avec le son de l'*e* nasal, *pain*, *peint*, *pin*, *ainsi*, *in*sensible, t*eint*, pl*ein*, plai*n*te, pl*in*the, terme d'architecture, etc.

2°. Toutes les fois que *en* est immédiatement précédé d'un *e*, il a le son de l'*e* nasal, comme dans Europ*éen*, Saduc*éen*, Ammorrh*éens*, etc.

3°. Nous avons encore conservé le son de l'*e* nasal à la plupart des mots qui nous viennent des langues étrangeres, tels que P*en*thievre, mots originairement anglois ; P*em*broke, K*ent*, et certains mots d'arts et de science, tels que p*en*tametre, p*en*tagone, p*en*sum, etc., formés du grec et du latin.

4°. Le son de l'*e* nasal s'est encore conservé dans plusieurs mots où l'*e* est immédiatement précédé de l'*i* comme dans b*ien*, l*ien*, m*ien*, t*ien*, s*ien*, mo*yen*, r*ien*, et autres, quoiqu'on donne le son

de l'*a* nasal à *lien*terie, *science*, et quelques autres qu'il seroit trop long et peut-être impossible de détailler, et qu'on ne peut apprendre que par l'usage.

A l'egard de la voix *i*, il est probable qu'elle recevoit autrefois la modification nasale. Il n'y a même pas long-temps qu'on la nasaloit à l'Opéra; mais la prononciation en a paru si dure, si difficile à rendre et en même temps si sourde, qu'on l'a totalement abandonnée. En effet, pour rendre ce son, on etoit obligé de faire contracter les muscles du nez et de la levre supérieure; et malgré la peine qu'elle donnoit, et la grimace qu'elle forçoit de faire, on ne faisoit entendre ce son que fort imparfaitement. Cette prononciation n'est plus actuellement en usage que dans nos provinces méridionales; et encore les habitans de ces provinces y trouvent tant de difficulté, qu'ils ne font presque entendre que le son de l'*i* simplement oral. Quand ils prononcent *matin*, *vin*, *capucin*, on croit entendre *mati*, *vi*, *capuci*. Dans le reste de la France, on a substitué à cette voix le son de l'*e* nasal; et l'on ne fait pas entendre un son différent dans *vin*, *vain*, *aveindre*, *infidele*, *ainsi*, *peintre*, *teint*, *étain*, *timbale*, *sein*, *saint*, *singe*, etc. Tous les grammairiens attestent cet usage. On peut voir à ce sujet ce que dit M. Duclos dans ses Remarques sur la Grammaire générale de Port-Royal, et M. Beauzée dans sa Grammaire générale. Il paroît que l'abbé Fromant, principal du college de Vernon, avoit autrefois été d'un avis contraire à

Part. Iere, chap. Ier; liv. Ier, chap. Ier.

M. Duclos sur ce sujet. Dans une ancienne edition de son Supplément à la Grammaire générale de Port-Royal, il avoit dit : « Quant à la modifica- » tion nasale, je doute que l'*i* ne la reçoive point, » comme M. Duclos le prétend, etc. » M. Beauzée rapporte ce passage, qu'on ne retrouve plus dans l'edition de 1769. M. Fromant convient dans cette nouvelle edition que « le système des voyelles qu'a » donné M. Beauzée, se trouve en cela d'accord » avec les remarques de M. Boindin, et conforme » au calcul de M. Duclos. Ce en quoi je differe de » ces trois auteurs, ajoute-t-il, c'est que je crois » l'*i*, l'*u* et l'*en* susceptibles non de modification » nasale, mais de modification aiguë et grave; » ainsi je les appellerois volontiers moyennes. » Quant à l'*e* fermé et à l'*e* muet, qui ne sont sus- » ceptibles d'aucune de ces trois modifications, » je les nommerois petites, et je me sentirois porté » à compter vingt voix distinctes en françois. »

Voilà MM. Duclos, Boindin, Beauzée et Fromant, d'accord sur un point, savoir que la voix *i* n'est pas susceptible de modification nasale : mais il est difficile de comprendre ce qu'entend M. Fromant par la modification grave et aiguë de l'*i* et de l'*u*. Ces deux voix peuvent être longues et breves, mais on ne sauroit les distinguer en graves et aiguës. A l'egard de la voix *eu*, il est vrai qu'elle est susceptible de modification grave ou aiguë : mais M. Fromant admettant les dix-sept voix comprises dans le système de M. Beauzée, il est inutile d'y rien ajouter à cet egard, puisqu'on y

ecrit *roa-iaume* ou *roè-iaume*, ou plutôt *roûd-iaume*.

La seconde syllabe fait entendre le son de l'*i* et celui de l'*o* grave. C'est aussi une diphtongue réelle, puisqu'elle fait entendre deux sons. Le son de l'*o* dans l'une et dans l'autre se fait entendre egalement, mais leur durée est différente : on appuie moins sur celui de la premiere diphtongue que sur celui de la seconde, parce que celui-ci termine la syllabe et que l'autre la commence.

Après avoir considéré les voix relativement à leurs qualités, et les avoir, sous ce rapport, comparées aux tons de la gamme, comparons-les à présent avec ces mêmes tons relativement à leurs quantités prosodiques, et voyons si la durée plus ou moins longue d'une voix ou d'un ton peut mettre de la différence dans leurs qualités.

La longueur ou la brieveté d'un ton en musique est l'effet de sa durée plus ou moins longue. Un *la* par exemple, rendu sur un instrument de musique, aura une durée de quatre temps s'il est indiqué par une ronde. Le même *la* n'aura qu'une durée de deux temps s'il n'est indiqué que par une blanche, et il ne durera qu'un temps si la note est noire. Mais soit que la note qui en est le signe, soit une blanche, soit qu'elle ait toute autre valeur, le ton sera toujours le même, toujours le ton *la*, c'est la même touche qui rendra le son *la*, de la ronde, de la blanche, de la croche; car cette touche ne peut pas faire entendre deux tons différens. Toute la différence qui résultera des diverses manieres de noter le *la*, se réduira à indiquer une durée plus ou moins longue du son.

Ce qu'on vient de dire des sons ou tons de la musique, s'applique parfaitement aux voix de la langue parlée.

La société littéraire admettoit dans son mémoire quatre sortes d'*a;* fermé dans g*a*l*a*, moyen dans homm*a*ge, ouvert dans f*a*ble, et très-ouvert dans r*â*le.

Six sortes d'*e* : muet dans ang*e*, fermé dans caf*é*, fermé long dans l*é*sion, moyen dans proph*e*te, ouvert dans z*è*le, très-ouvert dans conqu*ê*te.

Deux sortes d'*i:* bref dans pet*i*te, long dans g*î*te.

Cinq sortes d'*o*: fermé dans domin*o*, moyen dans R*o*me, ouvert dans Amaz*o*ne, très-ouvert dans tr*ô*ne, et sourd dans *roy*au*m*e.

Deux sortes d'*u* : bref dans b*u*tte, long dans fl*û*te.

Deux sortes d'*ou* : bref dans r*ou*te, long dans cro*û*te.

Deux sortes d'*eu* : bref dans *feu*, long dans *jeû*ne, abstinence.

Ce système des voix, où l'on fait dépendre leur nombre tant de la qualité des sons que de leur durée, tant de l'accent prosodique que de la quantité prosodique, est un vrai labyrinthe, d'où il est très-difficile de sortir. Qu'est-ce que la société entend par un *e* moyen? c'est ce qu'elle ne dit pas, et ce dont il falloit cependant nous instruire; parce que ce terme est ici equivoque. Les adjectifs *long*, *bref*, *ouvert* ou *grave*, *fermé* ou *aigu*, sont des mots relatifs,

relatifs, et qui sont corrélatifs entre eux. On ne connoît pas en grammaire un long, un bref, un aigu, un grave, absolu. Une voix est longue relativement à une breve : elle est ouverte ou grave relativement à une fermée ou aiguë. De même une voix est moyenne relativement à une longue et à une breve, et relativement à une grave et à une aiguë : c'est-à-dire qu'elle est, quant à la quantité prosodique, à un terme moyen ou mitoyen entre la longue et la breve ; et quant à la qualité ou à l'accent prosodique, qu'elle tient le milieu entre la grave et l'aiguë.

Il est certain que nous avons des voix ouvertes ou graves, des voix fermées ou aiguës, et des voix moyennes ; que ces différences existent réellement dans la nature des voix. Il est encore certain que nous avons des voix longues et des voix breves, et d'autres qui tiennent le milieu entre une longue et une breve ; et que la différence de la longueur à la briéveté est, non dans la nature, la qualité ou l'accent du son, mais dans sa quantité prosodique, c'est-à-dire dans l'intervalle plus ou moins long du temps qu'on emploie à l'emission de la voix.

Lorsqu'on nous dit que l'*e* dans *lésion* est fermé long et qu'il est moyen dans *prophete*, nous ne savons si le terme moyen dont on parle, regarde l'accent prosodique ou la quantité ; s'il est mitoyen entre l'*e* aigu et l'*e* grave, ou entre l'*e* bref et l'*e* long. Pour prévenir toute equivoque, j'appellerai voix moyenne celle qui a un son mitoyen entre le grave et l'aigu. Cette matiere déjà assez abstraite

deviendra inintelligible, si dans les principes qu'on établit et les regles qu'on donne, on n'apporte le plus grand soin à ecarter tous les termes ambigus et equivoques.

Après cette petite digression, qui n'est cependant pas étrangere à mon sujet, je viens à la comparaison que j'ai promise des voix considérées sous le rapport de leur quantité prosodique, avec les tons de la gamme considérés sous le même point de vue.

De même que le ton *la* naturel est rendu par la même touche de l'instrument, et fait entendre le même son, soit qu'il ait pour signe une ronde, soit que le signe qui l'indique soit une blanche, une noire ou une croche; de même aussi la voix aiguë *e* prononcée longue ou breve, fait toujours entendre le son *é* aigu. Le mot *créée*, par exemple, fait entendre deux fois la voix *e* aiguë. La premiere est breve, et la seconde est longue; mais la qualité de la seconde n'est pas différente de la premiere; elles rendent l'une et l'autre le son *é* aigu. La voix *e* de la premiere syllabe peut être comparée, tant pour l'accent que pour la quantité prosodique, au son *la* de la gamme indiquée par une noire; et la seconde le sera à la note *la* indiquée par une blanche: la premiere équivaudra à un temps, la seconde à deux.

Ce qu'on vient d'exposer suffit pour prouver que le nombre des différentes voix qui composent la premiere division des élémens de la parole, ne doit être calculé que sur leur nature, leur qualité

et leur accent prosodique, et nullement sur la quantité prosodique. Mais pour ne laisser là-dessus aucun doute, continuons notre comparaison,

Blondel, dans l'opéra de *Richard cœur de lion*, chante un morceau qui commence par ces mots : *O Richard ! ô mon Roi !* etc. Ce morceau fini, l'auteur recommence, et redit les quatre premiers vers sur le même air, mais sur un mouvement la moitié moins lent : dira-t-on qu'à la reprise, les paroles et la musique sont différentes ? non sans doute. Elles sont les mêmes, il n'y a de différence que dans le mouvement de l'air, qui est plus lent au commencement et plus vif à la fin.

Un homme lit une piece de vers en une demi-heure, un autre lit la même piece en un quart d'heure. Cette piece n'a pas changé quoique le dernier ait prononcé chaque mot, chaque syllabe plus vîte que le premier.

Lorsqu'un organiste touche le *la* sur son orgue, s'il ne tient le doigt sur la touche que le temps nécessaire pour une croche, le son *la* sera bref ; s'il continue pendant la valeur d'une noire, le son sera le double plus long. C'est cependant toujours le même son : on ne peut pas dire qu'il ait changé de nature, de qualité ; que l'un soit naturel et que l'autre soit devenu dièse ou bémol en se prolongeant de la croche à la noire.

Si ce même organiste veut donner le ton à toute une orchestre, il est certain que le son *la* se soutiendra pendant que chaque musicien viendra successivement accorder son instrument sur cet a-mi-

la, et que la durée en sera infiniment plus longue que celle du même ton que chaque instrument de l'orchestre aura fait entendre pour se mettre à l'unisson de l'orgue. Pourra-t-on conclure de là que les musiciens ont pris un ton différent de celui de l'orgue, qu'ils ont pris un *la* bref tandis que l'orgue a donné un *la* long? Ce raisonnement seroit aussi burlesque et aussi ridicule que celui que prêtoit Vadé à certain crocheteur qui abandonna brusquement le soufflet de l'orgue, piqué de ce que l'organiste jouoit le *Pange lingua*, au lieu du *Te Deum* qu'il lui souffloit.

Les musiciens ont douze sons, qu'ils ne comptent que par les degrés de l'echelle diatonique et de la chromatique, sans avoir egard à ceux que leur fournit la quantité prosodique. Nous venons de voir que cette quantité prosodique donne à chaque son six degrés de la ronde à la triple croche. Chacun de ces douze sons est susceptible de six degrés de vîtesse; il faudroit donc multiplier ces douze sons de la gamme par six, ce qui donneroit soixante et douze sons ou tons, quoiqu'il n'en existe réellement que douze.

Il en est de même des voix de la langue. Elles sont au nombre de douze purement orales, et quatre nasales; ce qui compose en tout seize voix indépendamment de l'*e* muet. Chacune de ces seize voix peut être breve, longue ou moyenne. En les multipliant par ces trois degrés de longueur ou quantité prosodique, nous aurions quarante-huit sortes de voix. Cependant les musiciens qui ne

comptent les sons de la gamme que par leur qualité, abstraction faite de leur quantité prosodique, s'entendent parfaitement bien ; pourquoi, en suivant le même procédé, les grammairiens ne s'entendroient-ils pas aussi ?

CONCLUSION.

D'après l'exposé qu'on vient de lire, je pense qu'il est prouvé que le nombre des voix de la langue doit être calculé et déterminé, non sur leur quantité prosodique, mais sur la nature et la qualité de chacune d'elles, et sur l'accent prosodique de celles qui sont susceptibles de cette modification ; que leur nombre doit en être fixé à dix-sept ; savoir sept principales, *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, *eu*, *ou*, qui, avec cinq modifications que quelques-unes d'entre elles reçoivent par l'accent prosodique, forment le nombre de douze voix orales sonores, présentées dans le tableau qui se trouve au commencement de cet essai. Et en y ajoutant les quatre nasales, et l'orale muette ou sourde, on aura le nombre de dix-sept voix. M. Beauzée a donné un tableau des voix ; le résultat en est le même tant pour le nombre que pour la qualité.

Nous connoissons à présent tous les sons de notre langue, mais cette connoissance ne suffit pas pour parler correctement. Nous avons vu que des sept voix purement orales et sonores, quatre sont susceptibles de modifications par le moyen des accens prosodiques. Mais y-a-t-il des regles pour con-

notre quand l'une de ces voix doit recevoir tel ou tel accent? et quelles sont ces regles?

Si nous n'en avons pas d'ecrites, c'est la faute des grammairiens; car nous avons sur cette matiere, des principes assez sûrs pour bien des cas; et il eût eté facile d'en déduire des regles, si on se fût occupé de bonne heure de cet objet important. Ces principes sont fondés sur le génie de notre langue, qui auroit dû nous servir de boussole dans la recherche de la vraie prononciation de nos voyelles; mais faute de l'avoir consulté, nous avons confondu toutes les voix mitoyennes, et nous nous sommes egarés dans un labyrinthe dont il n'est presque plus possible de trouver l'issue.

La difficulté du succès ne doit cependant pas détourner d'une entreprise qui eût eté digne des soins de l'académie françoise: ce qu'elle n'a pas cru devoir entreprendre, je ne dois pas me flatter de pouvoir l'exécuter. Cependant j'oserai hasarder quelques réflexions que me fournit sur cette matiere le génie de notre langue, et j'en déduirai quelques regles de prononciation, en faisant observer les exceptions que l'usage peut y avoir introduites.

CHAPITRE II.

Différentes modifications des voix par l'accent prosodique.

Les quatre voix purement orales susceptibles de modification par l'accent prosodique, sont, comme nous l'avons vu, *a*, *e*, *o*, *eu*. Deux de ces voix, savoir : *e* et *o*, sont souvent représentées par des signes différens de ceux qui leur sont propres. La voix *o* indépendamment de la voyelle qui lui est propre, est représentée, tantôt par deux, tantôt par trois caracteres qui lui sont étrangers, tels que *au*, *eau*, comme dans les premieres syllabes d'*auteur*, *beauté*.

La voix *e* grave, aiguë, moyenne ou muette, est aussi représentée très-souvent par plusieurs signes combinés, et même par des voyelles qui lui sont étrangeres. La voix aiguë *e*, par exemple, est représentée dans l'ecriture par le signe qui lui est propre dans *bonté*, *été*, etc. Mais elle l'est par des voyelles qui lui sont étrangeres dans *j'allai*, *j'ai*, je *sais*, je *dirai*, je *marchai*, etc. qu'on prononce comme si ces mots etoient ecrits *j'allé*, *j'é*, je *sé*, je *diré*, je *marché*.

On entend le son de l'*é* grave ou très-ouvert dans la premiere syllabe des mots *fête*, *bête*, *tête*, *prête*, *même*, etc. Il se fait encore entendre dans plusieurs mots où il est indiqué par les voyelles combinées *ai*, *oi*, *ei*, comme dans *faire*, je *fais*,

je *vais*, *paire*, *paître*, *maire*; dans je *voudrois*; *françois*, *polonois*, *connoître*, ils *alloient*, et dans *reître*.

L'*e* moyen est indiqué, tantôt par la syllabe qui lui est propre, comme dans la premiere syllabe des mots *seme*, *peche* contre la loi, *nette*, *messie*, *pelle*, *lettre*, etc.; tantôt par les voyelles combinées *ei*, comme dans *peine*, *Seine*, *veine*, *seigle*, etc.; tantôt par la réunion des deux voyelles *ai*, comme *saine*, *vaine*, *plaine*, *fontaine*, *capitaine*, etc.

Enfin l'*e* muet est toujours annoncé dans l'ecriture par le caractere qui lui est propre, comme dans *demande*, *refus*, *je*, *te*, *me*, *se*, *le*, etc. Je ne connois d'exception à cette regle que dans certains temps du verbe *faire*, comme nous *faisons*, je *faisois*, tu *faisois*, il *faisoit*, nous *faisions*, vous *faisiez*, ils *faisoient*, et *faisant*, qu'on prononce comme s'ils etoient ecrits, nous *fesons*, je *fesois*, etc. On ecrivoit même autrefois le futur ou présent postérieur, et le présent du suppositif de ce verbe, comme les autres temps; je *fairai*, je *fairois*, et l'on prononçoit la premiere syllabe comme dans *faire*. Mais lorsqu'on eut rendu cette syllabe muette, on en changea l'orthographe, et elle s'ecrivit par un simple *e*. Il y a apparence que la prononciation muette dans les autres temps et modes de ce verbe s'y introduisit plus tard; et il arrivera peut-être qu'on y fera le même changement dans les autres temps.

Cette contradiction entre l'orthographe et la

prononciation est sans doute bizarre. Il est certain qu'il seroit beaucoup mieux que chaque voix, ainsi que chaque articulation, eût un signe qui lui fût exclusivement propre; il en résulteroit bien des avantages. Car, n'y ayant pas deux manieres de rendre et de représenter une voyelle et une consonne, on ne seroit jamais embarrassé pour donner à chacune, en lisant, le son qu'elle doit avoir, ni pour la représenter dans l'ecriture. L'orthographe ne seroit plus une etude longue et difficile, et la prononciation seroit partout uniforme; tout le monde prononceroit bien; tout le monde orthographieroit bien.

Malgré tous ces avantages, malgré les tentatives qui ont eté faites par plusieurs ecrivains, et entre autres par deux célebres grammairiens, M. Du Marsais et M. Duclos, il n'a pas été possible de changer notre orthographe, et d'en faire adopter une plus conforme à notre prononciation.

M. Duclos conjecture avec raison qu'il n'y a jamais eu d'alphabet complet que celui de l'inventeur de l'ecriture; que s'il n'y eut pas alors autant de caracteres qu'il en faudroit aujourd'hui, c'est que la langue de l'inventeur n'en exigeoit pas davantage; que l'orthographe n'a été parfaite qu'à la naissance de l'ecriture; qu'elle commença à s'altérer lorsque, pour des sons nouveaux ou nouvellement apperçus, on fit des combinaisons des caracteres connus, au lieu d'en instituer de nouveaux; mais qu'il n'y eut rien de fixe lorsqu'on fit des emplois différens et des combinaisons inutiles, et par consé-

quent vicieuses, pour des sons qui avoient leurs caracteres propres. Telle est, continue-t-il, la source de la corruption de l'orthographe. Mais il y a encore une autre source de cette corruption, qu'il a certainement dû reconnoître, et dont il ne fait cependant aucune mention.

Toutes les langues, grossieres dans les commencemens, comme les peuples qui les parloient, s'adoucirent et se perfectionnerent avec les mœurs. Mais tous les changemens arrivés dans l'orthographe n'ont pas eté occasionnés par des sons nouvellement apperçus depuis l'invention de l'ecriture, et les combinaisons vicieuses dont se plaint M. Duclos n'ont pas toutes eté faites pour des sons nouveaux. Je crois que le vice vient principalement de ce qu'ayant changé les voix doubles ou diphtongues, pour les réduire à des voix simples et déjà connues, on a représenté ces sons simples par des caracteres doubles dont on etoit obligé de faire usage avant la réduction. Il y a grande apparence que nos voyelles combinées pour former le caractere représentatif d'une voix simple, etoient autrefois les caracteres d'une diphtongue auriculaire; que les combinaisons, *ai*, *ei*, *au*, *eu*, *eau*, etoient anciennement des signes de diphtongues et de triphtongues, et que ces diphtongues se faisoient sentir dans *mai*, *j'ai*, *jamais*, *je vais*, et produisoient le même son que font entendre les Italiens dans *mai*, *giamai*, *assai*, *avrai*.

Les caracteres combinés *ei* dans *reinette*, *pleine*, *reître*, *Seine*, etc., formoient des diphtongues,

comme dans l'Italien *reina*, *lei*, *amarei*, *farei*. Ces diphtongues parurent dans la suite peu agréables, et on les supprima dans la conversation et dans le discours : on ne fit plus entendre qu'une simple voyelle ; mais on ne toucha pas à l'orthographe, dont la réformation est plus lente, et la réforme plus difficile à faire adopter.

L'usage a encore fait des combinaisons *au*, *eau*, une seule voix simple que nous prononçons *o*.

Pour connoître comment l'usage est parvenu à changer la prononciation de ces voyelles, et de diphtongues et triphtongues qu'elles etoient, à les réduire à une voix simple et absolument éloignée du son que chacune d'elles fait entendre lorsqu'elle est employée séparément, il est à propos d'observer que la voix *a* n'est guère connue que dans la langue françoise ; que les autres langues, la *Latine*, l'*Espagnole*, l'*Italienne* prononcent *au* ce que nous rendons par le son *u*. On écrit dans ces langues *autun*, *autore*, *auspicio*, etc. ; et l'on prononce *autoun*, *autore*, *auspicio*, etc. Nous avons vraisemblablement prononcé de même autrefois. Cette prononciation est encore en usage en Provence et en Languedoc : mais nous avons peu-à-peu supprimé la diphtongue dans la prononciation, et nous n'en avons fait qu'une simple voix *o*, *otrur*, en continuant cependant d'écrire *auteur*, etc.

A l'égard de la combinaison des voyelles *eau* que nous prononçons *o*, nous avons déjà vu que *au* donnoit la diphtongue *aou*, et qu'elle fut ensuite réduite à la simple voix *o*. Il est à présumer que cet assem-

blage etoit autrefois le signe d'une triphtongue qui, après la réduction de *au* en *o*, n'indiqua plus qu'une diphtongue. Et ce qui sert à appuyer cette conjecture, c'est que le peuple qui habite le milieu de la France, fait encore entendre une diphtongue dans *chapeau*, *seau*, de *l'eau*, *troupeau*, etc., en substituant l'*i* à l'*e*, qu'il prononce *chapio*, *sio*, de l'*io troupio*, etc. Et si nous avons conservé l'*e* dans ces mots où il paroît comme absolument etranger, ç'a eté par respect pour l'etymologie et l'analogie des mots, comme dans *chapeau* formé de *cappe*; d'où l'on a fait *chapelier*, *chapellerie*, et *capel* en provençal et en languedocien : *troupeau*, formé de *troupe*; *château*, autrefois *châtel*, etc.

Nous avons encore une voix particuliere à la langue françoise; c'est la voix *eu*. Elle est pour nous un son simple; et dans le latin, l'italien et autres langues, elle se prononce en diphtongue, c'est-à-dire, en une seule syllabe, où l'on distingue la voix *e* et la voix *u*, ou plutôt la voix *ou*; car *u*, dans ces langues, a le son de l'*ou* que les Grecs représentent par le caractere υ, caractere que nous aurions dû adopter pour désigner notre voix *ou*. Ce son etant simple, ne devroit pas être représenté par deux voyelles. Les Latins, les Italiens, les Espagnols, etc., font entendre une diphtongue dans *Europa*, *Neutro*, *Eucharistia*.

Telle fut autrefois, selon les apparences, notre maniere de rendre cette syllabe. Nous l'avons avec le temps réduite à une voix simple, qui ajouta à la langue un son nouveau. Ce nouveau son méritoit

un caractere qui lui fût propre, mais on n'a pas osé l'introduire, et l'on a continué de faire usage de ceux qu'on employoit pour désigner la diphtongue que ce nouveau son a remplacée.

La corruption de notre orthographe procede au moins de deux causes: d'une combinaison de signes connus pour la représentation de sons nouveaux, ou nouvellement apperçus, comme le fait observer M. Duclos, et de la continuation de l'emploi des signes qui représentoient des sons auxquels on en a substitué d'autres.

Telles sont les sources du vice de l'orthographe, relativement aux sons ou voix de notre langue, et ce vice est devenu lui-même la source de la mauvaise prononciation et du mauvais accent qu'on reproche aux provinciaux, et très-souvent aux habitans de la capitale. Un même signe représentant plusieurs sons, plusieurs accens, et un même son etant représenté dans l'ecriture par des signes différens, on est embarrassé sur le choix du son en lisant, et sur celui du signe en ecrivant : cela ne sauroit être autrement.

Mais ne seroit-il pas possible d'etablir quelques regles propres à nous guider dans ce labyrinthe? Rem. sur la Grammaire génér. de Port-Royal, partie Ire, Ch. III.

« Tout grammairien, dit M. Duclos, qui n'est » pas né dans la capitale, ou qui n'y a pas été elevé » dès l'enfance, devroit s'abstenir de parler des sons » de la langue. » Cette observation est très-juste; mais en attendant nous restons dans l'ignorance. Ni M. Duclos, ni M. Beauzée, ni l'abbé Gerard, ni aucun grammairien de la capitale, ni même

indiquer les différentes modifications de la voix ; 1°. l'accent aigu, tiré de droite à gauche ('), qui indique la voix aiguë ou fermée ; 2°. l'accent grave, tiré de gauche à droite (`), qui caractérise tantôt la voix grave, tantôt la moyenne, et qui quelquefois n'influe en rien sur la voyelle qui en est surmontée ; 3°. l'accent circonflexe (^), qui est le signe de la voix grave et longue. La voix muette n'est annoncée par aucun signe.

L'accent circonflexe qui servoit dans la langue grecque à marquer l'élévation et l'abaissement de la voix sur une même voyelle, etoit nécessairement le signe de la longueur de cette voyelle. Dans notre langue, il n'indique que la gravité et la longueur de la voix. On ecrivoit autrefois *aage*, *baailler*, *raale*, *roole*, il *plaist*, qu'il *aimast*, *beste*, *tost*, etc., qu'on prononçoit comme nous prononçons *âge*, *bâiller*, *râle*, *rôle*, il *plaît*, qu'il *aimât*, *bête*, *tôt*, etc. Nous avons remplacé les lettres muettes par l'accent circonflexe, au moyen duquel nous avons conservé aux voyelles le son grave et long. On pourroit sans inconvénient supprimer cet accent, et le remplacer par l'accent grave (`). Cependant, comme il ne peut jamais occasionner d'equivoque, il n'y a pas d'inconvénient à continuer de l'employer, jusqu'à ce qu'on soit devenu assez raisonnable pour se convaincre qu'il est au moins inutile de faire usage de deux signes différens pour un même son. En effet, dans le mot *près*, *l'e* est aussi ouvert, aussi grave, aussi long que dans la premiere syllabe de prête, prêtrise.

trise, Quel inconvénient y auroit-il donc d'employer dans les deux derniers mots le simple accent grave, et d'ecrire *près*, *prète*, *prètrise*?

A l'egard du son moyennement ouvert, il est toujours déterminé par sa position, comme j'espere le faire voir dans le développement des regles que j'ai annoncées. Si je parviens à donner cette preuve, on conviendra qu'il est non-seulement utile d'indiquer par un signe la valeur d'une voyelle déterminée par sa position, mais même qu'il est ridicule et inconséquent de la charger d'un accent grave, pour annoncer que le son n'en est pas grave.

Enfin, dans beaucoup de circonstances, le son aigu de l'*e* est egalement déterminé par la position de cette voyelle, au moyen de quoi on peut sans inconvénient retrancher l'accent, qui devient surabondant. L'écriture et l'impression gagneroient beaucoup à cette réforme; elles seroient dépouillées de signes superflus qui les surchargent, et qui fatiguent les yeux des lecteurs. Cependant, puisque l'Académie et tous les écrivains employent l'accent grave sur l'*e* moyen, j'en userai de même dans le développement des regles que je vais présenter, mais seulement pour me faire entendre et sans tirer à conséquence.

Je dois encore faire observer que les voix muettes, aiguës et moyennes varient selon leur position, et selon la place qu'elles occupent dans le mot, et que les voix graves sont plus constantes. Mais aussi les variations des premieres sont presque

toujours soumises à des regles ; au lieu que celles des voix graves ne sont souvent que l'effet du caprice, sans qu'aucune raison puisse les justifier.

Ces explications préliminaires m'ont paru indispensables pour faciliter l'intelligence des regles que je vais exposer, et que je diviserai en deux articles. Le premier sera relatif aux voix variables, et le second aux voix constantes.

ARTICLE PREMIER.

Des Voix variables.

Pour mettre de l'ordre dans cet article, je le diviserai en trois paragraphes. Dans le premier j'exposerai les regles à suivre pour les voix et les syllabes initiales des mots ; dans le second je traiterai des voix qui se trouvent dans le corps des mots ; et le troisième sera relatif aux syllabes finales.

§. Ier. *Voix initiales.*

REGLE 1ere. La syllabe *e* ou *he* à la tête d'un mot, n'est jamais muette. Elle est fermée ou aiguë dans les mots de plus de deux syllabes, quelle que soit celle qui suit ; mais quand le mot n'excede pas deux syllabes, elle est aiguë, si la suivante est masculine ou sonore, et moyenne, si celle qui suit est muette ou féminine.

Développement.

Dans les mots qui excedent deux syllabes, cette voyelle est presque toujours ou privative ou am-

pliative : c'est-à-dire que lorsqu'elle est privative, le mot avec lequel elle entre en composition, est pris dans un sens contraire à celui qu'il présente au simple et sans cette voyelle ; et dans le second cas, elle donne plus de force à la signification du mot simple.

L'*e* est privatif dans les mots suivans : *é-baucher*, ôter la bauche ; *é-corner*, retrancher les cornes ; *é-brancher*, priver des branches ; *é-cheniller*, débarrasser des chenilles ; *é-rudit*, formé du latin *rudis* ignorant, et de la privative *e* non ignorant ; *é-brener*, ôter le bran, etc.

Exemple des mots où cette voyelle est ampliative : *é-loigner*, mettre loin ; *é-chauffer*, rendre chaud ; *é-branlement*, branlement avec secousse ; *é-chevin*, premier chef ; *é-peler*, appeler ses lettres, formé de *pel*, inviter, d'où l'on a fait *épeler* et *appeler* ; *é-crevisse*, formé de *creve* et de l'*e* ; *é-chelon*, degré ou traverse d'une échelle ; *é-cheveau* de fil ou de soie, semblable aux cheveux pour la finesse ; *hé-bété*, devenu bête, stupide, etc.

Mais quand il seroit impossible de remonter à l'etymologie, et de prouver que la syllabe *e* est une préposition inséparable, elle n'en auroit pas moins le son aigu, comme dans *héritier*, *hébraïsme*, etc.

Lorsque le mot n'a que deux syllabes, la premiere suit la regle générale, qui veut que l'*e* soit aigu si la seconde est masculine, et qu'il soit moyen si la seconde est féminine ou muette. Ainsi le premier *e* est aigu dans *été*, *émail*, *j'élis*, *émir*,

ému, *épais*, *égal*, *épi*, *époux*, *hélas*, *héros*, etc.; mais il est moyen dans les mots suivans, dont la seconde syllabe est muette: Vous *êtes*, *ève*, *hère*, *aîle*, etc. On prononce ce dernier mot comme s'il etoit ecrit *èle*. Nous n'avons que l'infinitif du verbe *être*, et *hêtre* arbre, dont l'*e* initial soit grave.

Regle 2e. Les particules ou prépositions inséparables *dé* et *pré*, à la tête d'un mot avec lequel elles entrent en composition, font toujours entendre la voix aiguë, soit devant une voyelle, soit devant une consonne, devant une syllabe muette, ainsi que devant une sonore ou masculine.

Développement.

Il faut savoir que ces particules ou prépositions ajoutent des idées accessoires aux mots avec lesquels elles s'identifient, et à la tête desquels elles se placent, comme on le fera remarquer dans les exemples rapportés plus bas. Elles font toujours entendre la voix aiguë, soit qu'elles précedent une consonne, soit qu'elles précedent une voyelle masculine ou féminine. La regle est générale et ne souffre aucune exception.

Préposition ou particule dé.

Les idées accessoires que cette particule ajoute aux mots auxquels elle s'associe pour faire un mot composé, sont de différente espece. 1°. Cette particule est privative, c'est-à-dire qu'elle donne au

mot auquel elle est jointe, un sens opposé à celui qu'il présente naturellement, et le nombre des mots auxquels elle ajoute cette idée, est le plus considérable. Exemples : *dé-articulation*, action d'ôter, de détruire l'articulation ou liaison des os; *dé-fricher*, ôter ou détruire les friches; *dé-gainer*, sortir de la gaine; *dé-mence*, formé de *mens*, esprit, raison, privation de raison; *dé-logement*, action de quitter le logement; *dé-réglé*, qui n'est pas réglé; *dé-mesuré*, hors de mesure; *dé-faut*, absence de ce qu'il faut; *dé-gelé*, qui cesse d'être gelé; *dé-teler*, ôter l'attelage; *dé-velopper*, ôter l'enveloppe, etc.

2°. Elle est ampliative dans *dé-tenir*, tenir injustement; *dé-marche*, allure, maniere de marcher; *dé-montrer*, montrer d'une maniere evidente; *dé-nué*, privé, mis à nu; *dé-plorer*, plaindre avec de grands sentimens de compassion, pleurer amerement, etc.

3°. Cette préposition ajoute une idée de dixaine au mot auquel elle est jointe; sa racine est *dek* ou *dec*, dix, dans la langue celtique; d'où les Grecs ont fait *deka* et les Latins *decem*. Exemples: *dé-ca-de*, dizaine; *décembre*, dixieme mois; l'année commençoit anciennement au mois de mars. *Dé-curie*, corps composé de dix hommes; *décimes*, dixieme partie des fruits d'un bénéfice; *déca-logue*, les dix paroles, les dix commandemens, etc. Il faut excepter le mot *denier*, monnoie, dont l'*e* est muet malgré l'idée de dizaine que présente ce mot : le denier valant anciennement dix

d'arts et de sciences qui sont fort peu d'usage dans la conversation. Presque tous ceux dont nous venons de donner le détail, sont composés avec la préposition *de* où l'*e* est muet, comme *devant*, en avant *de*; *dehors*, hors *de*; *demander*, mander *de*; *devenir*, venir *de*, etc. Ainsi, hors les mots dont on vient de faire l'enumération, tous les autres ont l'*e* fermé ou aigu. Cette enumération nous dispensera de donner des regles sur la prononciation de cette préposition *de* initiale et toujours muette.

C'est le cas de faire ici une observation qui me paroit d'autant plus intéressante, qu'elle tend à détruire un abus que les petits-maîtres et les petites-maîtresses s'efforcent depuis long-temps d'intro-

---

dans *debteur*, nous l'avons prononcé de même dans *débiteur*, après avoir ajouté l'*i* à la suite de *b*. Nous ne le prononçons pas moyen comme il l'etoit dans *debteur* et *detteur*, où sa position ne permettoit pas de lui donner un autre accent, ainsi qu'on le verra dans la regle 2 du §. suivant: nous lui avons donné le son aigu, qui est celui qui approche le plus du moyen.

A l'egard de *débit* et *débiter*, dans le sens de vendre ou distribuer, quoiqu'il ait la même racine que *devoir*, il n'est pas etonnant que *dé* y prenne le son aigu. Ce n'est point la préposition unitive *de*, c'est la particule privative *dé*. « *Débiter*, dit encore M. Gebelin, signifie mot-à-mot, » DÉ-*avoir*, cesser d'avoir, se défaire de ce qu'on a. »

Quant au mot *débet*, il est absolument latin; nous l'avons adopté en françois avec la prononciation qu'il a dans la langue d'où nous l'avons emprunté. C'est un terme de finance, c'est ce qu'un comptable doit après l'arrêté de son compte, *quod debet*.

duire dans le langage, et que les provinciaux, à leur retour de la capitale, portent dans leur patrie.

Nous avons dit que la préposition initiale *dé*, soit privative, soit ampliative, fait toujours entendre l'*é* aigu ; mais quand elle se trouve placée devant un mot qui commence par une voyelle, on a cru devoir ajouter entre deux un *s* euphonique qui s'articule foiblement et comme *z*, afin d'eviter un hiatus qui choqueroit l'oreille autant qu'il fatigueroit celui qui parle. En conséquence on ne dit pas *dé-espoir*, *dé-honnête*, *dé-agréable*, etc. ; on a rendu ces mots moins durs et plus coulans en intercalant un *s* entre la préposition et la voyelle suivante, et l'on a dit *dé-s-honnête*, *dé-s-espoir*, *dé-s-obligeant*, *dé-s-agréable*, etc. Je ne connois que le mot *déarticulation* où l'on n'ait point ajouté l'*s* après la préposition ; mais l'addition de cette lettre n'influe en rien sur la voyelle précédente, et ne sauroit la modifier. Cependant, par un abus contre lequel on ne sauroit trop s'elever, on prononce muet dans quelques sociétés et même au théâtre, l'*e* de cette préposition, comme si elle etoit séparée du reste du mot avec lequel elle ne fait qu'un tout, et comme si ces mots etoient ecrits *de-zespoir*, *de-zhonnête*, *de-zobligeant*, etc.

Si l'*e* de cette préposition doit toujours conserver le son aigu, malgré l'introduction de la lettre euphonique *s* entre elle et la voyelle suivante, on doit à plus forte raison lui conserver ce son aigu

lorsque cet *s* n'est pas purement euphonique, comme dans *dé-sir*, *dé-sert*, *dé-signer*, *dé-sinence*, où cette consonne fait partie du mot auquel la préposition est ajoutée. L'Académie accentue cet *e* dans tous ces mots : elle se conforme en cela à leur etymologie. Cependant on s'obstine au théâtre, dans la déclamation et dans le chant, à prononcer muet l'*e* de *désir*, malgré l'etymologie et le bon usage consacré dans le Dictionnaire de l'Académie : comme si l'on prenoit à tâche de vouloir justifier le reproche que nous font les etrangers, de rendre notre langue sourde, monotone et efféminée, par la multiplication de l'*e* muet.

Préposition ou particule pré.

La préposition inséparable *pré*, exprimant priorité, entre en composition avec beaucoup de mots françois, et se place à leur tête. L'*e* en est toujours aigu, et doit être surmonté de l'accent qui lui est propre. C'est *præ* des Latins, signifiant *devant, avant, en présence*. Exemples : *pré-ambule*, *pré-alable*, *pré-éminence*, *pré-jugé*, *pré-ciput*, *pré-venir*, etc. Ces mots sont formés, le premier de *præ* et *ambulans*, qui marche le premier, à la tête ; le second, de *pré* et *aller*, aller devant ; le troisieme, de *pré* et *éminence*, elévation au-dessus ; le quatrieme, de *pré* et *jugé*, jugement d'avance ; le cinquieme, de *præ* et *captum*, pris d'avance sur la masse avant le partage ; le sixieme, de *pré* et *venir*, venir avant, etc. Je ne connois à

cette regle d'autres exceptions que *premier* et ses dérivés, quelques temps du verbe *prendre*, comme *prenez*, *prenant*, etc., et les mots *pretentaine* et *pretintaille*, où l'*e* de la préposition est muet.

On verra plus bas dans la regle 3 du §. 2, qu'une syllabe muette commençant par une consonne, ne peut pas être précédée de l'*e* aigu. Cette regle n'est point en contradiction avec celle-ci, parce qu'elle ne s'applique qu'aux mots simples et non aux composés. Ainsi, quoique dans les exemples que nous venons de citer, l'*e* de la préposition soit fermé au mot *prévenir*, où il se trouve suivi de la syllabe muette *ve*, cet exemple n'est point une dérogation à la regle 3 du paragraphe suivant, puisqu'ici le mot *prévenir* est un mot composé.

REGLE 3e. Les syllabes *ple* et *tre* au commencement d'un mot font toujours entendre le son de l'*é* fermé, à moins que la suivante ne soit muette; en ce cas l'*e* devient moyen. Exemples : *Pléïades*, *plénitude*, *plénipotentiaire*, *pléonasme*, *pléthore*, *trébuchet*, *trépié*, *trépan*, *tréflé*, etc. L'*e* de la premiere syllabe est fermé dans tous ces exemples où il se trouve suivi d'une syllabe sonore ou masculine; mais dans les suivants, où la seconde syllabe est muette, l'*e* de la premiere est moyen : *trèfle*, *trève*, *plèvre*, etc.

REGLE 4e. La syllabe *me* au commencement d'un mot, fait toujours entendre le son de l'*e* fermé, quelle que soit la syllabe suivante, lorsque ce *me* a le sens de mal ou de moitié. Exemples : *mé-compte*, *mé-connoître*, *mé-dire*, *mé-fait*,

mé-priser, *mé-prise*, *mé-garde*, *mé-fiance*, etc., c'est-à-dire mauvais compte, mal connoître ou ne pas connoître, dire du mal, mauvaise action, priser mal, chose mal prise, ou prise pour une autre, défaut de garde ou inattention, défaut de confiance, etc. Il en est de même de *mé-chant*, dérivé du latin *malecadens*, qui echoit mal à propos.

Dans tous ces exemples le *mé* initial ajoute au mot auquel il est joint, une idée accessoire de mal; dans les suivans il ajoute une idée de moitié. Il nous vient du mot *meth*, qui en gallois signifie *milieu*, d'où les Latins ont fait *medium*; nous disons *médiat*, qui est entre deux; *médi-terranée* au milieu des terres; *médiocre*, entre le trop et le trop peu; *mé-tayer*, cultivateur à moitié fruit; *méridien*, qui regarde la moitié du jour, etc.

Lorsque cette syllabe initiale n'ajoute pas au mot une de ces deux idées de *mal* ou de *moitié*, il n'est guere possible d'assigner des regles pour en déterminer la prononciation; il faut alors consulter le dictionnaire.

Regle 5e. La syllabe initiale *ne* a toujours la voix aiguë, à moins que la suivante ne soit muette; car alors l'*e* est moyen. Exemples: *néant*, *nécessaire*, *négoce*, *négation*, *négligent*, *négrier*, *néphrétique*, *népotisme*, etc. La premiere syllabe de chacun de ces mots etant suivie d'une syllabe masculine, fait entendre le son aigu; mais ce son devient moyen dans *nègre*, *nègrerie*, à cause de la syllabe muette dont il est suivi. Je ne connois

d'exception à cette regle que le mot *neveu*, où la premiere syllabe est muette, et quelques noms propres, tels que *Nevers*, *Nemours*, etc.

Il existe dans notre langue, comme dans la latine, un mot qui ne signifie rien isolé, et qui ainsi que le *dé* privatif ou ampliatif, s'unit à un autre mot pour y ajouter une idée accessoire : ce mot est la réduplicative *re*. Cette syllabe est de sa nature muette en notre langue ; mais le penchant naturel que nous avons à diminuer le nombre de nos *e* muets, nous a engagés à lui donner souvent le son aigu ; en sorte qu'il est très-difficile d'etablir des regles sûres pour connoître dans quelles circonstances cette syllabe doit prendre le son aigu ou le muet. Ce que nous avons vu de plus généralement suivi sur cette réduplicative, se réduit à la regle suivante.

REGLE 6e. La réduplicative est muette lorsqu'elle est placée à la tête d'un mot commençant par une consonne ou un *h* aspiré, si ce mot etant détaché de la réduplicative est usité au simple, et employé dans le même sens qu'au composé ; mais devant une voyelle ou un *h* non aspiré, elle est aiguë.

Développement.

On dit au simple, *prendre*, *demander*, *tenir*, *faire*, *dresser*, *couper*, etc. ; pour exprimer la réitération ou la réduplication de l'action exprimée par chacun de ces verbes, on le fait préceder de la syllabe *re*, qui est naturellement muette : *re-prendre*,

re-demander, *re-tenir*, *re-faire*, *re-dresser*, *re-couper*; mais on a fermé l'*e* de cette réduplication dans *répéter*, *réformer*, *rémission*, etc., parce que *répéter* ne signifie pas *péter* une seconde fois. *Réformer* veut dire abroger la forme pour en substituer une autre, et non pas *former* une seconde fois; *rémission* ne signifie pas une seconde mission.

Cette regle a souffert et souffre chaque jour quelques atteintes. Quoiqu'on dise au simple, *percussion*, *constitution*, on dit au composé *répercussion*, *réconstitution*, avec l'*e* fermé à la réduplication, et malgré l'analogie qui se trouve, quant à la signification, entre ces deux mots *retenir* et *rétention*; la réduplicative est muette dans le verbe et fermée dans le nom; c'est sans doute un abus que tout le monde sent. Il seroit très-important de l'arrêter avant qu'il eût fait de plus grands progrès; sans quoi on verra bientôt une regle qui devoit être générale, etouffée sous une multitude d'exceptions, dont le nombre s'accroît chaque jour.

REGLE 7e. Les prépositions *entre* et *contre* jointes à d'autres mots; et mises à leur tête pour faire des composés, conservent toujours le son de l'*e* muet, quelle que soit la syllabe qui suit, sonore ou muette. Exemples: *contre-barrer*, *contre-basse*, *contre-carrer*, *contre-dire*, *contre-peser*, *contre-venir*, etc. Dans les deux derniers exemples, la syllabe qui vient après, quoique muette, ne change pas le son de l'*e* qui la précede. Il en est de même de *entre*, *entre-prise*, *entre-mettre*, *entre-tenir*, etc. Les Latins avoient une préposition inséparable,

à présent *jocus*, il donne l'explication suivante : *quod serium non est*, ce qui n'est pas sérieux.

Par cette explication, il paroît que *se* est là le *se* négatif des Latins, et que la lettre *r* n'a été ajoutée que par euphonie, pour sauver l'hiatus. *Sérieux* est donc le contraire de plaisant, de *iocosus* ou *jocosus*; c'est mot à mot en françois, *sans ieux*, *sans jeux*, qui ne plaisante pas.

Après avoir établi la regle, il convient de faire connoître les exceptions qu'un usage, abusif sans doute, y a introduites pour trois mots seulement et leurs dérivés.

L'Académie écrit sans accent sur l'*e* de la premiere syllabe : *secrétion*, *secrétoire*; ces mots sont formés du privatif *se* et de *grex*. « Secrétion, dit M. Gebelin, l'action de séparer », c'est l'action de séparer les fluides. *Secrétoire* est ce qui sert à séparer les fluides.

Secret et *secrétaire* et les composés et dérivés, sont formés de *se* privatif, et de *cretus*, participe de *cernere*, voir, ce qui ne tombe pas sous les yeux, qui ne se laisse pas appercevoir. Ces mots devroient avoir conservé l'accent aigu sur le premier *e*; cependant l'Académie ne l'y met pas, et tout le monde y prononce l'*e* muet.

Sevrer, ce mot signifie *séparer*, ainsi que l'annonce M. de Gebelin. L'Académie dit qu'il signifie « tirer un enfant de nourrice : ce mot n'est en » usage au propre, qu'en parlant des enfans aux- » quels on *ôte* leur nourrice, afin qu'ils ne tettent » plus. » C'est bien annoncer la séparation exprimée

primée par ce mot, au moyen de la préposition *sé*. Cependant tout le monde prononce l'*e* muet, tout le monde l'ecrit sans accent ; il est imprimé ainsi dans tous les livres, même dans le Dictionnaire de l'Académie. Pourquoi cette exception à la regle? Il y a apparence que l'usage, mais un usage aveugle, l'a voulu ainsi : l'usage est le tyran des langues, et les tyrans se font respecter.

§. 2. *Qualité ou accent prosodique de la voix* e *dans le corps d'un mot.*

REGLE 1re. Jamais dans un mot simple, il ne se trouve deux syllabes muettes de suite.

Développement.

Cette regle est une des plus générales que nous ayons sur la prononciation. Elle est si bien sentie, que lorsque dans un verbe la pénultieme se trouve muette à l'un de ses modes ou de ses temps, elle se change en moyenne dans les modes et les temps où la suivante devient muette, comme on va le faire voir par des exemples : *appeler*, *semer*, *mener*, *acheter*, *achever*, *cacheter*, sont des verbes à l'infinitif dont la pénultieme syllabe est muette, et la derniere sonore ou masculine. Si dans un autre mode cette syllabe sonore devient muette, l'*e* muet de la précédente se change en *e* moyen ; et cela s'opere sans qu'il en coûte aucun effort, et même sans qu'on s'en apperçoive. Ainsi l'on prononce moyen l'*e* de la pénultieme syllabe d'*appèlle*, *sème*, *mène*, *achète*, *achève*, *cachète*.

On se rappellera que j'ai dit plus haut que j'emploierois l'accent grave sur l'*e* moyen dans les exemples que j'aurois à citer, et que ce seroit sans tirer à conséquence, et uniquement pour me conformer à l'usage adopté par l'Académie, tout vicieux qu'il est, et afin de me faire entendre. Je ferai voir bientôt l'inutilité et même le vice de ce signe sur l'*e* moyen.

Le changement dont je viens de parler s'opere non-seulement dans tous les temps et tous les modes des verbes, mais encore dans les autres mots, soit noms, soit adjectifs, tels que *papetier*, *papèterie*; *jolie*, *joliètte*; *achever*, *achèvement*; *chaussetier*, *chaussète*; *élevure*, *élève*; *moucheture*, *mouchètte*; *pelletier*; *pellètterie*, etc. On redouble même souvent la consonne, pour annoncer que l'*e* qui précede est moyen et non muet, comme dans *joliette*, *mouchette*, *coutellerie*.

Mais il faut bien se rappeler que cette regle ne s'applique point aux mots composés des prépositions *re*, *contre*, *entre*, *de*, dans lesquels ces prépositions conservent toujours l'*e* muet, comme dans *retenir*, *contrevenir*, *entretenir*, *derechef*, etc., ainsi qu'on a pu le voir dans le développement des regles du §. 1er.

Nous avons deux mots qui paroissent faire exception à cette regle, *chevelure* et *ensevelir*, et leurs composés ou dérivés. On sent combien deux syllabes muettes de suite sont sourdes et peu agréables. C'est pour sauver un pareil désagrément qu'on a fait moyen le premier des deux *e* dans tous les

mots où il etoit primitivement muet, afin d'y faire le repos qu'on ne peut jamais faire sur une syllabe muette; et de là s'est formée la regle qui veut que deux syllabes féminines ne puissent pas se trouver de suite dans le même mot. On devroit donc, en suivant la regle générale, prononcer le premier *e* de *chevelure*, comme on le prononce dans *achève*, *je lève*, *brève*; etc., c'est-à-dire moyen; et le second d'*ensevelir* doit pareillement être prononcé moyen. Cela paroît d'autant plus naturel, que dans le primitif *sépulcre*, ainsi que dans *sépulcral* et *sépulture*, l'*e* y est fermé. Pourquoi dans *ensevelir*, formé de la même racine, feroit-on cet *e* muet? *Ensevelir* vient du latin *sepelire*, formé, selon Gebelin, de *pal*, *pel*, elevé: mot à mot, mettre non en haut, mais en bas; coucher dans la terre, en un mot, *ensevelir*. Voyez la regle 8. §. 1er ci-dessus, sur le *se* négatif. Ce procédé est contraire à la regle générale et au génie de la langue. J'ai même entendu plusieurs personnes, gens de lettres, qui ont la réputation de parler correctement, prononcer cet *e* moyen dans les mots dont il s'agit, sans que personne en ait été choqué, ni même s'en soit apperçu. Pourquoi contrevenir à une regle aussi générale? pourquoi ces deux seules exceptions sans aucune nécessité? Cela seroit excusable s'il en résultoit quelque avantage pour la langue; si elle acquéroit par-là plus de douceur, plus d'agrément; mais, loin de là, cette exception la rend plus monotone, plus sourde, plus molle et plus efféminée.

On opposera sans doute l'usage du théâtre, où l'on entend souvent prononcer deux *e* muets de suite dans le même mot : *achevera*, *cachetera*, *achetera*, etc. Mais on ne fait pas attention qu'alors l'acteur qui joue le rôle d'un prétendu petit-maître, est obligé de rendre fidellement la mollesse et l'afféterie du langage de celui qu'il représente. Il parle autrement lorsqu'il joue le rôle d'un homme sensé. Un acteur est soumis aux regles du langage : il doit même être plus soigneux qu'un autre à les observer, parce que les fautes d'un homme qui parle en public, tirent plus à conséquence que celles d'une personne privée.

Nous pouvons donc regarder comme une regle générale celle qui veut que jamais deux syllabes muettes ne se trouvent de suite dans un mot simple. Cette regle, on ne sauroit trop le répéter, n'est ni l'effet du hasard, ni le résultat de la réflexion ou d'une convention; elle est dans le génie de notre langue. Elle nous est dictée par la nature, qui veut qu'on ne rende des sons que pour être entendu. Le but de la parole est de manifester sa pensée; et l'on n'y parviendra pas si l'on emploie des mots composés d'une suite de syllabes muettes, qui ne font entendre que des sons sourds et qui echappent à l'oreille la plus attentive. Nous n'atteignons ce but que parce que l'oreille nous indique la route qu'il faut tenir pour y arriver. Elle ne sauroit souffrir deux syllabes muettes de suite dans le même mot; et nous sommes portés comme par instinct, à disposer les syllabes muettes de maniere qu'elles

soient toujours accompagnées de syllabes sonores, sur lesquelles on puisse faire le repos que ne permet pas la muette.

REGLE 2e. La voyelle *e* ne peut être muette ou aiguë si elle ne termine la syllabe, excepté dans certaines finales où les consonnes qui terminent le mot, sont nulles pour la prononciation.

Développement.

Lorsque c'est une voyelle qui termine la syllabe, ce ne peut être qu'un *i* comme dans *peiner*, *seigneur*, *neiger*, etc. On prononce ces mots avec le son de l'*e* moyen, comme s'ils etoient ecrits *pè-ner*, *sè-gneur*, *nè-ger*.

Quand c'est une consonne qui termine la syllabe, elle peut être ou fortement articulée, comme dans *es-prit*, *per-mis*, *fleg-matique*, *appel-lation*, *bel-ligérant*, ou nulle quant à l'articulation; ce qui arrive souvent lorsque la consonne est redoublée, comme dans *ef-ficace*, *es-sence*, *bef-froi*, *sel-let-te*, *sèl-lier*, etc. Dans tous ces mots on fait entendre l'*e* moyen, et l'on prononce *è-ficace*, *è-sence*, *sè-lè-te*, *sè-lier*.

Il se trouve cependant des occasions où le redoublement de la consonne ne rend pas moyen l'*e* qui précede, et ne l'empêche pas d'être muet. C'est lorsque la consonne *s* est redoublée, comme dans les mots suivans: *dessus*, *dessous*, *ressentir*, *ressouvenir*, etc., et les autres mots formés ou dérivés de ceux-là; mais ces exemples ne font pas une

dérogation à la regle. La lettre *s* n'est redoublée dans ces mots que de crainte qu'on ne soit tenté de lui donner l'articulation foible du *z*, qu'elle prend lorsqu'elle se trouve entre deux voyelles; car on sait que l'*s* qui de sa nature est une lettre sifflante forte, prend le sifflement du *z* lorsqu'elle se trouve entre deux voyelles, comme dans *besoin*, *présent*, *raison*, etc. Il faut donc considérer les mots où le redoublement d'un *s* n'influe en rien sur l'*e* qui précede, comme deux mots unis pour n'en faire qu'un, et les lire comme s'ils étoient ecrits, *de-sus*, *de-sous*, *re-sentir*, *re-souvenir*. Si cette orthographe avoit eté adoptée, les etrangers ne seroient pas embarrassés, comme ils le sont fort souvent, sur la maniere de prononcer ces mots.

Mais voici une exception à la regle. L'*e* est souvent ouvert grave, lorsqu'après lui la consonne *r* est redoublée, et que les deux ne forment qu'un son indivisible, comme dans *guerre*, *tonnerre*, *verrier*, etc.; mais il est ouvert moyen si les deux *r* se font entendre séparément, comme dans *erreur*, *terreur*, *errant*, *erroné*, *errata*: on prononce ces mots comme s'ils etoient ecrits *er-reur*, *ter-reur*, *er-rant*, *er-roné*, *er-rata* (1). On ne

(1) Le système de M. Harduin, cité par M. Beauzée, et par lui adopté sur la maniere d'epeler, semble d'abord contraire aux regles que je propose pour fixer l'accent prosodique de la voyelle *e*, soit qu'elle termine ou non la syllabe, soit qu'elle se trouve suivie d'une syllabe muette ou sonore. Selon leur système, « toute con-» sonne est suivie ou sensée suivie d'une voyelle qu'elle

parle pas ici des syllabes finales : cet objet sera examiné à part.

» modifie, sans aucun rapport à la voyelle précédente. » Ainsi le mot *or*, qui semble ne comprendre qu'une » seule voix, en renferme réellement deux ; parce que le » son *o* une fois echappé, ne peut plus être modifié par » l'articulation *r*, et qu'il faut supposer ensuite la moins » sensible des voix *le schéva*, comme s'il y avoit *o-re*. » Beauzée, Gram. générale, liv. 1er, chap. 4, p. 93.

En conséquence il veut qu'on epelle *ar-mé* et non *ar-me*.

M. Harduin veut que la voyelle *a* et la consonne *r* n'aient l'une sur l'autre aucune influence directe, tandis que le voisinage de deux consonnes altere quelquefois l'articulation ordinaire de la premiere et de la seconde. « Dans le » mot *obtus*, ajoute-t-il, quelqu'un y prononce foible- » ment un *e* féminin après *b*, il arrive que le *b* contraint » par la proximité du *t* se change indispensablement » en *p*, et on prononce effectivement *optus*. Ainsi l'anti- » pathie même qu'il y a entre *b* et *t* (parce que l'une est » foible et l'autre est forte) sert à faire voir que dans *obtus* » elles sont plus unies l'une à l'autre que la premiere ne » l'est avec l'*o* qui précede. » *Ibid.* p. 99.

Peut-être est-ce ainsi qu'on prononce ce mot dans l'Artois ; mais un usage vicieux introduit dans cette province ne doit pas faire loi pour le reste de la France.

M. Beauzée ajoute une autre raison pour soutenir que la consonne qui suit une voyelle, ne fait pas corps avec la syllabe où cette voyelle est employée. « C'est, dit-il, qu'il » n'est plus temps de modifier l'explosion de la voix » quand elle est déjà echappée. »

Sans entendre attaquer le système d'epellation adopté par ces deux auteurs, j'oserai combattre les raisons qu'ils emploient pour prouver que la consonne n'a aucune influence sur la voyelle qui la précede.

Je dirai d'abord au secrétaire de la société littéraire d'Arras, qu'il est difficile de comprendre comment l'antipathie

Règle 3e, Jamais dans les mots non composés, une syllabe ayant le son de l'*e* aigu, ne peut se

---

qui subsiste entre deux choses, et qui doit naturellement les éloigner l'une de l'autre, peut servir à faire voir qu'elles sont plus unies que celles entre lesquelles il n'y a aucune antipathie ; comment le *b* et le *t* antipathiques, selon lui, sont plus unis que l'*o* et le *b*, entre lesquels il n'y a aucune antipathie ; comment le *t* antipathique avec *b* peut le modifier ; et enfin comment *b*, qui n'est point antipathique avec *o*, ne le modifieroit pas.

Je lui dirai 2°. que si une consonne peut influer sur une autre consonne qui la précede et qui en est modifiée, je ne vois aucun inconvénient à ce qu'elle ait la même influence sur la voyelle qui la précede.

Je répondrai ensuite à l'un et à l'autre, que je n'entends pas qu'une consonne puisse modifier l'explosion de la voix déjà echappée, mais je crois qu'elle peut modifier cette voix au moment qu'elle echappe.

Cette modification peut avoir lieu, tant dans la quantité prosodique de la voyelle, que dans l'accent prosodique ou la qualité de son.

D'abord, quant à la quantité prosodique, l'académicien d'Arras convient qu'un musicien peut faire une tenue de plusieurs mesures sur l'*a* de *charme*. Il doit convenir aussi qu'on n'en peut faire aucune sur la même voyelle dans *charmé*. Pourquoi cette différence ? c'est que dans ce dernier mot la premiere syllabe est breve, et que dans le premier elle est longue ; et qu'on ne peut fredonner ou se reposer que sur une syllabe longue, et nullement sur une breve.

Mais pourquoi cette syllabe, qui est physiquement la même dans les deux mots, est-elle longue dans le premier et breve dans le second ? c'est que toute syllabe muette se

trouver devant une syllabe muette commençant par une consonne.

---

refuse à toute espece de repos à cause de sa briéveté, et qu'il faut nécessairement que le repos se fasse sur une sonore dont elle doit être précédée ou suivie ; ainsi la tenue se fera sur l'*a* de *charme* et sur l'*e* final de *charmé*. Voilà donc une voix modifiée, quant à la quantité prosodique, par une syllabe muette qui la suit.

Une voyelle peut avec autant de raison, être modifiée quant à l'accent prosodique ou à la qualité de la voix, par une consonne ou même par une voyelle subséquente.

L'abbé d'Olivet le prouve par une observation très-juste, et qui est à la portée de tout le monde. « A l'egard de l'*e* » muet, dit-il, il suffit d'en savoir deux choses : la pre- » miere, qu'il ne commence jamais un mot ; la seconde, » qu'il ne se trouve jamais en plusieurs syllabes consécu- » tives..... Ainsi les verbes dont la pénultieme est muette à » l'infinitif, comme *appeler, peser, mener, devoir, con-* » *cevoir*, prennent dans les temps qui finissent par l'*e* » muet, un *e* masculin ou la diphtongue *oi*. *J'appèlle, il* » *pèse, il mène, ils doivent, ils conçoivent*; *prenez; ils;* » *prennent; venez, ils viennent.* On dit *chapelain, chapelle;* » *chandelier, chandelle; celui, celle.* Par la même raison, » quoiqu'on diso *j'aime, je chante*, nous disons, *aimé-je*, » *chanté-je ?* Tel est le génie de notre langue ; et l'on doit » ce me semble conclure de son uniformité sur ce point, » qu'elle ne se gouverne nullement selon les lois d'un usage » arbitraire et aveugle, mais qu'elle a de temps immémo- » rial consulté les principes de l'harmonie, qui deman- » dent, ou que la pénultieme soit fortifiée, si la derniere » est muette, ou que la premiere soit foible, si la der- » niere est le siege où se trouve le soutien de la voix. »

Si l'*e* qui est muet dans la premiere syllabe de *peser, mener*, etc., devient sonore, c'est-à-dire, moyen dans il *pèse* et *mène*, c'est, comme dit notre auteur, parce que

Développement.

Cette regle est aussi générale que celle qui proscrit deux syllabes muettes de suite. Aussi voit-on que dans les mots qui ont entre eux quelque analogie, lorsqu'il se trouve deux syllabes terminées par l'*e* aigu dans l'un, le premier *e* devient moyen dans l'autre, si le second *e* est muet. Ainsi dans *séché*, *interprété*, *complété*, *réglé*, la pénultieme syllabe a l'*e* aigu ; mais cet *e* devient moyen dans *sèche*, *interprète*, *complète*, *règle*, parce que le dernier *e* est muet. On fait aigu le premier *é* de *compétence*, mais il est moyen dans *compète*, et ainsi des autres mots analogues.

Cette regle générale pour les mots simples, ne s'applique point à ceux qui sont composés avec les

---

la syllabe suivante est féminine. Cet *e* moyen est donc modifié par la syllabe suivante. Mais quoique la syllabe muette soit placée après, la modification ne s'opere pas après l'explosion de la voix echappée ; elle avertit seulement que la voyelle précédente doit être modifiée lors de l'explosion de la voix. Si l'on ecrit *donnez*, le *z* final modifie l'*e* qui le précede, et le rend aigu, de muet qu'il auroit eté, si l'on avoit ecrit *donne* sans *z* final.

Il en est de même de toute autre consonne après l'*e*. Si j'ecris *mie*, l'*e* final se prononce muet. Si j'ajoute une consonne à la suite et que j'ecrive *miel*, l'*e* est modifié par la consonne *l* et se prononce moyen. Il n'est donc pas vrai, comme le croit M. de Beauzée, qu'une voyelle ne puisse pas être modifiée par une consonne ou une syllabe subséquente.

prépositions *dé*, *pré*, *mé*, dont l'*e* reste toujours fermé, quoique suivi d'une syllabe muette, comme nous l'avons dit dans le développement des regles 2 et 3. §. 1er de cet article. Ainsi on fait entendre l'*e* fermé dans la premiere syllabe de *détenir*, *prévenir*, *méprenez*, etc.

REGLE 4e. L'*e* qui termine la syllabe est toujours aigu devant une voyelle sonore ou muette. Exemples : *Théorie*, *séance*, *béatitude*, *géométrie*, *athée*, *créée*, *corvée*, *fée*, etc.

Cette regle ne souffre aucune exception, et n'a pas besoin d'une plus ample explication.

Une conséquence qu'on peut tirer de toutes ces regles, c'est que toute syllabe dans le corps d'un mot terminé par une consonne après *e*, doit avoir le son moyen, à l'exception des nasales, et de celles qui, de leur nature, sont ouvertes graves. Il sera parlé de ces dernieres dans l'article 2.

§. 3. *Accent ou qualité de la voix dans les syllabes finales.*

Les syllabes finales sont, à quelques différences près, soumises quant à l'accent prosodique, aux mêmes regles que celles qui se trouvent dans le corps du mot. On aura soin de faire remarquer ces différences dans le développement des regles qu'on va bientôt exposer.

Pour mettre de l'ordre dans ce paragraphe, on va considérer les syllabes finales sous les trois points de vue sous lesquels elles peuvent se présenter :

On a vu (1) que le son de l'*e* est moyen lorsqu'une consonne termine la syllabe, ou qu'une syllabe muette vient après (2). Mais n'y ayant ici ni consonne, ni syllabe muette après l'*e*, il ne sauroit avoir le son moyen : il est par conséquent ou muet ou aigu. Il est muet dans *conduite*, *bonne*, *mine* ; aigu dans *amitié*, *pitié*, *bonté*, et il est toujours marqué de l'accent aigu.

Mais quelle regle nous indiquera les cas où cette voyelle, à la fin d'un mot, doit être aiguë ou muette ? Il n'est pas possible d'en assigner aucune. Ce n'est que par l'usage qu'on peut l'apprendre, et cet usage ne trompe pas.

2°. *Sur l'*e *de la derniere syllabe terminée par une consonne qui s'articule.*

REGLE UNIQUE. L'*e* de la syllabe finale est moyen, si cette syllabe est terminée par une consonne qui se prononce, autre néanmoins que la consonne *c*, qui, en ce cas, rend l'*e* ouvert grave.

Ce qui a eté dit sur la regle 2e du §. 2, s'applique egalement aux syllabes finales terminées par une consonne articulée. L'*e* de la derniere syllabe est moyen dans *formel*, *relief*, *rebec*, *cep*, *Jérusalem*, *hymen ;* mais il est grave dans *mer*, *amer*, *lucifer*, *univers*, etc.

Développement.

La raison de cette regle est la même que celle

(1) §. II, regle III, au *Développement.*
(2) *Ibid.*, regle Ire.

des regles 1ere et 3e. §. précédent. Ces trois règles s'expliquent l'une par l'autre. Selon la premiere, deux syllabes muettes ne peuvent pas se trouver de suite dans le même mot; et selon la troisieme, un *e* aigu ne peut pas, dans le même mot, être suivi d'une syllabe muette commençant par une consonne. Dans celle-ci, quoiqu'il ne se trouve pas un *e* muet ecrit après la consonne finale, il est cependant vrai qu'il s'y fait entendre, parce qu'aucune consonne ne peut s'articuler sans faire entendre une voyelle à sa suite. On prononce les mots *formel*, *relief*, *cep*, *Jérusalem*, *hymen*, comme s'ils etoient ecrits *formele*, *reliefe*, *cepe*, *Jérusaleme*, *hymene*. La prononciation supplée alors, à la suite de la consonne, la plus foible des voix (le schéva) sur laquelle on appuie plus légerement qu'on ne fait sur l'*e* muet ecrit (1).

(1) « Il faut observer, dit M. Duclos, que toutes les » fois que deux consonnes de suite se font sentir dans un » mot, il y a autant de syllabes réelles qu'il y a de consonnes qui se font entendre, quoiqu'il n'y ait point de » voyelle écrite à la suite de chaque consonne : a prononciation suppléant alors un *e* muet, la syllabe devient » réelle pour l'oreille, au lieu que les syllabes d'usage ne » se comptent que par le nombre des voyelles qui se font » entendre et qui s'ecrivent. Voilà ce qui distingue la syllabe physique ou réelle, de la syllabe d'usage. Par exemple, le mot *armateur* seroit, en vers, de trois syllabes » d'usage, quoiqu'il soit de cinq syllabes réelles, parce » qu'il faut suppléer un *e* muet après chaque *r*; on entend nécessairement *aremateure*. *Bal* est monosyllabe » d'usage et dissyllabe physique. » *Remarques sur la Grammaire générale de Port-Royal*, part. Ire, chap. III.

Mais lorsque la consonne finale du mot ne se fait pas entendre à la prononciation, l'*e* qui la précede n'est pas toujours moyen : il est quelquefois aigu, quelquefois muet, quelquefois grave. Il est aigu dans *pied* et *clef*, où les consonnes finales sont muettes pour l'articulation, et où elles ne se sont maintenues que pour conserver la trace de l'etymologie. Quelques ecrivains même les suppriment, et ecrivent *pié* et *clé*, conformément à la prononciation. Il se trouve peut-être encore quelques mots dans le même cas, mais ils ne doivent pas être en assez grand nombre pour exiger une regle particuliere.

3°. *Sur l'*e *de la derniere syllabe terminée par une consonne muette pour la prononciation.*

Regle 1re. Tout mot terminé en *ez* fait entendre le son de l'*é* aigu. Cette regle est générale. C'est ainsi qu'on prononce cette syllabe finale dans les mots françois ; et le *z* ne s'y fait pas entendre. *Nez*, *assez*, *rez-de-chaussée*, *biez*, vous *aimez*, vous *devriez*, vous *disiez* : tous ces mots se prononcent comme s'ils etoient ecrits sans *z* final. Le *né*, *assé*, vous *disié*, *ré-de-chaussée*, *bié*, vous *aimé*, vous *devrié*. Mais si le mot qui vient après recommence par une voyelle ou un *h* non aspiré, le *z* se fait entendre, mais de maniere qu'il paroît appartenir au mot suivant, comme *assé-zinstruit*, vous *devié-zhériter*, vous *aimé-zà lire*.

Il n'y a d'exception à cette regle que le mot *Forez*, ancienne province de France, dont l'*e* est ouvert grave et le *z* muet. Quelques auteurs ecrivent *forest* ou forêt; et en cela ils se conforment plus à la prononciation et à la regle générale. Il seroit peut-être mieux d'ecrire *forès;* cette orthographe seroit plus conforme à l'etymologie. Cette province tire son origine de la ville de Feurs, qui en etoit anciennement la capitale; et celle-ci tire le sien de *forum Segusianorum*, nom qu'elle portoit anciennement. Nous avons encore quelques noms propres terminés en *ez*, dont le *z* se fait entendre, et dont l'*e* se prononce grave; mais ils nous viennent des langues etrangeres, et principalement de l'espagnole, tels que *Riez*, *Usez, Alvarez, Suarez,* etc., et ils ne sauroient faire une exception à la regle, puisqu'ils ne sont pas de notre langue.

REGLE 2e. Les additions de *s* et de *nt* faites aux mots, comme caractéristiques du pluriel et des secondes et troisiemes personnes, n'apportent aucun changement au son qu'auroit l'*e* final au singulier, et ces additions sont nulles quant à la prononciation.

Développement.

1°. Les noms, les adjectifs, les participes et les troisiemes personnes des verbes qui sont terminés au singulier par un *e* muet, le conservent tel au pluriel, malgré l'addition des lettres caractéristiques de ce nombre, comme on peut le voir dans le tableau suivant :

Singulier.

SINGULIER.	PLURIEL.
Homme,	Hommes.
Habile,	Habiles.
Grande,	Grandes.
Facile,	Faciles.
Aimée,	Aimées.
Il aime,	Ils aiment.

Il faut excepter de cette regle *le* article et pronom, et l'adjectif *ce*, qu'on ecrit au pluriel, *les*, *des*, *ces*, et dont l'*e* devient alors ouvert, comme il l'est dans *mes*, *tes*, *ses*, pluriel de *mon*, *ton*, *son*, et se prononce à peu près comme *accès*, *succès*, *procès* : généralement, aucun monosyllabe en *es* ne fait entendre le son de l'*e* muet.

2°. Toutes les secondes personnes des verbes terminées en *es* au singulier font entendre le son de l'*e* muet : l'*s* n'est là qu'un signe caractéristique de la seconde personne. On dit à la premiere personne, je *chante*, que je *fasse*, que je *voie*, que je *dise*. On ajoute un *s* à la seconde personne, et l'*e* reste muet comme à la premiere. Tu *chantes*, tu *fasses*, que tu *voies*, que tu *dises*. Il se trouve encore quelques secondes personnes plurielles terminées en *es*, qui se prononcent muettes, comme vous *faites*, vous *ftes*, vous *êtes*, vous *êtes*, etc.

3°. Dans quelques temps des verbes, il se trouve des troisiemes personnes singulieres qui ne sont pas terminées par le son de l'*e* muet, et qui cependant le prennent au pluriel. Alors, pour marquer le pluriel, on change la terminaison du sin-

gulier, et on ajoute les caracteres *ent*, auxquels on donne le son de l'*e* muet. Exemples :

SINGULIER.	PLURIEL.
Il aim-a,	Ils aim-erent.
Il di-t,	Ils di-sent.
Il all-a,	Ils all-erent,
Il sort,	Ils sort-ent.
Il sorti-t,	Ils sorti-rent.
Il chantâ-t,	Ils chanta-ssent.
Qu'il reçû-t,	Qu'ils reçu-ssent.

4°. Dans quelques-uns des temps des verbes, la troisieme personne du singulier est terminée par le son de l'*e* ouvert, représenté par les voyelles combinées *oi*, comme il *aimoit*, il *feroit*. Pour former le pluriel de ces troisiemes personnes, on place un *e* et un *n* avant le *t* final : ils *aimoi-ent*, ils *feroi-ent*, et on ne fait entendre que le son de l'*e* ouvert, comme au singulier, avec cette différence qu'il est plus grave et plus long au pluriel.

5°. Les noms, les adjectifs, les participes, terminés au singulier par un *e* aigu, ne changent point ce son au pluriel, malgré l'addition du *s*. Exemples :

SINGULIER.	PLURIEL.
Amitié,	Amitiés.
Agé,	Agés.
Pied,	Pieds.
Guerrier,	Guerriers.
Prématuré,	Prématurés.
Adoré,	Adorés.
Estimé,	Estimés.

REGLE 3e. Les mots terminés en *er*, dont le *r* final est muet à la prononciation, font toujours entendre le son de l'*e* aigu.

Développement.

Tous les verbes de la premiere conjugaison sont, ainsi terminés : *aimer*, *chanter*, *parler*, *marcher*, etc. Le *r* y est absolument muet, à moins qu'il ne soit suivi d'un mot commençant par une voyelle ou un *h* non aspiré ; alors le *r* s'unit au mot suivant, et l'*e* reste aigu. On prononce *parlé-ravec douceur*, *aimé-rà plaire*, *chanté-rune* chanson, *demandé-rhumblement*, etc.

La même regle et les mêmes observations ont lieu pour les noms et les autres mots de la même terminaison, à quelques exceptions près, dont les principales regardent 1°. les monosyllabes tels que *fer*, *mer*, *ver*, *cher*, *fier*, *hier* : ce dernier mot etoit autrefois d'une seule syllabe, comme il l'est encore dans *avant-hier*; 2°. les mots dont la terminaison est immédiatement précédée des consonnes *f*, *m*, *v*, tels que *enfer*, *amer*, *hiver*, etc.; 3°. ceux qui nous viennent des langues etrangeres, tels que *Niger*, fleuve ; *taler*, monnoie ; *cancer*, *Antipater*, *frater*, *ester*, *Jupiter*, *Lucifer*, *magister*, *Munster*, etc., dans lesquels le *r* se fait entendre et modifie l'*e*, qui en conséquence se prononce ouvert et grave.

Nous avons deux adjectifs dont la prononciation paroît douteuse ; ce sont *altier* et *léger*. L'auteur

de la rime leur a fait donner le son grave ou l'aigu, selon la circonstance. Mais il semble que l'*e* grave dans *altier* rend plus sensible la gravité, la fierté, la *superbe*, renfermées dans la signification du mot, et que l'*e* aigu est plus propre à la légereté ; ainsi je pense qu'en prose, et sur-tout dans le discours soutenu, il est mieux de faire sentir le *r* dans *altier*, et de donner le son aigu à la finale de *léger*.

Plusieurs personnes prononcent le mot *cuiller* sans faire entendre le *r*, et le font masculin ; d'autres, au contraire, croient que ce mot etant féminin, doit prendre un *e* muet ou féminin à la fin, et disent *une cuillere*. Il y a erreur de part et d'autre. Le mot est féminin, et se termine par un *r* qui s'articule. C'est ce qu'atteste l'Académie dans son Dictionnaire : « *Cuiller*, s. f. (on prononce fortement le *r* final comme dans *fer* et *mer*). » On doit donc dire une *cuiller* en deux syllabes seulement, avec l'*e* gravé comme dans *fer* et *mer* : une *cuiller* d'argent, une *cuiller* à soupe. Ainsi ce mot se trouve dans l'exception à la précédente regle. Peut-être y en a-t-il encore quelques-uns dans le même cas ; mais le nombre n'en doit pas être considérable.

ARTICLE II.

Voix constantes.

J'appelle constantes les voix ouvertes graves, parce qu'elles ne sont pas comme les autres, sou-

mises à des regles qui les fassent varier. Lorsqu'on trouve une voix grave dans un mot primitif, il est assez ordinaire de la trouver telle dans ses dérivés, à la différence des voix aiguës, muettes et moyennes, qui varient selon leur position, ainsi qu'on a pu le voir dans l'article précédent. Il est vrai que les voix graves varient aussi quelquefois, mais leur variation n'est point soumise à des regles fixes ; elle est l'effet d'un caprice aveugle, sans motif, sans raison : l'usage est la seule regle qu'on doive consulter.

Presque toutes les voyelles graves que nous marquons de l'accent circonflexe, etoient autrefois, ou des voyelles doubles, ou des voyelles suivies d'un *s* qui ne se prononçoit pas. On ecrivoit *aage*, *roole*, *raale*, *controole*. Ces voyelles redoublées ne se prononçoient pas en deux emissions de voix, mais on y faisoit une tenue plus longue, et on leur donnoit un son très-ouvert.

On ecrivoit aussi *mesme*, *feste*, *oster*, *conqueste*, *paste*, *aspre*, etc. ; le *s* dans tous ces mots, etoit absolument nul pour la prononciation ; il n'etoit qu'un signe de longueur et de gravité. Aujourd'hui on ne redouble plus la voyelle, et l'on ecrit *âge*, *rôle*, *râle*, *contrôle*, *même*, *fête*, *conquête*, *ôter*, *pâte*, *âpre*.

Nous avons encore un autre accent imprimé que nous employons comme signe de gravité de l'*e* dans les syllabes finales seulement, comme dans *procès*, *accès*, *décès*, *près*, *exprès*, *grès*, etc. ;

mais cet accent devient un signe equivoque, puisque nous en faisons usage pour désigner le son moyen de l'*e*, comme dans *père*, *prophète*, *interprète*, *Grèce*, *manière*, etc. Un même signe pour marquer deux accents différens n'est certainement pas de l'invention d'un philosophe.

On a fait plus encore ; on a employé ce signe prosodique à un usage absolument etranger à la prosodie. On le place sur *à* préposition, pour empêcher de le confondre avec *a* verbe ; sur *là* mot explétif (cet homme-*là*), pour le distinguer de *la* article et pronom ; sur *où*, nom elliptique de lieu, pour le distinguer de *ou* conjonction ; et enfin sur *çà* particule explétive, qui n'est pas un homonyme absolu, et qui par conséquent ne peut jamais être confondu avec un autre mot. On peut dire que dans tous ces cas l'accent est absolument inutile, parce qu'outre que ces mots n'ont pas la voix grave, c'est que les circonstances et l'arrangement du discours annoncent suffisamment dans quel sens ils sont employés.

Lorsqu'on consulte les livres imprimés le siècle dernier, il paroît que l'usage des accents ecrits n'est pas bien ancien ; on trouve même dans ceux imprimés au commencement de celui-ci beaucoup de mots qui n'etoient pas accentués alors, et qui le sont aujourd'hui ; et quand on commença à faire usage des accents, on ne consulta pas l'oreille, on les employa sans choix, et absolument au hasard. On voit l'accent aigu sur l'*e* grave ainsi que sur le moyen, et actuellement encore tout *e* moyen qui

termine la syllabe, est marqué de l'accent grave, et souvent de l'aigu.

Si dès les commencemens on n'eût pas confondu tous ces signes prosodiques, si l'on eût toujours mis l'accent aigu sur l'*e* fermé, le grave sur les voyelles graves et longues, on se seroit accoutumé à donner à chaque voyelle le son indiqué par l'accent, et les voix graves ne varieroient point, comme elles font aujourd'hui, du mot primitif aux dérivés, sans qu'on en puisse donner d'autres raisons que celle d'un usage capricieux : cet usage, comme on le voit, prend sa source dans l'abus qu'on a fait des signes propres à distinguer les différentes nuances dont les voix sont susceptibles.

Mais cet usage abusif n'est pas général ; il ne s'etend que sur quelques mots, et il ne présente que quelques exceptions à une regle qui ne devroit en souffrir aucune.

On a vu dans l'article précédent, que dans le corps d'un mot, l'*e* qui n'est pas grave varie pour la qualité du son, selon qu'il est suivi d'une syllabe muette ou d'une sonore ; qu'il est muet dans la premiere syllabe de *semer*, mais qu'il est moyen dans il *sème*, à cause de la syllabe muette qui suit; qu'il est aigu dans la premiere de *céder*, et qu'il devient moyen dans il *cède*. Il n'en est pas de même des voix graves : on a remarqué qu'elles ne cessent pas d'être telles, quelle que soit la syllabe qui suit, soit masculine, soit féminine. Lorsque la syllabe radicale est grave dans le mot primitif, elle conserve sa gravité dans les dérivés et les composés.

On prononce grave l'*a* dans *opiniâtre* et dans *opiniâtrer*; dans *plâtre*, mot primitif, et dans *plâtrier*, *plâtras*, *plâtrer*, qui en sont dérivés.

L'*o* est également grave dans il *ôte* et dans *ôter*. On prononce grave *ai* dans *paître* et dans *paissez*. *Oi* a de même le son de l'*e* grave dans *connoître* et *connoissez*. L'*e* est grave dansla pénultieme syllabe du primitif *fête*, *tête*, *prêtre*, etc. Il conserve sa gravité dans les dérivés et les composés *fêter*, *têtu*, *entêté*, *prêtrise*, *prêtresse*, etc.

D'après ces remarques on peut établir la regle suivante.

REGLE UNIQUE. Lorsque la syllabe radicale fait entendre une voix grave dans le mot primitif, elle reste grave dans ses dérivés et ses composés, quelle que soit la syllabe qui suit, soit masculine, soit féminine.

Cette regle devroit être sans exception, cependant elle en a souffert plusieurs avec le temps. Il seroit bien difficile d'indiquer les cas où ces exceptions doivent avoir lieu, et d'etablir des regles à ce sujet, parce que, comme on l'a dit, c'est le caprice qui les a introduites. Cette regle sera rendue plus sensible par des exemples. Mais je dois avertir auparavant que, quoique l'usage n'admette pas l'accent circonflexe sur toutes les voyelles graves, pour mieux indiquer la gravité de la voyelle, j'userai de cet accent dans tous les exemples que je vais rapporter, et je le choisis par préférence à celui qu'on appelle accent grave, parce qu'il n'est

pas equivoque comme ce dernier, qui indique tantôt un son grave et tantôt un moyen.

Exemples pour l'*a* grave.

Du primitif *lâcs*, nœud, lien, piege, on a fait *lâcet*, *lâçure*, *il lâce*, *entrelâcer*. D'*âge* on a fait *âgé ;* d'*âne* on a fait *ânon*, *ânesse*, *ânerie*. De *râble* on a fait *râblu* ; de *râs*, *râser*, *râsoir*, *râsade*. De *mâcher* s'est formé *mâchoire*, *mâchicatoire*. De *bâiller*, autrefois *baailler*, on a formé *bâillement*, *bâilleur*, *bâillon*. De *diâble*, vient *diâblesse*, *diâblerie*, *diâblotin*, *diâbolique*, *endiâblé*, etc.

Dans tous ces mots et autres semblables, la voix *a* qui se trouve grave dans le primitif, conserve sa gravité dans les dérivés et les composés, soit que la syllabe qui suit soit féminine, soit qu'elle soit masculine.

On trouve cependant quelques exceptions à cette regle, mais elles ne sont pas nombreuses. Par exemple, l'*a* est grave dans *ârrêt*, mais il est aigu dans *arrêter* ; il est grave dans *escâdre* ; cependant il est aigu dans *escadron*, quoique ces mots paroissent dérivés l'un de l'autre. On entend par *escâdre* un nombre de vaisseaux qui ont le même chef, et par *escadron* un nombre de cavaliers qui ont aussi le même chef.

Bârre, *bârrer*, *bârriere*, font entendre l'*a* grave ; mais cet *a* est aigu dans *barricade* et *bar-*

ricader, quoique ces mots soient dérivés de *bârre* (1).

Ce ne sont pas là les seules exceptions que souffre cette regle ; il y en a sans doute plusieurs autres, dont il seroit difficile de donner la liste ; il faut, pour les connoître, recourir à l'usage.

Exemples pour l'*e* grave.

Cette voix est représentée dans l'ecriture, comme on l'a vu plus haut, tantôt par la voyelle *e* qui est son caractere propre, tantôt par les voyelles combinées *ai* et *oi*, caracteres qui lui sont absolument etrangers.

1°. *Voix* e *grave indiquée par le signe qui lui est propre.*

PRIMITIFS.	DÉRIVÉS.
Prêt (préparé),	Prêter, apprêter, apprêt.
Prêt (action de prêter),	Prêter, il prête.
Prêtre,	Prêtresse, prêtrise.

(1) L'abbé d'Olivet, dans la récapitulation qu'il fait des regles générales éparses dans son *Traité de la Prosodie françoise*, rappelle celle-ci : « Quelle que soit la voyelle » qui précede deux *r r*, quand les deux ensemble ne for- » ment qu'un son indivisible, la syllabe est toujours lon- » gue. » Les exceptions dont on vient de rapporter des exemples, prouvent que sa regle ne peut pas s'appliquer à tous les cas : car non-seulement l'*a* n'est pas grave dans *barricader* et dans *arrêter*, mais encore, bien loin d'être long, il n'est même pas douteux. Il ne faut que consulter l'oreille et l'usage pour reconnoître qu'il est très-bref.

Gêne,	Gêner, gênant.
Cêsse,	Cêsser, cêssation.
Bête,	Bêtise, bêta, hébêté.
Pêche (fruit),	Pêcher (arbre).
Pêche (exercice),	Pêcher (du poisson), pêcherie (lieu où l'on fait la pêche, etc.)
Prês,	Prêsser, prêssion, prêssoir, emprêssé, opprêssion, etc.
Rêve,	Rêveur, rêver, rêverie, rêvasser.
Mêler,	Mêlange, je mêle, mêlanger, démêler.
Profês,	Profêssion, profêsseur, il profêsse.
Confêsser,	Confêssion, je confêsse, confêsseur.
Guêpe,	Guêpier.
Bêche,	Bêcher.
Tempête,	Tempêter.
Salpêtre,	Salpêtrier, etc.

Dans tous ces exemples, la voix *e*, que j'ai eu soin d'indiquer partout par l'accent circonflexe, est grave dans les dérivés et les composés comme dans le primitif et le simple, quelle que soit la qualité de la voyelle qui vient après. Mais l'usage a introduit quelques exceptions dont il n'est pas possible de rendre raison ; en voici quelques exemples. Il faut avoir recours à l'usage pour connoître les autres.

L'*e* de la premiere syllabe de *crêpe* est grave ainsi que dans le verbe *crêper ;* mais il est aigu dans les dérivés *crépu*, *crépon*, et dans les composés *décrépit*, *décrépitude*, Dict. de l'Acad.

Dans le primitif *intérêt*, le second *e* est grave ; mais dans les dérivés *intéressé*, *intéressant*, il est moyen, ainsi que dans le composé *désintéressant*.

2°. *Voix* è *grave indiquée par* ai.

PRIMITIFS.	DÉRIVÉS ET COMPOSÉS.
Traîner,	Traîne, traîneau, traînasse, entraîner.
Epais,	Epaisse, epaissir, epaisseur, epaississement.
Maître,	Maîtresse, maîtrise, maîtriser.
Traître,	Traîtresse, traîtrise, traîtreusement.
Faîte (comble d'un edifice),	Faîtage, faîtiere.
Chaîne,	Chaînon, chaînette, enchaîner.
Haîne,	Haîneux.

3°. *Voix* è *grave indiquée par* oi.

Nous n'avons guere que les verbes *connoître*, *paroître* et *croître*, qui fassent entendre le son de l'*è* grave, encore le dernier est-il douteux : bien des gens prononcent la premiere syllabe de *croître* en diphtongue, comme dans *cloître*. Les dérivés et les composés de ces verbes suivent pour la prononciation, celle des primitifs. On prononce grave l'*e* dans *connoissance*, *méconnoître*, *apparoître*, *reparoître*, etc.

Nous avons encore les imparfaits et les conditionnels des verbes, tels que j'*allois*, tu *lisois*, tu *ferois*, je *chanterois*, etc. où les voyelles combinées

donnent le son de l'*é* grave; et les terminaisons en *ois* de quelques noms nationaux, comme *François*, *Polonois*, *Anglois*, *Hollandois*, et plusieurs autres, qu'on prononce comme s'ils etoient ecrits *Francès*, etc. Cependant on a conservé l'ancienne et naturelle prononciation dans *Danois*, *Suédois*, *Génois*, *Chinois*, et une infinité d'autres. On peut voir à ce sujet la remarque 10 de l'abbé d'Olivet sur Racine; et la remarque 110 de Vaugelas, où il dit entre-autres, qu'il faut dire *avoine* avec toute la cour, et non pas *aveine* avec tout Paris.

Notre langue ne nous offre que les mots *reître* et *seize*, dans lesquels les voyelles combinées *ei* lassent entendre l'*e* grave; ou s'il s'en trouve quelques autres, elles doivent être en bien petit nombre. Les autres mots où entrent ces voyelles combinées, ont le son de l'*é* moyen comme dans *pleine*, *veine*, *Seine*, *treize*, etc.

Exemples de la voix *o* grave.

Tous les mots où se trouvent l'*ô* grave dans le primitif, le conservent dans les dérivés et les composés, comme on peut le voir dans le tableau suivant:

PRIMITIFS.	DÉRIVÉS OU COMPOSÉS.
Drôle,	Drôlesse, drôlerie.
Rôle,	Enrôler, enrôleur.
Contrôle,	Contrôler, contrôleur.
Geôle,	Geôlier, geôlage.
Trône,	Détrôner, intrôniser, détrônisation.

Prône,	Prôner, prôneur.
Aumône,	Aumônier, aumôner.
Clôrre,	Clôture, enclôrre, déclôrre.
Pôser,	Pôsition, propôser, interpôser, interpôsition, oppôser, expôser, suppôser.
Grôs,	Grôssier, grôssieretè, grôssoyer, grôsseur, engrôsser.
Rôt,	Rôti, rôtisseur, rôtisserie.
Côte,	Côté, côteau, côtoyer.
Maltôte,	Maltôtier, etc.

La regle est uniforme pour tous les dérivés des mots qui ont l'*ô* grave au primitif. Cependant j'ai beaucoup entendu disputer sur le mot *hôtel*; les uns veulent que l'*ô* y soit grave, d'autres soutiennent qu'il doit faire entendre le même son que dans *hotte*. Mais les mots *hôte* et *hôtel* nous viennent visiblement du latin *hospes*, *hospitium*, qui viennent eux-mêmes du celte *gwest*, hôte. On avoit conservé en françois le *s* qui se trouve dans le latin et le celte, et l'on ecrivoit *hoste*, *hostesse*, *hostel*, *hostellerie*, *hostelier*. On a retranché ensuite ce *s*, nul pour l'articulation, et qui n'etoit qu'un signe de longueur et de gravité, et on l'a remplacé par l'accent circonflexe qui indique egalement la longueur et la gravité.

L'Académie écrit *hôte*, *hôtesse*, *hôtel*, *hôtellerie*, *hôtellier*. Je conviens avec l'abbé d'Olivet que l'*ô* est plus long dans *hôte* et *hôtellier* que dans *hôtesse*, *hôtel*, *hôtellerie*, à cause de la syllabe muette qui suit immédiatement dans les deux premiers de ces mots; mais de ce qu'il n'est pas aussi long, on ne doit pas en conclure qu'il n'est pas

aussi grave ; il faut toujours prendre garde de confondre la gravité et la longueur, l'accent prosodique avec la quantité prosodique ; et puisque l'Académie laisse subsister l'accent grave sur les dérivés d'*hôte*, *hôtesse*, *hôtel*, *hôtellerie*, il semble qu'on doive en conclure que l'*o* dans tous ces mots doit être également grave. D'ailleurs ne doit-on pas faire une différence dans la prononciation, entre *hôtel* et *autel*, table destinée aux sacrifices ?

Quelquefois la voix *ô* grave est représentée dans l'écriture par une combinaison de voyelles qui lui sont étrangères, comme on peut le voir dans les exemples suivans :

PRIMITIFS.	DÉRIVÉS OU COMPOSÉS.
Aûge,	Aûgée, aûget.
Aûne (mesure),	Aûner, aûnage, aûneur.
Aûne (arbre),	Aûnaie (lieu planté d'aûnes).
Aûtre,	Aûtrui, aûtrement.
Taûpe,	Taûpier, taûpinée, taûpiniere, taûpiere.
Haût,	Haûteur, haûtesse.

On voit par tous les exemples qui viennent d'être rapportés, que la syllabe radicale qui se trouve avoir un son grave dans le mot primitif, conserve assez généralement cette gravité dans les dérivés. Quelques exceptions qui peuvent se rencontrer de temps à autre, ne permettent pas, il est vrai, qu'on puisse considérer la regle comme universelle ; mais ces exceptions, que l'usage a introduites sans raison, ne doivent pas l'empêcher d'être générale :

générale : il est peu de regles, quelque générales qu'elles soient, qu'on ne voie sujettes à quelques exceptions.

Cependant ces exceptions ne portent point du tout sur les verbes de conjugaison réguliere qui suivent exactement la regle générale. Exemples :

Pâlir, pâlissant, je pâlis.	Je prête, prêter.
Je traîne, traînant, traîner.	J'arrête, arrêter.
J'impôse, impôsant, impôser.	Je fête, fêter.
J'aûne, aûnant, aûner.	J'empêche, empêcher.
Connoître, connoissant, connoisse.	

Et ainsi des autres verbes réguliers ; je ne connois aucune exception qui déroge à cette regle relativement à eux.

Il n'en est pas de même des verbes dont les conjugaisons sont irrégulieres ; l'irrégularité de la conjugaison influe sur l'accent et la prononciation. On peut citer pour exemples les verbes suivans :

Être, *j'étois*, vous *êtes*. L'*e* est grave à l'infinitif, aigu à l'imparfait, et moyen à la seconde personne pluriele du présent de l'indicatif.

Faire, je *faisois*, *faisant*, nous *ferions*, vous *faites*. La premiere syllabe de ce verbe à l'infinitif a le son grave ; elle est muette à l'imparfait, au futur, au supposítif et participe actif, et elle est moyenne à la seconde personne plurielle de l'indicatif. On écrivoit autrefois, nous *fairons*, je *fairois*, etc., mais on a substitué l'*e* à *ai*, et on le prononce muet. Depuis on a prononcé muet *ai* dans *faisons*, *faisant* ; mais on n'a pas encore adopté l'*e* muet écrit dans ces mots. Vous *faites*

se prononce avec le son de l'*e* moyen, comme dans *parfaite* et non comme dans *fête*.

Voilà quel est le résultat des observations que j'ai faites sur la prononciation de nos voyelles. Je sens qu'il y auroit bien d'autres choses à dire sur cette matiere ; mais la prononciation est sujette à varier, et les changemens qui s'y introduisent, n'arrivent que peu à peu et insensiblement. « Ce » qu'on appelle parmi nous société, dit M. Duclos, » et que les anciens n'auroient appelé que *coterie*, » décide aujourd'hui de la langue et des mœurs. » Dès qu'un mot est quelque temps en usage chez » *le peuple des gens du monde*, la prononciation » s'en amollit. » Et c'est Paris qui est le siege de cette coterie, et où l'on trouve *ce peuple des gens du monde*. Je laisse donc aux grammairiens de la capitale, qui sont plus à portée de communiquer avec ces sociétés, le soin de traiter à fond cette partie essentielle de notre langue. Ce que je présente ici sur cet objet, n'est qu'un essai qui pourra engager les gens de lettres de la capitale à porter leurs recherches plus avant, et à nous donner des regles sûres et fixes qui nous manquent sur ce point important et trop négligé jusqu'à présent. Quelque imparfait que soit cet essai, je ne regretterai pas le temps que j'y ai employé, ni le travail qu'il m'a coûté, s'il peut réveiller l'attention de ceux qui sont plus instruits que moi sur cette matiere, et les engager à assujettir à des regles bien claires et bien raisonnées, l'usage reçu dans la bonne compagnie, et adopté dans la chaire, au théâtre

et au barreau. Si, lorsque notre langue a commencé à se fixer, on avoit eu soin de donner au public des regles sur la prononciation, on auroit par-là formé un dépôt ; auquel il auroit été facile d'avoir recours dans les doutes. Ce dépôt auroit retenu les novateurs, et auroit fixé la langue d'une maniere invariable et uniforme pour toute la France ; et l'usage une fois fixé, il seroit facile de l'indiquer dans l'ecriture, de façon qu'il ne fût pas possible de s'y méprendre.

Nous employons trois signes pour indiquer le son aigu, le grave et le moyen. Le même signe sert pour le grave et pour le moyen, ce qui peut occasionner des equivoques. Il seroit possible de supprimer totalement l'accent circonflexe ; l'accent grave seroit employé sur toutes les syllabes qui doivent être prononcées gravement, et l'aigu sur toutes celles qui doivent faire entendre le son de l'*e* aigu. L'*e* moyen et le muet n'ont besoin d'aucun signe pour les caractériser.

1°. L'*e* moyen est toujours déterminé par sa position, comme on a pu le voir plus haut ; il est par conséquent inutile de le distinguer par aucun signe ; on ne le confondra jamais avec les autres modifications de la voix *e*. L'*e* est muet dans la premiere syllabe de *semér*, *peser*, etc. ; mais il devient moyen dans il *sème*, il *pesé*, à cause que la syllabe subséquente est muette. Il est aigu dans *sécher*, *compléter* ; mais, par la même regle, il devient moyen dans il *seche*, il *complete* : il n'est

pas possible de le faire muet. (Voyez ci-dessus la regle 1re, §. 2, art. 1er.)

L'accent grave dont on fait usage ordinairement pour indiquer l'*e* moyen, est donc absolument inutile. On peut même dire que dans cette circonstance il est employé à contre-sens, puisqu'il n'a été originairement établi que pour annoncer la gravité du son, comme son nom l'annonce.

3°. L'*e* aigu est indiqué par l'accent aigu comme dans *dérivé*, *précis*, *début*, etc. On pourroit encore employer cet accent sur les syllabes aiguës représentées dans l'écriture par les voyelles combinées *ai*, comme dans j'*irai*, j'*allai*, je *sais*, etc. Mais pour ne pas multiplier inutilement ce signe, on pourroit le retrancher dans les cas où la voyelle *e* se trouve immédiatement suivie d'une syllabe commençant par une voyelle, parce qu'elle doit toujours être aiguë, suivant la regle 4 du §. 2 ci-dessus, comme dans la premiere syllabe des mots *théorie*, *séance*, *béatitude*, *création*, *fée*, etc., où l'*e* est nécessairement aigu, suivant la regle citée. Cependant il faudroit avoir attention de ne pas supprimer cet accent sur l'*e* qui précede une voyelle avec laquelle on pourroit craindre qu'elle ne dût être combinée pour ne former qu'une même syllabe, ainsi que se combinent ensemble l'*e* et l'*o* dans *geolier*, où les deux voyelles de la premiere syllabe ne font entendre que le son de l'*o*, comme si ce mot etoit ecrit *jolier*; ainsi on accentueroit l'*e* dans *géometre;* on en useroit de même dans *fléau*, pour avertir qu'on ne doit pas prononcer ce mot

comme on prononce la derniere syllabe de *tableau*, etc.

3°. L'*e* grave, quels que soient les caracteres qui le représentent, devroit toujours être indiqué par l'accent grave, parce que sa position seule ne sauroit annoncer sa gravité.

Nous avons, dira-t-on, l'accent circonflexe, qui est en possession de remplir cet emploi, et d'indiquer, tant la gravité de l'*e* que celle de l'*a* et de l'*o*. On écrit avec cet accent *bâton*, *âge*, *bête*, *même*, *hôte*, *apôtre*. Mais cet accent n'est employé que dans les mots où l'on a supprimé une lettre muette à la prononciation. On écrivoit autrefois *baston*, *aage*, *beste*, *mesme*, *hoste*, *apostre*: l'accent circonflexe a suppléé à la double voyelle et au *s* qui ont été supprimés; et il annonce en même temps, et la gravité et la longueur de la voyelle; mais nous avons beaucoup de mots où les voyelles sont graves, et où il n'y a aucune lettre retranchée, tels que *passer*, *presser*, *baisser*, etc., dont la premiere syllabe se trouve longue et grave. Et puisque la prononciation est ici aussi grave et aussi longue que dans les mots où une lettre a été supprimée, pourquoi ne pas se servir du même signe dans les uns et dans les autres? Je ne vois aucun inconvénient à écrire *bàton*, *àge*, *bète*, *mème*, *hòte*, *pàsser*, *prèsser*, *apòtre*, *abaìsser*, *prèter*, *fenètre*, *aùtre*, *haùsser*, *paroìtre*, *haìne*, etc.

Je sais bien qu'on pourra m'opposer que l'accent circonflexe annonce une lettre retranchée,

et que dans *passer*, *presser*, *hausser*, etc., il n'y a eu aucune lettre de supprimée ; mais si ces lettres supprimées n'avoient été introduites dans l'ecriture que pour annoncer la gravité et la longueur de la voyelle qui précédoit, s'il n'y a aucune différence dans la prononciation, pourquoi en mettroit-on une dans le signe qui doit l'indiquer ?

D'ailleurs, l'accent circonflexe annonce, il est vrai, à celui qui lit, qu'il remplace une lettre supprimée ; mais celui qui parle ou qui entend lire et parler, ne voit pas ce signe, et il lui devient totalement inutile.

Si cependant on pensoit que cette distinction fût nécessaire, on pourroit conserver l'accent circonflexe dans toutes les occasions où il remplace une lettre supprimée, mais rien n'empêcheroit qu'on employât l'accent grave sur les voyelles qui doivent être prononcées gravement et qui anciennement n'etoient pas accompagnées de lettres retranchées depuis, comme dans *prèsser*, *hausser*, *abaìsser* ; mais il paroît inconséquent et ridicule d'employer l'accent grave sur une voyelle qui ne doit faire entendre qu'un son moyen et non un grave.

Je me serai peut-être ecarté de l'usage dans quelques-unes des regles que j'ai exposées ; et je n'en serai point surpris, vu les variations continuelles auxquelles cet usage est sujet. Mais cet essai, tout imparfait qu'il est, ne laissera pas d'avoir quelque utilité, s'il peut suggérer à quelqu'un de

nos maîtres en fait de langage ; l'idée de le perfectionner, soit en y ajoutant de nouvelles observations, soit en relevant les erreurs que je puis avoir faites. Je ne serois même point surpris qu'on trouvât trop générale la regle que j'ai donnée sur les voix constantes (art. 2. reg. unique). Par exemple, l'abbé d'Olivet veut qu'on fasse long l'*a* de la premiere et de la seconde personne du singulier avec la troisieme du pluriel, terminées en *âsse*, *âsses*, *âssent*, au subjonctif; que j'*aimasse*, que tu *aimasses*, qu'ils *aimassent*. Il veut aussi qu'on prononce longue la derniere syllabe du singulier, terminée en *ât* au subjonctif; qu'il *aimât*, qu'il *allât*, etc. Enfin il donne comme regle sans exception, la regle suivante : « Toute syllabe mas- » culine, qu'elle soit breve ou non au singulier, » est toujours longue au pluriel : *des sacs*, *des* » *sels*, *des pots*, etc. ; mais au singulier, *un sac*, » *du sel*, *le pot*, etc. »

La regle est bonne pour fixer la quantité prosodique, mais elle est insuffisante pour déterminer l'accent prosodique. L'auteur, il est vrai, n'a eu en vue que la quantité ; et je ne doute pas que s'il eût traité de l'accent prosodique, ou de la qualité des voix, il n'eût eu soin de nous dire si l'*a* et l'*o* de ces voyelles sont graves ou aigus ; s'ils sont graves, comme dans *basse*, *echasse*, *gras*, *mât* de navire, *bât* de mulet, *amas*, *repos*, *gros*, ou s'ils sont aigus, comme dans *plat*, *combat*, *ecot*, *rabot* ; si l'*e* de *sels* au pluriel, est plus grave qu'au singulier.

S'il y a une différence dans l'accent entre les différens temps et modes du même verbe, entre le singulier et le pluriel du même nom, il se trouvera une dérogation et des exceptions très-nombreuses à la regle : c'est sur quoi je n'entreprends pas de décider ; je laisse à des mains plus habiles, à ceux qui sont plus assurés de l'usage, le soin d'examiner ces questions, et d'en donner la solution.

Si quid novisti rectius istis
Candidus imperti ; si non, his utere mecum.

POST-SCRIPTUM.

Doutes sur la prononciation et la diphtongue oi.

L'abbé Boulliette, dans son Traité des sons de la langue, nous assure que les caracteres *oi* et *ois* représentent les sons *oua* et *ouas* dans certain nombre de mots, comme dans *gloire*, *croire*, *avoir*, *vouloir*, *trois mois*, *du bois*, qu'on prononce *glouare*, *trouas*, etc. ; mais ils représentent, dit-il, les sons *oué* ou *oués* dans ces autres mots, *boire*, *mémoire*, *lavoir*, *couloir*, *je vois*, *un Danois*, qui se prononcent *bouère*, *mémouère*, *coulouère*, je *vouès*, etc. ; il ne nous donne pas de regle pour connoître dans quels cas il faut user de l'une ou de l'autre prononciation.

Selon Duclos, cette diphtongue ne fait point entendre le son *ous*, elle se prononce *oué* ; c'est l'*ou* et l'*é* grave.

Le

Le nouveau Dictionnaire portatif, par le C. Gattel, professeur à l'ecole centrale de Grenoble, nous dit que cette diphtongue fait toujours entendre le son *oa*, comme *boare*, *vouloar*, etc.

Entre ces différentes opinions, laquelle préférer ?

De plus, y a-t-il une différence du son de l'*e* dans *oué* et *ouès* ? et cette différence est-elle seulement dans la quantité prosodique, ou bien est-elle dans l'accent prosodique ou le son ? l'*e* est-il plus ouvert et plus grave dans l'un que dans l'autre, ou bien est-il seulement plus long dans *ouès* que dans *oué* ?

Je demanderai encore si les caracteres combinés *au*, qui représentent, tantôt l'*o* aigu ou fermé, comme dans *au*gment, P*au*l, s*auf*, coute*au*, où le son est le même que dans d*o*gue, p*o*ltron, Az*o*ph, ech*o* ; tantôt l'*o* grave et très-ouvert, comme dans h*au*te, où il se prononce comme dans il *ôte ;* je demanderai, dis-je, si ces caracteres ainsi combinés font entendre des sons différens de l'*o* aigu et de l'*o* grave, comme l'annonce M. Demandre : on peut voir les raisons qu'il donne de son assertion dans son Dictionnaire de l'Elocution Françoise, au mot voyelle, pages 509 et 530.

J'ai entendu plusieurs Bretons prononcer diffé-

remment cette voix, selon qu'elle est représentée par *au* ou par *o*. Cependant M. Duclos, quoique Breton, paroît ne pas faire attention à cette différence : « MM. de Port-Royal, dit-il dans ses remar-» ques, ont senti que *au* n'etoit autre chose qu'un » *o* ecrit avec deux caracteres, aigu et bref dans » P*au*l, grave et long dans h*au*teur. »

Si l'on vouloit s'attacher à distinguer toutes les différentes nuances d'une voix principale, on trouveroit dans la langue bien d'autres sons que ceux que j'ai indiqués. M. Duclos, après avoir fait remarquer que la voix *e* fait entendre quatre sons différens, ajoute : « J'en pourrois compter un » cinquieme, qui est moyen entre l'*é* fermé et l'*e* » ouvert-bref. Tel est le second de *préfere* et le pre-» mier de *succede*; mais n'etant pas aussi sensible » que les autres *e*, il ne seroit pas généralement » admis. »

Je crois d'ailleurs qu'une anatomie scrupuleuse des sons de la langue exigeroit une recherche trop minutieuse et un travail absolument inutile. Toutes les autres nuances qui peuvent se trouver aux douze sons orals et vocaux, remarqués par les meilleurs grammairiens, ne sont pas plus sensibles que celle qui se trouve dans les tons de la gamme entre le demi-ton mineur d'une note supérieure, et le demi-ton majeur de la note inférieure; entre le *si* bémol, par exemple, et le *la* diese, qu'on est accoutumé à confondre, et qu'on rend en musique par la même corde dans les instrumens à touches.

Contentons-nous donc de distinguer les douze sons vocaux orals et sonores dont j'ai fait l'énumération d'après les meilleurs grammairiens, et abandonnons les autres nuances dont la recherche seroit plus curieuse qu'utile.

Pour compléter les rapports qui se trouvent entre les voix de la langue et les tons de la gamme, l'auteur a cru devoir ajouter ici un article extrait d'un mémoire qu'il a lu à l'académie de Lyon, intitulé : Analogie ou Rapport entre les voix de la langue et les sons de la musique ; ainsi que le tableau comparatif suivant :

Mais, outre les voix simples, nous en avons encore de doubles. Ce sont nos diphtongues, composées de deux voyelles qui se font entendre en une seule emission de voix et en une seule syllabe, comme dans les mots *lui*, *loi*, *pion*, *viande*, *ciel*. Quoique ces deux voyelles se fassent entendre, on n'appuie pas egalement sur toutes deux : on passe rapidement sur la premiere, et la tenue se fait sur la seconde. En conséquence Duclos nomme transitoire le premier son, et reposeur le second.

On ne s'attend gueres à trouver des diphthongues dans la musique; cependant, si on veut y faire attention, on y reconnoîtra deux tons unis ensemble par un procédé semblable, et qui opere le même effet.

Nous venons de voir que la diphthongue est un son double rendu en une seule emission de voix,

en coulant du transitoire au reposeur. De même, en musique, on fait entendre, sous la même articulation, ou d'un seul coup d'archet sur le violon, ou d'un seul coup de langue sur la flûte, deux tons différens, qu'on marque sur le papier par une petite note breve, qui est la transitoire, et une autre plus longue, qui est le reposeur, et sur lesquelles on place un trait qu'on nomme coulé. (*Voyez le tableau ci-joint*, n°. 3.) Ce procédé dans le chant, répond parfaitement à celui qu'on emploie dans le discours pour faire entendre une diphthongue. Voilà donc un nouveau rapport entre les tons de la musique et les sons de la langue. Tous ces rapports prouvent une parfaite analogie entre eux, considérés sous le double point de vue de leur nombre et de leurs qualités ou accent prosodiques.

Tableau comparatif des voix ou sons de la langue et des tons de l'octave musicale, tant selon l'echelle diatonique, que selon l'echelle chromatique.

N. 1.
Echelle diatonique.

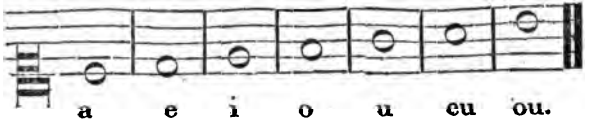

N. 2.
Echelle chromatique.

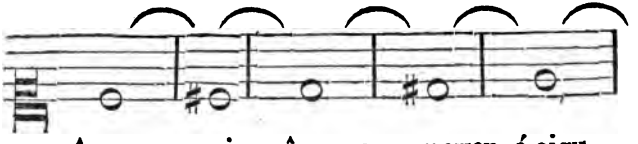

N. 3.
Diphtongues.

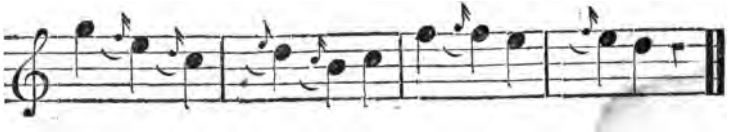

Les petites notes sont les transitoires; les noires sont les reposeurs.

ERRATA.

Pag. 59, lig. 15, terminé ; *lisez* : terminée.
Page 61, lig. 19, consonne c ; *lisez* : consonne r.

TRAITÉ

DE LA CONCORDANCE

DU

PARTICIPE PRÉTÉRIT,

OU

DISTINCTION

ENTRE

LE PARTICIPE PRÉTÉRIT

ET LE SUPIN.

A MADAME

DE LA VILLARDIERE.

MADAME,

L'AMOUR fit de Dibutade un peintre ; l'amitié a fait de moi un grammairien. L'un ou l'autre sentiment, dans sa plus grande energie, est toujours capable de produire une espece de miracle. La rare aptitude aux arts et aux sciences que vous avez montrée, MADAME, dans un âge où l'on n'a presque que des sensations, echauffa mon zele : vos rapides

langage. C'est elle qui distingue les grands d'un etat, plus particulierement encore que les décorations et les dignités; c'est elle enfin qui met le sceau à la réputation des ecrivains célébres, et les fait survivre à la chute de la langue dans laquelle ils ont ecrit: Virgile, Tacite, Cicéron, etc., sont des exemples frappans de cette vérité. Le législateur de notre Parnasse a dit:

Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.

Daignez agréer, MADAME, *l'hommage que j'ai l'honneur de vous faire de ce Traité de la concordance des participes, dans lequel j'ai inséré les observations et les exemples nécessaires pour résoudre les difficultés qu'on pour-*

roit proposer contre les principes que j'etablis, et le recevoir comme un tribut de ma reconnoissance et du tendre respect avec lequel je suis,

MADAME,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

P. MOREL.

TRAITÉ
DE LA CONCORDANCE
DU
PARTICIPE PRÉTÉRIT,
OU
DISTINCTION
ENTRE
LE PARTICIPE PRÉTÉRIT
ET LE SUPIN.

Tous les grammairiens confondent le participe prétérit avec le supin ; il y a cependant une différence à faire entre eux. Il est vrai que le supin, pris matériellement, n'est autre chose que le participe prétérit lui-même, et que le même mot est, selon les circonstances, participe ou supin.

Le participe tient de la nature du verbe et de celle des adjectifs : il tient de la nature du verbe en ce qu'il en retient l'attribut, et qu'il peut avoir, comme lui, des complémens terminatifs et cir-

constantiels, même des objectifs en certains cas ; il tient de la nature de l'adjectif, en ce qu'il est astreint à prendre, comme lui, les marques caractéristiques du genre et du nombre des noms auxquels il appartient ou qu'il qualifie, du sujet ou de l'objet du verbe dans lequel il est employé comme participe. Il est le mode d'un verbe, mais un mode impersonnel, puisqu'il ne désigne par lui-même aucune personne ; et en même temps il prend les caractéristiques du genre et du nombre comme les adjectifs ; il participe de la nature de l'un et de l'autre ; ce qui lui a fait donner le nom de participe.

Lorsque ce mot est employé comme supin, il n'est point astreint à prendre les marques du genre ni du nombre ; il est matériellement le même mot que le participe prétérit au singulier masculin seulement. Presque tous les grammairiens le nomment participe indéclinable, par opposition au véritable participe, qu'ils appellent déclinable. M. de Voltaire le nomme participe absolu. Je crois que cette dénomination ne lui convient pas mieux que celle de participe indéclinable ; 1°. parce que ne participant pas de la nature des adjectifs, en ce qu'il ne doit jamais prendre les marques du genre et du nombre, on ne sauroit lui donner le nom de participe, qui annonceroit qu'il tient autant de l'adjectif que du verbe ; 2°. parce que *absolu* est dit par opposition à *relatif*. Or, *supin* est un mot relatif aussi bien que *participe*, puisque le supin a les mêmes complémens que le verbe, quoique la

Remarques sur Cinna, acte I, scene 3.

relation ne s'etende ni au genre ni au nombre.

M. Duclos se sert des termes de participe déclinable et participe indéclinable, pour désigner ce que je nomme participe prétérit et supin ; mais il n'emploie ces expressions que pour se conformer aux usages introduits par ceux qui l'ont précédé, et pour se faire entendre ; et l'on voit qu'il penche beaucoup à adopter la dénomination de supin. En effet, dans ses remarques sur le chapitre 21 de la grammaire de Port-Royal, il s'exprime ainsi : « A l'egard du supin, si nous en voulons reconnoître en françois, je crois que c'est le participe » passif indéclinable, joint à l'auxiliaire *avoir* (1). » Il donne ensuite des exemples du supin et du participe, que je ne rapporterai pas ici, parce que j'aurai occasion d'en donner plusieurs dans le cours de ce traité.

Remarques sur le chapitre 22 de la seconde partie de la grammaire générale de Port-Royal.

Je crois qu'il n'est pas hors de propos de faire une observation sur l'expression de participe passif, dont se sert M. Duclos. Le participe n'est pas passif quand il est employé avec l'auxiliaire avoir, il est toujours actif; il l'est encore, quoique joint à l'auxiliaire être, dans les verbes réfléchis et réciproques. J'ai pensé qu'il convenoit de préférer l'opinion de M. Beauzée, qui soutient qu'on doit

(1) Cette dénomination de supin du latin *supinus*, couché sur le dos, à la renverse, convient admirablement bien à ce genre de mot : c'est, comme dit M. Beauzée, l'etat d'une personne qui ne fait rien, qui ne se mêle de rien, qui ne prend aucune part à tout ce qui se passe autour d'elle, et qui laisse faire.

nommer participes présens tous ceux qui se terminent en *ant*, que la plus grande partie des grammairiens nomment participes actifs ; et participes prétérits, les autres participes nommés communément participes passifs.

Plusieurs grammairiens ont traité cette matière. M. l'abbé Girard et M. Duclos sont ceux qui l'ont le plus approfondie, qui ont donné les regles les mieux combinées et les plus sûres ; mais ces regles n'embrassent pas tous les cas auxquels elles doivent s'etendre.

Vrais principes de la langue Françoise, discours 9.

M. l'abbé Girard paroît avoir ouvert la carriere, et être le premier qui ait eclairci une matiere qui, jusqu'à lui, n'avoit pas eté bien entendue ; mais, d'une part, il réduit les cas où la concordance doit avoir lieu avec son objet, à ceux où l'objet qui précede le verbe composé de l'auxiliaire et du participe, est enoncé par un pronom ; d'une autre part, il cite, vraisemblablement par erreur, un exemple qui semble contraire à la regle qui veut que dans les verbes composés du participe et de l'auxiliaire *avoir*, le participe soit en concordance avec son objet qui le précede.

M. Duclos veut bien que le participe, dans les verbes actifs, s'accorde avec son objet qui le précede ; mais il semble restreindre le cas de la concordance à celui où l'objet est enoncé par un pronom. Cependant comme ses observations sur la concordance des participes sont insérées à la suite du chapitre 22 de la grammaire de Port-Royal, et que les auteurs de cette grammaire ne parlent

que des cas où le verbe est précédé de son objet enoncé par un pronom, je crus devoir consulter M. Duclos lui-même, et savoir de lui si c'etoit par omission ou à dessein, qu'il n'avoit pas etendu sa regle au cas où l'objet du verbe est enoncé par un nom. Je lui présentai un mémoire, dans lequel, entr'autres difficultés, je proposois celle où le verbe etoit précédé de son objet exprimé, non par un pronom, mais par un nom. Je hasardai même d'y exposer les raisons qui me déterminoient à penser que dans toutes les circonstances où l'objet précédoit les temps composés du verbe, la concordance devoit avoir lieu, soit que cet objet fût enoncé par un pronom, soit qu'il le fût par un nom. Il eut la complaisance de le lire, et me dit en me le rendant, qu'il n'y avoit rien à ajouter aux résolutions que je donnois sur chaque question; que ce que je disois sur celle dont il est ici fait mention, etoit juste; que s'il n'en avoit pas parlé dans ses remarques, c'est qu'il n'avoit travaillé que sur une grammaire générale, et non sur une grammaire françoise; qu'il n'avoit eu en vue, dans son travail, que de faire des remarques sur ce qui etoit traité dans la grammaire de Port-Royal; et que s'il eût fait un traité particulier sur les principes de la langue françoise, il n'auroit pas manqué d'etendre sa regle à tous les cas où l'objet qui précede le verbe, est exprimé, soit par un pronom, soit par un nom.

Après cet eclaircissement que j'ai cru nécessaire, je vais essayer d'etablir des principes sûrs

et des regles invariables, pour faire connoître les cas où la concordance de ce que tous les grammairiens nomment indistinctement participe, doit avoir lieu avec l'objet ou le sujet ; et ceux où ce mot reste supin, c'est-à-dire, les cas où il ne doit pas prendre les caractéristiques du genre ni du nombre. Ces principes sont ceux de M. Duclos ; mais ils seront un peu plus etendus, et comprendront tous les cas autant qu'il sera possible. Ils ont eté adoptés par M. l'abbé d'Olivet, par M. Beauzée, et par M. l'abbé Fromant, principal du college de Vernon.

Pour traiter cette matiere avec ordre, on distinguera les cas où le participe doit s'accorder avec le sujet de la phrase, de ceux où il doit être en concordance avec l'objet.

De la concordance du participe avec le sujet de la phrase.

DANS les verbes passifs et dans les verbes neutres, dont les temps composés sont formés avec l'auxiliaire *être*, la concordance doit avoir lieu entre le participe et son sujet, qui répond au nominatif dans les langues qui ont des cas.

Exemples pour les verbes passifs.

La vertu est récompensée, les ennemis ont été battus, les gens de bien doivent être honorés, etc.

Exemples pour les verbes neutres qui se conjuguent avec l'auxiliaire être.

Mes freres sont revenus, ma sœur est partie, les enfans sont sortis, ces dames sont venues me voir, cette femme m'est venue voir, elle m'est venue consulter.

Quelques grammairiens prétendent que, dans les deux derniers exemples, il auroit fallu dire: m'est *venu* parler, m'est *venu* consulter, et non pas *venue;* parce que, disent-ils, il y a transposition de terme ou d'objet. Je crois au contraire que, quelque place qu'occupe le terme ou l'objet, soit après le verbe composé, soit avant, il ne doit s'opérer aucun changement dans la syntaxe, parce

que cette transposition est d'un terme ou d'un objet qui n'est point sous le régime immédiat du verbe composé ; ce terme et cet objet sont sous le régime de l'infinitif qui suit. On reviendra plus bas sur cet article, dans l'examen critique des remarques de M. Douchet, qui fait partie de ce traité.

De la concordance du participe avec son objet.

1°. DU VERBE ACTIF.

TOUTES les fois que le verbe actif, dans ses temps composés, est précédé de son objet exprimé, soit par un nom, soit par un pronom, le participe doit s'accorder en genre et en nombre avec son objet.

Il suit de cette regle que le verbe doit être nécessairement actif, puisque les seuls verbes actifs ont un complément objectif; l'objet étant le régime direct du verbe, répondant à l'accusatif des latins.

Lorsque la phrase est dans la forme expositive, et que le verbe est précédé de son objet, cet objet est presque toujours un pronom personnel, *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous*, *le*, *la*, *les*, ou le relatif *que*; quelquefois il est exprimé par un nom précédé de *combien*, avec la préposition *de* entre deux. Dans la forme exclamative ou interrogative, l'objet peut être un nom précédé de *combien*, avec la préposition *de* entre deux, de l'adjectif *quel*, ou simplement le *que* relatif. Dans la phrase exclamative, le verbe peut être encore précédé d'un objectif exprimé par la particule précursive *que*, suivie de la préposition *de*, et d'un mot qui lui sert de complément. On va donner des exemples de ces trois formes de phrases.

Dans la phrase expositive, l'on dit, avec le relatif *que* : les lettres *que* j'ai *reçues*, les hommes *que* j'ai *connus*, la patrie *que* j'ai *servie*, etc. ; avec un nom précédé de *combien*, on dit : j'ignore *combien de pays* il a *parcourus*, *combien de terres* il a *achetées*, etc.

Avec les pronoms personnels, on dit, en parlant d'une ou de plusieurs femmes : je *l'*ai *vue*, je *les* ai *vues*. Quand le pronom a trait au masculin, il faut dire : je *l'*ai *trouvé*, je *les* ai *trouvés*.

Il en est de même des autres pronoms ; on dit au masculin :

Je l'ai entendu, je vous ai entendus, il nous a entendus.

Au féminin l'on dit :

Je l'ai cherchée, je les ai cherchées, il nous a trouvées, etc.

On met *reçues* au féminin et au pluriel, parce que le relatif *que*, qui représente les lettres, est au féminin et au pluriel, qu'il est l'objet du verbe *ai reçues*, et que cet objectif précede le verbe. On ecrit *connus* au masculin et au pluriel, parce que le *que*, qui représente *les hommes*, est au masculin et au pluriel, et qu'il précede le verbe *ai connus*, dont il est objectif. Par la même raison *servie* est au singulier et au féminin, parce que le *que*, qui représente *patrie*, est au féminin et au singulier.

Il en est de même des exemples qui suivent ; les

participes sont mis au même genre et au même nombre que leurs pronoms *le*, *la*, *les*, *nous*, *vous*, etc., parce que ces pronoms sont objectifs des verbes composés, et qu'ils les précedent. De même *parcourus* et *achetées* sont au même nombre et au même genre que *pays* et *terres*.

Exemples pour les phrases interrogatives.

Combien de personnes avez-vous *vues*? *quels pays* avez-vous *habités*? *qu'*ont-ils *fait*?

Exemples pour les phrases exclamatives.

Combien de maux il a *soufferts*! *quels dangers* il a *courus*! *que de peines* il a *prises*!

On voit que dans ces phrases on met en concordance les participes avec leurs objets dont ils sont précédés.

La concordance doit toujours être observée dans les phrases interrogatives et exclamatives avec l'objet, quand il est précédé de l'adjectif *quel*; mais souvent il ne doit pas y en avoir avec les complémens des mots *combien* et *que* particule précursive, parce qu'alors ces mots sont eux-mêmes l'objet du verbe, et non ceux qui leur servent de complément : c'est ce qui sera mieux eclairci à la suite de ce traité, au signe ✱.

Quant aux verbes réfléchis et réciproques, ils suivent la même regle que les actifs, c'est-à-dire,

que le participe doit toujours s'accorder avec son objet qui le précede, quoique les verbes soient toujours formés dans leurs temps composés avec l'auxiliaire *être*, et non avec *avoir*. Mais il faut bien prendre garde de confondre le terminatif avec l'objectif; la confusion est facile à faire. Pour eviter l'equivoque, il faut connoître la nature de ces verbes, et les distinguer en deux classes; savoir, les directs et les indirects.

Le verbe réfléchi est celui dont l'action réfléchit sur son sujet, soit directement, soit indirectement, c'est-à-dire, celui dont le terme ou l'objet est le même que le sujet; et ce terme ou cet objet est toujours exprimé par un pronom de la même personne et du même nombre que le sujet. Ces pronoms sont *me*, *te*, *se*, pour les trois personnes du singulier; et *nous*, *vous*, *se*, pour les trois du pluriel. Ils sont nommés par quelques grammairiens, pronoms réciproques ou conjonctifs. J'emploierai ces qualifications pour ne pas faire equivoque, et ne pas les désigner par les mêmes qualifications qu'on donne aux pronoms qui font le sujet du verbe.

Lorsque le pronom conjonctif fait, dans la phrase, l'emploi d'objectif, le verbe est réfléchi direct; quand, au contraire, il remplit celui de terminatif, alors le verbe réfléchi est indirect. Je vais donner des exemples de ces deux classes de verbes réfléchis.

RÉFLÉCHIS DIRECTS,	RÉFLÉCHIS INDIRECTS,
En parlant d'une femme.	*En parlant d'une femme.*
Je me suis *donnée* pour savante. Tu t'es *donnée* pour savante. Elle s'est *donnée* pour savante. Nous nous sommes *données* pour savantes. Vous vous êtes *données* pour savantes. Elles se sont *données* pour savantes. C'est comme si l'on disoit, j'ai donné *moi* pour savante, *toi*, *elle*, *nous*, etc. Le pronom conjonctif *me*, *te*, *se*, etc., dans ces exemples, est objectif; il régit le participe au féminin, parce qu'il est question d'une femme, et que l'objet précede son verbe; et de plus, le participe s'accorde en nombre avec son objet, qui est toujours un pronom du même nombre et de la même personne que le sujet. Le verbe réfléchit directement son action sur le sujet.	Je me suis *donné* des louanges. Tu t'es *donné* des louanges. Elle s'est *donné* des louanges. Nous nous sommes *donné* des louanges. Vous vous êtes *donné* des louanges. Elles se sont *donné* des louanges. C'est comme si l'on disoit j'ai donné *à moi*, tu as donné *à toi*, etc., des louanges. Les pronoms conjonctifs *à moi*, *à toi*, *à elle*, etc., sont terminatifs du verbe. *Donné* reste supin, et ne prend ni le caractéristique du genre féminin, ni celui du nombre, quoique le pronom précede le verbe qui le régit, et qu'il soit de la même personne, au même genre et au même nombre que le sujet, parce que l'action du verbe ne réfléchit qu'indirectement sur son sujet. Le pronom conjonctif est terminatif, et non objectif du verbe, qui est réfléchi indirect.

Le verbe réciproque est formé comme le réfléchi, et a pour objet ou pour terminatif les mêmes pronoms. Toute la différence qu'on observe entr'eux, c'est que le réciproque suppose plusieurs sujets qui agissent réciproquement les uns sur les autres; en sorte que le premier agit sur le second, et réciproquement celui-ci agit sur le premier. Quand je dis, par exemple, nous nous sommes cherchés long-temps, je n'entends pas dire que je me suis cherché moi-même, et que vous vous êtes cherché vous-même; je veux dire que je vous ai cherché, et que, réciproquement, vous m'avez cherché. Le verbe est réciproque direct, et le par-

ticipe s'accorde en genre et en nombre avec le pronom conjonctif, qui lui sert d'objectif.

Si je dis, au contraire, nous nous sommes cherché querelle, le verbe est encore réciproque, mais réciproque indirect. On ne rendroit pas la phrase en la tournant ainsi : nous avons cherché *nous* querelle ; mais on pourroit dire, nous avons cherché querelle *à nous*. Le pronom conjonctif est terminatif, et non objectif du verbe ; et voilà la raison pour laquelle il n'y a point de concordance entre lui et le participe, qui reste supin.

Quoique le verbe réfléchi ou réciproque soit indirect, et que le pronom conjonctif n'en soit pas l'objectif, le participe ne laisse pas d'être en concordance dans quelques circonstances, parce qu'il peut avoir pour objectif tout autre mot que le pronom.

Exemples.

Les louanges *qu'*elle s'est *données* ; la querelle *que* nous nous sommes *faite*.

L'objectif, dans la premiere de ces phrases, est *que*, relatif à louanges ; il régit par conséquent le participe *données*, au féminin et au pluriel : dans le second exemple, *que* est objectif du verbe, il le précede, il est relatif à la querelle, qui est du féminin et au singulier ; par conséquent il doit régir le participe *faite*, au féminin et au singulier.

Il est facile de résumer tout ce qu'on vient de

dire, et de le réduire à deux regles générales, qui ne souffrent aucune exception : l'une regarde les verbes passifs et les verbes neutres qui, dans leurs temps composés, empruntent leurs auxiliaires du verbe *être*; l'autre regarde les verbes actifs, et les verbes réfléchis et réciproques.

Premiere regle générale.

Les participes des verbes passifs, et ceux des verbes neutres qui se forment avec l'auxiliaire emprunté du verbe *être*, s'accordent toujours en genre et en nombre avec leur sujet.

Seconde regle générale.

Dans tous les temps composés des verbes actifs, réfléchis et réciproques, le participe s'accorde en genre et en nombre avec son objet, si cet objet précede le verbe.

Exemple de la premiere regle.

Elle est *aimée ; nous* sommes *perdus ;* ont-*ils* été *avertis ? sont-elles punies ? ils* doivent être *accoutumés.*

Ce sont là des verbes passifs, dont les participes s'accordent tous en genre et en nombre avec leurs sujets.

A l'egard des verbes neutres, on dit pareillement :

Cette femme est *partie ;* ces *gens* sont *venus* me voir ; *cette dame* m'est *venue* consulter ; sont-*ils allés* se promener ? nous sommes-*nous allés* plaindre ?

Les participes de ces verbes s'accordent tous avec le sujet.

Exemples de la seconde regle.

Je *les* ai *vus ;* les villes *que* le général a *prises ;* la justice *que* vous ont *rendue* vos juges ; les précautions *qu'*on a *prises* ; il *nous* a *cherchés* ; combien de *soins* vous avez *pris !*

Tous les verbes employés dans ces exemples sont actifs, leurs objets les précedent ; aussi s'est-on servi du participe, qu'on a fait accorder avec son objet, et non du supin.

Avec les verbes réfléchis et réciproques, on dit :

Cette femme *s'*est *trompée* ; ces enfans *se* sont *perdus* ; ces gens *se* sont *battus* ; ces dames *se* sont *retirées* ; les présens *qu'*ils se sont *faits* ; la peine *que* je me suis *donnée* ; les coups *que* nous nous sommes *portés* ; combien de *maux* s'est-il *attirés !* quelles *souffrances* n'avons-nous pas *endurées !* quelle *somme* avez-vous *reçue ?*

Dans tous ces exemples, les participes s'accordent en genre et en nombre avec leurs objets, qui sont en italiques, et qui les précedent. Dans

toutes les autres circonstances, c'est-à-dire, lorsque l'objet suit les verbes actifs, réfléchis ou réciproques, il ne doit pas y avoir lieu à la concordance; et le verbe, dans ses temps composés, se forme avec l'auxiliaire et le supin. Il en est de même des verbes neutres, lorsque leurs temps composés sont formés avec l'auxiliaire *avoir*, parce qu'ils n'ont point d'objet. Il ne devroit donc jamais y avoir d'equivoque pour les verbes neutres qui empruntent l'auxiliaire *avoir*; leurs temps composés doivent être formés avec le supin; toute la difficulté consiste à ne pas confondre le verbe neutre avec le verbe actif. Nous ferons voir plus bas à quelle marque on distingue les uns des autres. Quant aux verbes actifs, réfléchis et réciproques, tous les doutes seront levés quand on connoîtra quel est le vrai objectif du verbe, et qu'on ne le confondra pas avec le terminatif; une légere attention suffit pour distinguer ces deux membres. Dans le tableau suivant, on verra, 1°. le cas où il ne doit y avoir aucune concordance; 2°. celui où la concordance doit avoir lieu avec le pronom personnel ou conjonctif, employé comme objet du verbe; 3°. celui où le pronom conjonctif n'est que terminatif, et où l'objet est exprimé avec le *que* relatif. On mettra en italiques dans chaque exemple le mot qui y figure en qualité d'objet: par-là on verra que le pronom conjonctif, qui ne sera pas en italiques, n'est que le terminatif du verbe.

VERBES ACTIFS.

Sans concordance.	*Concordance avec le pronom conjonctif.*	*Concordance avec le relatif* que.
Il nous a *cherché querelle.*	Il *nous* a *cherchés* long-temps.	La querelle *qu'*il nous a *cherchée.*
Elle a *pris peur.*	Je l'ai *prise* pour votre sœur.	La peur *que* j'ai *prise.*

VERBES RÉFLÉCHIS ET RÉCIPROQUES.

Nous nous sommes *rendu raison.*	Nous *nous* sommes *rendus* sur les lieux.	La raison *que* nous nous sommes *rendue.*
Elles se sont *donné des coups.*	Elle s'est *donnée* à lui.	Les coups *qu'*elles se sont *donnés.*

Les exemples de la premiere colonne présentent des verbes suivis de leurs objectifs; ils sont par conséquent formés de l'auxiliaire et du supin, sans concordance. Ceux de la seconde offrent des verbes précédés de leurs objets, exprimés par des pronoms conjonctifs; on a par conséquent dû former le verbe de l'auxiliaire et du participe, et faire accorder le participe avec son objet. Enfin, dans la troisieme colonne, l'objet, enoncé par le relatif *que*, précede son verbe, et ce verbe est formé du participe, qui s'accorde en genre et en nombre avec son objet.

M. l'abbé Fromant, qui a adopté la regle de la concordance du participe avec son objet quand il en est précédé, la regarde comme une regle unique, un principe général, qui ne souffre point d'exception; il paroît pourtant vouloir en admettre

une. Cette exception, dit-il, a lieu quand le participe et l'auxiliaire *avoir* forment un verbe que l'on appelle impersonnel. Il veut qu'on dise, les grandes chaleurs qu'il a *fait*, et non *faites*; les grandes inondations qu'il y a *eu*, et non pas *eues*. Il a raison de se décider pour le supin. Mais on fera voir, pag. 33, à ce signe ✠, que ce n'est point là une exception à la regle; que ces exemples, au contraire, servent à la confirmer, parce que les verbes *il a fait*, *il y a eu*, ne sont pas actifs dans ces circonstances; qu'ils ne sont même pas impersonnels, puisqu'un verbe impersonnel, dans un mode personnel, et qui exprime la troisieme personne, est une chimere; et enfin, parce que le *que* de ces phrases n'est pas complément objectif du verbe. Je suis étonné que M. Fromant, qui a si fort approfondi la métaphysique de la langue, et qui avoit connoissance de la grammaire générale de M. Beauzée, n'ait pas fait attention à ce que ce grammairien dit à ce sujet, et ne l'ait pas adopté. Beauzée, Gram. gén., art. 3, ch. 7, liv. 3.

Les regles les plus générales, celles qui souffrent le moins d'exceptions, sont, sans contredit, les meilleures: celles qu'on vient d'exposer dans cet ouvrage sont de ce nombre, et même l'on peut assurer qu'elles ne sont susceptibles d'aucune exception. Cependant tous ceux qui ont écrit sur cette matiere, excepté MM. Girard, Duclos et d'Olivet, en ont proposé une infinité; mais il est aisé de s'appercevoir que les unes sont mal-fondées, et que les autres sont proposées dans des cas étran-

gers à la regle ; que par conséquent ces cas ne sauroient faire une exception à la regle.

M. l'abbé Regnier, dans son traité de la grammaire françoise, en propose beaucoup : il a eté suivi par plusieurs grammairiens qui sont venus après lui ; mais il faut faire attention qu'au commencement de ce siecle, temps auquel l'abbé Regnier a mis au jour son traité, cette matiere etoit encore dans le chaos : chaque ecrivain se faisoit des regles à son gré et selon ses vues particulieres ; elles n'etoient formées que pour le moment du besoin ; elles n'avoient pas eté précédées de l'etude de la langue et de la connoissance des principes généraux, d'après lesquels s'etablit, comme de lui-même, le bon usage, qui est la base de toutes les regles du langage ; parce que les regles de la grammaire ne sont que le résultat de l'usage le plus général, et suivi par le plus grand nombre des bons ecrivains. On etoit donc obligé de s'ecarter souvent de ces regles, parce qu'elles etoient mal posées, et qu'elles ne comprenoient pas tous les cas où, suivant le génie de la langue, elles doivent s'etendre ; ou qu'etant enoncées en termes trop généraux, elles embrassoient des cas auxquels elles ne doivent avoir aucune application. De là les grammairiens ont imaginé une multitude infinie de regles, et des exceptions encore plus nombreuses et plus etendues que les regles mêmes qu'ils annonçoient comme générales.

Mais depuis que M. l'abbé Girard a donné au public ses vrais principes de la langue françoise,

M. Duclos ses remarques sur la grammaire de Port-Royal, et M. l'abbé d'Olivet ses essais de grammaire, le chaos a eté débrouillé, les doutes ont eté eclaircis, et les regles invariablement fixées : elles sont générales et sans exception, parce qu'elles sont fondées sur la connoissance du génie de la langue et sur le bon usage. Aussi leurs principes ont-ils eté adoptés et suivis par les meilleurs ecrivains. M. Beauzée et M. l'abbé Fromant, qui ont pénétré le plus avant dans la métaphysique de la langue, les ont regardés comme les plus simples, les plus généraux, et les plus sûrs ; mais ils n'ont pas répondu à toutes les objections qui ont eté faites par ceux qui sont d'une opinion contraire. D'ailleurs, ils n'ont pas parlé du cas où l'objet qui précede le verbe est exprimé par un nom.

Outre cela, en adoptant les regles qu'ils ont etablies, il est souvent fort difficile d'en faire l'application, sur-tout dans les verbes actifs, réfléchis et réciproques. En effet, il se rencontre beaucoup de phrases où il n'est pas bien aisé de distinguer si le pronom qui précede le verbe, en est l'objectif ou le terminatif ; s'il n'est pas l'objet d'un autre verbe exprimé ou sous-entendu. Il y a même beaucoup de circonstances où l'on confond un verbe neutre avec un verbe actif ; ce qui fait souvent prendre pour objectif un nom qui n'est que circonstanciel, ou sujet d'un verbe neutre.

Enfin, dans les verbes actifs, réfléchis et réciproques, on est souvent en peine de connoître quel est le véritable objectif grammatical du verbe, lors-

Il *a*, qu'on nous présente là comme verbe auxiliaire, peut être pris pour un verbe actif, il signifieroit; il *possede*; et *conquises* ne seroit pris alors que comme un simple adjectif verbal: c'est comme si l'on disoit, il possede cent provinces conquises par sa valeur; ou bien *conquises* seroit un participe qui appartiendroit à un autre auxiliaire, comme on peut le voir dans la tournure suivante: il a, ou il possede cent provinces qu'il a conquises par sa valeur. Suivant cette derniere façon de tourner la phrase, le premier *il a* exprime la propriété, la possession des provinces, tandis que, dans le sens de l'auteur, il ne doit rien exprimer tout seul; il ne sert qu'à indiquer le temps du verbe dans la composition duquel il entre comme auxiliaire: ainsi M. Douchet auroit pu retrancher de sa regle ce second cas, qui n'a plus lieu aujourd'hui.

3°. Selon M. Douchet, le participe s'accorde avec l'objet, lorsqu'il concourt avec l'auxiliaire *avoir*, à former les temps composés d'un verbe actif dont l'objet est un nom qui précede l'auxiliaire et le participe, quand la phrase est dans la forme interrogative ou exclamative. Il cite les exemples suivans: *quels livres* avez-vous *lus? quelles fables* ont-ils *récitées? quels progrès* n'ont-ils pas *faits! quelles espérances* n'ont-ils pas *données!*

Je ne crois pas que l'intention de M. Douchet ait été de borner, par ces exemples, la concordance du participe dans les phrases interrogatives et exclamatives, au seul cas où l'objet est précédé de

de quel; il peut encore être précédé de *combien* dans la forme interrogative et exclamative, avec la préposition *de* entre deux, et de la particule précursive *que*, dans la forme exclamative.

Exemples.

Combien de personnes avez-vous rencontrées ?
Combien de livres j'ai lus !
Que de peines j'ai prises !

Il faut cependant observer que lorsque l'objectif, dans la phrase exclamative, est formé de la particule précursive *que*, suivie de la préposition *de*, et d'un nom qui lui sert de complément, la concordance du participe n'a pas toujours lieu avec ce complément. Il en est de même lorsque l'objectif commence par le mot *combien*; ce qui peut arriver, tant dans la forme expositive, que dans l'interrogative et l'exclamative. Ceci sera expliqué plus amplement au signe ¶.

Enfin, ajoute M. Douchet, l'usage exige quatre conditions pour que la concordance du participe puisse avoir lieu dans l'espece présente : la premiere, qu'il y ait un objet; la seconde, que cet objet précede le verbe; la troisieme, que cet objet ne soit pas régi par un autre verbe à la suite du participe; la quatrieme, que le verbe soit personnel.

✠ Cette derniere condition pourroit être retranchée comme inutile. Tous les verbes qu'on

peut employer dans l'un des modes indicatif, suppositif, impératif, ou subjonctif, sont personnels, puisqu'ils indiquent tous au moins la troisieme personne. Ce n'est pas parce que le verbe est impersonnel, comme disent les grammairiens, qu'il n'y a pas lieu à la concordance; c'est parce que le verbe est neutre. On peut donc retrancher cette quatrieme condition, et en substituer une autre à la place, savoir: que le verbe soit actif, sans quoi il ne pourroit point y avoir d'objet avec qui le participe pût s'accorder. Tous les verbes qu'on nomme impersonnels, sont neutres de leur nature, ou le deviennent par le tour de la phrase; et ce qui paroît être l'objet du verbe, en est le subjectif ou l'adjoint du sujet grammatical.

Exemple.

La disette qu'il y a eu cette année; c'est comme si l'on disoit, *la disette qui a été* ou *qui a subsisté cette année*. Le *que* du premier tour de la phrase se transforme en *qui* dans la seconde, et en est le sujet.

Il a fait de grandes chaleurs cet été; c'est comme si l'on disoit: *de grandes chaleurs, il* ou *cela a été* ou *s'est fait sentir cet été*. Dans cette phrase, *il* ou *cela* est le sujet du verbe adjectif neutre *a été* ou de *s'est fait sentir*; et ces mots, *de grandes chaleurs*, sont l'adjoint qui détermine la signification du sujet grammatical *il*, *cela*: voilà pour-

quoi on dit que les mots qui paroissent être l'objet du verbe en sont le sujet ou l'adjoint du sujet. Ainsi, quoique les verbes *faire* et *avoir* soient actifs de leur nature, ils sont neutres dans ces phrases et autres semblables. Ces cas ne font donc pas exception à la regle, comme semble le croire M. Douchet.

Au moyen du léger changement qu'on vient d'indiquer, les regles qu'etablit M. Douchet peuvent se réduire à une seule pour les verbes actifs, réciproques et réfléchis. Toutes les fois que les temps composés d'un verbe sont précédés de leur objet, le participe doit s'accorder en genre et en nombre avec l'objet. La regle est générale, et ne souffre pas la moindre exception. Cependant M. Douchet en propose plusieurs, dont quelques-unes sont dans des cas etrangers à la regle, et ne peuvent par conséquent pas y faire exception, et dont les autres tendroient à la détruire.

Il veut qu'il n'y ait aucune concordance, 1°. avec les participes des verbes neutres qui prennent pour auxiliaire le verbe *avoir*, parce que ces verbes n'ont point d'objet: nos troupes avoient dormi; les ennemis ont paru; notre avant-garde a marché.

Ce n'est pas là une exception à la regle, qui veut qu'il n'y ait concordance que lorsque le verbe est actif, ou, ce qui revient au même, lorsque le verbe a un objet.

2°. Il n'admet aucune concordance du parti-

cipe avec son objet, lorsque cet objet suit le verbe composé, comme dans les exemples suivans:

Elle a reconnu son erreur; nous avons lu vos ouvrages; elles ont aimé les lettres.

Cela ne forme point encore une exception à la regle, qui veut que l'objet précede le verbe.

Il en est de même, dit-il, du participe qui concourt avec l'auxiliaire *être* à former les temps composés des verbes actifs réciproques, qui ont leur objet à leur suite, comme : Lucrece s'est *donné* la *mort ;* nous nous sommes *bâti* des *villes*, etc. L'objet ne précédant pas le verbe, ces exemples sont conformes à la regle, et n'y font pas exception.

3°. Il veut encore qu'il n'y ait pas lieu à la concordance, lorsque l'objet est régi par un autre verbe à la suite du participe, comme dans les exemples suivans :

Les dames que j'ai entendu louer. C'est, ajoute-t-il, comme si l'on disoit, les dames, et j'ai entendu louer elles : *les mesures que vous m'avez dit de prendre*; *les vaisseaux qu'on a vu construire ; je l'ai vu peindre* (en parlant d'une femme dont on faisoit le portrait).

On n'entend pas les femmes louer, on ne dit pas les mesures, on ne voit pas les vaisseaux construire, on ne voit pas les femmes peindre ; on entend louer les femmes, on dit de prendre les mesures, on voit construire les vaisseaux, on voit peindre les femmes.

Tous ces exemples sont conformes à la regle qui

veut que le verbe composé de l'auxiliaire et du participe soit précédé de son objet, pour qu'il y ait concordance, et non de l'objet d'un autre verbe. Or, dans tous les exemples cités, les objets des temps composés sont les verbes qui suivent, et non le relatif et le pronom qui précedent; par conséquent il ne doit point y avoir de concordance. Ces exemples, loin de faire exception à la règle générale, ne font que la confirmer, la mettre dans un plus grand jour, et empêcher qu'on ne regarde comme semblables des cas totalement différens.

Il en est de même de ceux-ci : j'ai rendu tous les services *que* j'ai *pu ;* je ne lui ai donné que la somme *que* j'ai *voulu ;* je lui ai fait toutes les politesses *que* j'ai *dû*. Il n'y a point de concordance dans tous ces exemples, parce que le relatif *que* n'est pas l'objet du verbe composé, il l'est d'un verbe sous-entendu à l'infinitif. Je n'ai pas pu les services, je n'ai pas voulu la somme, je n'ai pas dû les politesses ; mais j'ai pu *rendre* les services, j'ai voulu *donner* la somme, j'ai dû *faire* les politesses. Le relatif *que* est donc l'objet des verbes sous-entendus, *rendre*, *donner*, *faire*, qui sont eux-mêmes les objets des verbes composés. Cependant on diroit, je lui ai payé toutes les sommes *que* je lui ai *dues*, parce que j'ai dû les sommes; qu'il n'y a aucun verbe sous-entendu, et que le relatif *que* est sous le régime direct de *ai dues*, dont il est l'objet ; et enfin, parce que cet objet précede le verbe.

Mais voici des cas bien différens, que M. Douchet

veut faire regarder comme semblables. Il prétend qu'il ne doit y avoir aucune concordance du participe, lorsqu'il est suivi d'un verbe neutre, qui se transforme, dit-il, en verbe actif, comme dans ces exemples :

« Les soldats *que* j'ai *vu* partir ; les livres *qu'*il » a *laissé* tomber ; les personnes *qu'*il a fait venir ; » les troupes *qu'*il a *fait* marcher. C'est que dans » ces rencontres, les verbes *voir*, *laisser*, *faire*, » s'identifient et *s'individualisent* en quelque sorte » avec les verbes neutres qu'ils ont à leur suite. » Par cette identification, ces derniers acquierent » la vertu régissante des premiers ; et c'est cette » propriété que ceux-ci leur communiquent, qui » métamorphose, pour ainsi dire, ces verbes neutres en verbes actifs. Aussi disons-nous, voir » partir des soldats, faire venir des personnes, » faire marcher des troupes, laisser tomber des » livres, comme on dit, voir représenter une » piece, faire construire un ouvrage, laisser maltraiter un ami. L'objet est donc encore ici régi » par le verbe à la suite du participe, ou, si l'on » veut, par le participe et le verbe conjointement, » qui, dans cette position, ne font plus qu'un » seul mot, ou du moins deux expressions inséparables. »

Je crois qu'on ne peut pas se dispenser de dire, sans heurter, et même sans détruire la regle, les soldats *que* j'ai *vus* partir, les livres *qu'*il a *laissés* tomber ; et qu'il faut dire sans concordance, et avec le supin, les personnes qu'il a *fait* venir,

les troupes qu'il a *fait* marcher. Ces deux cas ne sont pas les mêmes, il est aisé d'en faire sentir la différence; pour cet effet, je vais transcrire une observation que fait M. l'abbé d'Olivet dans ses essais de grammaire, sur les cinquieme et sixieme exemples de Vaugelas, qu'il rapporte.

« Je dois encore avertir, dit-il, qu'on ne » décline pas le participe de *faire* devant un infi- » nitif, quand *faire* est pris dans le sens d'*ordon-* » *ner*, *être cause que*. Par exemple, ces troupes » que le général a fait marcher. Et la raison de » cela est, que *faire marcher* n'est regardé que » comme un seul mot, ou du moins ce sont deux » mots inséparables, et qui ne présentent qu'une » seule idée à l'esprit. Car si le participe etoit » séparé de l'infinitif, la phrase ne diroit pas ce » qu'on a voulu dire; ainsi le féminin *que*, dans » l'exemple allégué, ne se rapporte pas seulement » au participe *fait*, et ne peut pas non plus être » régi par *marcher*, verbe neutre; mais il se rap- » porte à tous les deux conjointement, parce que » *fait* ne faisant qu'un avec *marcher*, lui commu- » nique la faculté qu'il a de régir. » On peut ajouter à l'observation de M. l'abbé d'Olivet, que *faire*, devant un infinitif, est toujours pris dans le sens d'*ordonner*, *être cause que;* d'où il suit qu'il se conjugue toujours dans ses temps composés, avec l'auxiliaire et le supin, et jamais avec le participe. Chap. 4, sect. 1.

Cette explication de M. l'abbé d'Olivet suffit pour faire sentir la différence qu'il y a dans les exemples allégués par M. Douchet.

Dans ces deux phrases, les soldats que j'ai vus partir, les livres qu'il a laissés tomber, *que* est l'objet de *j'ai vus*, et de il *a laissés*, et non de de *partir* et de *tomber*. On voit les soldats qui partent, on laisse les livres, on ne les retient pas lorsqu'ils tombent. Au contraire, on ne fait pas les personnes venir, on ne fait pas les troupes marcher; on fait en sorte, on ordonne qu'elles viennent; qu'elles marchent; on fait venir les personnes et marcher les troupes. C'est dans ce cas qu'on peut dire que le verbe *faire* s'identifie avec les verbes neutres qu'il a à sa suite, auxquels il ne sert que d'auxiliaire; et que, par cette identification, ces derniers acquièrent la vertu régissante du premier, et ne forment, avec lui, qu'un verbe actif.

Je dis que les verbes neutres s'identifient avec le verbe *faire*, et non qu'ils *s'individualisent*, suivant l'expression de M. Douchet. *Individualiser* ne peut convenir qu'aux noms génériques, et non aux verbes. Qu'est-ce en effet qu'*individualiser ?* C'est faire prendre comme individuel, comme un être particulier, comme un individu, un nom qui, de sa nature, est générique. On individualise un nom générique, lorsqu'on le fait considérer à l'esprit comme un véritable individu, en le distinguant de la totalité des êtres du même genre ou de la même espece; et cela s'opere en le faisant précéder de l'article ou d'un autre prépositif destiné à cet effet. Mais les seuls noms génériques peuvent être individualisés : cette espece de modification ou de restriction ne sauroit convenir aux verbes, qui

ne peuvent, en aucune maniere, être pris pour des individus. Mais revenons à notre these.

On pourroit aussi bien dire, *j'ai vu eux partir, j'ai laissé eux tomber*, qu'on peut dire, suivant M. Douchet, *j'ai entendu louer elle*, *j'ai vu peindre elle.* Il ne met pas *elle* après *ai entendu*, et après *vu*, parce que ce n'etoient pas elles qui louoient et qui peignoient, c'etoient au contraire elles qu'on louoit et qu'on peignoit. Tout ceci sera mieux eclairci ci-après, à ce signe ✱. Mais suivons M. Douchet dans les regles particulieres qu'il propose par forme d'exceptions à la regle générale.

Il prétend qu'on déroge, dans la poésie, à sa regle particuliere, qui interdit la concordance du participe avec son objet, lorsque ce participe est suivi d'un verbe neutre, qui se transforme, selon lui, en verbe actif; mais il veut que cette prétendue dérogation ne soit qu'une licence poétique. Il cite ce vers de Racine, où Néron dit, en parlant de Junie :

Cette nuit, je l'ai *vue* arriver en ces lieux. Britannicus, act. 2, sc. 2.

Il y avoit, dit-il, dans la premiere edition :

Je l'ai *vu* cette nuit arriver en ces lieux.

Et voici la raison qu'il donne de ce changement :

« Racine a changé ce dernier vers, moins, si je » ne me trompe, pour rendre le participe dé-

» clinable, que pour ne pas diviser (*b*) les expres-
» sions *j'ai vu* et *arriver*, que l'usage a rendu (*c*)
» inséparables. Notre poëte a reconnu que *j'ai vu*,
» séparé du verbe *arriver*, par les mots *cette nuit*,
» rendoit mal l'idée qu'il avoit intention d'expri-
» mer; en conséquence il a rapproché ces expres-
» sions; mais, en les réunissant, il a été obligé de
» donner la caractéristique du genre à ce parti-
» cipe, pour éviter l'hiatus qu'auroit produit la
» rencontre de l'*u* et de l'*a*, dans *vu arriver*. » Il cite encore l'abbé Girard, qui pose pour principe qu'il faut ecrire, ce sont les femmes *que* j'ai *vu* passer ce matin.

Je crois au contraire que la raison de concordance seule a déterminé Racine à faire ce changement. Il a pensé qu'il etoit plus essentiel de suivre les regles de la grammaire que celles de la versification; et que dans le concours des unes et des autres de ces regles, il valoit mieux sacrifier celles-ci pour se conformer aux premieres.

Je sais bien que M. Douchet pourroit rapporter,

(*b*) Le mot propre est *séparer*. On divise un tout pour former de simples parties, sans les séparer; on sépare deux choses en les eloignant; on divise un cercle en trois cent soixante degrés, sans les séparer; on sépare deux mots par un autre mot, qu'on met entre deux.

(*c*) Il faudroit *rendues;* mais ce n'est pas là le principe de M. Douchet, comme on le verra ci-après, à ce signe *.

à l'appui de son système, d'autres exemples tirés de nos meilleurs poëtes. On en trouve un dans le même couplet d'où l'on a tiré le vers de Racine, cité ci-devant. Néron dit en parlant de Junie :

Je l'ai *laissé* passer dans son appartement.

Et M. de Voltaire, dans sa tragédie de Tancrede, fait dire à Tancrede, en parlant d'Aménaïde :

Ah ! si tu pouvois être
Ce que mes yeux trompés *t'ont vu* toujours paroître. Act. 4, sc. 2.

Mais ces exemples ne prouvent rien contre la regle de M. Duclos. Ce qui seroit une faute en prose, est une licence autorisée en poésie, et sans laquelle il faudroit renoncer à faire des vers, comme M. de Voltaire s'en explique en plusieurs endroits de ses remarques sur Corneille. Les poëtes s'en sont permis bien d'autres, même dans des cas etrangers aux exceptions que propose M. Douchet ; je veux dire, lorsque le participe n'est suivi, ni d'un infinitif, ni de son sujet. On lit dans un opéra d'un de nos plus élégants ecrivains :

Ah ! dans ces fêtes,
Que de conquêtes
L'amour n'eût pas *fait* sur vos pas !

Il auroit fallu *faites*, au lieu de *fait*, parce que l'objet précede le participe. Ce participe n'est

même suivi, ni de son sujet, ni d'un autre verbe à l'infinitif. Mais quelle gêne n'eût-ce pas eté pour la versification, si les poëtes n'avoient pas eu la liberté de prendre quelques licences !

Le vers de Tancrede, qu'on vient de rapporter, nous fournit la preuve d'une licence, et non une autorité en faveur de l'exception de M. Douchet. Si l'on vouloit des exemples tirés des ouvrages de M. de Voltaire, tant en prose qu'en vers, on en trouveroit une infinité où il a employé le participe, et non le supin, dans des circonstances semblables; on se contentera d'en rapporter un, pris dans Mérope, où cette princesse dit :

Act. 5, sc. 4. Il est environné de la foule infidelle
Des mêmes courtisans que j'ai *vus* autrefois
S'empresser à ma suite et *ramper* sous mes lois.

Dans ses remarques sur ce vers de la tragédie d'Horace, de Corneille,

Et ne l'auront *point vue* obéir qu'à son prince.

voici ce qu'il dit : « ce *point* est ici un solécisme; » il faut : et ne l'auront *vue* obéir qu'à. » Si *vue* eût eté un solécisme comme *point*, ne l'auroit-il pas remarqué egalement ? auroit-il dit qu'il falloit, ne l'auront *vue* obéir? Qu'on cesse donc de nous rapporter des exemples des licences que prennent les poëtes, quelque indispensables qu'elles soient en bien des circonstances; qu'on cesse, dis-je, de

nous les rapporter pour fonder des exceptions à une regle générale, de laquelle on ne doit jamais s'ecarter lorsqu'on ecrit en prose.

Je ne saurois être de l'avis de M. Douchet, lorsqu'il prétend que l'usage a rendu inséparables les expressions *j'ai vu* et *arriver*. Ces mots ne sont pas plus inséparables que ne le sont l'auxiliaire et le participe, qui souffrent souvent d'être séparés par le circonstanciel. M. l'abbé Girard, dans ses vrais principes, en fournit les exemples suivants: il *a* beaucoup *aimé* le jeu; ils n'en *ont* guere moins *fait* d'un tiers, et plusieurs autres. Boileau a dit:

J'ai moi seul, autrefois, *plaidé* tout un chapitre,
Et le barreau n'a point de monstres si hagards
Dont mon œil n'*ait* cent fois soutenu les regards. Lutrin, chant 3.

A l'egard de voir partir, voir venir, voir arriver, voir accourir, la même regle doit avoir lieu pour l'une de ces expressions comme pour les autres; et si l'on ne peut pas séparer *arriver* de *voir*, on ne doit pas non plus mettre de séparation entre *voir* et *accourir*. Boileau a cependant dit:

Elle *voit* par le coche, et d'Evreux et du Mans,
Accourir à grands flots ses fidèles Normands. Lutrin, chant 1.

Il n'y auroit pas plus de difficulté à dire,

Je l'ai *vu* cette nuit *arriver* en ces lieux.

Ce n'est donc pas pour ne pas séparer *j'ai vu*

d'arriver, que Racine a changé ce vers; et l'on ne peut rendre d'autre raison de ce changement, que celle tirée de la regle de grammaire qu'on a citée plus haut.

Il est même si vrai que ces deux verbes peuvent se séparer par quelques mots intermédiaires, que quand deux verbes, dont l'un est comme régime de l'autre, se suivent immédiatement, la césure ne peut les séparer; c'est par cette raison que l'auteur du dictionnaire de l'elocution françoise critique la césure du second de ces vers:

Mon pere, quoiqu'il eût la tête des meilleures,
Ne m'a jamais *rien fait apprendre* que mes heures.

Donc, quand ils ne se suivent pas immédiatement, ils peuvent être séparés par la césure et un mot intermédiaire; donc ils peuvent ne pas suivre immédiatement. La césure eût même eté plus réguliere en laissant subsister le vers tel qu'il etoit dans la premiere edition. Mais la regle de la grammaire; qui est plus essentielle que celle de la versification, s'y opposoit absolument. Supposons qu'au lieu de Junie il eût eté question d'un homme, n'auroit-il pas eté mieux de dire:

Je l'ai *vu* cette nuit *revenir* en ces lieux,

que de dire:

Cette nuit je l'*ai vu revenir* en ces lieux?

la césure eût eté plus régulière, et le vers plus coulant.

Quant à l'exemple cité de M. l'abbé Girard, *ce sont* les femmes que vous avez *vu* passer, c'est visiblement par erreur qu'il l'a inséré dans son Traité; il est contraire à ses principes, puisque, selon lui, la concordance ne doit cesser d'avoir lieu que lorsque l'objet est régi par le verbe qui suit le participe. Il cite même un autre exemple qui est totalement contraire au premier : les personnes *que* vous avez *instruites* à dessiner. On a fait voir plus haut que l'objet ne peut pas être régi par les deux verbes ensemble, lorsqu'il peut être le régime du premier ; ce n'est que lorsque le sens s'oppose absolument à ce que l'objet soit régi par le premier, qu'il doit l'être par les deux ensemble.

M. Douchet convient de ce principe, puisqu'il décide qu'il faut dire avec le participe, je l'ai *vue* peindre, en parlant d'une femme qui peignoit; je l'ai *entendue* chanter, en parlant d'une cantatrice; quoiqu'il faille dire, je l'ai *vu* peindre, je l'ai *entendu* chanter, avec le supin s'il est question d'une femme qu'on peignoit, et d'une ariette qu'on chantoit. Et pourquoi cette différence ? C'est que dans le premier cas, le pronom est sous le régime du verbe composé, et que dans le second, il est l'objet de l'infinitif qui suit : or, quand le verbe qui suit le participe est neutre, il ne peut pas avoir d'objet ; par conséquent l'objet qui

précede doit être sous le régime du verbe composé.

M. Douchet passe ensuite à la critique de la distinction que fait M. Duclos entre le participe du verbe *faire*, et celui du verbe *laisser*. Suivant ce profond grammairien, le participe du premier de ces verbes ne souffre point de concordance, et celui du verbe *laisser* en exige une dans ces phrases : je l'ai *fait* passer, il l'a *fait* mourir, en parlant d'une femme ; il *l'a laissée* passer, il *l'a laissée* mourir. M. Douchet, au contraire, trouve que ces exemples sont semblables ; d'où il conclud que la regle doit être la même pour le participe des deux verbes.

On a fait voir plus haut la différence. On laisse une femme, on ne la retient pas, on ne l'empêche pas de passer ; le pronom *la* est l'objet du verbe *laisser*. Mais on ne peut pas dire, faire une femme passer, parce qu'on ne fait pas une femme comme on laisse une femme ; on fait en sorte, on ordonne qu'elle passe. Il n'y a là aucun objectif, aucun pronom qui remplisse cette fonction sous le régime du verbe *faire*. Dans le premier cas, il y a un objet sous le régime du verbe *laisser*, qui précede ce verbe ; il doit par conséquent y avoir concordance : dans le second cas, n'y ayant aucun objet sous le régime du verbe *faire*, il ne doit y avoir aucune concordance entre le participe, ou plutôt entre le supin de ce verbe et l'objet, qui est sous le régime des deux verbes ensemble, dont le premier n'est que l'auxiliaire du second.

sans

On dira bien, il a laissé cette femme mourir sans secours, mais on ne pourra pas dire, il a fait cette femme mourir de besoin.

On pourra encore dire, selon M. Douchet, en parlant d'une femme, je *l'*ai *laissée* faire ce qu'elle a voulu, parce que *la* ne peut pas être l'objet de *faire*, qui a un autre objet, *ce qu'elle a voulu.* Il faut donc que ce pronom soit l'objet sous le régime de *ai laissée.* Pourquoi ne le seroit-il pas du même verbe dans ces phrases, je *l'*ai *laissée* faire à sa fantaisie, je *l'*ai *laissée* agir comme elle a voulu, je *l'*ai *laissée* passer sans l'arrêter ? Seroit-ce parce que, dans ces trois derniers exemples, les infinitifs sont des verbes neutres ? Ce devroit être, au contraire, une raison de plus pour décider en faveur de la concordance du participe, parce que les verbes neutres ne peuvent point avoir de complément objectif. Dans je l'ai laissée faire à sa fantaisie, le verbe *faire* a une acception neutre, il equivaut à *agir* qui est neutre, et qui ne peut par conséquent point avoir d'objet. Si l'on employoit le supin *laissé* au lieu du participe *laissée*, il naîtroit de là une équivoque: on ne sauroit si le verbe faire est employé dans une acception active ou neutre, si l'on a voulu dire, *j'ai permis qu'elle fît*, ou *j'ai permis qu'on la fît.* En employant le participe, et en le faisant accorder avec l'objet, on annonce qu'on entend dire, *j'ai permis qu'elle fît;* de même en l'employant dans *je l'ai laissée passer*, cela signifie, j'ai permis qu'elle passât, et non qu'on la passât. Il y a autant et plus de raison pour la concor-

dance dans le cas où le verbe qui suit le participe est un verbe neutre, que lorsqu'il est actif; par conséquent tout se réunit pour faire décider en faveur du participe et de la concordance dans je l'ai laissée passer.

Après cette critique du principe général de M. Duclos, et de la distinction qu'il fait entre le participe du verbe faire et celui du verbe laisser, dans les exemples cités, M. Douchet propose trois difficultés qu'il résout contre la concordance.

1°. Il ne veut pas qu'il y ait concordance entre le participe et son objet qui le précede, lorsque le sujet de la proposition se trouve après le temps composé du verbe qui lui sert d'attribut. Il veut qu'on ecrive, la doctrine *qu'a enseigné* Pythagore, les regles *que* se sont *prescrit* les grands hommes, quelle réputation ne s'est pas *fait* le vainqueur de Berghen!

M. Duclos veut, au contraire, que la concordance ait lieu, soit que le sujet précede, soit qu'il suive le verbe, et que l'on dise egalement, la justice *que* vous ont *rendue* vos juges, et *que* vos juges vous ont *rendue*. Si l'oreille en est blessée, dit-il, il n'y a rien de si aisé que de conserver à la phrase son premier tour, qui est le plus naturel; mais s'il faut, ou si l'on veut que le nominatif finisse la phrase, le participe n'en est pas moins déclinable.

M. Douchet fonde son opinion sur une raison de prononciation; raison puissante, dit-il, et qui opere les plus grands effets dans toutes les langues. On supprime, selon lui, la concordance dans ces cas, à cause de la rapidité avec laquelle on passe

du participe à son sujet qui le suit, sans lequel la phrase ne présente aucun sens; et de l'empressement qu'on a d'unir ce sujet au participe, entre lesquels il n'est pas plus permis de mettre d'intervalle, qu'entre l'adjectif et le substantif. Je crois, au contraire, que la raison de la rapidité avec laquelle on passe du participe au sujet, vient de l'orthographe, et de ce qu'on ne faisoit pas autrefois accorder le participe avec son objet dans tous les cas où la concordance devoit avoir lieu; mais depuis que la regle a eté développée et déterminée par M. Duclos, qui a démontré l'erreur dans laquelle on avoit eté jusqu'alors, qui a fait comprendre combien il etoit dangereux de prendre pour guides des ecrivains qui avoient si souvent varié dans l'observation d'une regle qu'ils n'avoient pas bien comprise; depuis cette epoque, dit-on, il a eté nécessaire de changer la façon de prononcer et de ralentir le passage du participe à son sujet dans les cas où ce participe devient plus long par l'augmentation d'une syllabe. Cette rapidité n'etant fondée que sur l'incertitude ou sur l'ignorance où l'on etoit de la regle, ne doit plus avoir lieu dès qu'on est parvenu à bien etablir la regle, et à fixer ce qui etoit douteux et incertain.

On ne doit pas mettre, il est vrai, plus d'intervalle entre le participe et le sujet qui le suit, qu'entre l'adjectif et le substantif; mais on prononce rapidement, un grand chapeau, et l'on met plus d'intervalle lorsque l'adjectif prend la caractéristique du féminin, comme, une grande chose, parce

qu'il y a une syllabe muette à la fin de l'adjectif, à la prononciation de laquelle il faut mettre le temps convenable. De même on doit mettre plus de temps à prononcer, quelle gloire ne s'est pas acquise le vainqueur de Berghen! que pour prononcer, quel honneur ne s'est pas acquis le vainqueur de Berghen! Il n'y a pas plus de raison pour se dispenser de prononcer la caractéristique du genre dans le participe que dans l'adjectif, ni pour la supprimer dans l'un plutôt que dans l'autre.

On cite pour appuyer le principe de M. Duclos, ces vers de Charpentier :

> Pauvre Didon, où t'a réduite
> De tes maris le triste sort ?

Cet exemple est le même; mais M. Douchet prétend que, loin de détruire la raison de l'exception, il ne fait, au contraire, que la développer et la confirmer. « Dans cette position, dit-il, » rien ne s'oppose à la concordance, parce que le » participe terminant le vers, on fait naturellement » un repos, pendant lequel on rend sensibles les » effets de la déclinabilité : mais il n'en est pas de » même en prose, où le participe et le sujet sont » indivisibles à la prononciation. »

Je confesse ingénument que je ne sens pas la raison de la différence. C'est le sens qui doit déterminer le repos : le sens est le même dans la prose et dans les vers. Il semble même qu'on devroit être plus rigoureux en vers qu'en prose, parce qu'il n'est pas permis de faire en vers de certains

enjambements: le sens devroit finir avec le vers, qui a une mesure déterminée ; au lieu qu'en prose, il ne finit qu'avec la phrase, qui n'a point de mesure fixe.

La distinction que M. Douchet veut établir, est donc une pure chimere; il a embrouillé la question au lieu de l'éclaircir; sa marche dans cette matiere, comme dit M. Duclos, n'est ni sûre ni ferme, parce qu'il a voulu y chercher la lumiere au lieu de l'y porter.

Corneille a dit dans Cinna :

Les miseres
Que durant notre enfance ont *enduré* nos peres. Act. 1, sc. 3.

« Ont *enduré* paroît une faute aux grammai-
» riens, dit M. de Voltaire, ils voudroient les miseres
» qu'ont *endurées* nos peres. Je ne suis point du
» tout de leur avis. Il seroit ridicule de dire, les
» miseres qu'ont *souffertes* nos peres. S'il n'est pas
» permis à un poëte de se servir, en ce cas, du
» participe absolu, il faut renoncer à faire des
» vers. »

Ce n'est qu'aux poëtes que M. de Voltaire veut qu'il soit permis, en ce cas, de se servir du participe absolu (ou *supin*); ce n'est qu'à cause de la difficulté qu'il y auroit à faire des vers; ce n'est donc qu'une licence poétique, qui laisse entiere la regle de grammaire. En effet, la derniere syllabe de *endurées*, qui n'est formée que par une simple voix muette, ne pourroit trouver place qu'à la fin

d'un vers, à moins que dans le milieu elle ne pût s'elider.

Au surplus, la concordance du participe avec son objet qui le précede, dans le cas où le sujet se trouve après le verbe, n'est pas un système que quelques grammairiens aient adopté par caprice ou sans fondement; c'est un principe etabli par les plus célebres d'entr'eux, fondé sur un usage généralement suivi par les ecrivains les plus accrédités. Les poëtes s'en sont quelquefois ecartés par nécessité; la rime, la mesure des vers les y ont forcés. M. de Voltaire et M. Racine ont usé de cette licence; mais lorsque la gêne de la versification ne leur a pas ôté la liberté de suivre la regle, ils s'y sont conformés. D'ailleurs, avant M. Duclos et M. l'abbé Girard, il n'y avoit rien de bien fixe sur cette matiere.

M. Racine a dit, dans Britannicus:

Act. 5, sc. 1. Ces yeux que n'ont *emus* ni soupirs, ni terreur.

Il pouvoit mettre *emu* au supin, sans que la mesure du vers en eprouvât la moindre altération.

M. de Voltaire, qui s'est souvent servi du supin lorsque le participe le gênoit pour la mesure ou pour la rime, a fait usage du participe avec la concordance, quand il n'a pas été contraint de s'ecarter de la regle. On lit dans Brutus:

Act. 4, sc. 3. Ces murs, ces citoyens *qu'*a *sauvés* mon courage.
Œdipe, act. 3, sc. 2. Des biens *que* m'a *ravis* la colere céleste,

Ma gloire, mon honneur est le seul qui me reste.
Elle a voulu me perdre, et je n'ai fait enfin
Que lui lancer les traits *qu'a préparés* sa main. Mariamne, act. 1, sc. 1
Hérode, en arrivant, recueille avec terreur
Les chagrins dévorans *qu'a semés* sa fureur. *Ibid*, act. 5, sc. 4

On voit, par tous ces exemples, que M. Racine et M. de Voltaire ont suivi cette regle de la concordance du participe, même quand le sujet est placé après le verbe, du moins quant au nombre; pourquoi refuseroit-on de la suivre quant au genre? Si les participes doivent s'accorder en nombre, il faut nécessairement qu'ils s'accordent en genre.

Si l'on examine la prose de M. de Voltaire, on verra qu'il a adopté et suivi la regle, tant pour le genre que pour le nombre. Dans ses remarques sur Corneille, scene 1re., acte 5, du Menteur, il dit: « Mais effectivement pour détromper Gé-» ronte et lui ouvrir les yeux sur toutes les faus-» setés *que* lui a *débitées* son fils. » Et dans une note sur la scene 4 de l'acte 2 d'Héraclius, il dit: « *Connoi* pour *connois* est une liberté *qu'*ont » toujours *eue* les poëtes, et qu'ils ont conservée. »

Voilà un assez grand nombre d'exemples pour faire voir que toutes les fois que M. Racine et M. de Voltaire n'ont pas eté gênés par la mesure et par la rime, ils ont fait accorder en genre et en nombre le participe avec son objet placé avant lui, même quand le sujet ne vient qu'après le verbe.

Quant aux grammairiens, M. Fromant, dans

le chapitre 22 de son supplément à la grammaire de Port-Royal, M. l'abbé d'Olivet, dans ses opuscules sur la langue Françoise, M. l'abbé Girard et M. Beauzée, soutiennent tous ce principe, d'après les meilleurs ecrivains en notre langue.

2°. M. Douchet veut encore qu'il n'y ait point de concordance quand il y a transposition de terme ou d'objet, comme dans ces exemples : elle lui est *allé* parler; elles *se* sont *allé* plaindre; elles nous sont *venu* consulter. On a déjà répondu par avance à cette exception; mais l'ordre que je dois observer dans cet examen, veut que je répete ici, et que j'etende un peu plus la réponse que j'ai faite aux pages 13 et 14. Je dirai donc que, suivant M. Douchet, il faut dire, avec le participe, elle est *allée lui* parler, elles sont *allées se* plaindre, elles sont *venues nous* consulter. Les pronoms *lui*, *se*, *nous*, ne sont pas sous le régime de *est allée*, *sont venues*, *sont allées*; ils sont le terminatif et l'objectif de l'infinitif qui suit : la place qu'ils occupent dans le premier tour de ces phrases, avant le verbe composé, ne doit donc faire aucun changement dans la concordance, puisque ces pronoms sont etrangers aux verbes composés. M. Douchet appuie son opinion des mêmes raisons qu'il a alléguées pour s'opposer à la concordance lorsque le sujet est transposé après le verbe; la réponse qu'on y a faite, pag. 50, servira pour le cas présent.

* 3°. Selon M. Douchet, le participe ne doit pas encore s'accorder avec son objet, quand il est

suivi d'un adjectif ou d'un nom employé adjectivement qui fait partie de l'objet, comme dans ces exemples: je *l'*ai *cru belle* ; on *l'*a *dit savante* ; on *l'*a *fait religieuse* ; les Romains *se* sont *rendu célebres*; les Amazones *se* sont *rendu puissantes* ; les etoiles *qu'*on a *nommé Pléiades* ; nous *nous* sommes *rendu maîtres*. Il prétend que cette regle, ou plutôt cette exception qu'il propose, est une suite de la regle générale, qui veut que le participe soit indéclinable, quand il est suivi de son objet, comme dans, elle a reçu compagnie. « D'ailleurs, » dit-il, comme les accessoires du genre et du » nombre, ou de tous deux ensemble, indéterminés dans la premiere partie de l'objet, sont presque toujours en evidence dans la seconde, sont » décidés et indiqués dans l'adjectif ou dans le » nom employé adjectivement, il seroit inutile » que le participe les désignât encore. Ajoutez » qu'on ne peut point encore faire sentir ici les » effets de la déclinabilité dans le participe, parce » que toutes ces expressions, *cru belles*, *dit savantes*, *fait religieuse*, *rendu puissantes*, sont » encore indivisibles à la prononciation. »

La foiblesse et l'inconséquence de ces raisons sont frappantes. En effet, si l'on pouvoit se dispenser de faire accorder, dans ces cas, le participe avec son objet, parce que le genre et le nombre de celui-ci seroient déterminés, il s'ensuivroit qu'on pourroit se dispenser de faire accorder l'adjectif avec le nom qu'il qualifie quand le genre et le nombre en sont déjà déterminés, et qu'on pour-

roit dire, cette femme est *savant*, ces femmes sont *savant*, parce que le genre et le nombre de cette femme et de ces femmes sont déterminés. Il suffit que le nom, le pronom, ou le relatif qualifié précede le verbe, pour que la concordance ait lieu. La qualification qui vient après le verbe n'est que l'accessoire de l'objet, et non le principal; c'est à elle à suivre la loi que lui impose le principal, et non à la donner. A l'egard de la raison tirée de la rapidité de la prononciation, on y a répondu plus haut.

Une remarque de Vaugelas fournit à M. Douchet l'occasion de faire une distinction entre les verbes réfléchis passifs, et ces mêmes verbes réfléchis lorsqu'ils conservent le sens actif. Il soutient avec Vaugelas, que dans le premier cas il doit y avoir concordance, et qu'il ne doit y en avoir aucune dans le second. En conséquence, il etablit pour regle qu'on doit dire avec la concordance, *cette femme s'est trouvée guérie*, c'est-à-dire, *a été trouvée guérie;* et qu'au contraire on doit dire sans concordance, *cette femme s'est trouvé guérie*, lorsqu'on entend dire qu'elle-même a trouvé qu'elle etoit guérie. C'est, dit-il, pour eviter l'equivoque qui naîtroit de la même façon d'ecrire deux cas différents.

Mais je suppose que le participe ne fût pas suivi d'un adjectif, comme dans cette phrase: cette femme s'etoit perdue dans ses calculs, mais enfin elle s'y est retrouvée; ou dans le cas d'un verbe réciproque, comme: ces gens après s'être cherchés

long-temps, se sont enfin trouvés. Dans ces deux exemples, les verbes *s'être perdue*, *s'être cherchés*, *s'est retrouvée*, *se sont trouvés*, sont dès verbes réfléchis et réciproques actifs : c'est comme si l'on disoit, *cette femme a perdu soi ou elle*, *elle a enfin retrouvé soi ou elle*, *ces gens ont cherché eux ou soi*, ils ont *enfin trouvé eux ou soi*. Il n'y a, je crois, pas de doute que dans ces cas la concordance des participes ne doive avoir lieu avec leurs objets, suivant la regle générale, qui veut que le participe s'accorde avec son objet qui le précede. La circonstance de l'adjectif qui suit, ne sauroit être un obstacle à cette concordance, comme on l'a fait voir plus haut; et l'on ne doit pas être arrêté par la crainte de l'amphibologie, parce que le sens est toujours suffisamment déterminé par ce qui précede et ce qui suit.

✻ Après avoir exposé ses regles et ses exceptions sur la concordance des participes, M. Douchet entre dans le détail des causes et des effets de cette concordance. Un seul de ses effets paroît mériter une discussion un peu plus ample; on a répondu aux autres dans le cours de cet examen. « Un autre effet, dit-il, de cette déclinabilité, c'est » d'indiquer lequel, où le participe, ou l'infinitif » qui suit, régit l'objet qui précede, comme dans » ces façons de parler, qui sont précisément les » mêmes à la caractéristique du genre près : je *l'*ai » *vu* peindre, je *l'*ai *vue* peindre, en parlant d'une » femme. »

Dans le premier exemple, le participe, ou plu-

tôt le supin *vu*, ne s'accordant pas avec l'objet *la* qui le précede, annonce que cet objet est sous le régime de *peindre*, et non sous celui de *j'ai vu;* c'est comme si l'on disoit, j'ai vu peindre elle, j'ai vu quelqu'un qui la peignoit.

Dans le second cas, au contraire, le participe *vue* s'accordant avec le pronom objectif *la* qui le précede, il annonce que ce pronom est l'objet de *j'ai vu*, et non celui de *peindre*: c'est comme si l'on disoit, j'ai vu elle peignant ou lorsqu'elle peignoit.

M. Douchet convient encore qu'on doit dire avec le participe, je *l'*ai *entendue* chanter, si l'on parle d'une cantatrice, quoiqu'on doive dire, en parlant d'une ariette, je l'ai *entendu* chanter, en employant le supin. Pourquoi cela? C'est que dans le premier cas, *la* est objectif du verbe composé, et que, dans le second, il l'est de l'infinitif qui suit. Par la même raison, on doit dire, je *l'*ai *vue* passer, je *l'*ai *laissée* passer, en parlant d'une femme, parce que le pronom *la* est l'objectif régi par le verbe composé, et non par l'infinitif qui suit, lequel est un verbe neutre.

Supposons, d'une part, une femme à qui l'on n'a pas empêché de prendre de la nourriture, et d'autre part, une biche tuée à la chasse, qu'on a abandonnée aux chiens, et dont on leur a fait la curée.

Dans la premiere supposition, il faudroit dire, je *l'*ai *laissée* manger, par la même raison que M. Douchet veut qu'on dise, je *l'*ai *vue* peindre; parce

que l'objet est régi par l'auxiliaire et le participe, et non par l'infinitif qui suit.

Dans la seconde supposition, au contraire, il faudra dire, en parlant de la biche, je l'ai *laissé* manger aux chiens, en employant le supin, par la raison que M. Douchet veut qu'on dise, je l'ai *vu* peindre; parce que le pronom *la* est l'objectif régi par l'infinitif, et non par l'auxiliaire et le participe qui précede. De même il faut faire accorder le participe avec l'objet qui précede dans je *l'*ai *laissée* passer, je *l'*ai *vue* venir: les cas sont absolument les mêmes, il y a par conséquent même raison de décider. Il y auroit encore une raison de plus pour faire accorder le participe dans je *l'*ai *laissée* passer, je *l'*ai *vue* venir, parce que les verbes *passer* et *venir* étant neutres, et ne pouvant point avoir d'objectif, il faut que l'objet soit nécessairement sous le régime du premier verbe, qui est actif.

Quand l'infinitif qui suit le verbe composé est neutre, il faut voir si l'objet qui précede peut être sous le régime du verbe composé; en ce cas, il faut qu'il y ait concordance entre l'objet et le participe du verbe composé: s'il ne peut pas être sous le régime du premier, alors les deux verbes s'identifient; le premier n'est que l'auxiliaire du second, et tous deux ensemble régissent l'objet. Ainsi il faut dire, il *l'*a *laissée* mourir, il *l'*a *laissée* passer, en parlant d'une femme; parce qu'on peut dire, laisser une femme passer ou mourir, du moins quant au sens, quoique cette façon de construire la phrase ne soit pas selon l'usage. Mais il faut

dire sans concordance, il l'a *fait* passer, il l'a *fait* mourir; parce qu'on ne peut pas dire, faire une femme passer ou mourir: alors ces deux verbes s'identifient, et ne forment ensemble qu'un seul verbe, qui a la vertu agissante et régissante.

On peut, je crois, ajouter une observation qui me paroît générale; c'est que le verbe faire, devant un autre verbe à l'infinitif, est toujours pris dans le sens d'*ordonner, être cause que*, et qu'il est le seul dont le participe devant un verbe neutre ne s'accorde jamais avec l'objet qui le précede, ou plutôt, c'est le seul dans la formation duquel on doit toujours employer le supin, lorsqu'il est suivi d'un verbe à l'infinitif.

Mais il faut dire, elle *s'est faite* religieuse; ses parens *l'ont faite* religieuse; parce que l'objet *se*, *la*, est sous le régime du participe *faite* joint à l'auxiliaire, et qu'on peut dire, elle a fait elle ou soi religieuse, ses parens ont fait elle religieuse: le verbe *faire*, dans ces exemples, n'est pas pris dans le sens d'*ordonner, être cause que.*

Souvent on se trompe sur la fonction que remplit le pronom dans la phrase; l'on prend pour objectif ce qui n'est que terminatif. Une femme dira-t-elle, je *me* suis *figurée*, je *me* suis *imaginée* que telle chose est? ou bien doit-elle dire, je me suis *imaginé*, je me suis *figuré*, en employant le supin?

Cette question se décide par l'emploi que remplit le pronom, et sa solution dépend d'une grande connoissance de toutes les parties de la phrase.

Les verbes se *figurer*, s'*imaginer*, sont des verbes réfléchis indirects; le pronom qui les précede est par conséquent le terminatif du verbe. On peut tourner ainsi ces phrases: j'ai figuré en moi, dans mon imagination, telle chose, ou que telle chose est. L'objet du verbe est la chose que cette femme s'est imaginée ou a imaginée (*que telle chose est*); ce n'est donc pas le pronom *me*, qui n'est que terminatif. On imagine une chose, on se figure dans l'imagination une chose, on n'imagine pas soi-même, on n'est pas l'objet de son imagination: il faut par conséquent employer le supin au lieu du participe dans ces phrases.

Autre difficulté assez embarrassante, mais qu'il est facile de résoudre, lorsqu'on est capable d'un peu d'attention. Dira-t-on, cette femme n'est pas aussi belle que je l'avois *imaginé*, ou *imaginée*, que je l'avois *pensé* ou *pensée*, que je l'avois *cru* ou *crue?*

Dans les phrases suivantes, on diroit, d'une ou de plusieurs femmes, je l'ai *crue* belle, je les ai *crues* belles; parce qu'on peut dire, j'ai cru cette femme belle, ces femmes belles. Il semble de là qu'on devroit dire, elle n'est pas aussi belle que je l'avois *imaginée*; mais la regle n'est pas la même pour les deux différents tours de phrase, le pronom *le*, dans le premier tour, ne représente pas la femme, il ne représente que la qualification; aussi n'est-il pas censé au féminin. On ne rendroit pas sa pensée en disant, elle n'est pas aussi belle que j'ai pensé elle; il faudroit tourner ainsi la

phrase ; elle n'est pas aussi belle que j'ai pensé qu'elle l'etoit. *Le* représente *j'ai pensé qu'elle l'etoit*, ou *que cela etoit.* Et pour preuve de ce que j'avance, s'il etoit question de plusieurs femmes, on ne mettroit pas le pronom au pruriel, on ne diroit pas, elles ne sont pas aussi belles que je *les* ai pensées; on diroit, que *je l'ai pensé*, que *je l'ai imaginé*, que *je me le suis figuré*, que *je l'ai cru.* Si le pronom représentoit les femmes, il faudroit le mettre au pluriel ; et si on ne le met pas au pluriel, il ne représente pas les femmes : par conséquent, ne pouvant pas s'accorder en nombre avec les femmes, il ne doit pas non plus s'accorder en genre; d'où il suit, par une conséquence nécessaire, que le participe ne doit pas être au féminin ni au pluriel comme *femmes*, mais qu'il doit être au masculin et au singulier comme son objet *le.*

J'ai dit à la page 15, que, pour que le participe puisse être en concordance avec son objet, il faut que le verbe soit actif, parce que les verbes actifs seuls ont un objet. Mais comme souvent on confond le verbe neutre avec le verbe actif, et que l'on prend pour objectif ce qui n'est que circonstanciel, il est à propos d'indiquer les signes auxquels on peut distinguer le verbe actif du verbe neutre, et l'objet du circonstanciel. J'ai vu une faute dans ce genre répétée en plusieurs endroits d'un mémoire, fort bien ecrit d'ailleurs, qui m'a donné l'idée d'ajouter ici cette observation. Voici la phrase : les frais considérables qu'il m'en a *coûtés.*

L'auteur du mémoire a sans doute cru que le

que

que de cette phrase etoit l'objet du verbe *a coûté;* il a vraisemblablement eté induit en erreur par les dictionnaires de Trévoux, de Richelet, et du pere Joubert, qui font ce verbe actif, ainsi que le verbe valoir. L'Académie et tous les bons dictionnaires le font neutre. Ces autorités, quelque respectables qu'elles soient, ne suffisent pas pour déterminer le jugement d'un philosophe; il lui faut des raisons solides, capables de convaincre son esprit. Mais à quel signe connoîtra-t-on si un verbe est actif ou neutre? On le connoîtra en faisant l'epreuve que je vais indiquer.

Un verbe actif peut être changé en passif, mais un verbe neutre ne le peut pas, parce que, pour représenter en passif l'evenement qui est représenté en actif, il faut de l'objet du verbe en faire le sujet, du sujet en faire le terminatif, au moyen des prépositions *de* ou *par*, et conjuguer les temps du verbe avec l'auxiliaire tiré du verbe *être*. Exemple.

L'amour amollit les cœurs. Voilà une phrase dont l'attribut est un verbe actif. Si l'on veut représenter l'evenement en passif, il faudra, de l'objet *les cœurs*, en faire le sujet; du sujet l'*amour*, en faire le terminatif, en le faisant précéder de la préposition *par;* et conjuguer le verbe amollir avec le temps du substantif *être* qui répond à celui du verbe actif, et avec le participe prétérit: on dira, *les cœurs sont amollis par l'amour.* Mais on ne pourra pas en user ainsi dans la phrase suivante: *cet habit m'a coûté cent ecus*, et dire, *cent ecus m'ont eté coûtés par cet habit*: donc le

verbe *coûter* n'est pas actif ; donc ces mots *cent ecus* ne sont pas l'objet du verbe, ils n'en sont que le circonstanciel.

On peut objecter qu'il y a des verbes actifs qui ne peuvent pas se tourner en passifs, tels que *vouloir*, *pouvoir*, *devoir*, quand ce dernier signifie être dans l'obligation ; et l'on ne pourra pas tourner en passifs les verbes des phrases suivantes :

Il a obtenu toutes les graces qu'*il a voulu ;*
Il lui a rendu tous les services qu'*il a pu ;*
Je lui ai fait toutes les caresses que *j'ai dû.*

On ne peut pas dire, les graces qui ont eté voulues par lui, les services qui ont eté pus, les caresses qui ont eté dues par moi. La raison de cela, c'est que l'objectif *que* n'est pas sous le régime de *a voulu*, *a pu*, *ai dû*, il est sous celui de *obtenir*, *rendre*, *faire*, qui sont sous-entendus.

D'autres exemples rendront ceci plus sensible. Si l'on dit, *cette terre m'a coûté cent ecus*, c'est la même chose que si l'on disoit, *j'ai acheté cette terre cent ecus.* L'objet de cette derniere phrase est *cette terre*, et *cent ecus* n'en est que le circonstanciel ; il est la circonstance du prix que j'en ai donné. De même dans le premier tour de la phrase, *cent ecus* est le circonstanciel de *a coûté* : *j'ai acheté cette terre pour le prix de cent ecus*, ou *jusqu'à concurrence de cent ecus* ; *cette terre m'a coûté jusqu'à concurrence de cent ecus.* Si l'on ajoute ensuite, *je l'ai revendue le même prix que je l'avois achetée*, ou *qu'elle m'avoit coûté ; la*

est l'objectif de *ai revendue* et d'*avois achetée* ; *le même prix* est le circonstanciel d'*ai revendue* ; et *que* qui est encore relatif à *le même prix* est encore circonstanciel de *avoit coûté*. On fait accorder les participes *revendue* et *achetée* avec l'objet *la*, qui les précède, et non avec *le même prix* ni avec *que*, qui ne sont que les circonstanciels des verbes composés.

Il en est de même dans la phrase du mémoire. Si, pour en rétablir l'intégrité, on y supplée les mots qui sont sous-entendus, on aura la phrase suivante : les frais *jusqu'à concurrence desquels il m'en a coûté*. *Que* réveille donc l'idée de ces mots, *jusqu'à concurrence desquels* ; il est le circonstanciel, il marque la circonstance du prix, de la valeur, et n'est point l'objectif du verbe. Il suit de là que *coûté* est un véritable supin, qui ne peut pas prendre les caractéristiques du genre ni du nombre : donc on n'a pas dû le mettre en concordance avec *les frais*. Il falloit dire, *les frais* considérables qu'il m'en a *coûté*, et non pas *coûtés*.

C'est par une conséquence de ces principes, que M. de la Chaussée, dans la Gouvernante, fait dire à Sainville :

Puisse le ciel, qui lit dans mon cœur éperdu,
Ajouter à vos jours ceux que j'aurois *vécu* ! Acte 4 sc. 4,

Il a employé le supin *vécu*, sans concordance, et non le participe *vécus* ; parce que le *que* n'est pas l'objet du verbe, il n'en est que le circonstan-

ciel. On ne peut pas représenter l'evenement en passif, et dire, ceux *qui auroient eté vécus par moi;* le verbe est par conséquent neutre. Cette phrase est elliptique, *que* y marque la circonstance du temps; on lui rendra sa plénitude et son intégrité, en disant, ceux *pendant lesquels j'aurois vécu.*

Ce n'est pas dans le François seulement qu'on trouve de ces phrases elliptiques, où un nom paroît être sous le régime direct d'un verbe neutre; il s'en rencontre beaucoup dans le Latin, et sans doute dans bien d'autres langues. Térence, Cicéron, et nombre d'autres auteurs célebres, nous en fournissent beaucoup d'exemples; on se bornera à un seul, tiré de Térence, parce qu'il a plus de rapport qu'aucun autre à celui pris dans la Chaussée. On lit dans les Adelphes, *vitam duram vixi usque adhuc. Vixi* est un verbe neutre, et *vitam* est à l'accusatif; mais il n'est pas sous le régime de *vixi*, il est sous celui de la préposition *per*, qui est sous-entendue par ellipse : *vixi per vitam duram.* C'est la remarque que fait la nouvelle méthode Latine de Port-Royal, d'après Sanctius, Scioppius, et Vossius.

Tout ceci, si je ne me trompe, me paroît suffisamment eclairci. La méthode que je viens d'exposer pour distinguer les verbes neutres des verbes actifs, est facile à saisir, et le lecteur pourra aisément en faire l'application à tous les cas semblables; au moyen de quoi je crois pouvoir me dispenser de

la faire à d'autres exemples, pour eviter les longueurs et des répétitions inutiles.

¶ Pour tenir la promesse que j'ai faite page 17, je vais marquer les cas où la concordance du participe doit avoir lieu avec son objet qui le précede, quand cet objet est lui-même précédé de *que* et de *combien*. C'est précisément là l'observation que je tiens de M. Duclos, et que j'ai annoncée page 28.

Ces deux mots se rendent en latin par *quantum* ou par *quot*. Toutes les fois qu'ils peuvent se rendre par *quantum*, il ne faut point de concordance, le verbe composé se forme de l'auxiliaire et du supin; au contraire, quand on doit employer *quot*, le verbe est formé de l'auxiliaire et du participe, qui doit s'accorder avec son objet.

C'est à M. Duclos que je dois cette remarque; sa distinction me frappa d'abord, mais je ne pus pas sitôt m'en rendre raison. J'ai cherché à développer ce principe, et voici comme je l'ai conçu:

Le participe et l'adjectif s'accordent en genre et en nombre avec les noms qu'ils qualifient, lorsque ces noms sont employés individuellement, et jamais ils ne qualifient des noms employés génériquement. C'est sur cela qu'est fondée la fameuse regle de Vaugelas, suivant laquelle on ne peut pas mettre le relatif après un nom sans article. Cette regle etoit trop générale. MM. de Port-Royal ont voulu l'expliquer et la renfermer dans ses justes bornes,

mais ils ne l'ont pas fait avec assez de précision; M. Duclos l'a rendue dans toute sa simplicité.

Le relatif, dit-il, doit toujours rappeler l'idée d'un ou de plusieurs individus, et non pas l'idée d'un mode, d'un attribut, qui n'a point d'existence propre. Il faut donc que le relatif rappelle l'idée d'un nom pris individuellement, et non génériquement. Et pourquoi cela? C'est qu'un nom générique, ou un nom pris adjectivement ne peut pas être qualifié. On dit, *traiter quelqu'un avec violence. Violence* est employé là génériquement; ce mot ne peut pas être qualifié ni suivi d'un relatif qui en rappelle l'idée, parce que le relatif ne peut rappeler l'idée que d'un individu. On ne dira pas, *il a eté traité avec violence inhumaine*, ou *qui a eté tout-à-fait inhumaine*. Si l'on veut ajouter le relatif ou l'adjectif, il faudra faire précéder le nom générique, ou de l'article, ou de quelqu'autre mot destiné à le faire prendre individuellement. Ainsi l'on pourra dire *avec une violence qui a eté tout-à-fait inhumaine*, ou *avec la violence la plus inhumaine*, parce qu'au moyen du prépositif *une*, et de l'article *la*, le mot *violence* est déterminé à une sorte de violence, et devient individuel de générique qu'il auroit eté sans l'un de ces prépositifs.

C'est par une suite et une conséquence de cette regle, que le participe ne s'accorde pas avec les compléments des mots *que* et *combien*, lorsqu'ils répondent au *quantum* des Latins, et qu'il s'accorde avec eux lorsqu'ils répondent à *quot*.

Quot est un adjectif qui qualifie le mot auquel il est joint par une idée de nombre ou de quantité : *que de femmes j'ai vues ! combien de belles choses il a etalées à nos yeux* ! *Quantum* est un nom qui marque, non le nombre ou la quantité, mais l'etendue, la grandeur ; aussi jamais le nom qui lui sert de complément dans ce sens, ne se met au pluriel. On dit, *que de grandeur d'ame il a montré ! combien de gloire vous vous êtes acquis !* en employant le supin. Dans le premier cas, le *que* et le *combien* etant adjectifs, ils ne peuvent pas être qualifiés par un autre adjectif ou participe ; il ne doit par conséquent y avoir aucune concordance entr'eux : la concordance doit donc être entre le participe et le nom, qui lui sert de complément (*d*). C'est pourquoi, dans les deux premieres phrases citées, on fait accorder les participes *vues* et *etalées*, avec *femmes* et *choses* ; et que dans les deux autres, *que* et *combien* etant des noms ou des particules tenant lieu de noms, c'est avec eux que les participes *montré* et *acquis* doivent s'accorder. Ou, si l'on veut, ces mots, considérés comme particules, n'ayant ni genre ni nombre, ne peuvent pas être qualifiés par un participe ni un adjectif, auxquels ils ne peuvent imprimer les

(*d*) L'adjectif est naturellement le complément du nom qu'il qualifie ; mais comme ceux-ci paroissent sous la forme de particules, les noms qui viennent après, en sont comme les complémens.

caracteres d'un genre ni d'un nombre qu'ils n'ont pas eux-mêmes. C'est pourquoi, au lieu d'employer un participe dans la formation du verbe, on n'emploie que le supin. Voilà la raison pour laquelle on dit, sans concordance, que de grandeur d'ame il a *montré!* combien de gloire vous vous êtes *acquis!* et non pas *montrée* et *acquise.*

Au contraire, on doit dire, quelle gloire ne s'est-il pas acquise! parce que *quelle* etant adjectif, et qualifiant *gloire*, c'est le nom qualifié, et non l'adjectif, qui est le principal objet du verbe. L'adjectif ne peut pas déterminer la concordance du participe; il ne fait qu'un avec le nom, avec lequel il s'identifie: c'est donc le nom qui est l'objet du verbe, et qui doit déterminer la concordance du participe.

Mais doit-on dire, quelle quantité de pierres il a *entassée!* ou quelle quantité de pierres il a *entassées!*

Pour résoudre cette question, il faut observer que, par une figure de construction, ou plutôt de syntaxe, qu'on nomme syllepse ou synthese, il arrive très-souvent que l'on fait accorder un adjectif ou un participe, et même un verbe, avec tout autre mot que celui qui, suivant les regles de grammaire, paroît devoir être régissant, et qu'on a plus egard au sens qu'aux mots. On dit en Latin, *animal providum et sagax quem vocamus hominem*, l'animal prévoyant et pénétrant, que nous appelons homme; le relatif *quem* se rapporte à *hominem*,

qui est du masculin, au lieu de se rapporter à *animal*, qui est du neutre. On dit encore, *pars mersi tenuère rates*, qu'on peut traduire ainsi: une partie etant *tombés* dans l'eau, *saisirent* les radeaux ou l'equipage. Dans cette phrase, une partie est du genre féminin et au singulier, tandis que *tombés* est au masculin et au pluriel, et que *saisirent*, qui est l'attribut, est pareillement au pluriel. La raison de cette irrégularité apparente, est qu'on fait plus d'attention au sens de la phrase qu'aux mots, qui présentent un sens contraire à celui qu'on conçoit. Ainsi comme l'on considere souvent plus le mot qui sert de complément que le mot complété, on fait accorder dans ces cas les adjectifs, les verbes, et les participes plutôt avec le complément qu'avec le mot qu'il complete. Exemples:

On a trouvé une partie du pain *mangé*. *Du pain*, qui est le complément de partie, régit le participe *mangé* au masculin. *Il a laissé la moitié de ses gens morts*. *Morts* se rapporte au complément *ses gens*, et non à *la moitié*.

De même on doit dire, quelle quantité de pierres il a *entassées!* et non *entassée*. Cependant comme il est possible que celui qui parle ou qui ecrit soit plus occupé de la quantité que de la qualité, qu'il fasse plus d'attention au mot complété qu'au complément; il semble qu'il ne seroit pas répréhensible, s'il mettoit *entassée* au singulier.

On trouve encore beaucoup de phrases dans la forme expositive, où il n'est pas indifférent de faire accorder le participe avec le complément ou avec

le mot complété; je dirai, par exemple, le peu d'exactitude que j'ai *trouvé* dans cet ouvrage, ne m'a pas prévenu en faveur de l'auteur, et j'ai été content du peu de femmes que j'*ai vues*.

Dans la premiere phrase, je fais accorder le participe *trouvé* avec *le peu*, et non avec son complément *d'exactitude*; et dans la seconde, je fais accorder le participe *vues* avec le complément *de femmes*, et non avec *le peu*. Ces deux cas sont semblables en apparence, mais ils sont réellement bien différents.

Ce qui a déterminé mon jugement dans le premier exemple, ce n'est pas l'exactitude, c'est *le peu*, *le manque*, *le défaut* d'exactitude; c'est aussi *le peu* qui doit déterminer la concordance du participe, et lui faire la loi.

Dans le second exemple, mon jugement a été déterminé, non par le peu, mais par les femmes; c'est donc avec le complément *de femmes* que j'ai dû faire accorder le participe dans *j'ai vues*. Je pourrois dire, j'ai été content des femmes que j'ai vues, quoique je n'en aie vu que peu, qu'une petite quantité; mais je ne rendrois pas ma pensée, si je disois, l'exactitude que j'ai trouvée dans cet ouvrage, quoique en petite quantité, ne m'a pas prévenu favorablement.

Une observation sur deux phrases examinées par M. l'abbé d'Olivet, dans ses essais de grammaire, peut trouver sa place ici. Voici ces phrases:

Il a fait lui seul plus d'exploits que les autres n'en ont *lu*.

Il a plus achevé de guerres que les autres n'en ont *lues*.

M. l'abbé d'Olivet approuve, avec raison, la premiere de ces phrases, qui est de Despréaux; et critique la seconde, qui est de M. d'Ablancourt: il falloit employer le supin dans toutes deux. La raison qu'il en donne, est que le participe ne doit se décliner que quand il est précédé, non de son régime particulé, mais de son régime simple. Or, dit-il, le régime, c'est *en*, particule relative et partitive, laquelle suppose toujours, dans son corrélatif, la préposition *de*, et par conséquent ne répond jamais à un régime simple.

Le régime simple, selon M. l'abbé d'Olivet, est la même chose que l'objet ou l'objectif dont parle M. l'abbé Girard, et que d'autres grammairiens appellent régime direct; il répond à l'accusatif des Latins. Par régime particulé, il entend celui qui est précédé d'une préposition ou d'une particule; presque tous les grammairiens le nomment régime indirect; M. l'abbé Girard le nomme terminatif du verbe; il répond au datif ou à l'ablatif des Latins, et quelquefois à l'accusatif précédé d'une préposition.

Je demande une grace au roi; j'ai reçu une lettre de mon ami; envoyer quelqu'un en Allemagne. Dans ces exemples, *une grace*, *une lettre*, *quelqu'un*,

sont les régimes simples, directs, non particulés du verbe, c'est-à-dire, les objectifs; ils répondent à l'accusatif des Latins. *Au roi*, *de mon ami*, *en Allemagne*, sont des régimes particulés, indirects, des terminatifs, qui répondent, le premier, au datif; le second, à l'ablatif précédé d'une préposition; et le troisieme, à l'accusatif précédé aussi d'une préposition.

Mais il y a des régimes directs, des objectifs, qui répondent à l'accusatif, et qui, en françois, sont précédés d'une préposition ou particule; ils sont par conséquent particulés, pour me servir de l'expression de M. l'abbé d'Olivet, sans cesser d'être le régime direct, l'objectif: tels sont ceux de ces phrases: J'ai mangé *du* pain, j'ai donné *de* l'argent. Du pain et de l'argent sont particulés, sans cesser d'être objectif; ce n'est donc pas la particule ou la préposition qui les empêche d'être régime simple ou objectif.

Ainsi dans cet exemple, *j'ai demandé mes livres, et l'on m'en a envoyé une partie*; *en* n'est pas proprement l'objet de *envoyé*, le véritable objet est *une partie*, dont *en* est complément: c'est comme si l'on disoit, on m'a envoyé *une partie d'iceux*, ou *de mes livres*. De même *en*, lorsqu'on parle d'exploits et de guerres, n'est que le complément de ces mots *exploits* et *guerres*, qui sont l'objet grammatical sous-entendu, et il n'est pas lui-même l'objet grammatical, ou l'objet proprement dit du verbe *ont lu*; il n'est pas même sous le régime immédiat de ce verbe, il est sous celui de

guerres et d'exploits. Voilà pourquoi il ne faut point de concordance dans ces phrases et autres semblables, où le mot *en* figure en qualité de complément d'un objet exprimé ou sous-entendu.

Toutes les regles que l'on vient d'exposer et de détailler, sont etablies et adoptées par M. l'abbé Girard, par l'abbé d'Olivet, M. Beauzée, M. Fromant, et enfin, par M. Duclos, dont l'autorité est d'un si grand poids dans cette matiere. D'ailleurs, il assure lui-même qu'il a exposé son principe à l'académie, et à quelques-uns de ceux qui seroient faits pour en être; qu'on lui a fait toutes les objections qui pouvoient le vérifier, au moyen de quoi, il a eté en droit, ajoute-t-il, de penser qu'il a satisfait à toutes, puisque tous avoient fini par le louer. Le principe de M. Duclos est donc celui de l'académie elle-même: je crois que son approbation seule suffit pour l'etablir invariablement, ou du moins pour faire, dans le doute, pencher la balance de son côté.

On me fera peut-être le reproche d'avoir eté trop long et trop minutieux, d'avoir prévenu le lecteur par des observations qu'il auroit pu faire lui-même. Je conviendrai que j'en ai trop dit pour un lecteur instruit et intelligent; mais en aurai-je dit assez pour ceux qui le sont moins?

J'ai cru inutile d'annoncer que le verbe substantif *être*, dans ses temps composés, est toujours formé de l'auxiliaire du verbe *avoir* et du supin, et jamais du participe; parce que n'etant pas actif,

il ne sauroit avoir d'objet, et que par conséquent il ne doit jamais y avoir de variation dans la terminaison de ce supin.

SUPPLÉMENT
AU TRAITÉ DE LA CONCORDANCE
DU PARTICIPE.

Réponse aux objections de M. de Wailly.

« Le participe, dit M. de Wailly, quand il est » suivi d'un infinitif sans préposition, régit le pro- » nom qui précede, si l'infinitif peut se tourner » par le gérondif, ou par *qui* et l'imparfait de » l'indicatif. Nous dirons en parlant d'une dame » qui peignoit : Je l'ai *vue* peindre, c'est-à-dire, » peignant ou qui peignoit. En parlant d'une mu- » sicienne : je l'ai *entendue* chanter, c'est-à-dire, » j'ai entendu la musicienne chantant ou qui » chantoit. On dira de même : Les dames que » j'ai *vues* passer, les soldats que j'ai *vus* partir; » parce qu'on peut tourner, j'ai vu les dames qui » passoient, j'ai vu les soldats qui partoient.

» Ainsi Racine n'a dérogé à aucune regle quand » il fait dire à Néron, en parlant de Junie :

» Cette nuit je l'ai *vue* arriver en ces lieux.

» Salomé, sœur d'Hérode, dit de même :

» Mazael, tu m'as vue avec inquiétude
» Traîner de mon destin la triste incertitude. »

Il ajoute ensuite : « Le participe suivi d'un

» infinitif sans préposition, ne régit pas le pro-
» nom qui précede, quand ce pronom ne peut se
» tourner ni par le gérondif, ni par *qui* et l'im-
» parfait de l'indicatif. Nous dirons en parlant
» d'une dame qu'on peignoit : Je l'ai *vu* peindre;
» d'une cantate ou d'une ariette : Je l'ai *entendu*
» chanter. Plusieurs dames se sont présentées à la
» porte, je les ai *laissé* passer.

» L'evêque Didier, rapportant une somme con-
» sidérable que Théodebert avoit prêtée aux ha-
» bitans de Verdun, ce monarque refusa de la
» reprendre. Nous sommes trop heureux, lui
» dit-il, vous de m'avoir procuré l'occasion de
» faire du bien, moi de ne l'avoir pas *laissé*
» echapper.

» Dans ces phrases, l'infinitif ne sauroit être
» tourné par le gérondif; l'infinitif et le mot qui
» le précede sont deux mots inséparables, qui
» ne présentent qu'une seule idée à l'esprit, et le
» pronom est régi par les deux conjointement. »

J'ai dit, d'après MM. Duclos, Girard, Beauzée et Fromant, que toutes les fois que l'objet peut être sous le régime du verbe composé et qu'il le précede, il détermine la concordance du participe : qu'il est toujours sous la dépendance du verbe composé, lorsque l'infinitif qui le suit est un verbe intransitif ou neutre, parce qu'un tel verbe ne peut point avoir d'objet, à moins qu'il ne s'identifie avec le verbe qui le précede, lequel, en ce cas, ne lui sert que d'auxiliaire, et lui communique la faculté qu'il a de régir un objet; et qu'il

qu'il faut nécessairement que l'objet soit sous le régime du verbe composé, qui est transitif ou actif. J'ai ajouté que le verbe *faire*, dans ses temps composés, est toujours formé de l'auxiliaire et du supin, lorsqu'il est suivi d'un verbe à l'infinitif; parce que, comme dit l'abbé d'Olivet, il est pris dans le sens d'*ordonner, être cause que.* On peut même assurer qu'il est le seul qui soit toujours formé de l'auxiliaire et du supin, quand il est suivi d'un verbe intransitif à l'infinitif.

Le moyen indiqué par Wailly est un procédé purement méchanique et qui n'est pas sûr; et même on ne peut pas en faire usage dans tous les cas où la concordance doit avoir lieu, comme on le fera voir bientôt. Mais auparavant il est à-propos de relever une erreur de Wailly, et de distinguer deux choses qu'il confond ensemble, le gérondif et le participe actif.

Les Latins avoient trois gérondifs formés du participe futur terminé en *dus.* L'un de ces gérondifs terminé en *dum*, etoit le cas, tantôt du nominatif neutre du participe, tantôt l'accusatif. Le second terminé en *di*, en etoit le génitif. Le troisième en *do*, etoit le datif ou l'ablatif de ce même participe. Pour nous, nous ne connoissons en françois qu'un seul gérondif, qui est matériellement le même que notre participe actif terminé en *ant* : *aimant, faisant,* etc. Il répond au gérondif en *do* des Latins, représentant le cas ablatif. Il n'est distingué du participe que par la différence du sens qu'il présente. Toutes nos grammaires se bor-

nent au seul gérondif répondant au gérondif en *do* des Latins.

Pour que ce mode du verbe soit regardé comme gérondif, il faut 1°. qu'il forme un attribut incident du sujet grammatical de la phrase principale; 2°. qu'il modifie en même temps l'attribut, c'est-à-dire, qu'il forme le complément de cet attribut; 3°. qu'il soit précédé de la préposition *en*, ou du moins que cette préposition puisse être suppléée sans nuire au sens de la phrase; 4°. enfin, il faut qu'il corresponde au gérondif en *do* des Latins, et qu'il puisse en cette langue être rendu par ce gérondif. Sans ces quatre conditions, ce qu'on voudroit faire regarder comme un gérondif, n'est qu'un simple participe actif. C'est ce qu'on va eclaircir par des exemples.

Si je dis : il a rencontré son pere en revenant de la ville; *en revenant* forme l'attribut incident du sujet *il*, il modifie l'attribut *a rencontré* par une circonstance de temps. *En revenant de la ville* peut se décomposer par une phrase subordonnée, *lorsqu'il revenoit de la ville*; et cette phrase est relative au sujet *il*, et non à *son pere*, objet de la proposition. C'est un véritable gérondif, qui peut se rendre en latin par le gérondif en *do* : *redeundo*. Enfin il est précédé de la préposition *en*. Ainsi *revenant* formant 1°. un attribut incident au sujet, 2°. modifiant l'attribut principal, 3°. etant précédé de la préposition *en*, 4°. pouvant se rendre en latin par le gérondif en *do*, il forme sans contredit un gérondif.

Si au contraire je dis : il a rencontré son pere revenant à la ville; ces derniers mots *revenant à la ville* ne forment pas un attribut incident au sujet *il*, puisque c'étoit *son pere*, objet, et non pas *il* sujet, qui revenoit à la ville. *Revenant* ne pourroit pas se rendre en latin par le gérondif, mais il se rendroit fort bien par le participe *redeuntem*. Il ne peut pas être précédé de la préposition *en;* parce qu'au moyen de cette préposition, *en revenant* se rapporteroit à *il* sujet.

Il résulte de ce qui vient d'être dit, qu'un verbe à l'infinitif qui se trouve après un autre verbe, ne peut pas être tourné par le gérondif, puisqu'il n'est pas relatif au sujet de la phrase. Dans les exemples suivants rapportés par Wailly :

Cette nuit je l'ai *vue* arriver en ces lieux ;

Mazael, tu m'as *vue* avec inquiétude , etc. ;

Dans ces exemples, dis-je, le participe *vue* s'accorde avec les objets *la* et *me*, quoique les verbes qui suivent, ne puissent pas se rendre par le gérondif sans changer le sens de la phrase. On ne peut pas dire : je l'ai *vue en arrivant*, ni tu m'as *vue en traînant*. Mais Néron auroit pu dire avec le participe, je l'ai *vue arrivant*, ou *qui arrivoit*; et Salomé, tu m'as *vue traînant* ou *lorsque je traînois*, etc.

On rendroit ces phrases en latin, non par le gérondif, *vidi eam adveniendo huc*, *vidisti me ducendo tristia fata*, ce qui seroit un contre-sens, mais par le participe *advenientem*, *ducentem*, qu'on

fait accorder en nombre et en cas avec l'objet *eam*, *me*, auquel il se rapporte.

En voilà sans doute assez pour faire sentir la différence entre le gérondif et le participe; et il m'a paru nécessaire d'eclaircir ce point avant que d'entrer dans l'examen de la méthode indiquée par Wailly, afin de prévenir les equivoques qui naissent presque toujours des mots mal définis.

Après avoir exposé les moyens que M. de Wailly indique, pour connoître si le pronom qui précede le verbe est sous le régime du participe ou sous celui de l'infinitif qui suit, j'ai dit que cette méthode est purement méchanique, qu'elle ne s'etend pas à tous les cas où la concordance doit avoir lieu, et qu'elle n'est pas sûre; je vais en donner la preuve. Pour cet effet je rapporterai deux exemples qui sont les mêmes en apparence et qui pourtant sont très-différents. Un auteur a ecrit : « Les missionnaires que le Pape a *envoyés* prêcher » l'Evangile. »

« Les vérités que le Pape a *envoyé* prêcher aux infideles. »

Il n'y a pas de doute qu'il ne faille faire accorder le participe avec l'objet dans la premiere phrase, parce que le *que* qui est relatif à *missionnaires* est régi par *a envoyés* et non par *prêcher*. On peut dire, le Pape a envoyé les missionnaires prêcher l'évangile. Ce nom *les missionnaires* est sous le régime d'*a envoyé*, et non sous celui de prêcher; cependant on ne peut pas tourner l'infinitif *prêcher* par

le participe *prêchant*, ni par le gérondif *en prêchant*, ni par *qui prêchoient*.

Il est aisé de voir par cet exemple que M. de Wailly n'avoit pas envisagé la matiere sous tous les points de vue qu'elle présente, puisque sa regle ne peut pas s'appliquer à tous les cas.

On opposera peut-être qu'on peut tourner ainsi la phrase : *les missionnaires que le Pape a envoyés pour prêcher, etc.*: que *pour prêcher* s'exprimeroit en latin par le gérondif en *dum*, *ad prædicandum*. Mais outre que M. Wailly, en parlant du gérondif, n'a entendu que le participe actif, je puis répondre qu'il n'est pas question d'examiner comment cet infinitif se rendroit en latin; qu'il suffit qu'en françois il ne puisse pas se rendre par le participe actif ni par le gérondif, pour que la regle ne soit pas juste.

On dira peut-être encore que dans cette phrase, il ne doit point y avoir de concordance entre le participe et l'objet. Je réponds qu'il suffit, pour prouver la nécessité de la concordance, de comparer la seconde phrase à celle qui vient d'être examinée.

« Les vérités que le Pape a envoyé prêcher. »

Le Pape n'a pas envoyé les vérités pour qu'elles prêchassent : le *que* qui est relatif à *vérités*, n'est donc pas sous le régime de a *envoyé*; il est sous celui de *prêcher*. C'est par cette raison qu'*envoyé* ne prend aucune marque caractéristique du genre ni du nombre : c'est parce qu'il n'y a aucun rapport d'identité entre *que* et *envoyé*, qu'il n'y a au-

cune concordance entre eux. On prêche les vérités, et l'on n'envoie pas les vérités prêcher. Au contraire on ne prêche pas les missionnaires, on envoie les missionnaires prêcher. J'ai fait sentir la différence de ces deux exemples dans le Traité de la concordance, page 38 et suivantes, et pages 59 et 60. J'y renvoie pour ne pas user de répétition.

Il est un moyen plus sûr pour connoître si l'objet appartient au participe ou à l'infinitif qui suit ; c'est de voir si cet objet peut se placer immédiatement après le participe, ou s'il ne doit être placé qu'après l'infinitif.

On doit dire, selon M. de Wailly, les femmes que j'ai *vues* passer. Pourquoi emploie-t-on là le participe et non le supin? c'est parce qu'on peut mettre l'objet immédiatement après le participe, et qu'on peut dire, *voir des femmes passer*, *passant* ou qui *passoient*, quoiqu'on puisse dire également, *voir passer des femmes*, en mettant l'objet après l'infinitif; mais ce n'est pas parce que l'infinitif peut se tourner par le participe.

On doit egalement dire, les femmes que j'ai *laissées* passer, parce qu'on laisse des femmes passer. Il est vrai que cette façon de s'exprimer ne seroit pas elégante et selon l'usage; et nous avons beaucoup de phrases qui ne suivent pas toujours l'ordre analytique. Mais quelque place qu'occupe un mot dans une proposition, il faut toujours, pour entendre le sens de la phrase, pouvoir la ramener à cet ordre analytique. Les arrangements de

goût dans le discours ne changent rien à la syntaxe, qui doit être toujours la même.

Si l'on peut dire avec le participe, les femmes que j'ai *vues* passer, quoiqu'on puisse dire *voir passer des femmes* ou *voir des femmes passer*, pourquoi ne diroit-on pas, cette femme que j'ai *laissée* passer? il n'y a pas plus de difficulté dans un cas que dans l'autre. Si l'on veut des autorités et des exemples, en voici. M. Duclos, dans sa note sur le chapitre 22, partie 2 de la grammaire de Port-Royal, décide qu'il faut dire, elle s'est *laissée* mourir, elle s'est *laissée* aller; parce que le pronom est le régime de *laissée* et non de *mourir* ni d'*aller*, qui sont des verbes neutres sans régime.

On trouve dans le dictionnaire de l'Académie, au mot *laisser*, qu'une fille s'est *laissée* aller, pour dire qu'elle s'est *laissé* séduire. Cet exemple est remarquable, en ce que le premier *laissée* est en concordance avec le pronom *se*; parce que ce pronom est l'objet régi par *laissée* et non par *aller*, qui est un verbe intransitif, et par conséquent sans régime direct: et que le second *laissé* reste supin sans accord; parce que le pronom est sous le régime, non de *laissé*, mais de *séduire*, verbe transitif, ayant un régime direct: *elle a laissé séduire elle* ou *soi*.

M. Marmontel, dans un conte moral, intitulé *les Rivaux d'eux-mêmes*, qui a paru le 6 novembre 1792, où se trouve une conversation entre madame de Blosel et Adele sa fille, s'exprime ainsi: « Sais-» tu, dit la mere, que nos voisins de campagne

» s'en vont après-demain ? Je m'y attendois, ré-
» pond Adele, et j'en ai quelque peine. Il auroit
» mieux valu, s'il eût été possible, que ce fût nous.—
» Quoi ! nous ? — Hélas oui, nous qui les eussions
» *laissés* passer tranquillement leur hiver à Pa-
» ris, etc. »

Je conviens qu'on ne doit pas dire en employant le participe, cette femme que j'ai *faite* passer ; qu'il faut se servir du supin, et dire, cette femme que j'ai *fait* passer. La raison de la différence est que l'objet ne peut jamais, dans ce cas, se placer après le verbe *faire*, et qu'on ne peut pas dire, *j'ai fait cette femme passer ;* mais on peut tourner ainsi la phrase : j'ai fait que cette femme passât, ou j'ai fait en sorte que, etc. Au contraire on ne peut pas dire, *j'ai laissé que cette femme passât ;* il faut dire, *j'ai laissé passer cette femme*, ou *j'ai laissé cette femme passer.*

La même regle doit avoir lieu pour *laisser echapper.* Le verbe *echapper* est neutre et intransitif. On n'echappe pas une occasion, mais on laisse l'occasion s'echapper. L'occasion est sous le régime de *laisser* et non sous celui *d'echapper.* Le pronom qui tient la place *d'occasion* est par conséquent sous le régime de *laisser* ; et lorsque ce verbe est employé dans un de ses temps composés, il doit être formé du participe, qui s'accorde avec l'objet qui le précede. Ainsi il falloit dire : nous sommes trop heureux, vous de m'avoir procuré l'occasion de faire du bien, et moi de ne l'avoir pas *laissée* echapper.

M. de Beaumarchais n'a pas manqué à cette règle dans son Barbier de Séville, acte 2, scene 16, où il fait dire à Rosine: Il me recommande de tenir une querelle ouverte avec mon tuteur; j'en avois une si bonne! je l'ai *laissée* echapper.

J'ai, je crois, assez prouvé que la regle de M. Wailly est purement méchanique, et qu'elle ne s'etend pas à tous les cas qu'elle devroit embrasser. Celle qu'il propose dans le cas où l'infinitif qui suit le participe est précédé d'une préposition, est plus naturelle et plus générale : « Le participe, dit-il, » régit le pronom, si après ce participe on peut » mettre l'antécédent du pronom :

» Les soldats qu'on a *contraints* à marcher.

» Le *que* est ici régi par le participe, parce » qu'on peut dire : on a contraint les soldats à » marcher. Au contraire c'est l'infinitif qui régit le » pronom, quand l'antécédent de ce pronom ne » peut se mettre qu'après l'infinitif: les mesures » que vous m'avez *dit* de prendre; parce qu'on dit » de prendre les mesures, et non pas, vous m'a- » vez dit les mesures de prendre. »

Il ne s'agit pas d'examiner si l'on peut élégamment et selon l'usage, mettre l'objet après l'un ou l'autre verbe; il suffit de voir si on le peut grammaticalement. Or il est certain qu'on peut selon l'ordre analytique de la grammaire, dire, *laisser quelqu'un passer*, *voir quelqu'un passer*; parce que l'objet est sous le régime de *laisser* comme de *voir*: qu'au contraire on ne peut pas dire, *faire*

quelqu'un passer, qu'il faut nécessairement dire *faire passer quelqu'un*, ou *faire que quelqu'un passe*; parce qu'on ne fait pas celui qui passe, comme on laisse celui qui passe.

Il résulte de ces observations que la regle indiquée par M. de Wailly pour les cas où le participe est suivi d'un infinitif précédé d'une préposition, doit être le même pour celui où l'infinitif suit immédiatement le participe sans préposition intermédiaire.

RÉPONSE

AUX OBJECTIONS

DE L'ABBÉ DE CONDILLAC.

L'ABBÉ de Condillac, dans sa grammaire, chapitre XXII, partie II, voudroit aussi qu'on ne considérât pas comme deux idées séparées, celle du participe et celle du verbe qui le suit; et que dans ce cas le participe ne fût susceptible ni de genre ni de nombre. En conséquence il voudroit qu'on dît: elle a pris un remede qui l'a *laissé* mourir, et non *laissée*, de même qu'on dit, elle s'est présentée à la porte, je l'ai *fait* passer. Ces deux participes, *laissé* et *fait*, il les qualifie de substantifs: je les ai nommés *supins*, d'après MM. Duclos et Beauzée. Le nom ne fait rien à la chose.

M. Duclos veut qu'on dise, elle a pris un remede qui l'a *laissée* mourir. L'abbé de Condillac, après avoir rapporté l'avis de ce grammairien, ajoute: « Il considere donc séparément l'idée de *laissée* » et celle de *mourir*; et parce que *mourir* ne peut » pas avoir un objet, il pense que le pronom *la* » est celui du participe *laissée*. De même il veut

» qu'on dise, elle s'est présentée à la porte, je l'ai » *laissée* passer, quoiqu'on dise je l'ai *fait* passer. » Pour rendre la chose plus sensible, il traduit ces » phrases, *je l'ai laissée passer*, *je l'ai laissée* » *mourir*, par celles-ci : *j'ai laissé elle passer*, *j'ai* » *laissé elle mourir*. Mais que veut dire *j'ai laissé* » *elle ?* Il me semble que nous sommes portés à » regarder *laisser mourir* ou *laisser passer*, comme » une seule idée, et que nous sommes choqués » de la voir partagée en deux par un pronom » placé entre le participe et le verbe.

» Autre exemple de M. Duclos : Avez-vous » entendu chanter la nouvelle actrice ? je l'ai *en-* » *tendue* chanter, c'est-à-dire, *j'ai entendu elle* » *chanter* : *avez-vous entendu chanter la nouvelle* » *ariette ? je l'ai entendu chanter*, c'est-à-dire, » *j'ai entendu chanter l'ariette.*

» Quand il s'agit de l'ariette, M. Duclos consi- » dere donc *entendu chanter* comme une seule » idée, parce qu'en effet l'ariette ne peut être » l'objet que de l'idée exprimée par ces deux mots » réunis, *entendu chanter.*

» Or je conviens qu'à la rigueur, la nouvelle » actrice pourroit être l'objet d'entendu ; mais il » ne s'agit pas seulement de l'avoir entendue, il » s'agit de l'avoir entendu chanter ; et il me semble » qu'on ne peut pas considérer comme deux idées » séparées, celle du participe et celle du verbe : il » faudroit donc dire, *je l'ai entendu chanter*, » même en parlant de l'actrice. »

Il semble à l'abbé de Condillac que nous

sommes choqués de voir partager en deux le participe et le verbe par le pronom dans *j'ai laissé elle passer*, *j'ai entendu elle chanter*. Je conviens que ce pronom ainsi placé n'est pas élégant, et qu'il choque l'oreille qui n'est pas accoutumée à l'entendre; parce que ce n'est pas ainsi qu'on s'exprime dans le discours ordinaire; mais pour se rendre raison d'une phrase, il faut ramener le tour usuel à la construction analytique, et placer les mots dans le lieu que leur assigne cette construction. Or il est certain, comme l'auteur en convient, que *la nouvelle actrice* peut être l'objet *d'entendu*, et même qu'il l'est nécessairement: et lorsque cet objet est rappelé par un pronom, sa place, suivant l'ordre analytique, doit être la même que celle du nom qu'il rappelle. Lors donc que cet objet est rappelé par un pronom qui précede le participe, ce participe doit s'accorder avec son objet, suivant la regle que l'auteur lui-même etablit comme une regle constante qui ne souffre point d'exception.

Voyons à présent s'il n'est pas possible de placer l'objet exprimé par un nom, entre le participe et l'infinitif qui suit, sans que l'oreille en soit blessée.

On doit dire, j'ai entendu cette actrice chanter l'ariette nouvelle. Il n'est pas possible de placer l'objet *cette actrice*, ailleurs qu'entre le participe sous la dépendance duquel il est, et l'infinitif qui suit. Et quoiqu'on dise, *j'ai entendu chanter cette actrice*, si la phrase finit là, l'oreille seroit réellement blessée si l'on ajoutoit après, l'objet de *chanter*, et

qu'on dît, j'*ai entendu chanter cette actrice l'ariette nouvelle.* L'ordre des idées seroit interrompu par le transport de cette *actrice*, objet du participe, entre le verbe *chanter* et l'objet de ce dernier verbe.

Si, sans qu'on en soit choqué, le participe peut être séparé de l'infinitif par l'objet de ce participe lorsqu'il est exprimé par un nom, pourquoi, quand cet objet est rappelé par un pronom avant le participe, serions-nous choqués en le supposant, par le moyen de la construction analytique, à la place qu'auroit occupée cet objet s'il eût eté exprimé par un nom ?

Par la même raison, on doit dire, cette femme s'est présentée, je l'ai *laissée* passer, avec accord ; parce que c'est la femme que j'ai laissée ; elle est l'objet de *laissée* et non de *passer*, verbe intransitif, qui n'a point d'objet. On laisse la femme, on ne la retient pas lorsqu'elle se présente pour passer.

La même regle doit avoir lieu lorsque le participe est suivi, non d'un verbe à l'infinitif, mais d'un adjectif. On doit dire, avec la concordance, cette ville que le commerce a *rendue* florissante. L'abbé de Condillac veut qu'il soit mieux de dire, *le commerce a rendu riche cette ville*, que, *le commerce a rendu cette ville riche.* De là il conclut qu'on doit dire : cette ville que le commerce a *rendu* riche, et non *rendue* ; parce qu'on ne peut pas mettre *cette ville* entre *rendue* et *riche*, et que par conséquent on ne peut pas dire *l'a rendue*

riche, en faisant accorder le participe avec l'objet. Il donne ici les mêmes raisons qu'il apporte pour empêcher la concordance lorsque c'est un verbe qui suit le participe ; mais ces raisons ne valent pas mieux dans un cas que dans l'autre. D'ailleurs tout le monde sent qu'il est mieux de dire : *le commerce a rendu cette ville beaucoup plus riche qu'elle n'etoit*, que de dire, *le commerce a rendu beaucoup plus riche cetteville qu'elle n'etoit* ; parce que la grace du style, fondée sur la nécessité d'observer la plus grande liaison des idées, demande que de deux compléments d'un même mot, le plus court soit placé plus près du mot complété. Or *cette ville*, l'un des compléments d'*a rendu*, est plus court que *beaucoup plus riche qu'elle n'etoit*, qui forme la modification qualificative de *cette ville*, et qui doit venir après. On peut donc, par l'analyse, sous-entendre l'objet représenté par *que* après a *rendue*, et faire accorder le participe avec l'objet.

L'abbé de Condillac, après avoir dit qu'en ce cas la concordance ne doit pas avoir lieu, dit : « Mais cette conclusion seroit peut-être trop précipitée ; car l'oreille est quelquefois la regle de » nos constructions, autant au moins que notre » maniere de concevoir. En effet on dira plutôt, » *le commerce a rendu cette ville opulente*, que, » *le commerce a rendu opulente cette ville*, etc. » D'où il conclut qu'on peut dire, avec M. Duclos, » *elle s'est rendue catholique*, *elle s'est rendue maîtresse*. Cependant, ajoute-t-il, il seroit bien

» plus simple que les participes suivis d'un adjec-
» tif, fussent soumis à la même regle que les par-
» ticipes suivis d'un verbe. » Mais je ne prétends pas autre chose, puisque je pense que le participe doit toujours s'accorder avec son objet qui le précede, soit que ce participe soit suivi d'un verbe, soit qu'il soit suivi d'un adjectif.

Il est cependant à remarquer que l'abbé de Condillac ne donne pas son opinion comme une regle sûre. Il finit ce chapitre en disant : « Je n'oserois, » monseigneur, vous répondre de l'exactitude des » regles que je viens de proposer sur les parti- » cipes du passé. En fait de langage, quand l'u- » sage ne fait pas lui-même la regle, il est bien à » craindre qu'il n'y ait de l'arbitraire dans les dé- » cisions des grammairiens. »

Mais l'usage est fixé. On a vu plus haut, dans la réponse aux objections de M. Wailly, que M. Marmontel a dit : il auroit mieux valu que nous les eussions *laissés* passer tranquillement leur hiver à Paris. Et l'Académie a consacré cet usage dans l'article que j'ai extrait de son Dictionnaire. Il est conçu en ces termes : « On dit qu'une fille s'est *laissée* aller, pour dire qu'elle s'est *laissé* séduire. » Le participe s'accorde avec *se* dans *laissée aller*, quoiqu'il soit suivi de l'infinitif *aller*; parce que *se* qui le précede, en est l'objet ; mais il ne s'accorde pas dans *laissé séduire* ; parce que *se* est l'objet de *séduire*, non de *laissé* : elle a laissé elle aller : elle a laissé séduire elle ou soi.

En admettant pour regle unique que le participe doit

doit s'accorder avec son objet quand celui-ci le précede, soit que ce participe soit suivi d'un verbe ou d'un adjectif, soit qu'il n'ait aucun complément après lui : il en résulte deux grands avantages, qui doivent la faire adopter, et faire rejeter les exceptions que proposent MM. Wailly et Condillac. Le premier, c'est que nous avons enfin, sur un point si souvent discuté et si long-temps indécis, une regle unique, générale, et débarrassée de toute exception : ce qui est assez rare. Le second, c'est que, par cette regle, on voit au premier coup d'œil, à quel attribut appartient l'objet qui précede le participe et l'infinitif; au moyen de quoi la phrase ne présente aucun doute, aucune equivoque, aucune amphibologie. Ces sortes de doute ou d'equivoque, dit Vaugelas, « sont des imper-» fections qu'il faut eviter, pour petites qu'elles » soient, s'il est vrai qu'il faille toujours faire les » choses de la maniere la plus parfaite qu'il se » peut, sur-tout lorsqu'en matiere de langage, il » s'agit de la clarté de l'expression. »

L'erreur de l'abbé de Condillac vient de ce qu'il croit, ainsi que M. de Wailly, que le verbe, dans ses temps composés, ne doit présenter qu'une seule idée avec l'infinitif qui suit. En effet il pense que si M. Duclos ne fait pas accorder le participe avec l'objet dans *l'ariette que j'ai entendu chanter*, c'est parce qu'il considere comme une seule idée le participe et l'infinitif qui le suit; et il est surpris de ce que dans *l'actrice que j'ai entendue chanter*, il fait accorder le participe; d'où il conclud que M. Duclos regarde apparemment le participe et l'infinitif dans

cette derniere phrase, comme deux idées séparées.

Mais ce n'est pas là le motif qui a déterminé M. Duclos à faire accorder le participe dans une phrase, et à ne pas le faire accorder dans l'autre. Ce qui l'a décidé, c'est, comme il le dit assez clairement, que, dans la premiere phrase, le *que* est l'objet du verbe à l'infinitif; et que dans la seconde, l'objet est sous la dépendance du participe : on chante une ariette, on n'entend pas une ariette chanter; au contraire on ne chante pas l'actrice, mais on entend l'actrice qui chante.

Enfin une derniere raison qui paroît avoir déterminé M. Duclos et tous les grammairiens que j'ai cités, c'est qu'il y a rapport d'identité entre le participe et son objet qui le précede. Ce rapport doit identifier le participe avec son objet; et le participe n'étant autre chose qu'un adjectif, comme le dit en propres termes l'abbé de Condillac, il ne doit pas plus que l'adjectif, être dispensé de prendre le genre et le nombre du substantif ou du pronom qu'il qualifie.

Si quelques grammairiens ont cherché à trop restreindre la concordance du participe en certaines circonstances, on voit aujourd'hui des orateurs qui ne sont pas grammairiens, en étendre la regle à des cas auxquels elle est absolument étrangere. Nous lisons tous les jours dans nos journaux, des rapports faits à la tribune du corps législatif, où l'orateur parle des formalités *voulues*, des certificats *voulus* par nos législateurs, pour dire, des formalités prescrites, des certificats exigés. Du supin, ou, comme disent du Marsais et Condillac,

du participe substantif *voulu* ils font un participe adjectif; et ils diroient volontiers les formalités que vous avez *voulues*, les certificats que vous avez *voulus*.

En général toute phrase dont l'attribut est exprimé par un verbe transitif, peut être rendue dans la forme passive. Je dirai dans la forme active : on vous demande, on vous désire; et dans la passive : vous êtes *demandé*, vous êtes *désiré*. Dans les temps composés, on dira : les personnes qu'on a *demandées*, les biens qu'on a *désirés*, avec accord du participe avec l'objet qui le précede. Mais jamais aucun écrivain n'a employé le verbe *vouloir* dans la forme passive, et n'a dit : j'ai obtenu les sommes qui ont été voulues par moi, ni les sommes que *j'ai voulues*; mais on dira, les sommes que j'ai *voulu*, sans accord; parce que le *que* qui précede le participe n'est pas l'objet immédiat de ce participe; il est sous le régime d'un verbe sous-entendu, tel que *obtenir*, *les sommes que j'ai voulu obtenir*. Dans aucun cas le participe *voulu* n'est participe adjectif, il est toujours participe substantif ou supin, et il ne doit jamais être soumis à la concordance. Il faut se tenir en garde contre les expressions de ces orateurs. Ils en ont hasardé beaucoup, qui ont été saisies avidement par leurs enthousiastes.

« La langue, écrivoit Voltaire à d'Olivet, paroît s'altérer tous les jours, mais le style se corrompt bien davantage. On se pique d'employer des expressions, qui étonnent parce qu'elles ne conviennent point aux pensées. »

On se pique aussi de néologisme. On cite de

nouveaux mots, sans consulter les loix et les regles de la néologie. J'en pourrois citer cent qu'on doit à ces orateurs : je n'en examinerai qu'un. On dit *moraliser*, pour signifier, faire des réflexions morales. De ce primitif nos orateurs ont composé *démoraliser* qui en est l'opposé, et ils ont dit, *démoraliser le peuple*, pour, lui inspirer de mauvaises mœurs. Le simple, *moraliser* est intransitif, et n'a point de complément objectif. On ne dit pas moraliser le peuple, et contre les regles de la néologie et de l'analogie, ils ont fait transitif le composé *démoraliser*, et lui ont donné un complément objectif.

Je ne parlerai pas des mots nouveaux qu'ils ont forgés, tels que *activer*, *influencer*, *préciser*, *bureaucratie*, *centraliser*, *arrestation*, *garniser*, etc. etc. etc. sur lesquels il y auroit trop à dire.

Une réflexion judicieuse de l'auteur du Tableau annuel de la Littérature, par M. Clément, ne sera pas déplacée ici. Il termine ainsi son n° 5 :

« Nous finirons ce chapitre par une réflexion » qui n'est pas inutile aujourd'hui que tant de » gens ont l'ambition de forger de nouveaux mots, » dont ils prétendent enrichir la langue françoise; » d'autant plus prodigues en ce genre qu'ils sont » moins en fonds pour leur donner crédit. Une » langue qui s'est formée lentement par des es- » prits cultivés et polis, et par l'autorité des grands » ecrivains, se défigure et se corrompt prompte- » ment, lorsque les gens de néant tiennent dans » le monde la place des hommes bien nés, et que » les mauvais ecrivains ont trouvé le moyen de » faire la loi. »

TRAITÉ,

OU

EXAMEN ANALYTIQUE

DE LA PHRASE ET DE LA PÉRIODE

PAR LEURS MEMBRES

OU PARTIES CONSTITUTIVES.

INTRODUCTION.

AVANT que d'entrer dans le détail des parties qui peuvent servir à composer une phrase, il convient de connoître ce que c'est qu'une phrase, et en quoi elle differe de la proposition, avec laquelle les grammairiens la confondent ordinairement.

La proposition est un jugement enoncé, c'est-à-dire, une phrase qui enonce un jugement.

La simple phrase est l'expression d'une vue particuliere de l'esprit qui conçoit un attribut ou qualité comme uni à un sujet, sans l'affirmer ni le nier. En sorte qu'on peut regarder la simple phrase comme purement enonciative, et la proposition comme une phrase affirmative.

La différence de ces deux especes de phrase sera rendue plus sensible par des exemples;

Dieu est eternel;

La récolte sera abondante;

L'hiver a eté rigoureux ;

L'homme qui a beaucoup d'ambition goûte peu la vie tranquille ;

Je remettrai vos lettres au commissionnaire que vous m'enverrez ;

Petit poisson deviendra grand pourvu que Dieu lui prête vie ;

Je vous instruirai de tout lorsque vous reviendrez ;

L'homme qui est riche n'est pas le plus heureux.

Chacune des trois premieres phrases forme une proposition, parce qu'elles enoncent chacune un jugement, et qu'elles affirment un attribut d'un sujet. Je juge, j'affirme de Dieu qu'il est eternel ; de la récolte, qu'elle sera abondante ; de l'hiver, qu'il a eté rigoureux.

Les cinq suivantes sont formées chacune d'une phrase principale et d'une incidente ou d'une subordonnée. Les principales seules forment des propositions ; puisqu'elles seules enoncent des jugements. Je juge, j'affirme que l'homme qui a beaucoup d'ambition goûte peu la vie tranquille ; que je remettrai vos lettres ; que petit poisson deviendra grand ; que je vous instruirai de tout ; que l'homme qui est riche n'est pas le plus heureux. Mais

par les phrases incidentes, *qui a beaucoup d'ambition*, *que vous m'enverrez*, *qui est riche;* et les subordonnées, *pourvu que Dieu lui prête vie*, *lorsque vous reviendrez;* je ne juge, je n'affirme rien, je ne prononce aucun jugement; je ne fais qu'enoncer une chose contingente, sans en affirmer l'existence. Je ne juge pas, je n'affirme pas qu'un homme a beaucoup d'ambition, que le commissionnaire viendra, que Dieu prêtera vie au petit poisson, que vous viendrez, que l'homme est riche; je n'enonce donc aucun jugement dans ces phrases. On ne peut donc pas les qualifier de propositions, puisque la proposition est un jugement enoncé. Cette dénomination convient à la phrase principale, qui contient l'affirmation: les incidentes et les subordonnées, ne contenant aucune affirmation, ne peuvent être regardées que comme des phrases purement enonciatives.

« Les qualités bonnes ou mauvaises de la » phrase, dit M. Beauzée, sont bien diffé- » rentes de celles de la proposition. Une » phrase est bonne ou mauvaise, selon que

» les mots dont elle résulte sont assemblés,
» terminés, et construits, d'après ou contre
» les regles etablies par l'usage de la langue :
» une proposition au contraire est bonne ou
» mauvaise, selon qu'elle est conforme aux
» principes immuables de la morale. Une
» phrase est correcte ou incorrecte, claire
» ou obscure, elégante ou commune, simple
» ou figurée, etc. : une proposition est vraie
» ou fausse, honnête ou deshonnête, juste
» ou injuste, pieuse ou scandaleuse, etc.... »

Il résulte de cette distinction, faite par M. Beauzée lui-même, que la proposition, en tant qu'elle est l'expression d'un jugement, n'est pas du ressort de la grammaire, qui ne doit pas examiner si elle est conforme aux principes de la morale, si elle est vraie ou fausse, honnête ou deshonnête, juste ou injuste, pieuse ou scandaleuse : cet examen est du ressort de la morale ou de la logique. Mais comme toute proposition est rendue par une phrase, pleine ou elliptique, j'examinerai la proposition en tant que phrase, abstraction faite de sa vérité ou de sa faus-

seté, et de ses autres qualités morales.

M. du Marsais et M. Beauzée ne sont pas d'accord sur la définition de la proposition. Le premier la définit un assemblage de mots qui, par le concours des différents rapports qu'ils ont entre eux, énoncent un jugement ou quelque considération particulière de l'esprit qui regarde un objet comme tel.

M. Beauzée au contraire veut que la proposition soit l'expression totale d'un jugement. Il ne veut pas que ce soit un assemblage de mots, puisque *moriemur* énonce une proposition en un seul mot. Il prétend que dire qu'elle énonce un jugement ou quelque considération particulière de l'esprit qui regarde un objet comme tel, c'est indiquer deux sortes de propositions; les unes directes, qui énoncent un jugement, les autres indirectes, que M. Dumarsais nomme simplement énonciatives, ce qui est, dit-il, *quid unum et idem*; parce qu'une considération particulière de l'esprit qui regarde un objet comme tel, est un jugement, et que l'énonciation de ce jugement est une proposition.

Les preuves qu'il en rapporte sont fondées sur la définition qu'il donne du verbe; et j'ai combattu cette définition dans le Traité de la nature du verbe, qu'on trouvera à la suite de celui-ci.

Quant à la phrase, voici la définition qu'en donne M. Beauzée: « Une phrase est donc » tout assemblage de mots réunis pour l'ex- » pression d'une idée quelconque. » Il avoit dit plus haut qu'une phrase est une maniere de parler quelconque; et c'est vraisemblablement pour soutenir cette définition, qu'il décide que le résultat de la décomposition d'un adverbe, c'est-à-dire, une préposition et un nom, est une phrase adverbiale, comme, *avec prudence*, qui est le résultat de la décomposition de l'adverbe *prudemment*. Selon M. Beauzée, *surtout* est un adverbe. Il vient de *sur* et *tout*. L'Académie conserve la trace de cette etymologie en ajoutant un trait d'union entre les deux mots. Elle ecrit *sur-tout*. Pourquoi cet adverbe qui est synonyme de l'adverbe *principalement*, et qui comprend explicitement en lui la préposition et un nom,

ne seroit-il pas aussi une phrase adverbiale? Il me semble que le résultat de la décomposition d'un adverbe ne doit être regardé que comme une expression adverbiale, et non comme une phrase.

Celui qui a traité l'article *Proposition logique* dans l'Encyclopédie, a copié le système de l'abbé Girard sur la forme de la phrase et ses parties constructives; il ne s'y rencontre d'autre différence que le mot *proposition*, qu'il a substitué à celui de *phrase*, dont a fait usage l'abbé Girard. Il semble qu'il auroit dû laisser subsister le mot *phrase*, puisqu'il examine la proposition logique par ses parties constructives et selon les principes de la Grammaire.

Les phrases ou propositions directes dont parle M. Dumarsais, c'est-à-dire, celles qui enoncent un jugement, se trouvent souvent accompagnées de phrases incidentes ou subordonnées, qui n'affirment et ne jugent rien. J'ai cru en conséquence ne devoir regarder comme propositions que les phrases directes, qui enoncent un jugement; puisque selon

tous les grammairiens et tous les logiciens, la proposition est un jugement enoncé. Quant à celles qui n'enoncent qu'une vue particuliere de l'esprit qui considere un attribut uni à un sujet, sans affirmer ni nier cet attribut du sujet, comme elles n'expriment aucun jugement, je ne les regarde pas comme des propositions; je les nommerai, avec M. Dumarsais, phrases enonciatives, ou hypothétiques.

Mais s'il est vrai que la phrase affirmative ou proposition et la phrase enonciative ne soient que deux especes du même genre; s'il est vrai que la proposition soit du ressort de la logique, et la phrase de celui de la grammaire : pourquoi, dans un traité de syntaxe et de grammaire, parlerois-je de proposition? Je me contenterai donc du mot générique de phrase, qui convient aux deux especes, et je laisserai aux logiciens le soin d'examiner les propositions. Et à l'egard de ce que M. Beauzée appelle phrase adverbiale, je le nommerai *expression adverbiale* lorsqu'il ne se trouvera pas un attribut uni

par le verbe à un sujet. Je crois, par ce moyen, eviter toute equivoque.

On ne manquera pas de m'opposer que la distinction que je veux etablir entre la proposition et la phrase est un systême nouveau, contraire aux idées reçues en grammaire. Mais je réponds d'avance, 1° que les grammairiens n'etant pas d'accord entre eux sur la signification de ces deux mots, les uns nommant phrase ce que les autres nomment proposition, il doit m'être permis de choisir celui qui s'adapte le mieux à mon plan : 2° que la phrase enonciative et l'affirmative ou proposition etant deux especes du même genre, j'ai dû, dans un traité de grammaire, adopter la dénomination de l'espece qui convient exclusivement à la grammaire par préférence à celle de l'espece qui est du ressort de la logique; 3° que toutes les phrases qui sont du ressort de la grammaire n'enonçant pas un jugement, et la proposition etant un jugement enoncé, je ne dois pas les désigner toutes par le nom spécifique de proposition dès qu'il y a un nom générique qui embrasse

les deux especes: 4° que prétendre que les phrases qui n'enoncent pas un jugement, telles que les phrases incidentes et les subordonnées, ne sont pas des propositions, ce n'est pas une innovation de ma part. On a déjà vu que M. Dumarsais, ce grammairien philosophe, distingue les propositions enonciatives des affirmatives. Il appelle *directes*, dit M. Beauzée, les dernieres, qui enoncent un jugement; et il nomme les autres *indirectes* ou simplement *enonciatives*. Je puis encore citer une autorité bien grave et bien respectable; c'est celle des auteurs de l'Art de penser. On lit au chapitre 5, 2e partie: « Les propositions jointes à d'autres par des *qui*, ou ne sont des propositions que *fort imparfaitement*, selon ce qui sera dit plus bas, ou ne sont pas tant considérées comme des propositions que l'on fasse alors, que comme des propositions qui ont eté faites auparavant; et alors on ne fait plus que concevoir, comme si c'etoient de simples idées. D'où vient qu'il est indifférent d'enoncer ces propositions incidentes par des noms adjectifs ou par des

participes sans verbes et sans *qui*, ou avec des verbes et des *qui*. Car c'est la même chose de dire : *Dieu invisible a créé le monde visible*, ou *Dieu, qui est invisible, a créé le monde, qui est visible. Alexandre, le plus généreux de tous les rois, a vaincu Darius*, ou *Alexandre, qui a eté le plus généreux de tous les rois, a vaincu Darius.* Et dans l'un et dans l'autre, mon but principal n'est pas d'affirmer que Dieu soit invisible, ou qu'Alexandre a eté le plus généreux de tous les rois; mais supposant l'un et l'autre comme affirmé auparavant, j'affirme de Dieu conçu comme invisible, qu'il a créé le monde visible; et d'Alexandre conçu comme le plus généreux de tous les rois, qu'il a vaincu Darius. »

Mais voici une autorité bien plus précise sur cette matiere, et bien mieux motivée encore que la précédente. Elle est tirée du chap. 10, art. 2, liv. 4, de la grammaire universelle de M. de Gebelin. Ce chapitre est intitulé : *De la phrase, ou du tableau de nos idées.*

« Prenons pour exemple, dit M. de Gebelin, ce tableau que fait de la fourmi notre poëte satirique :

» La fourmi, tous les ans traversant les guérets,
» Grossit ses magasins des trésors de Cérès;
» Et dès que l'Aquilon ramenant la froidure,
» Vient de ses noirs frimats attrister la nature,
» Cet animal tapi dans son obscurité,
» Jouit, l'hiver, des biens conquis pendant l'eté, etc.

» Ce tableau est composé de la réunion d'un grand nombre d'autres : or, suivant que la peinture d'une idée est seule ou unie à la peinture d'autres idées, elle a un nom différent.

» Ainsi les deux premiers vers forment un tableau particulier, qu'on appelle *phrase*.

» Cette phrase avec la suivante forme un tableau plus etendu, qu'on appelle période.

» Et cette période unie à la période qui compose le reste du tableau, porte le nom de discours.

» Un discours est donc la réunion de toutes les *phrases* ou de toutes les périodes qui ne forment qu'un tableau.

» Lorsqu'une *phrase* est considérée comme l'enoncé d'un jugement, comme l'affirma-

tion qu'il regne un tel rapport entre tel objet et telle qualité, elle prend le nom de *proposition*, etc.

» Quand notre poëte dit que la fourmi grossit tous les ans ses magasins, c'est une *proposition affirmative.* »

Après avoir qualifié de phrases les deux premiers vers, M. de Gebelin les appelle proposition, parce que ces phrases enoncent un jugement. Il regarde la proposition et la phrase purement enonciative de M. Dumarsais comme deux especes comprises sous le mot générique *phrase :* je ne prétends pas autre chose. Mais continuons d'entendre ce savant.

« Le moindre tableau, la moindre *phrase*, suppose trois parties du discours, un nom, un verbe, un adjectif; cependant elle peut exister avec un seul mot : c'est que ce mot est un mot elliptique qui seul tient lieu de tous les autres par la maniere dont il est construit ou mis en œuvre. Il n'est aucun mot qui, dans son état naturel, puisse représenter une phrase. *Soleil, je, lire*, ne forme-

font jamais un tableau, de quelque manière qu'on les considere, et dans quelque langue que ce soit : en latin, par exemple, ce sera toujours *sol*, *ego*, *legere*, toujours des mots isolés. Mais le troisieme de ces mots, les verbes, ont cette propriété qu'ils se chargent de terminaisons, au moyen desquelles ils représentent tout à-la-fois un sujet, un verbe, une qualité, c'est à-dire, tout ce qui est nécessaire pour constituer une phrase : ainsi *legimus* dit autant lui seul que ces trois mots, *nous sommes lisans : amamur*, que ces trois, *nous sommes aimés.*

» Ainsi lorsque les uns ont dit qu'une proposition etoit un assemblage de mots, et que d'autres ont dit qu'un seul mot pouvoit former une proposition, ils se sont exprimés d'une maniere inexacte. Il falloit dire qu'une proposition est formée de trois parties du discours, le sujet, le verbe, et la qualité, exprimés par autant de mots, ou réunis par l'ellipse en deux mots ou en un seul.

» Ces formules ne changent donc rien à la définition des tableaux de la parole, puisqu'elles

qu'elles en tirent toute leur energie, et qu'elles en tiennent lieu par leurs terminaisons. »

Il est difficile de rapporter des autorités plus respectables et des raisons plus solides, plus convaincantes et plus claires que celles de ces trois grammairiens philosophes, pour prouver que la proposition affirmative et la phrase enonciative sont deux especes comprises dans la dénomination générique de *phrase ;* que la phrase simplement enonciative, est, ainsi que la proposition, formée de trois parties, savoir, d'un sujet, d'un verbe, et d'une qualité; que la proposition enonce un jugement, et que la simple phrase enonciative enonce seulement une vue particuliere de l'esprit qui considere un sujet et une qualité, sans affirmer ni nier la convenance de la qualité avec le sujet; que la décomposition de l'adverbe ne comprenant pas un sujet, un verbe et une qualité, ne peut pas être considérée comme une phrase, mais qu'elle ne doit être regardée que comme une expression adverbiale.

Après cet exposé, que j'ai cru indispen-

sable pour l'intelligence de ce que j'ai à dire sur la phrase, je vais essayer d'en donner une définition qui puisse convenir aux deux especes comprises sous le mot générique *phrase*, c'est-à-dire, à la proposition et à la simple phrase enonciative.

La phrase est l'expression, ou d'un jugement, ou seulement d'une vue particuliere de l'esprit qui considere un sujet et une qualité unis ensemble, sans affirmer ou nier l'existence de cette qualité dans le sujet.

Dans le premier cas, c'est-à-dire, lorsqu'elle exprime un jugement, on la nomme proposition; parce que la proposition n'est autre chose qu'un jugement enoncé. Et tout jugement affirmant qu'une qualité existe ou n'existe pas dans un sujet, constitue une phrase affirmative.

Dans le second cas, c'est-à-dire, lorsque la phrase n'exprime qu'une vue particuliere de l'esprit qui considere une qualité unie à un sujet, sans affirmer ni nier cette qualité du sujet, elle n'est qu'enonciative et non affirmative; et puisqu'elle ne prononce pas un

jugement, elle ne sauroit être une proposition.

Selon l'etymologie, la proposition est un fait mis en avant. Ce mot est formé de *positum*, posé, mis, et de *pro*, en avant. Et quand on met un fait en avant, quand on fait une proposition, on doit la prouver si le fait est contesté. Tout discours a pour objet l'explication et la preuve de la proposition qui en fait le sujet. Quand on dit, par exemple, *l'homme qui a beaucoup d'ambition goûte peu la vie tranquille*, il y a là deux phrases et une seule proposition. Si je veux prouver cette proposition, ma preuve ne regarde que la phrase principale qui contient la proposition, *l'homme goûte peu la vie tranquille ;* et *qui a beaucoup d'ambition*, est une phrase incidente, simplement enonciative, et qui n'enonce pas une affirmation. Je ne juge pas de l'homme qu'il a beaucoup d'ambition, je ne l'affirme pas; ce n'est qu'une simple enonciation, une supposition: je ne suis pas obligé de la prouver.

Lorsque M. de Gebelin dit que la pro-

position est formée de trois mots, le sujet, le verbe et la qualité, il ne parle que des parties nécessaires de la proposition connue en logique, mais il ne prétend pas que la phrase considérée grammaticalement n'en puisse point admettre d'autre. Il reconnoît que l'abbé Girard a eu raison de porter à sept les membres de la phrase. C'est l'opinion et le système de cet académicien que j'ai suivis et que je vais exposer dans ce Traité.

On me reprochera peut-être d'avoir trop souvent usé de répétitions; mais je me suis convaincu par ma propre expérience, que dans une matiere aussi abstraite que celle de la grammaire, il est bien difficile aux jeunes gens de saisir et de retenir les regles et les principes qu'on leur enseigne, si les maîtres qui les leur expliquent, ne les remettent pas souvent devant leurs yeux. J'ai fait en faveur de ceux qui voudront s'instruire par le seul secours de ce Traité, ce que les maîtres sont obligés de faire pour leurs eleves. Voilà mon excuse.

PARTIES DE LA PHRASE

ET DE LA PÉRIODE.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

POUR savoir une langue, il faut d'abord connoître les mots qu'elle emploie, et l'idée que l'usage a attachée à chacun d'eux. Cette connoissance s'acquiert par l'usage encore mieux que par le secours des vocabulaires.

Ces mots sont ce qu'on appelle en grammaire les parties du discours. Ils sont rangés sous différentes classes. On n'en donnera ici qu'une idée succincte, parce qu'ils ne font pas l'objet de ce traité.

1° Les uns peignent dans notre idée les êtres, soit corporels, soit incorporels, soit physiques, soit moraux. On les a appelés *Noms*.

2° Ces noms peignent, ou des individus, ou des êtres génériques, c'est-à-dire, des êtres qui ont des noms communs avec d'autres du même genre ou de la même espèce, abstraction faite des individus auxquels ces noms peuvent convenir. Mais on ne peut raisonner que sur des individus : et lorsqu'on veut parler de choses dont le nom est commun à plusieurs êtres du même genre ou de la même espèce, leur donner des qualités, et por-

ter sur elles un jugement, on est obligé de faire disparoître l'abstraction des individus, et de présenter ces objets comme de véritables individus. Cela s'opere par le moyen d'un mot dont on fait précéder les noms communs; et ce mot se nomme *Article*. Son emploi se borne à faire disparoître cette abstraction. Il se trouve d'autres mots qui ont ce pouvoir, mais ils ne se bornent pas là.

3° Si le discours est à la premiere ou à la seconde personne, celui qui le profere ne se nomme pas; il ne nomme pas non plus celui à qui il l'adresse. A la troisieme personne, il est obligé de nommer d'abord la personne ou la chose dont il parle; mais si l'on est dans le cas de revenir sur le même objet dans la même phrase ou la même période, on emploie, pour en rappeler l'idée, des mots qu'on nomme *Pronoms*. Ces pronoms expriment des êtres déterminés, en les désignant, non par l'idée de leur nature, mais par celle de l'une des trois personnes grammaticales par laquelle ils sont distingués et dans laquelle ils sont classés. Mais, quoique l'etymologie de ce mot annonce qu'il est mis à la place d'un nom, son emploi ne se borne cependant pas à remplacer un nom : il remplace souvent des phrases entieres, et la dénomination de pronom lui vient de son emploi le plus fréquent.

Plusieurs grammairiens, et même des plus distingués, ont retranché de la classe des pronoms plusieurs mots que d'autres grammairiens d'un très-grand poids croient devoir y placer. On verra ci-après,

dans une dissertation sur cette partie du discours, les raisons qu'on emploie de part et d'autre.

4° Un être quelconque ne sauroit être le sujet d'une phrase ou proposition sans qu'on lui attribue une qualité, une action ou une passion, soit affirmativement, soit négativement, soit hypothétiquement. Si c'est une simple qualité, ou qualification, le mot qui l'exprime se nomme *Adjectif*. Une phrase dans laquelle on n'attribue qu'une simple qualité à un sujet, présente un tableau dans la forme enonciative. Telle est celle-ci : La terre est *ronde*.

5° Si l'attribut exprime une action ou une passion, c'est par un *participe* actif ou passif qu'il est enoncé. Alors le tableau de la parole est présenté sous la forme active ou passive. Il est actif dans Pierre *prie* ou *est priant;* il est passif dans Pierre *est prié*.

6° Nous avons dit que lorsqu'on parle d'une personne ou d'une chose, c'est pour lui attribuer une qualité, une action ou une passion. L'attribut qu'on lui donne doit être lié avec le sujet par un mot qui en exprime l'existence dans ce sujet, ou seulement une simple convenance; ce mot est appelé *Verbe*.

Nous n'avons qu'un seul verbe qui serve à lier l'attribut au sujet, et ce verbe est le verbe abstrait *être*. Mais pour une plus grande concision dans le discours, on a imaginé de faire contracter les participes actifs avec ce verbe, et on en a formé les verbes concrets, qui sont proprement des par-

ticipes elliptiques, et qu'on a rendus susceptibles de tous les accidents du verbe ; ce qui fait que nous avons dans toutes les langues un nombre considérable de verbes : et ces participes, ainsi contractés, ont eté appelés *verbes concrets.* Voyez à ce sujet, ci-après, le Traité de la nature du Verbe et de ses différentes especes.

7° Il y a entre les mots d'une phrase différentes relations, soit d'appartenance, soit de tendance, soit de situation, etc. Ces relations sont exprimées ou indiquées par des mots appelés *Prépositions;* ils font abstraction du terme antécédent et du terme conséquent du rapport qu'ils expriment ou qu'ils indiquent. Exemples : Le champ *de* Mars, aller *à* Paris, passer *par* la Bourgogne, etc. Les prépositions *de*, *à*, *par*, indiquent les relations qui se trouvent entre les termes qui les précedent et ceux qui les suivent ; mais elles n'expriment pas ces termes antécédents et conséquents, elles en font abstraction.

8° Indépendamment des modifications que reçoit l'attribut d'une proposition par le nombre, la personne, le temps, et le mode du verbe qui le lie à son sujet, l'idée qu'il présente peut encore être modifiée, restreinte, ou adaptée à quelques circonstances qui sont exprimées séparément du verbe et de l'attribut : ce qui s'opere par une phrase subordonnée, par un nom précédé d'une préposition, ou par un seul mot qui peut se résoudre en une préposition et un nom. Lorsque cette modification ou circonstance est exprimée

en un seul mot qui peut se décomposer par un nom précédé d'une préposition, ce mot se nomme *Adverbe*, c'est-à-dire, joint au verbe; parce qu'il n'est point d'attribut qui ne soit lié à son sujet par le verbe exprimé ou sous-entendu. Je traiterai de l'adverbe séparément.

9° Pour donner une suite au discours, on lie les phrases qui le composent; et, pour eviter les repétitions et les longueurs, on a trouvé le moyen de joindre ensemble plusieurs membres d'une phrase : en sorte que ce qu'on auroit eté obligé d'exprimer en plusieurs phrases, on le rend en une seule. On se sert pour cet effet de certains mots, dont la fonction se borne à joindre entre eux les différents membres d'une phrase, et même différentes phrases. Ces mots tirent leur nom de leur emploi, et ont eté appelés *Conjonctions.*

10° Il est une autre espece de mot qu'on emploie à exprimer la joie, la douleur, la surprise, l'etonnement, et les autres situations ou mouvemens de l'ame. On l'a nommé *Interjection*, ou particule interjective.

Ces dix sortes de mots, qui sont susceptibles de beaucoup de divisions et subdivisions, forment tous les elémens dont l'oraison ou le discours est composé en françois et en plusieurs autres langues. On dit en plusieurs autres langues, parce qu'il y en a quelques-unes qui n'admettent pas l'article. Telle est la latine, qui a d'autres procédés pour annoncer si un mot est pris dans une acception commune ou dans une acception individuelle; mais

ces procédés sont souvent insuffisants et ne sauvent pas toujours l'equivoque.

Quelques grammairiens cependant admettent une autre espece de mots, dont ils font une classe à part; ils les nomment mots elliptiques : mais comme les mots elliptiques ont la valeur de deux ou trois autres especes, et qu'ils remplissent dans le discours l'office, tantôt d'un nom, tantôt d'un pronom, tantôt d'un adverbe, il paroît inutile de leur assigner une classe particuliere : on peut les ranger dans celle des autres mots auxquels ils conviennent le plus, suivant l'emploi qu'ils remplissent dans le discours.

Les différentes combinaisons qu'on fait de ces mots selon les regles que prescrit la grammaire, forment des propositions ou des phrases et enoncent des jugements.

Les maîtres qui font profession d'enseigner la grammaire, se bornent pour la plupart à faire connoître les parties du discours, et à expliquer quelques regles de la concordance et de la syntaxe. Ils ont appris dans leur jeunesse que les noms se déclinent en latin, et ils parlent à leurs eleves, qui ne les comprennent pas, de déclinaison, de nominatif, de génitif, et des autres cas qu'ils ont vus dans leur rudiment, quoiqu'en françois nos noms ne se déclinent pas par cas, puisque leurs terminaisons sont toujours les mêmes lorsqu'ils sont employés au même nombre. Si notre langue n'admet point de déclinaison par cas, ce n'est donc pas par les dénominations de

nominatif, de génitif, etc., qu'on doit désigner certains membres de la phrase. Ces dénominations ne marquent que la forme des mots, et nullement leur fonction. Selon l'emploi qu'ils remplissent dans la proposition, ils sont assujettis à prendre telle ou telle forme dans les langues qui en admettent de différentes. La forme est attachée au fond, mais elle n'est pas le fond. Mon jardin est de forme triangulaire; je ne l'appellerai pas pour cela mon triangle; cette désignation ne le feroit pas distinguer de mes autres possessions, parce que le triangle n'est pas le fond de mon jardin. Si je lui donne une autre forme, il ne cessera pas d'être mon jardin.

Il en est ainsi des mots qui font partie d'une proposition : le sujet de la phrase, dans les langues transpositives, doit prendre la forme du nominatif s'il est enoncé par un nom, mais cette forme n'est pas le fond. Les Latins ont cru pouvoir désigner ce membre de phrase par la forme, parce que le fond est toujours obligé de prendre cette forme si le sujet est enoncé par un nom; et en ce cas il n'y a point d'equivoque. Mais il se rencontre bien des circonstances où le sujet de la proposition est un verbe. Par exemple : *Retorquere non est respondere*, rétorquer n'est pas répondre; quel est le sujet de cette proposition? c'est *retorquere*, rétorquer : or ce sujet est un verbe, qui ne se décline pas par cas; comment peut-on dire qu'il est le nominatif, ou qu'il est au nominatif?

Mais en françois, où les noms ne se déclinent

pas plus par cas que les verbes, n'est-il pas encore plus absurde de parler de déclinaison et de cas, et d'appeler *nominatif* ce membre de phrase ? Il faut donc, pour le désigner, un mot particulier qui puisse convenir au verbe comme au nom, et qui puisse convenir à toutes les langues; et ce nom est le *sujet*. Ce qu'on dit ici de ce membre de phrase peut s'appliquer aux autres membres tels que l'objet, le terme de l'attribut, et le complément des noms et des prépositions, qu'on ne doit point désigner par les dénominations d'accusatif, de génitif, de datif, d'ablatif, ni de vocatif, mais dont la dénomination doit être prise de l'emploi que remplissent les noms dans la phrase.

Il faut donc commencer par acquérir la connoissance de toutes les parties dont la phrase est composée, et c'est de quoi les maîtres ne s'occupent pas du tout; ils négligent la partie la plus essentielle et sans laquelle la connoissance des parties du discours est insuffisante, si l'on veut acquérir une connoissance parfaite de sa langue ou de toute autre.

Vrais principes, discours 3.

L'abbé Girard est le premier qui ait distingué toutes les parties de la phrase et leur ait donné des noms tirés de leur emploi. L'auteur du Dictionnaire de l'Elocution Françoise a marché sur ses traces. Il est le premier qui ait eu le courage d'adopter des principes qui, pour avoir eté apperçus trop tard, n'en sont pas moins vrais, moins utiles, et moins nécessaires à enseigner, malgré quelques méprises dans lesquelles l'auteur est tombé, et qu'il

est facile de relever. La découverte de l'abbé Girard a obtenu les plus grands eloges de la part de M. Court de Gebelin ; et les eloges d'un savant aussi distingué sont bien faits pour fixer l'opinion publique (1).

Sans une connoissance parfaite de toutes les parties d'une phrase, comment est-il possible de distinguer les différents sens qu'elle présente ? La ponctuation a eté imaginée pour les faire sentir dans l'ecriture : elle marque les endroits où l'on doit s'arrêter, soit en lisant, soit en déclamant. Le repos doit être plus ou moins long selon que la ponctuation est plus ou moins forte. Les membres des périodes demandent un repos plus considérable entre eux qu'entre les différens membres de la proposition, et moins sensible qu'entre les périodes et les phrases détachées. Une période est composée

---

(1) De là résultent sept places différentes dans les tableaux de la parole les plus complets ; et qui prenant leur nom de leur nature, s'appellent *le subjectif, l'attributif, l'objectif, le terminatif, le circonstanciel, le conjonctif, l'adjonctif;* noms très-relatifs à leurs fonctions, mais inconnus jusqu'à l'abbé Girard, auquel on doit ces dénominations. L'obligation que nous lui avons à cet egard, est d'autant plus grande, que ces noms sont d'*une nécessité indispensable* pour exprimer les idées relatives à l'analyse du discours. On etoit privé avant lui de cet avantage, et l'on etoit réduit à employer les noms des cas latins qui répondent à ces dénominations.

Mais ecoutons cet abbé lui-même ; il mérite d'être entendu dans sa propre cause, etc. Gram. univ., ch. XII, p. 483.

de plusieurs phrases relatives par un rapport de dépendance. Chacune de ces phrases exige une ponctuation plus forte que celle qu'on est obligé d'employer entre les phrases relatives par un rapport d'assemblage pour ne former qu'un membre de période ; et chaque phrase principale qui contient des phrases incidentes, demande un repos marqué par une virgule avant et après la phrase incidente si elle est explicative ou qualificative ; et cette phrase incidente doit être ecrite et prononcée de suite et sans ponctuation si elle est restrictive ou déterminative. Comment distinguer tout cela, et comment parviendra-t-on à lire et à déclamer, si l'on ne connoît à fond toutes les parties d'une période et d'une proposition, et si l'on n'a pas une connoissance parfaite des signes caractéristiques qui les distinguent ? Si l'on est dans le cas d'ecrire, on est embarrassé pour bien ponctuer : si l'on lit ou si l'on déclame, on ne pourra pas faire sentir aux autres ce qu'on ne sent pas soi-même ; parce que la plupart du temps les imprimeurs ponctuent mal, et qu'on est très-souvent obligé de corriger leurs fautes.

C'est sur-tout au théâtre, et principalement dans les pieces en vers, que ces fautes se font le plus sentir. J'en ai remarqué de ce genre dans la récitation d'un acteur d'un vrai talent, qui m'a rappelé souvent ce vers d'Horace :

Indignor quandoque bonus dormitat Homerus.

Cet acteur, jouant le rôle d'Orgon dans le Tar-

tufe, impatienté de ce que sa mere s'obstine à ne vouloir ajouter aucune foi aux traits de séduction, d'hypocrisie, et de perfidie du Tartufe, il veut la persuader par ces vers, qu'il coupe ainsi :

Je l'ai vu, dis-je, vu,
De mes propres yeux vu,
Ce qui s'appelle vu.

tandis que le sens demande qu'ils soient coupés ainsi :

Je l'ai vu, dis-je,
Vu de mes propres yeux,
Vu.... ce qui s'appelle vu.

Dans la scene suivante, courroucé des propos doucereux de l'huissier qui vient pour le chasser de chez lui, il dit :

Je donnerois sur l'heure
Les vingt plus beaux louis de ce qui me demeure,
Et pouvoir à loisir sur ce mufle assener
Le plus grand coup de poing qui se puisse donner.

Il dit de suite *sur ce mufle assener*, et fait là un repos, tandis que le repos est marqué par le sens après *ce mufle*, et qu'*assener le plus grand coup de poing*, etc. doit se dire de suite et sans repos.

Cette transposition de repos, faite à contre-sens, peut provenir de deux causes. Il peut se faire que l'acteur ait été induit en erreur par une ponctuation vicieuse dans la copie de son rôle. Il est très-possible aussi que ce soit l'effet de l'habitude qu'on contracte en etudiant, de scander les vers, pour s'assurer s'ils ont le nombre requis de syllabes.

Une jeune actrice, qui est en possession des

applaudissements du public, tombe quelquefois dans cette faute. Je l'ai vue, dans la comédie de la Femme jalouse, jouer le rôle de Clémence. Eugénie lui fait des questions sur ses parents. Elle lui répond par ce vers, qu'elle rend comme s'il etoit coupé ainsi :

Le sort de mes parents
M'ôta la connoissance.

Comme elle n'eut jamais connoissance de ses parents, *ôta* n'etoit peut-être pas le mot que le poëte eût dû employer : on ne peut pas m'ôter ce que je n'ai jamais possédé. Mais sans disputer sur la propriété du terme, supposons que l'expression de l'auteur soit juste ; lorsque le public entend prononcer de suite le premier hémistiche, et mettre le repos après *de mes parents*, il est d'abord porté à croire que Clémence fut si affectée du sort de ses parents, qu'elle en perdit la connoissance ; ou bien il est impatient d'apprendre de quoi le sort de ses parents lui ôta la connoissance, et il attend que l'actrice l'en instruise.

Si notre actrice s'etoit appliquée à bien distinguer les différentes parties constructives de la phrase, elle auroit vu que ces mots *de mes parents*, qui, suivant l'ordre analytique, auroient dû être placés après *la connoissance*, dont ils forment le complément, étoient transposés entre *le sort* et *m'ôta*, par une figure de construction, qui se nomme hyperbate, et que cette transposition qui interrompt la relation du sujet *le sort* avec l'attribut *m'ôta*, demande un repos après le sort.

Je

Je ne finirois pas si je voulois rappeler ici toutes les bévues en ce genre que font les acteurs, particulierement dans les pieces en vers, dont les inversions et le style figuré forment le caractere particulier : et ces bévues procedent de l'ignorance où l'on est des principes de sa langue, et de l'indifférence qu'on a pour s'en faire instruire. On pense assez généralement qu'il est inutile d'etudier les principes d'une langue, que l'usage seul nous a rendue familiere. Cela peut être vrai jusqu'à un certain point. Tout homme peut suivre une conversation familiere et ecrire à son ami sans avoir fait une etude de sa langue, et l'on est porté à excuser les fautes qu'il fera. Mais ceux qui, par etat, sont obligés de parler en public, d'ecrire pour instruire leurs concitoyens ou la postérité; ceux-mêmes qui se destinent au théâtre, et à réciter des ouvrages dont ils ne sont pas les auteurs : toutes ces personnes sont obligées de bien connoître les regles et les principes de la langue, s'ils veulent se faire lire ou se faire ecouter. Et la connoissance des parties de la phrase etant, selon M. de Gebelin, d'une nécessité indispensable pour exprimer les idées relatives à l'analyse du discours, on ne peut pas se dispenser d'acquérir cette connoissance si l'on veut ecrire correctement, déclamer ou parler en public.

C'est dans la vue de faciliter l'etude de cette partie de la grammaire que j'entrepris il y a quelques années, à la priere d'une jeune personne qui désiroit de s'instruire, d'expliquer et d'etendre

le système de l'abbé Girard, qui etoit trop concis et trop au-dessus de la portée de la jeunesse. La facilité avec laquelle plusieurs jeunes demoiselles ont saisi ce système, et les progrès qu'elles ont faits par ce secours, dans l'etude de la langue, m'ont fait juger que ce petit Traité pourroit être de quelque utilité. Il s'en est répandu plusieurs copies: on m'a pressé de le faire imprimer. Je l'ai revu, j'y ai fait plusieurs changements, corrections et augmentations, et je le livre à l'impression. Je me croirai bien payé de mon travail s'il peut servir à faciliter à la jeunesse qui désire de s'instruire, l'etude d'une langue dont les préceptes ont eté si long-temps rebutants, par les epines dont ils etoient hérissés.

Les principes que je vais exposer sont les mêmes qu'a etablis l'abbé Girard. MM. Beauzée, de Gebelin, et l'abbé de Condillac, m'ont fourni beaucoup de secours pour relever quelques erreurs dans lesquelles l'abbé Girard est tombé. Ce que j'ai pris dans mon propre fonds se réduit à bien peu de chose: en sorte qu'on peut regarder ces principes comme ceux de l'abbé Girard, mis à la portée de la jeunesse.

Je diviserai ce Traité en trois paragraphes. Dans le premier, je ferai connoître toutes les parties qui peuvent entrer dans la composition d'une phrase. Dans le second, j'indiquerai les marques auxquelles on peut connoître si un membre de phrase est simple ou composé, complexe ou incomplexe. Dans le troisieme, je détaillerai les

différentes sortes de phrases qui entrent dans la composition d'un discours, et je ferai considérer la proposition sous ses différents points de vue. Je terminerai ce Traité par l'analyse d'une période et des parties constructives de chacune des phrases qui en composent les membres. Cette analyse pourra servir de modèle pour toutes les autres périodes et pour toutes les autres phrases.

§ Ier.

Parties constructives de la Phrase.

Quelques logiciens ne considèrent dans la proposition que deux parties, le sujet et l'attribut; d'autres en portent le nombre à trois, en y ajoutant le verbe.

Ceux qui n'admettent que deux parties dans la proposition, prétendent que l'attribut contient essentiellement le verbe, parce que le verbe est dit du sujet, et qu'il marque l'action de l'esprit qui considère le sujet comme étant de telle ou telle façon, comme ayant ou faisant telle ou telle chose.

Cela est vrai lorsque l'attribut est enoncé par le verbe concret, comme dans ces phrases : *Je parle, il vient*, qui equivalent à *je suis parlant, il est venant.* Mais quand l'attribut est enoncé séparément du verbe, on ne peut pas dire qu'il contient essentiellement le verbe; on pourroit dire qu'il le suppose. Dans ces propositions, par exemple :

Dieu est juste, *la matiere est etendue*; *juste* et *etendue* sont des attributs, l'un de Dieu, l'autre de la matiere; mais ces attributs ne comprennent pas le verbe, puisqu'il est enoncé séparément. Cependant, comme le verbe fait partie de l'attribut, puisqu'il l'affirme du sujet, et que le verbe abstrait *est* n'ajoute rien au sujet si l'attribut qu'il affirme n'est pas exprimé, je ne le considérerai que comme une partie nécessaire de l'attribut, et je n'en ferai pas un membre particulier de la phrase.

Mais les logiciens n'examinant que la vérité ou la fausseté de la proposition, sans s'inquiéter de la régularité de la phrase, n'ont pas besoin de pousser plus loin leurs recherches : ces deux membres leur suffisent. Le grammairien au contraire, qui ne s'attache qu'à la régularité de la phrase sans juger de la vérité ou de la fausseté de la proposition, examine la proposition en tant que phrase. Il voit qu'outre le sujet et l'attribut, elle a plusieurs autres membres, qui sont obligés de se présenter sous des formes convenables, et d'occuper différentes places, selon certaines lois, qui ne sont point celles de la logique, et que la grammaire seule a droit de prescrire. Il aperçoit d'abord que l'attribut peut avoir sous sa dépendance des compléments de différentes especes. Par exemple : *Le médecin a donné hier une médecine au malade.* Cette phrase forme une proposition, dans laquelle le logicien ne trouve que deux parties, savoir, un sujet dans *le médecin*, un attribut dans le reste de la phrase. Mais le grammairien, consi-

dérant cette proposition comme phrase, y voit quelque chose de plus. Il aperçoit, par le secours de l'analyse, que cet attribut logique comprend trois autres parties, qui forment autant de membres de la phrase grammaticale. Comme le logicien, il reconnoît un sujet dans *le médecin*, un attribut grammatical dans *a donné*. Outre cet attribut, il voit encore trois choses, savoir, un objet de l'action de donner, *une médecine*. Mais à qui a-t-il donné cette médecine? *au malade*: le malade est le terme où a tendu l'action de donner. Dans quelle circonstance a-t-il donné cette médecine au malade? *hier*. L'objet, le terme, et la circonstance, sont autant de compléments de l'attribut grammatical *a donné*, et forment, avec cet attribut, ce qu'on appelle l'attribut logique. Ces trois compléments, qui forment trois membres de la phrase, doivent suivre certaines lois que dicte la grammaire seule. Le grammairien doit par conséquent les connoître.

Indépendamment de ces trois membres de la phrase formant les compléments de l'attribut, il s'en trouve encore deux, qui ne sont sous la dépendance d'aucun autre. Ce sont, 1° les mots qui servent à lier les différentes phrases les unes aux autres pour ne former ensemble qu'un tout. Ils sont rendus par des conjonctions ou des adverbes conjonctifs. Ils ne sont sous la dépendance d'aucun des autres membres, mais ils ont quelquefois le verbe sous leur dépendance. On les nomme conjonctifs. 2° Ce qui est mis par addition pour

appuyer sur la chose ou pour exprimer un mouvement de l'ame. On le nomme adjoint.

Je vais faire la récapitulation de toutes ces parties, qui forment autant de membres dont la phrase est composée; et j'entrerai sur chacune dans un détail suffisant pour les bien distinguer, afin qu'on puisse parfaitement connoître les regles de la construction.

Ces parties ou membres de la phrase sont au nombre de sept, savoir :

1° Le Sujet, ou membre subjectif,
2° L'Attribut, ou membre attributif,
3° L'Objet, ou membre objectif,
4° Le Terme, ou membre terminatif,
5° La Circonstance, ou membre circonstanciel,
6° La Conjonction, ou membre conjonctif,
7° L'Adjoint.

1° Le Sujet. 1° Le Sujet est ce qui marque la personne ou la chose dont on juge, ou qu'on regarde avec telle ou telle qualité. Exemples :

Dieu est juste. Si Dieu vouloit.

Dans le premier exemple, je juge de Dieu qu'il est juste, je lui attribue la justice : *Dieu* est le sujet de la phrase. Dans le second, je ne juge pas de Dieu qu'il veut ; mais je le considere comme ayant la faculté de vouloir, quoique je ne lui attribue pas actuellement l'exercice de cette faculté : il est pareillement le sujet de la seconde phrase.

La méthode des grammaires vulgaires appelle nominatif du verbe ce qui est ici nommé sujet de la proposition ou de la phrase. Cette dénomina-

tion est vicieuse, 1° parce qu'en françois les noms ne se déclinent pas par cas, puisqu'ils ne changent leur terminaison que lorsque le nombre change ; 2° parce que les verbes ne se déclinant pas par cas, on ne peut pas dire qu'un verbe ait un nominatif, un génitif, un datif, ni aucun des autres cas qu'on reconnoît aux noms dans les langues où ils se déclinent ; 3° parce qu'en supposant que la qualification de nominatif ne soit donnée qu'au nom qui précede le verbe, elle seroit encore mal appliquée. En effet, les noms, les adjectifs, et les pronoms seuls ont des cas, et par conséquent un nominatif dans les langues où les noms se déclinent par cas ; et souvent le sujet d'une proposition ou d'une phrase est enoncé, non par un nom, mais par un verbe. Exemples :

Brûler n'est pas répondre.

Mourir n'est rien.

Le sujet de la premiere phrase est *brûler*, à qui l'on attribue la qualité négative de répondre. On ne peut pas dire que *brûler* soit le nominatif de répondre, ni qu'il soit au nominatif, puisque brûler est un verbe, qui ne se décline pas par cas, et dont la terminaison ne change que relativement aux personnes, aux nombres, aux temps, et aux modes.

Ce qu'on vient de dire du verbe *brûler*, s'applique pareillement au verbe *mourir*, qui est sujet de la seconde phrase ; et qui, par conséquent, ne sauroit se décliner par cas et avoir un nominatif.

C'est pourquoi on nomme *sujet* ce membre de phrase.

Il se trouve des circonstances où la phrase présente à la fois un sujet grammatical et un sujet logique enoncé par une phrase subordonnée ou incidente : on en parlera au paragraphe qui traitera des membres complexes.

2° L'Attribut.

2°. L'attribut est exprimé par les mots qui marquent ce qu'on juge du sujet, ce qu'on conçoit uni au sujet sans l'affirmer ni le nier, enfin ce qu'on lui attribue réellement ou par supposition. Il est rendu par le verbe et une qualité. Cette qualité est quelquefois exprimée séparément du verbe ; et, le plus souvent, elle est jointe au verbe et ne forme qu'un seul mot avec lui. Voici des exemples de ces deux manieres d'exprimer l'attribut :

Dieu est juste.

Les troupes marchent.

Si vous vouliez.

Quand mon eleve sera instruit.

Le premier de ces exemples présente le sujet *Dieu*, de qui je dis qu'il est juste. La justice est une qualité qui lui est attribuée, que je juge, que j'affirme de lui. L'attribut proprement dit est exprimé par un adjectif ou qualificatif *juste*, et l'est séparément du verbe. *Est* est le verbe, qui lie l'attribut proprement dit au sujet, et en exprime l'existence dans le sujet *Dieu*. Il est appelé verbe abstrait, parce qu'il ne comprend pas en lui l'ex-

pression de l'attribut, qui est ensuite exprimé séparément; il exprime simplement l'existence de l'attribut, abstraction faite de cet attribut.

Dans le second exemple, on voit d'abord un sujet, *les troupes*, auxquelles on attribue l'action de marcher. Cet attribut et le verbe qui en exprime l'existence sont rendus en un seul mot *marchent*, qui se décompose par le verbe abstrait et un participe; car *marchent* vaut autant que *sont marchant*. Ce verbe est nommé concret, du latin *cretus*, vu, considéré, et de *cum*, ensemble.

Ces deux premieres phrases forment de vraies propositions, puisqu'elles enoncent une affirmation, un jugement.

Les deux derniers exemples présentent deux phrases, mais ne forment pas des propositions; parce qu'elles n'enoncent aucun jugement: je présente la volonté unie à vous, mais je ne l'affirme ni ne la nie. J'ai l'idée de mon eleve et de l'instruction, sans affirmer ou nier que cette instruction existe en lui, ni qu'elle y existera ou n'y existera pas.

On a vu plus haut que les logiciens comprennent sous la dénomination d'attribut, et l'attribut proprement dit, et l'objet, le terme, et le circonstanciel, qui sont sous la dépendance de l'attribut et qui en forment autant de compléments, auquel ils ne sont liés que par un rapport de dépendance; que, quoique la distinction de ces compléments importe peu aux logiciens, la connoissance en est absolument nécessaire au grammai-

rien : il convient donc de distinguer ici l'attribut logique de l'attribut grammatical, et de traiter séparément de l'attribut, de l'objet, du terme, et du circonstanciel.

En considérant l'attribut grammaticalement, il n'est formé que du verbe concret seul, ou du verbe abstrait *être* avec un qualificatif. Les exemples qu'on va citer rendront ceci très-clair.

Quand on dit : Pierre *vit*, Pierre *est vivant ;* le sujet de la phrase est *Pierre*, à qui on attribue la vie : *vit* et *est vivant* sont les attributs de ces deux propositions : on les appelle attributs grammaticaux. Le premier est enoncé en un seul mot par le verbe concret *vit* ; le second l'est en deux mots par le verbe abstrait *est*, et par le qualificatif *vivant.*

Si l'on dit : les gens de lettres *sont plus instruits que le commun du peuple* ; le roi *donne des récompenses aux officiers lorsque l'etat de ses finances le lui permet* ; le sujet de la premiere proposition est *les gens de lettres* ; l'attribut logique est exprimé par ces mots, *sont plus instruits que le commun du peuple* ; l'attribut grammatical l'est par *sont instruits* ; et ces mots, *plus que le commun du peuple* forment le circonstanciel : ils marquent la circonstance tirée de l'etendue de leurs connoissances au-delà de celles du commun du peuple.

La seconde phrase présente d'abord un sujet par *le roi.* L'attribut logique est renfermé dans ces mots : *donne des récompenses aux officiers lorsque l'etat de ses finances le lui permet* ; mais l'attribut

grammatical est exprimé par le verbe concret *donne*. Les autres mots présentent trois autres membres par forme de compléments de l'attribut grammatical. *Des récompenses* est l'objet de l'action de donner; *aux officiers*, en est le terme; et *lorsque l'état de ses finances le lui permet*, exprime la circonstance dans laquelle l'action de donner a lieu.

3°. L'objet d'une phrase est ce qui exprime la personne ou la chose que l'attribution a directement en vue; c'est ce que les grammairiens appellent le régime direct ou immédiat du verbe. Cet objet peut être, ou un nom, ou un pronom, ou un verbe. Si c'est un nom ou un pronom, il répond à l'accusatif des Latins et des autres langues qui admettent des cas; si c'est un verbe, il est toujours à l'infinitif. Exemples : J'ai lu *un livre*; je *l'*ai favorisé; je veux *marcher*. 3° L'Objet.

Le premier de ces exemples présente, d'abord un sujet dans *je*, un attribut dans *ai lu*. Mais qu'ai-je lu? quel est l'objet de l'action de lire? c'est *un livre*. Voilà donc l'objet. En latin et dans les autres langues transpositives il seroit au cas accusatif : *legi librum*.

La seconde phrase est composée d'un sujet *je*, d'un attribut *ai favorisé*, d'un objet *le*. C'est comme si l'on disoit : *J'ai favorisé lui*. *Le* ou *lui* est l'objet du verbe.

Lorsque, dans le troisieme exemple, je dis, *je veux marcher; je* présente le sujet, à qui j'attribue le vouloir ou la volonté; *veux* est l'attribut. Mais quel est l'objet de ma volonté? qu'est-ce que

je veux ? c'est *marcher*. *Marcher* est donc l'objet sous la dépendance de l'attribut. Or *marcher* n'est ni un nom ni un pronom ; il ne pourroit pas être mis à l'accusatif en latin, puisque les verbes ne se déclinent pas : il lui faut donc un autre nom que celui d'accusatif pour exprimer ce membre de phrase, et le nom d'objet que lui a donné l'abbé Girard, et qu'il a tiré de celui de son emploi dans la phrase, est celui qui lui convient le mieux.

Puisque l'objet d'une phrase répond à l'accusatif des Latins, il suit de là qu'il ne peut jamais être que le complément d'un verbe actif transitif ; que son rapport au verbe ne peut être qu'un rapport de détermination ; qu'il ne peut y avoir entre lui, le verbe et le sujet, aucun rapport d'identité (1).

---

(1) Les mots ont les uns avec les autres des rapports de deux especes, des rapports d'identité et des rapports de détermination. Le rapport d'identité est le fondement de la concordance de l'adjectif avec le substantif, du verbe avec le sujet. Il est nommé rapport d'identité du latin *idem*, qui veut dire *le même* : parce que l'adjectif est comme identifié avec son substantif, dont il doit prendre le genre et le nombre ; et le verbe se trouve comme identifié avec le sujet, dont il doit adopter le nombre et la personne.

Le rapport de détermination est le fondement de la syntaxe. Il est indiqué par la place qu'occupe le mot qui se trouve sous la dépendance d'un autre ; par la nature des prépositions qui marquent ce rapport ; par les temps et les modes des verbes ; enfin par toutes les formes qu'un mot oblige un autre de prendre, autres néanmoins que celles qu'exige la concordance.

Il suit encore de là que le verbe *être* ne peut jamais former tout seul un attribut, et que l'adjectif qui le suit ne peut pas être l'objet de la proposition. Ainsi quand on dit *la vertu est aimable*, la vertu est le sujet de la proposition dont j'affirme *l'amabilité :* le verbe *est* ne forme pas l'attribut. Ce n'est pas l'existence que j'attribue à la vertu ; je la suppose déjà exister; et c'est parce que je la regarde comme existante que je lui attribue la qualité que j'exprime par le mot *aimable* : on ne peut en effet rien attribuer à quelque chose qui ne subsiste pas ; parce qu'on ne peut pas être tel ou de telle maniere, si auparavant on n'existe pas. Le verbe *est* exprime simplement l'existence, non de la vertu, mais de la qualité que peint l'adjectif *aimable*, et il lie cette qualité au sujet *la vertu* par une idée de convenance avec ce sujet.

Le rapport qui se trouve entre *la vertu* et *est aimable* est un rapport d'identité. Le verbe *est* se trouve identifié avec le sujet *la vertu* par le nombre et par la personne ; il est au singulier et à la troisieme personne, comme *la vertu* : et *aimable* est identifié avec *la vertu* par le nombre et par le genre ; et avec le verbe, par le nombre. Il n'y a aucun rapport de détermination du verbe à la qualité ; par conséquent *aimable* ne sauroit être regardé comme l'objet d'un attribut : il est nécessairement l'attribut de *la vertu.*

Quoique les verbes *paroître, devenir, sembler,* présentent à l'esprit quelque chose au-delà de

l'idée de l'existence d'une qualité, et qu'on soit obligé d'ajouter un mot après pour compléter le sens; cependant ils ne sauroient être regardés comme transitifs, et les mots qu'on ajoute ne sont pas des objets : ce sont de simples qualifications, qui, n'etant pas des substances, ne peuvent pas devenir les sujets d'un tableau dans la forme passive; et ces qualifications forment, avec le verbe, la partie principale de l'attribut. Exemples :

Cette fille devient grande.

La riviere paroît agitée.

Cet homme m'a semblé triste.

Ce que j'attribue à cette fille, c'est la grandeur qui s'opere; à la riviere, c'est l'agitation apparente; à cet homme, c'est la tristesse. *Grande*, *agitée*, *triste*, ont un rapport d'identité avec les sujets *cette fille*, *la riviere*, *cet homme*, avec lesquels ils s'accordent en genre et en nombre; ils n'ont aucun rapport de détermination avec le verbe. Par conséquent ils ne peuvent pas être des compléments objectifs du verbe, et ces verbes seuls ne sauroient être regardés comme des attributs, puisqu'ils n'expriment que l'existence modifiée des attributs *grande*, *agitée*, *triste*, et qu'ils font attendre ces attributs, comme le verbe abstrait *être* fait attendre le qualificatif qui forme l'attribut proprement dit du sujet.

S'il est vrai, comme je crois l'avoir démontré, que le verbe abstrait seul ne forme pas l'attribut de la proposition, qu'il ne serve qu'à exprimer l'existence de l'attribut qui est enoncé séparément,

et à le lier au sujet, l'abbé Girard s'est trompé en croyant voir deux objets dans cette phrase :

« Hélas! madame, votre fils et votre fille sont » et seront toujours, sans inquiétude, la cause de » vos maux et la source de vos chagrins. »

Il trouve dans *sont* et *seront*, deux attributs; et dans *la cause de vos maux* et *la source de vos chagrins*, deux objets.

Qu'est-ce qu'on attribue à votre fils et à votre fille? Ce n'est pas leur existence : votre fils et votre fille sont supposés existants, puisqu'on leur attribue des qualités. *Sont* et *seront* expriment l'existence des qualités enoncées ensuite par *la cause de vos maux* et *la source de vos chagrins*, qu'on attribue à votre fils et votre fille. *Sont* et *seront* ne sont pas des temps d'un verbe transitif, ils ne peuvent pas par conséquent avoir un complément objectif : un tel complément ne pouvant être que sous la dépendance d'un verbe concret transitif. Ainsi, dans l'exemple proposé par l'abbé Girard, *sont et seront la cause de vos maux et la source de vos chagrins* ne forment qu'un attribut composé sans complément objectif.

J'ai cru devoir placer ici cette observation, non dans l'intention de critiquer l'abbé Girard, que je reconnois pour mon maître, et à qui je dois le peu de connoissances que j'ai acquises en grammaire; mais simplement dans la vue d'empêcher la propagation d'une erreur que la réputation de l'auteur pourroit faire adopter sans examen.

Souvent on peut douter si le complément d'un

attribut est un objet ou un circonstanciel, alors il faut bien examiner si le verbe sous la dépendance duquel il se trouve est transitif; et, pour s'en assurer, il faut voir si, après lui, on peut ajouter *quelqu'un* ou *quelque chose* sans que cet ajouté soit précédé d'une préposition : dans ce cas le complément est objectif, ou le régime direct et immédiat du verbe. Exemples :

J'ai vu votre pere.
J'ai acheté un habit.
Il a marché tout le jour.
Les troupes partiront la nuit.

On dit, voir *quelqu'un* ou *quelque chose*, acheter *quelque chose*. Par conséquent *ai vu* et *ai acheté* sont transitifs, et *votre pere* et *un habit* sont objets. Mais on ne peut pas dire marcher, partir *quelqu'un* ou *quelque chose*. Ces verbes sont donc intransitifs, et *tout le jour*, *la nuit*, ne sont pas des compléments objectifs; ce sont des compléments circonstanciels, en régimes indirects ou médiats, devant lesquels il y a des prépositions sous-entendues : il a marché *durant* tout le jour, les troupes partiront *pendant* la nuit.

Mais cette epreuve n'est pas toujours suffisante. Dans les phrases suivantes, par exemple :

Ce meuble coûte cent ecus ;
Ce diamant vaut cent louis ;

quoiqu'on puisse dire coûter *quelque chose*, valoir *quelque chose*, ces deux verbes ne sont cependant pas transitifs ; une autre epreuve suffira pour en convaincre.

Toute

Toute phrase dont l'attribut est enoncé par un verbe concret, présente un tableau dans la forme active. Lorsque le verbe est transitif, le tableau peut être présenté sous la forme passive, en employant l'objet de la premiere forme, comme sujet dans la seconde; en tournant le verbe en passif, et en faisant un terme du sujet, comme dans cet exemple :

Dieu punira les méchants.

Cette phrase présente un tableau actif; et pour m'assurer que le verbe est transitif, et que *les méchants* en est l'objet, je cherche à présenter la proposition dans un tableau passif. De l'objet *les méchants*, j'en fais le sujet, et je dis : *Les méchants seront punis par Dieu.*

Mais lorsque le verbe est intransitif, la phrase active ne peut pas être tournée en passive. Prenons pour exemple les phrases présentées plus haut.

Ce meuble coûte cent ecus.
Ce diamant vaut cent louis.

Je ne puis pas dire : *Cent ecus sont coûtés par ce meuble, cent louis sont valus par ce diamant.* De là je conclus que ces deux verbes ne sont pas transitifs, et que *cent ecus* et *cent louis* n'en sont pas les compléments objectifs. Ils sont seulement des compléments circonstanciels : ils marquent les circonstances du prix qu'a coûté le meuble et de la valeur du diamant. C'est comme si l'on disoit : Ce meuble coûte *jusqu'à la concurrence de* cent ecus,

ce diamant vaut *jusqu'à la concurrence de* cent louis. Ils sont en régime médiat.

Puisque, pour connoître si le complément d'un attribut est objectif, il faut voir si, après l'attribut, on peut mettre *quelqu'un* ou *quelque chose* sans préposition; il s'ensuit que l'objet, lorsqu'il est exprimé par un nom, ne peut jamais être précédé d'une préposition, à moins que ce ne soit de la préposition partitive ou extractive *de*. Voici la raison de cette exception, qui, dans le fond, n'en est pas une.

Quand on dit, j'ai acheté des livres, de belles etoffes, du drap; on voit qu'après le verbe, on peut mettre *quelque chose* sans préposition, et que *ce quelque chose* qu'on a acheté, ce sont des livres, de belles etoffes, du drap. Cependant ces mots se trouvant précédés de la préposition *de*, il semble qu'ils ne peuvent pas figurer dans la phrase en qualité d'objets. En effet ils ne sont pas des objets proprement dits, ils ne sont que les compléments des objets. Je ne prétends pas annoncer que j'ai acheté la totalité des individus qu'on appelle livre, drap, belles etoffes; je veux faire entendre que j'ai acheté une partie prise dans la totalité de ce qu'on appelle livre, drap, belles etoffes. L'objet est elliptique : le véritable objet grammatical est *une partie*, qu'on retranche pour rendre le discours plus concis; parce que la préposition *de* annonce suffisamment que le mot devant lequel elle est placée est pris par extrait. Ainsi malgré la préposition, *des livres*, *de belles*

etoffes, du drap, etant des compléments de l'objet grammatical *une partie*, sont les objets logiques de *j'ai acheté.*

Il arrive quelquefois que l'objet est rendu par un verbe à l'infinitif. Il n'est pas ordinairement précédé d'une préposition. On dit, *je veux faire* ; *je prétends aller; je puis marcher;* etc. Mais on trouve des infinitifs précédés de l'une des prépositions *de* et *à*, et l'on est embarrassé de décider s'ils sont des compléments objectifs ou terminatifs de l'attribut. Dans ces phrases, par exemple :

J'occupe mon fils à ecrire.
Il engage à faire.
Il induit à mal faire.
Vous sollicitez de partir.

Ces exemples offrent des attributs exprimés par des verbes transitifs ; puisqu'on peut dire, occuper, engager, induire, solliciter, *quelqu'un. Quelqu'un* est le complément objectif ; mais ce quelqu'un n'est pas *ecrire*, *faire*, *mal faire*, *partir* : on ne peut pas dire occuper quelqu'un, savoir, *ecrire*, etc. *Ecrire, faire, mal faire, partir*, sont donc des compléments différents de l'objet *quelqu'un* : ce sont des terminatifs. Nous en parlerons bientôt. Ils sont en régime médiat.

Dans les phrases suivantes :

Vous veniez de travailler ;
Nous sortons de dîner ;

les verbes venir et sortir ne sont pas transitifs : on ne peut pas dire *sortir* ou *venir quelqu'un* ou *quelque chose*, savoir, *travailler*, *dîner* : ces deux

verbes, *travailler*, *dîner*, sont des compléments terminatifs, non des objectifs, de *veniez* et *sortons*.

Voici d'autres exemples, où l'attribut est rendu par un verbe transitif, et l'objet par un verbe à l'infinitif précédé d'une préposition :

Cette femme cherche *à* plaire.
Je désire *de* voir.
Il aime *à* jouer.
Il craint *de* paroître.

Les prépositions dont les infinitifs, dans ces quatre exemples, sont précédés, pourroient faire croire qu'ils figurent là comme terminatifs, ainsi que dans les exemples précédents. Mais comme les attributs sont enoncés par des verbes transitifs, qu'on peut dire, *chercher quelque chose*, savoir, *plaire ; désirer quelque chose*, savoir, *voir ; aimer quelque chose*, savoir, *jouer ; craindre quelque chose*, savoir, *paroître* : ils forment des compléments objectifs. Et si on les fait précéder des prépositions *à* et *de*, c'est par euphonie ; parce qu'il est plus doux à l'oreille d'entendre dire, elle cherche *à* plaire, je désire *de* voir, il aime *à* jouer, il craint *de* paroître, que, je désire voir, elle cherche plaire, il aime jouir, il craint paroître. Ces infinitifs sont avec l'attribut en régime direct ou immédiat, malgré les prépositions, qui ne sont mises entre deux que par euphonie.

9 Terme. 4° Le Terme est un complément médiat ou indirect de l'attribut, auquel il est lié par une préposition, qui indique le rapport qu'il y a de l'un à l'autre. Il exprime le but ou le terme du lieu de

la situation, de celui de tendance, de celui d'extraction, ou enfin de celui de passage. Il répond au datif des Latins, ou à l'accusatif précédé d'une préposition, ou à l'ablatif pareillement précédé d'une préposition. C'est ce que les grammairiens appellent régime médiat ou indirect du verbe, parce qu'en françois il ne peut y être joint que par le moyen d'une préposition exprimée ou sous-entendue; et, par cette raison, l'abbé d'Olivet le nomme régime particulé. Quelquefois la préposition n'est pas exprimée; mais il est aisé, en donnant à la phrase un autre tour, et en la réduisant à la construction analytique, de rétablir la préposition, que l'ellipse avoit fait disparoître. Voici des exemples de ces différentes especes de termes:

1° Terme de situation.

Il répond à ce que, dans les rudiments latins, on appelle la question *Ubi.*

Il demeure *à Paris.*

Vivre *à la campagne.*

Etre couché *sur la terre.*

La maison est située *entre Paris et S.-Cloud.*

Paris, *la campagne*, *la terre*, *Paris et S.-Cloud*, sont des compléments terminatifs des attributs *il demeure*, *vivre*, *être couché*, *être situé*, auxquels ils sont joints par les prépositions *à*, *sur* et *entre*. Ce sont ces prépositions qui se trouvent entre l'attribut et le complément, qui font que ces compléments sont médiats ou indirects.

2° Terme de tendance.

Il répond à la question *Quò* des Latins.

Je vais *à Paris.*

Je parle à *mon ami.*

Vous *nous* avez donné une fausse nouvelle.

Elle *m'*a permis de la voir.

Vous *lui* donnerez ce livre.

J'*y* vais ; il travaille *pour* vivre ; nous allons *chez* vous.

Paris est le terme où tend mon voyage, mon action d'aller. *Mon ami* est le terme où tend l'action de parler. *Nous* est celui où tend l'action de donner, c'est-à-dire, vous avez donné *à nous. Me* ou *à moi* est le terme où tend l'action de permettre. *Lui* ou *à lui* est le terme où tend l'action de donner. *Vivre* est le but où tend l'attribut *travaille. Vous* est le terme de l'attribut *allons.*

Dans les deux premiers exemples, les deux termes sont liés à leurs attributs par la préposition *à*, qui est explicitement exprimée. Dans les deux derniers, les termes sont liés à leurs attributs par les prépositions *pour* et *chez*, qui sont pareillement explicitement exprimées. Mais quoique dans le troisieme exemple, ainsi que dans le quatrieme, le cinquieme et le sixieme, on ne voie aucune préposition, les termes les comprennent implicitement. *Nous*, dans la construction analytique, se rend par *à* nous ; *me*, par *à* moi ; lui, par *à* lui ; et *y*, par *en* cet endroit. Au moyen de ces prépositions, ces compléments sont sous le régime médiat ou indirect des attributs.

3° Terme d'extraction.

Il répond à la question *Undè* des Latins.

Venir *de Rome.*
Revenir *d'un voyage.*
Sortir *de sa chambre.*
Il est aimé *de son pere.*
S'occuper de *plaisirs.*
Parler *affaires.*
Il *en* est parti.

Rome, *un voyage*, *sa chambre*, sont les compléments terminatifs extractifs de *venir*, *revenir*, *sortir*. *Son pere*, *plaisirs*, *affaires*, sont les compléments terminatifs extractifs d'*être aimé*, *s'occuper*, *parler*. L'amour part de son pere; l'occupation est tirée du plaisir; le discours est tiré des affaires. Dans le dernier exemple, *en* est un nom elliptique, qui se rend au moyen de la construction analytique, par *de ce lieu*; et *affaires*, dans le précédent, par *d'affaires*, parler *d'affaires*. On voit dans tous ces exemples que *Rome*, *un voyage*, *sa chambre*, *son pere*, *plaisirs*, *affaires*, *en*, sont liés chacun à son attribut, par une préposition, exprimée dans les cinq premiers, et supprimée par ellipse dans les deux derniers; car, à l'egard de ceux-ci, on ne peut pas dire sans préposition, parler *quelque chose*, être parti *quelque lieu* : ces compléments demandent nécessairement d'être annoncés par une préposition, et on doit la supposer.

4°. Terme de passage ou de transition.
Il répond à la question *Quà* des Latins.
J'ai passé *par Avignon.*
On voit aisément que *par Avignon* est le com-

plément terminatif de l'attribut *ai passé.* Il n'exprime pas une maniere de passer, il exprime le terme par où j'ai passé, et non une circonstance.

Ce que j'appelle ici un membre terminatif de passage, paroît souvent n'être qu'un membre circonstanciel ; mais ce n'est que dans les phrases elliptiques : et il reparoît comme terminatif lorsque par le secours de l'analyse, on rétablit les mots que l'ellipse avoit fait disparoître. Si l'on dit, par exemple, *il est allé à Paris par la Bourgogne*, il n'est pas douteux que ces mots *par la Bourgogne* n'expriment une circonstance et non un terme de l'action d'aller. Mais rétablissons les mots supprimés, et disons, *il est allé à Paris* en passant *par la Bourgogne ;* on voit que ces mots *en passant par la Bourgogne* sont le membre circonstanciel d'*est allé.* C'est la phrase subordonnée entiere, *en passant par la Bourgogne*, qui forme la circonstance, et exprime le moyen qu'on a pris pour aller à Paris. Mais *par la Bourgogne* exprime le terme de l'attribut (*en passant*) de la phrase subordonnée, retranché par ellipse.

Exemples des quatre especes de terminatifs correspondants aux quatre questions de lieu des Latins, *ubi*, *undè*, *quò*, *quà.*

Ubi, terme de station. *Ubi est?* où est-il? *Lugduni*, à Lyon.

Undè, terme d'extraction. *Undè venit?* d'où vient-il? *Româ*, de Rome.

Quò, terme de tendance. *Quò vadit?* où va-t-il? *Londinum*, à Londres.

Quà, terme de passage. *Quà transit?* par où passe-t-il? *per Senones*, par Sens.

5°. Le membre circonstanciel est un complément indirect ou médiat de l'attribut. Il est enoncé par les mots qui expriment la maniere d'être de l'attribut, ou la circonstance dans laquelle il a lieu; et ces mots sont ou des adverbes, ou des phrases subordonnées, ou des expressions adverbiales. Exemples : 5° Circonstance, ou Complément circonstanciel.

Vivre honnêtement, ou *conformément aux lois.*

Parler correctement, *avec facilité.*

Se conduire prudemment, ou *avec prudence.*

Marcher en se balançant.

Honnêtement, *correctement*, *prudemment*, sont des adverbes qui modifient les attributs, *vivre*, *parler*, *se conduire*. *Conformément aux lois*, *avec facilité*, *avec prudence*, sont autant d'expressions adverbiales, qui modifient pareillement les mêmes attributs. *En se balançant* est une phrase subordonnée, qui exprime la maniere de marcher.

Je l'ai rencontré *lorsqu'il alloit à la campagne.*

Vous arrivez *après l'heure indiquée.*

Ils sont partis *avant le jour.*

Lorsqu'il alloit à la campagne, *après l'heure indiquée*, *avant le jour*, ne présentent pas une maniere de rencontrer, d'arriver, de partir; mais ils enoncent les circonstances dans lesquelles on rencontre, on arrive, on part. En un mot, tout ce qui sert à exprimer une maniere, une circons-

tance, soit de temps, soit de lieu, soit de moyen, est un complément circonstanciel de l'attribut.

6e Conjonctif. 6° Le membre conjonctif est tout ce qui sert à joindre ou unir une phrase à une autre, pour les faire concourir ensemble à la plénitude du sens. Il est ordinairement exprimé par des conjonctions, par des adverbes conjonctifs, ou tout autre mot propre à indiquer la jonction ou l'union. Il n'est sous la dépendance d'aucun autre membre, et il a souvent l'attribut sous la sienne. Exemples:

Il est petit, *mais* il est fort.
J'y consens *puisque* vous le voulez.
Je pense, *donc* j'existe.
Ce discours réussira, *car* il est fort eloquent.
Il fait peu de dépense *quoiqu'*il soit riche.
On loue le courage *et* la prudence de ce capitaine.

Mais, dans le premier exemple, lie la phrase *il est fort* à la premiere *il est petit*; *vous le voulez*, dans le second, est lié à *j'y consens* par la conjonction *puisque*; *j'existe* est lié à *je pense* par *donc*; et ainsi des autres. Dans le dernier exemple, *la prudence de ce capitaine* lié à *on loue le courage* par la conjonction *et*, ne présente pas, à la vérité, une phrase pleine; mais c'est une phrase elliptique, qui suppose un sujet et un attribut, que la concision du discours fait sous-entendre. C'est comme si l'on disoit: On loue le courage, et on loue la prudence de ce capitaine.

Nous avons dit que le membre conjonctif a souvent l'attribut sous sa dépendance; on en voit la

preuve dans un des exemples ci-dessus cités : *il fait peu de dépense quoiqu'il soit riche. Quoique*, qui lie la phrase *il soit riche* à la précédente, oblige le verbe de l'attribut *soit riche*, à paroître sous la forme du subjonctif. *Quoiqu'il* est *riche* seroit une faute.

7° Adjoint.

7° L'Adjoint est ce qui est mis dans la phrase par forme d'addition, pour appuyer sur la chose, ou pour enoncer un mouvement de l'ame. Ce membre n'est pas absolument nécessaire dans la phrase où il se trouve : cette phrase peut subsister sans lui : on peut le supprimer sans altérer le sens : le retranchement qu'on en feroit, pourroit tout au plus diminuer la force et l'énergie du discours. Exemples :

J'ai reçu, *monsieur*, votre lettre.

Oui, je l'ai vu, *cet homme terrible.*

Ah! je ne m'attendois pas au plaisir de vous voir.

Cet homme, *dit-on*, est fort instruit.

En retranchant *monsieur* dans la premiere phrase, *oui* et *cet homme terrible* dans la seconde, *ah* dans la troisieme, et *dit-on* dans la derniere, le sens de chacune est complet, et ces retranchemens ne nuisent en aucune maniere au sens de ces phrases, qui peuvent s'en passer.

Après avoir fait connoître les sept parties qui entrent dans la composition d'une phrase, il est à propos d'ajouter quelques réflexions générales sur les différentes relations que ces parties ont entre elles.

L'attribut est dit du sujet, avec lequel il a un rapport d'identité. Il doit s'identifier avec lui par le nombre, par le genre, et par la personne, autant qu'il est susceptible de prendre ces formes. L'objet, le terme, et le circonstanciel, sont sous la dépendance de l'attribut, dont ils forment autant de compléments.

Le sujet n'est sous la dépendance d'aucun autre membre.

L'objet, le terme, et le circonstanciel, etant des compléments de l'attribut, sont soumis à la loi qu'il leur impose; et le rapport de cet attribut à ses compléments, n'est qu'un rapport de détermination, c'est-à-dire, qu'il les oblige à occuper certaines places, au moins dans l'ordre analytique, à prendre certaines formes, autres néanmoins que celles qu'exige le rapport d'identité, et à se faire précéder de certaines prépositions dans le cas où ils doivent en prendre.

Il faut cependant observer que quoique l'objet soit sous la dépendance de l'attribut, qui lui fait la loi, il la fait quelquefois à l'attribut, avec lequel il a alors un rapport d'identité. Cela a lieu toutes les fois que l'attribut etant exprimé par un verbe dans ses temps composés, est précédé de son objet. Alors le participe prétérit est obligé de prendre le genre et le nombre de l'objet; ce qui n'arrive pas lorsque l'objet est placé après le verbe. On dit sans concordance, *j'ai reçu une lettre*, parce que l'objet *une lettre* est placé après l'attribut *ai reçu;* mais on dit, *la lettre que j'ai reçue*,

en faisant accorder le participe *reçue* avec l'objet *que* (représentant la lettre), dont le participe est obligé de prendre le genre et le nombre.

Le conjonctif ne reçoit la loi d'aucun autre membre de la phrase, mais il la donne quelquefois au verbe. *Quoique*, *bien que*, *à moins que*, *pourvu que*, *encore que*, etc. (1), exigent que le verbe qui se trouve sous leur dépendance, soit au mode subjonctif.

Quant à l'adjoint, on a vu que c'est un membre mis par addition, pour appuyer sur la chose, ou pour exprimer un mouvement de l'ame; qu'il n'est pas essentiel à la phrase, et qu'on peut le retrancher sans nuire au sens : il est donc clair qu'il ne reçoit la loi d'aucun des autres membres. Il en est cependant quelques-uns qui ont des relations avec certains membres, en ce qu'ils servent à les expliquer et à les mieux faire connoître. Toutes les interjections sont des adjoints qui ne tiennent à rien dans la phrase. Mais quand je dis : *Monsieur*, *vous êtes attendu; je l'ai vu de près*, *cet homme terrible; je le lui ai dit*, *à elle-même;* ces mots, *monsieur*, *cet homme terrible*, *à elle-même*, ont rapport, le premier au sujet *vous*, le second à l'objet *le*, le troisieme au terme *lui* : ce sont autant d'adjoints explicatifs du sujet, de l'objet, et

(1) Ces mots ne sont pas des conjonctions pures : ce sont des expressions adverbiales conjonctives. On les range ordinairement dans la classe des conjonctions à cause de la conjonction *que* qui les accompagne.

du terme. L'un est adjoint du sujet, l'autre de l'objet, et le troisieme est adjoint du terme.

§ II.

Division des différents membres d'une phrase en simples ou composés, en complexes ou incomplexes.

Avant que d'examiner à quels signes on connoît qu'un membre de phrase est simple ou composé, complexe ou incomplexe, il est à propos de faire connoître les différentes relations qui subsistent entre un membre de phrase et un autre membre, ainsi qu'entre les différents mots qui composent un membre complexe. Ces relations ou rapports sont de deux sortes; les uns sont d'identité, les autres de détermination. Les rapports d'identité, comme on l'a dit plus haut, soumettent les mots aux lois de la concordance, et ceux de détermination les soumettent à celles de la syntaxe.

Nous avons déjà dit, et nous croyons devoir le répéter ici : le rapport d'identité est le fondement de la concordance du substantif avec l'adjectif, du sujet avec le verbe ; il assujettit l'adjectif au même genre et au même nombre que le substantif, et le verbe au même nombre et à la même personne que le sujet. Le rapport de détermination détermine l'arrangement des mots entre eux,

et les formes qu'ils doivent prendre, indépendamment de celles de la concordance : c'est sur ce dernier rapport qu'est fondée toute la syntaxe. Ces deux rapports se rencontrent dans la phrase suivante : *L'homme poltron fuit devant l'ennemi.* Il y a rapport d'identité entre *l'homme* et *poltron ;* cet adjectif est au masculin et au singulier comme *l'homme :* il est identifié avec le substantif par le genre et par le nombre. Il y a pareillement rapport d'identité entre *l'homme poltron*, sujet, et *fuit* attribut : le sujet etant au singulier et de la troisieme personne, assujettit le verbe *fuit* au même nombre et à la même personne. Mais le rapport de *fuit* à *devant l'ennemi*, n'est pas un rapport d'identité. Le circonstanciel *devant l'ennemi* n'est point en concordance avec l'attribut *fuit ;* il n'est point assujetti par le verbe à prendre un genre, un nombre, une personne que lui dicte l'attribut ; il est seulement soumis à se faire accompagner de certains mots convenus, pour indiquer son rapport au verbe, ou la relation qui est entre l'idée qui naît de l'attribut et celle que présente le circonstanciel.

Si l'on a bien compris que le rapport d'identité entre les mots qui concourent à former une phrase, est celui par lequel les mots, au moyen de la concordance, sont comme identifiés ensemble par le genre, par le nombre, par la personne, et même par le cas, dans les langues qui en admettent ; et que les rapports de détermination sont ceux qui assujettissent les mots à tel temps, tel mode,

à se faire précéder de telle ou telle préposition, et à suivre, dans certaines circonstances, tel ou tel ordre, pour indiquer et déterminer la relation que ces mots ont entre eux : il seroit superflu de multiplier les exemples ; celui qu'on vient de rapporter et dont on a donné l'explication, suffit pour mettre le lecteur en etat de distinguer ces rapports dans toutes les phrases qui peuvent se présenter.

Un membre de phrase peut être simple ou composé, incomplexe ou complexe.

Un membre simple peut être incomplexe ou complexe, et un membre composé peut être incomplexe ou complexe.

Le membre est simple quand il ne présente qu'une seule idée principale, soit que cette idée soit exprimée par un seul mot, soit que ce mot, qui est le principal, soit accompagné d'autres mots qui l'expliquent, ou qui en restreignent ou déterminent la signification.

Il est composé lorsqu'il présente plusieurs idées qui peuvent convenir séparément au même attribut ou au même sujet.

Il est incomplexe s'il est enoncé en un seul mot. Mais si ce mot est précédé de son article, il ne laisse pas d'être incomplexe. Il en est de même de l'attribut lorsqu'il est exprimé par un adjectif ou un participe avec le verbe abstrait *être*, ou avec l'auxiliaire *avoir*, et ainsi des autres membres précédés d'une préposition.

Enfin un membre de phrase est complexe lorsque le mot principal est accompagné de quelque addition

addition qui en est un complément explicatif ou déterminatif.

Le mot *complexe* est formé du latin *complexus*, participe de *complector*, qui embrasse, qui comprend, qui contient. Ainsi, pour qu'un membre de phrase soit complexe, il faut qu'il embrasse, qu'il comprenne plusieurs mots sous la dépendance les uns des autres, et que tous ces mots présentent des idées différentes.

On a dit qu'un membre de phrase est incomplexe lorsqu'il est enoncé en un seul mot ; mais on a ajouté que l'article, la préposition, le verbe abstrait, et l'auxiliaire, ne rendent pas un membre complexe, parce que ces quatre especes de mots n'ajoutent aucune idée accessoire à ceux auxquels ils sont associés.

En effet l'article fait simplement considérer comme individu ce qui est enoncé par le nom commun auquel il appartient : la préposition se borne à marquer le rapport du mot qui la suit à celui qui la précede : le verbe abstrait ne fait que lier l'attribut au sujet et en exprimer l'existence ; et la fonction du verbe auxiliaire est réduite à présenter le tableau de la parole sous la forme active ou sous la forme passive, et à marquer le temps et le mode dans lesquels l'évenement a lieu. Mais aucun de ces mots n'ajoute une idée accessoire à celle que présente celui auquel il est lié.

Il est à propos d'observer ici qu'un membre composé présentant deux ou plusieurs idées simples, peut se diviser en autant de parties qu'il

offre d'idées, et que chacune de ces parties conviendra séparément à l'attribut commun; en sorte qu'on pourra former avec le même attribut, autant de phrases qu'il se trouvera d'idées simples. Mais les mots qui forment les compléments d'un membre simple et complexe, ne peuvent pas convenir séparément à l'attribut; parce que l'attribut n'est relatif qu'à l'idée unique qui résulte de la réunion de tous ces mots. Tout ceci sera bientôt eclairci par des exemples.

Membres simples et incomplexes :

1° Didon aimoit passionnément Enée;
2° Le soleil eclaire la terre;
3° L'Amour est aveugle;
4° Le public vous a rendu justice;
5° Il marche avec précipitation;
6° La vertu a eté récompensée.

Tous les membres de ces phrases sont simples et incomplexes, puisqu'ils sont tous enoncés en un seul mot, et que chacun ne présente qu'une seule idée, qui n'est ni expliquée ni déterminée par un mot additionnel. Dans le premier exemple, le sujet est rendu par *Didon*, l'attribut par *aimoit*, le circonstanciel par *passionnément*, et l'objet par *Enée*.

Dans les exemples suivants, les mots *soleil*, *Amour*, *public*, et *vertu*, qui en sont les sujets et sont précédés de l'article, ne laissent pas d'être des membres incomplexes; parce que, comme on l'a déjà dit, l'article n'ajoute aucune idée acces-

soire au mot qu'il accompagne, et qu'il avertit seulement qu'il est question d'individus.

Le circonstanciel, *avec précipitation*, dans le cinquieme exemple, est pareillement incomplexe, malgré la préposition *avec*, qui ne fait que marquer le rapport du mot *précipitation* avec *marche*, sans ajouter aucune idée accessoire à celle qu'offre *précipitation.*

Enfin les attributs *est aveugle*, *a rendu*, *a eté récompensée*, sont egalement incomplexes ; parce que, comme on l'a expliqué, le verbe abstrait *être* n'exprime que l'existence de l'attribut dans le sujet, et que l'emploi de l'auxiliaire se borne à présenter le tableau de la parole sous la forme active ou passive, et à indiquer le temps et le mode dans lesquels l'evenement a lieu.

Exemples de propositions dans lesquels les membres ou quelques-uns d'eux sont simples et complexes.

1° Le plus profond des physiciens ne connoît pas avec une certitude evidente le moindre des ressorts secrets de la nature;

2° Celui qui cherche trop la satisfaction des sens, trouve souvent ce qui le fait le plus cruellement souffrir ;

3° Les bonnes mœurs ne sont autre chose qu'une conduite réglée sur la connoissance et l'amour de la vertu ;

4° Croire à l'Evangile et vivre en païen est une extravagance inconcevable.

Le sujet de la premiere proposition présente une idée unique, *le physicien ;* non le physicien en général et dans toute la compréhension de ce mot, mais l'idée du physicien restreinte au plus profond d'entre ceux qui ont cette qualité, et déterminée par l'idée accessoire de celui qui est le plus profond. L'attribut *ne connoît pas* ne peut convenir qu'à tous les mots qui sont réunis pour former le sujet, et il ne pourroit pas convenir à chacun d'eux en particulier ; c'est pourquoi ce sujet est simple. Mais il est complexe, parce qu'il comprend, qu'il embrasse plusieurs mots sous la dépendance les uns des autres, pour déterminer ou restreindre l'idée du mot principal, qui est le physicien.

L'attribut *ne connoît pas* est pareillement simple, mais il est incomplexe. Il est simple en ce qu'il ne présente que la seule idée de la connoissance négative attribuée au sujet, et que chacun des mots par lesquels il est enoncé ne peut pas convenir seul au sujet ni aux autres membres ; et il est incomplexe, quoiqu'outre le mot *connoît*, il comprenne les mots *ne* et *pas*, au moyen desquels on conçoit l'idée d'une connoissance, non positive, mais négative.

Le circonstanciel est exprimé par ces mots, *avec une certitude evidente*. C'est une circonstance de maniere de connoître, qui ne présente qu'une seule maniere, une seule idée. Chacun des mots par lesquels elle est enoncée ne peut pas convenir séparément à l'attribut : on n'exprimeroit pas sa

pensée en disant, *ne connoît pas avec une*, *ne connoît pas avec une certitude*, *ne connoît pas avec evidente*; il faut nécessairement réunir tous les mots qui forment le circonstanciel, pour exprimer l'idée qu'il renferme. Ainsi, *avec une certitude evidente*, n'exprime qu'une idée unique, qui convient à l'attribut. Ce circonstanciel est un membre simple: mais ce membre est complexe, parce qu'il embrasse plusieurs mots sous la dépendance les uns des autres, dont l'un est le mot principal, auquel les autres servent de complément, et dont la réunion ne présente qu'une idée complexe.

L'objet de la proposition est rendu par ces mots : *Le moindre des ressorts secrets de la nature.* Le mot principal, qui forme l'objet grammatical, est *le ressort*, et l'objet total ou logique est (*le ressort*) *le moindre des ressorts secrets de la nature.* L'objet grammatical ne se trouve pas explicitement enoncé, mais il est implicitement compris dans les autres mots qui lui servent de complément, et qui réunis ne présentent qu'une seule idée. Chacun de ces mots ne peut pas convenir séparément à l'attribut; c'est de leur réunion que se forme l'idée unique que présente ce membre de phrase. Par conséquent, le membre est simple; mais il est complexe en ce qu'il est formé de plusieurs mots sous la dépendance les uns des autres.

Dans la seconde phrase, le sujet logique est, *celui qui cherche trop la satisfaction des sens*,

l'attribut est *trouve*. Le sujet grammatical est *celui*, qui régit l'attribut *trouve* au singulier et à la troisieme personne. Le sujet logique est simple et complexe. Le complément du sujet grammatical *celui* est une phrase incidente restrictive ou déterminative, composée de quatre membres, savoir : d'un sujet par *qui*, d'un attribut par *cherche*, d'un circonstanciel par *trop*, et d'un objet par *la satisfaction des sens*. Les trois premiers membres de cette phrase incidente sont simples et incomplexes : simples, en ce qu'ils ne présentent chacun qu'une seule idée; incomplexes, en ce qu'ils sont exprimés chacun par un seul mot. Le dernier membre de cette phrase incidente, qui est l'objet, est simple et complexe : simple, en ce qu'il ne présente qu'une idée unique; et complexe, parce qu'il est formé de plusieurs mots sous la dépendance les uns des autres.

A l'egard de l'objet de la phrase principale, *ce qui le fait cruellement souffrir*, il est simple et complexe. L'objet grammatical est *ce;* et en y ajoutant la phrase incidente déterminative *qui le fait cruellement souffrir*, on a l'objet logique.

Dans cette phrase incidente, on distingue encore quatre membres simples et incomplexes : *qui*, sujet; *le*, objet; *cruellement*, circonstanciel; *fait souffrir*, attribut. Quoique cet attribut soit exprimé par deux mots, il n'est pas moins simple et incomplexe, parce que ces deux mots *fait souffrir* sont inséparables quant au sens, et ne signifieroient

rien séparés l'un de l'autre : le premier de ces deux verbes ne doit être considéré que comme l'auxiliaire du second.

La troisieme proposition présente un sujet simple et complexe dans *les bonnes mœurs.* Il est complexe, parce qu'outre le sujet grammatical *les mœurs*, on voit un adjectif *bonnes*, qui détermine la qualité des mœurs dont on entend parler, et qui, joint au substantif *les mœurs*, forme le sujet logique de la phrase ou proposition. Mais ce sujet ne présentant qu'une seule idée principale, ne sauroit être composé.

L'attribut de cette proposition est exprimé par *ne sont autre chose qu'une conduite réglée sur la connoissance et l'amour de la vertu.* Cet attribut est simple et complexe. Il est complexe, non-seulement parce qu'il est formé de plusieurs mots sous la dépendance les uns des autres, mais encore parce qu'il contient une phrase incidente déterminative et en même temps elliptique, *réglée sur la connoissance et l'amour de la vertu*, c'est-à-dire, *qui est réglée*, etc. Ces deux mots, *qui est*, ont eté supprimés par ellipse pour rendre le style plus concis et plus vif. *Qui* est le sujet, *est réglée* l'attribut. Ces deux membres sont simples et incomplexes. *Sur la connoissance et l'amour de la vertu*, est le circonstanciel. Ce circonstanciel est complexe : et quoiqu'il paroisse composé, il est pourtant simple; parce qu'il ne présente pas deux idées qui puissent convenir séparément à l'attribut. On ne peut pas dire que les bonnes mœurs soient

une conduite réglée sur la connoissance de la vertu seulement, ou sur l'amour de la vertu seulement : car, comme dit un philosophe, faute de connoître la vertu, on n'a que les mœurs du peuple ; et faute de l'aimer, on n'a que les mœurs des grands, c'est-à-dire, qu'on n'en a point. Il faut donc la connoître pour l'aimer ; et, quand on l'aime, on la pratique infailliblement. Par conséquent le concours de la connoissance et de l'amour de la vertu est nécessaire pour former les bonnes mœurs.

Après l'analyse détaillée que je viens de faire de cette proposition, je me dispenserai d'analyser la quatrieme : je me contenterai de faire observer que le sujet, *croire à l'Evangile et vivre en païen*, est un sujet complexe, mais simple, quoiqu'il paroisse composé ; parce qu'on ne peut pas le diviser et dire que croire à l'Evangile soit une extravagance : c'est du concours de ces deux enonciations jointes ensemble, *croire à l'Evangile et vivre en païen*, qu'on juge que c'est une extravagance inconcevable.

Exemples de propositions dont les membres ou quelques-uns d'eux sont incomplexes et composés.

M. Beauzée cite la proposition suivante comme un exemple d'une proposition composée par le sujet et par l'attribut. Nous ne différons ensemble qu'en ce qu'il ne distingue pas le terminatif de l'attribut.

Les savants et les ignorants sont sujets à se

tromper, *prompts à se décider*, *et lents à se rétracter.*

Le sujet est composé et incomplexe. L'attribut est pareillement composé et incomplexe.

A l'egard du sujet, on voit qu'il est enoncé par deux mots paralleles, qui ne sont pas sous la dépendance les uns des autres, qui n'ont entre eux aucun rapport d'identité, et qui peuvent convenir séparémen t aux trois attributs, *sont sujets*, *sont prompts*, et *sont lents*. En effet ces deux sujets avec les trois attributs peuvent former six propositions. Exemples:

Les savants sont sujets à se tromper;
Les savants sont prompts à se décider;
Les savants sont lents à se rétracter;
Les ignorants sont sujets à se tromper;
Les ignorants sont prompts à se décider;
Les ignorants sont lents à se rétracter.

Indépendamment du sujet et de l'attribut, cette phrase présente encore un membre terminatif, *à se tromper*, *à se décider*, *à se rétracter*, qui paroît composé au premier coup-d'œil; mais quoiqu'il soit enoncé par trois verbes différents et par le pronom *se* répété devant chaque verbe, il n'est pas moins simple, ou plutôt ce sont trois terminatifs simples; parce qu'ils ne peuvent pas tous trois convenir au même attribut, et qu'ils répondent chacun à un attribut séparé. *A se tromper* ne peut être que le complément de *sont sujets*, et non de *sont prompts* ni de *sont lents*; *à se décider* convient à *sont prompts*, et nullement à *sont sujets* ni à *sont*

lents; et *à se rétracter* est le complément de *sont lents*, et ne peut être sous la dépendance de *sont sujets* ni de *sont prompts* : par conséquent ces trois terminatifs sont simples et non composés.

L'amour, la gloire, et l'ambition sont des passions,

Le sujet de cette proposition est composé et incomplexe. Il peut en résulter trois propositions qui auront le même attribut :

L'amour est une passion ;
La gloire est une passion ;
L'ambition est une passion.

L'attribut est simple et incomplexe.

Exemples de propositions dont les membres ou quelques-uns d'eux sont composés et complexes.

« *Les obligations de l'homme consistent à aimer* » *Dieu, à s'aimer soi-même, et à aimer ses sem-* » *blables.* »

Le sujet de cette proposition, *les obligations de l'homme*, est simple et complexe : il ne présente qu'une idée principale, qui est *les obligations ;* mais l'idée générale d'obligation présentée par le sujet grammatical, est ensuite déterminée par le complément, *de l'homme.* La réunion de ces deux mots rend le sujet complexe. L'attribut *consistent* est simple et incomplexe. Le terminatif, *à aimer Dieu, à s'aimer soi-même, à aimer ses semblables*, est un membre composé ; il est formé de trois terminatifs qui conviennent, chacun en particulier, à l'attribut commun. On peut dire :

Les obligations de l'homme *consistent* à aimer Dieu ;

Les obligations de l'homme *consistent* à s'aimer soi-même ;

Les obligations de l'homme *consistent* à aimer ses semblables.

Chacun de ces terminatifs etant formé de plusieurs mots sous la dépendance les uns des autres, est nécessairement complexe.

La lettre que j'ai reçue de mon frere et celle que m'a ecrite un autre officier de l'armée, confirment la nouvelle de l'avantage qu'ont remporté nos troupes, et donnent le détail de la perte des ennemis.

Cette proposition est composée par le sujet et par l'attribut. La lettre de mon frere et celle de l'autre officier, forment le sujet ; elles conviennent toutes deux séparément et collectivement aux deux attributs, *confirment* et *donnent* : par conséquent ce sujet est composé. Chacun de ces sujets, outre le mot principal, *la lettre* et *celle*, est accompagné d'une phrase incidente, qui les rend complexes. Les deux verbes, *confirment* et *donnent*, convenant séparément au sujet, forment un attribut composé.

Analyse d'une période par les parties constructives des phrases qui la composent.

« *Monsieur, quoique le mérite ait ordinaire-*
» *ment un avantage réel sur la fortune, cepen-*

» *dant, chose etrange! nous donnons toujours la* » *préférence à celle-ci.* »

Cette période de deux membres est formée de deux phrases relatives entre elles par un rapport de dépendance, et jointes par une conjonction ou un adverbe conjonctif, *cependant.* On aura peut-être de la peine à concevoir pourquoi il se trouve une autre conjonction à la tête de la premiere phrase : mais on cessera d'être surpris si l'on fait attention que l'ordre analytique demanderoit que la derniere occupât la premiere place, et qu'on dît : *Nous donnons toujours, chose etrange! la préférence à la fortune sur le mérite, quoique celui-ci ait un avantage réel sur la premiere.* Alors on n'auroit besoin que de la seule conjonction *quoique* pour marquer la relation qui se trouve entre ces deux phrases. Mais le goût ayant fait préférer l'ordre inverse à l'ordre direct, il a été nécessaire d'ajouter un conjonctif avant la phrase qui se trouve placée la derniere pour la mieux lier à la précédente, et de laisser subsister le premier, qui annonce le sens adversatif de cette phrase, et qui soumet le verbe à paroître au mode subjonctif.

Chacune de ces phrases relatives comprend les sept membres dont on a vu l'enumération dans le paragraphe premier. Les membres de la premiere sont,

1° Un adjoint, *monsieur*: cet adjoint peut être supprimé, sans que sa suppression nuise au sens;

2° Un conjonctif, *quoique*, conjonction adversative;

3° Le sujet, *le mérite*;

4° L'attribut, *ait*;

5° Le circonstanciel, *ordinairement*;

6° L'objet, *un avantage réel*;

7° Le terminatif, *sur la fortune.*

Le second membre de la période est une proposition enoncée pareillement en sept membres:

1° Un conjonctif, *cependant*;

2° Un adjoint, *chose etrange*, qui ne fait que donner plus d'energie à l'assertion, et dont la suppression ne diminueroit rien du sens:

3° Un sujet, *nous*;

4° Un attribut, *donnons*;

5° Un circonstanciel, *toujours*;

6° Un objet, *la préférence*:

7° Un terminatif, *à celle-ci.*

L'adjoint de la premiere phrase est simple et incomplexe. Il est simple, parce qu'il ne présente qu'une seule idée; il est incomplexe, parce qu'il est enoncé en un seul mot.

L'attribut, le sujet, le conjonctif, le circonstanciel, et le terminatif, sont pareillement simples et incomplexes.

L'objet est simple et complexe. Il est complexe, parce qu'il est enoncé par trois mots sous la dépendance les uns des autres, *un avantage réel*; et il est simple, parce que la réunion de ces trois mots ne présente qu'une seule idée principale par *avantage*, laquelle idée est qualifiée par les idées

accessoires d'unité et de réalité, dans *un* et *réel*.

En analysant la seconde phrase, on voit d'abord que le conjonctif, *cependant*, est simple et incomplexe; que l'adjoint, *chose etrange*, est simple et complexe; que le sujet *nous*, l'attribut *donnons*, le circonstanciel *toujours*, l'objet *la préférence*, et le terminatif *à celle-ci*, sont tous simples et incomplexes; puisqu'ils n'offrent à l'esprit qu'une seule idée chacun, et qu'ils sont tous enoncés en un seul mot, à l'exception de l'objet et du terminatif, qui sont précédés, l'un, de son article, et l'autre, d'une préposition: mais on n'a pas oublié que l'article et la préposition n'ajoutant aucune idée accessoire au mot principal auquel ils sont joints, ne rendent pas le membre complexe.

§ III.

Des différentes sortes de phrases.

Nous venons de voir en détail tous les membres qui entrent dans la composition d'une phrase; nous avons distingué les membres composés des membres simples, les complexes des incomplexes; nous avons donné une analyse de chacun de ces membres sous tous ces différents aspects: il reste à faire connoître la phrase formée de tous ses membres assemblés, et à la présenter sous tous ses points de vue.

« Le discours, dit M. Dumarsais, est un assem-
» blage de propositions, d'enonciations et de pé-
» riodes, qui toutes se rapportent à un but prin-
» cipal. »

Mais comme les propositions et les enonciations sont deux especes du même genre qu'on nomme phrase, ainsi que je l'ai fait voir ci-devant dans l'introduction : je ne les distinguerai pas ici par leurs noms d'espece ; je les comprendrai toutes les deux sous le nom générique de phrase. Alors le discours peut être défini, un assemblage de phrases détachées et de périodes, qui toutes doivent se rapporter à un but principal.

La phrase détachée est celle qui seule, et sans le secours d'autres phrases relatives, enonce un sens complet et fini. On peut aussi la qualifier de phrase absolue, par opposition aux relatives qui composent la période.

« Une période, selon M. Beauzée, est l'expres-
» sion d'un sens complet et fini, au moyen de
» différentes phrases qui, sans être parties inté-
» grantes les unes des autres, sont tellement liées
» ensemble que les unes supposent nécessairement
» les autres pour la plénitude du sens total. »
Cette définition revient à celle-ci, qui est plus simple et plus courte, et que je crois même plus juste, comme j'aurai occasion de le faire voir bientôt : *La période est un concours de propositions relatives entre elles par un rapport de dépendance, pour former un sens complet et fini.*

La phrase peut n'avoir qu'un sens suspendu ou

un sens formé, mais lié à un autre. Elle peut être pleine ou elliptique. Enfin, elle se présente sous plusieurs formes. On va la considérer sous ces différents points de vue, savoir : 1° par rapport au sens qu'elle présente; 2° par rapport à l'enonciation de ses membres; 3° par rapport à la forme de sa structure.

1° Phrase considérée par rapport au sens.

Nous avons dit que le discours est un assemblage de phrases détachées et de périodes; que la phrase détachée enonce seule et sans le secours d'aucune phrase relative, un sens complet et fini; que la période est un composé de phrases relatives: nous avons donc déjà deux sortes de phrases, savoir, la phrase détachée et la phrase relative. Dans chacune de ces phrases on peut distinguer la principale et l'incidente. Ainsi, en considérant la phrase par rapport au sens qu'elle présente, elle est ou détachée, ou relative, ou principale, ou incidente.

1° La phrase détachée, comme nous l'avons dit, est celle qui, seule et sans le secours d'aucune phrase relative, enonce un sens complet et fini. Exemples :

Dieu est éternel.

Alexandre vainquit Darius.

Une belle femme triomphe aisément de l'homme le plus sage.

Oui, monsieur, vous avez fait une action qui vous couvrira de gloire.

Ces quatre phrases, enonçant chacune un sens complet

complet et fini, sans le secours d'aucune phrase relative, sont des phrases détachées.

2° La phrase relative est celle qui a un sens formé, mais lié à une autre phrase, ou par un rapport de dépendance pour faire un composé, ou par un rapport d'assemblage pour faire un total. Exemples :

Quoique la nature inspire à l'homme l'amour de la liberté, il ne travaille néanmoins qu'à se forger des chaînes.

Si M. de Turenne n'avoit su que combattre et vaincre, s'il ne s'etoit élevé au-dessus des vertus humaines, si sa valeur et sa prudence n'avoient été animées par un esprit de foi et de charité ; je le mettrois au rang des Fabius et des Scipion.

Voilà deux périodes, dont la premiere est formée de deux membres enoncés par deux phrases relatives entre elles par un rapport de dépendance. L'une et l'autre ont un sens formé, puisqu'elles ont chacune tous les membres nécessaires pour former une phrase ; mais ni l'une ni l'autre ne diroit pas tout, et ce n'est que la liaison de l'une avec l'autre qui forme le sens complet. Elles sont liées ensemble par la conjonction *quoique*, et par un autre conjonctif *néanmoins*, adverbe qui remplit la fonction de conjonction.

La seconde période est encore formée de deux membres, dont le premier est enoncé par trois phrases relatives entre elles par un rapport d'as-

semblage pour ne composer par cet assemblage qu'un seul membre de période ; et ces trois phrases sont relatives à la derniere par un rapport de dépendance pour faire un tout. Cette période commence par trois hypotheses, exprimées par trois phrases relatives entre elles par un rapport d'assemblage pour composer le premier membre. Ces trois phrases ne sont point dépendantes les unes des autres ; on pourroit, en les détachant, former avec la derniere phrase, trois périodes qui auroient chacune un sens complet et fini, et qui n'exigeroient rien de plus pour la plénitude du sens. Ainsi on pourroit dire :

Si M. de Turenne n'avoit su que combattre et vaincre, je le mettrois au rang des Fabius et des Scipion ;

Si M. de Turenne ne s'etoit elevé au-dessus des vertus humaines, je le mettrois au rang des Fabius et des Scipion ;

Si la vertu de M. de Turenne n'avoit eté animée par un esprit de foi et de charité, je le mettrois au rang, etc.

Chacune de ces trois périodes offre un sens complet et fini, et ne laisse rien de plus à désirer.

Il résulte de cette analyse que le concours de quelques phrases relatives par un rapport d'assemblage, ne peut pas former une période. M. Beauzée a prouvé que l'abbé Batteux s'est trompé lorsqu'il a prétendu que la période qu'on vient d'analyser, *si M. de Turenne*, etc., est une période de quatre membres ; parce que les trois premieres

phrases n'etant relatives entre elles que par un rapport d'assemblage, et l'une ne supposant pas les autres, elles ne peuvent toutes les trois que former un seul membre de période. Ces trois phrases jointes à la quatrieme par un rapport de dépendance, forment une période de deux membres seulement; parce que plusieurs phrases relatives par un rapport d'assemblage ne forment qu'un membre de période.

Le nombre des membres d'une période peut aller jusqu'à quatre, mais il ne doit pas excéder: une période plus longue fatigueroit l'attention du lecteur ou de l'auditeur. Voici des exemples des périodes de deux, trois, et quatre membres:

> On sait assez qu'il ne faut guere parler de sa femme, mais on ne sait pas assez qu'on devroit encore moins parler de soi.

Cette période est formée de deux membres, au moyen de deux phrases relatives par un rapport de dépendance, et jointes l'une à l'autre par la conjonction adversative *mais*.

> Si Moïse nous mettoit en main les ecritures sans nous prouver sa mission, nous pourrions bien le croire instruit et fidele; mais son autorité n'auroit pas droit de soumettre tous les esprits.

Cette période a trois membres, formés chacun par une phrase relative par un rapport de dépendance. L'ordre naturel et analytique demanderoit qu'elle fût construite ainsi : *Nous pourrions bien*

croire Moïse instruit et fidele, s'il nous mettoit en main les ecritures sans nous prouver sa mission; mais son autorité n'auroit pas droit, etc.

Dans cet ordre, la premiere phrase expose ce qu'on pourroit croire de Moïse; la seconde jointe à la premiere par la conjonction *si*, présente l'hypothese dans laquelle nous pourrions croire Moïse instruit et fidele; et la troisieme jointe à la précédente par la conjonction *mais*, annonce qu'on n'entend pas que l'autorité seule de Moïse doive soumettre tous les esprits. « La période de » trois membres que l'on vient de citer de *l'ou-* » *vrage des six jours*, dit M. Beauzée, auroit un » quatrieme membre, si l'on y ajoutoit, par » exemple, la raison du troisieme, *parce qu'un* » *témoignage purement humain peut être suspect* » *d'erreur ou d'infidélité.* »

Ce quatrieme membre, ajouté par M. Beauzée à la période tirée de l'ouvrage des six jours, nous prouve que la définition qu'il a donnée de la période n'a pas toute la justesse requise. Il veut que le sens de la période soit exprimé au moyen de différentes phrases tellement liées ensemble que les unes supposent nécessairement les autres pour la plénitude du sens. Dans la période de l'ouvrage des six jours, le sens avoit toute sa plénitude avec trois membres seulement; et les trois phrases qui formoient la période, ne supposoient pas nécessairement la quatrieme, puisque le sens etoit complet et fini avant que M. Beauzée l'eût ajoutée. Ainsi je crois qu'on peut s'en tenir à la définition que

j'ai donnée, et qui est conçue ainsi : *La période est un concours de propositions relatives entre elles par un rapport de dépendance pour former un sens complet et fini.*

Cette observation est relative à la grammaire; mais je crois qu'on peut encore, à l'occasion de l'ajouté de M. Beauzée, faire une autre remarque moins grammaticale que logique. Si l'on juge qu'on pourroit croire Moïse instruit et *fidele* lorsqu'il nous met en main les ecritures, on ne peut pas ensuite dire que son autorité n'auroit pas droit de soumettre tous les esprits, par la raison qu'un témoignage humain est suspect d'infidélité: si on le croit fidele, son témoignage ne peut pas être suspect d'infidélité.

Les rhéteurs admettent une autre espece de période, qui n'est point formée de phrases relatives et liées ensemble par des conjonctions; c'est une suite de phrases détachées et courtes, qu'ils appellent incises: mais cette espece de période n'est pas du ressort de la grammaire, et je crois inutile d'en parler ici.

On peut voir, par l'explication qu'on vient de donner, et par les exemples qu'on a rapportés, que les membres qui composent les périodes ne peuvent être que des phrases relatives par un rapport de dépendance, et nullement par un rapport d'assemblage; que par conséquent elles ne peuvent pas être liées par des conjonctions copulatives, disjonctives, ni alternatives, qui lient les relatives par un rapport d'assemblage; mais qu'elles peu-

vent l'être par des conjonctions adversatives, motivales, et autres semblables, telles que *mais*, *puisque*, *parce que*, *quoique*, *car*, etc.

Lorsqu'il se trouve quelques additions à l'un des membres d'une phrase, soit détachée, soit relative; si ces additions forment elles-mêmes des phrases, elles sont nommées incidentes, et le surplus de la phrase à laquelle ces additions sont faites, se nomme phrase principale. Ainsi,

Phrase principale.

3° La phrase principale, relativement à l'incidente, est celle qui contient ce qu'on veut principalement faire entendre.

Phrase incidente.

4° La phrase incidente est celle qui est ajoutée pour déterminer ou expliquer un des membres grammaticaux de la principale. Exemples:

1. La gloire qui vient de la vertu a un eclat immortel;

2. J'ai lu les livres que vous m'avez envoyés;

3. Cette femme est la personne que vous cherchez;

4. On doit pardonner à l'homme qui se repent sincerement;

5. Il est parvenu à cette place par des voies qui ne lui font pas honneur.

Dans le premier exemple, la phrase principale est, *la gloire a un eclat immortel*: vous voulez faire entendre qu'il y a une gloire qui a un eclat immortel; mais vous n'entendez pas attribuer un eclat immortel à la gloire en général ou à toute sorte de gloire: il a fallu déterminer l'espece de gloire dont vous entendez parler, et vous le faites

par une phrase incidente, *qui vient de la vertu.* Et cette phrase incidente, en complétant le sujet grammatical de la phrase principale, en forme avec lui le sujet complexe et logique. Elle est incidente au sujet, parce qu'elle tombe sur le sujet dont elle détermine la signification. Le mot *incidente* vient du latin, *incidere,* qui veut dire, *tomber dans* ou *sur.*

Le second exemple offre une phrase incidente à l'objet de la principale, *j'ai lu les livres.* L'objet grammatical *les livres*, est complété par la phrase incidente qui en détermine et restreint l'idée à *ceux que vous m'avez envoyés*, et non à d'autres.

Dans le troisieme exemple, c'est l'attribut *la personne*, qui est complété et déterminé par la phrase incidente, *que vous cherchez.*

Dans le quatrieme, c'est le terme *à l'homme* sur qui tombe la phrase incidente, *qui se repent sincerement.*

Enfin, dans le cinquieme, la phrase incidente, *qui ne lui font pas honneur,* complete le circonstanciel grammatical, *par des voies*, et forme avec lui le circonstanciel complexe et logique, *par des voies qui ne lui font pas honneur.*

Il est aisé de voir que toutes ces phrases incidentes sont des parties intégrantes des principales dans lesquelles elles se trouvent employées, et que séparées des principales, elles n'offriroient aucun sens.

On voit aussi qu'elles sont toutes formées de tous les membres nécessaires pour constituer une

phrase. La premiere, outre le sujet, *qui*, et l'attribut, *vient*, qui seuls suffisent pour former une phrase, comprend encore un terme, *de la vertu*. Dans la seconde on voit un objet, *que*, un sujet, *vous*, un attribut, *avez envoyés*, et un terme, *me*, ou *à moi*. Dans la troisieme, on trouve un objet, *que*, un sujet, *vous*, un attribut *cherchez*. La quatrieme présente un sujet dans *qui*, un attribut dans *se repent*, et un circonstanciel dans *sincerêment*. Enfin la derniere offre un sujet dans *qui*, un attribut négatif dans *ne font pas*, un terme dans *lui*, et un objet dans *honneur*.

Toutes ces phrases sont intégrantes des principales dans lesquelles elles sont comme enclavées, puisqu'elles sont attachées à un de leurs membres qu'elles modifient ; à la différence des phrases relatives, dont sont formées les périodes, et dont on ne peut pas dire qu'elles modifient en aucune maniere un des membres grammaticaux d'une phrase principale.

Les phrases incidentes sont de deux especes. Les unes sont restrictives ou déterminatives, les autres sont qualificatives ou explicatives.

dentes
ictives
déter-
atives.

Les incidentes restrictives ou déterminatives, restreignent l'idée du mot qui forme le membre grammatical auquel elles sont jointes, et le déterminent à une moindre latitude que celle que présente ce mot, avec lequel elles forment un membre logique. On peut voir des exemples de ces especes d'incidentes déterminatives dans les cinq phrases qu'on vient d'examiner. Dans la premiere phrase,

la gloire qui vient de la vertu a un eclat immortel, la phrase incidente détermine la gloire qui a un eclat immortel, et la restreint à celle qui vient de la vertu; et ainsi des autres.

Lorsque les additions faites à un membre grammatical de la phrase principale n'en restreignent pas l'idée à une latitude moindre que celle que présente le mot auquel elles sont ajoutées, qu'elles ne font que le qualifier ou qu'expliquer ce qu'on entend par ce mot; si ces additions sont faites par des phrases incidentes, ces phrases sont simplement explicatives ou qualificatives, et elles peuvent être retranchées sans que leur retranchement nuise à la plénitude du sens. Exemples :

Les savants, qui sont plus instruits que le commun des hommes, devroient aussi les surpasser en sagesse.

Les passions, qui sont les maladies de l'ame, ne viennent que de notre révolte contre la raison.

Pourquoi faire de la peine à cet homme, lui, qui n'en a jamais fait à personne?

La phrase incidente, *qui sont plus instruits que le commun des hommes*, est explicative du sujet grammatical du premier exemple. La principale est, *les savans devroient surpasser en sagesse le commun des hommes*. Cette phrase dit tout, et le retranchement de l'incidente n'en altéreroit nullement le sens ; parce que ce qu'on attribue aux savants convient à tous les savants, et que la phrase incidente ne restreint pas l'idée des savants à ceux

qui sont plus instruits que le commun des hommes, puisqu'ils sont tous plus instruits que ceux qui ne sont pas savants. Cette phrase incidente ne fait donc que qualifier les savants, et expliquer ce qu'on entend par ce mot. Aussi cette phrase et toutes les autres de même espece doivent être mises entre deux virgules, et demandent un repos avant et après, tandis que les déterminatives doivent s'écrire sans virgules et se prononcer de suite et sans repos.

On peut appliquer au second exemple ce qu'on vient de dire sur le premier. *Qui sont les maladies de l'ame*, explique ce qu'on entend par les passions, et le sens de la phrase principale seroit toujours le même quand la phrase incidente seroit retranchée.

Il en est de même du troisieme exemple. *Lui, qui n'en a jamais fait à personne*, est un adjoint explicatif du terminatif, *à cet homme*; on peut egalement le supprimer.

Il y a trois moyens pour distinguer une déterminative d'une incidente purement explicative: ces moyens sont indiqués par M. Beauzée.

1° Lorsqu'une incidente est explicative, au lieu de la lier à l'antécédent par le mot conjonctif destiné à cette fin, on peut la rendre principale et la lier à l'autre phrase principale par l'une des deux conjonctions causatives *car*, *puisque*, ou par quelqu'autre expression qui ait tout à-la-fois le sens conjonctif et le sens causatif, comme parce que, vu que, par la raison que, etc.

« Ainsi, au lieu de dire, *les savants, qui sont* » *plus instruits que le commun des hommes, de-* » *vroient aussi les surpasser en sagesse :* on peut » dire, *puisque les savans sont plus instruits que* » *le commun des hommes, ils devroient aussi les* » *surpasser en sagesse*; ou bien, *les savants de-* » *vroient surpasser le commun des hommes en* » *sagesse, car ils sont plus instruits qu'eux*; ou » bien, *parce qu'ils sont*, ou *par la raison qu'ils* » *sont plus instruits qu'eux.*

» 2° On peut retrancher la proposition inci- » dente explicative de la principale, sans altérer » le sens de celle-ci; parce que, l'incidente n'e- » tant alors qu'un développement de l'idée anté- » cédente, elle n'en est en quelque sorte qu'une » seconde expression, absolument inutile au sens » de la proposition principale, quoiqu'elle serve » à en rendre la vérité plus sensible.

» Ainsi, au lieu de dire, *les savants qui sont* » *plus instruits que le commun des hommes, de-* » *vroient aussi les surpasser en sagesse ;* on peut » dire, *les savants devroient surpasser en sagesse* » *le commun des hommes*, parce que la proposition » principale conservant toujours le même sujet » et le même attribut, elle conserve aussi le même » sens et sur-tout la même vérité : l'aiguille d'un » cadran n'est pas l'heure, quoiqu'elle la montre; » l'incidente explicative ne fait pas la vérité de la » principale, quoiqu'elle la prouve.

» 3° On peut encore, sans altérer la vérité, » substituer l'antécédent au mot conjonctif, pour

» transformer la proposition incidente explicative » en principale, *en soumettant alors l'antécédent » à la même syntaxe que le mot conjonctif dont » il prend la place* (1). La proposition incidente » ne peut être explicative qu'à cette condition, » parce qu'elle doit être le vrai développement de » l'idée antécédente.

» Ainsi, quand on a la proposition complexe, » *les savants, qui sont plus instruits que le com-* » *mun des hommes, devroient aussi les surpasser* » *en sagesse*; on peut dire avec la même vérité, » *les savants sont plus instruits que le commun* » *des hommes.* Ce seroit la même chose des au- » tres propositions explicatives, etc. »

Mais dans les phrases incidentes déterminatives, on ne pourroit pas supprimer le mot conjonctif et en faire une phrase principale. Si de la phrase que nous avons rapportée plus haut, *la gloire qui vient de la vertu a un eclat immortel*, on vouloit prendre l'incidente déterminative pour

---

(1) J'avoue ingénument que je ne comprends pas ce qu'entend M. Beauzée lorsqu'il dit qu'il faut *soumettre l'antécédent à la même syntaxe que le mot conjonctif dont il prend la place.* L'antécédent, dans la phrase qu'il examine, est, *les savants*, qu'il substitue au conjonctif *qui.* Or cet antécédent ne peut pas être soumis à la syntaxe. Il n'est pas régi par un autre mot : c'est lui au contraire qui soumet les autres mots qui sont sous sa dépendance. Il soumet l'attribut *sont instruits* à figurer à la troisieme personne, au pluriel et au masculin : il est le sujet de la phrase, et il a droit de faire la loi à l'attribut.

en faire une principale, et dire, *la gloire vient de la vertu*, cette proposition n'auroit pas la même vérité que la premiere.

Nous avons dit que dans chacune des phrases détachées et relatives, on peut distinguer la principale de l'incidente ; mais nous n'avons pas prétendu que toutes doivent contenir des phrases incidentes : nous avons même donné des exemples de phrases détachées et de relatives dans lesquelles il ne se trouve aucune incidente. Il nous reste à faire voir que les phrases relatives peuvent aussi se distinguer en principales et incidentes. Un seul exemple suffira.

Non-seulement le style doit être dégagé de toute superfluité, il doit être encore débarrassé de tout ce qui se supplée aisément.

Qui se supplée aisément, est une phrase incidente au terme du second membre de la période, il détermine ces mots, *de tout ce*, ou *de tous les mots* qui se suppléent aisément.

L'abbé de Condillac admet une autre sorte de phrase dépendante de la principale ; il l'appelle *subordonnée*. C'est celle qui ne détermine ni ne qualifie aucun membre exprimé de la principale, mais qui seule forme le membre de la phrase, comme dans les exemples suivants :

Je sais que vous avez ecrit au ministre.

On ignore où il est logé.

Il ne m'a pas dit quand il reviendra.

Il lit en se promenant, etc.

Dans le premier exemple, *que vous avez ecrit*

au ministre, est l'objet de *je sais*. Cet objet est formé d'une phrase incidente qui ne paroît pas tomber sur un objet grammatical. C'est sans doute la raison pourquoi l'abbé de Condillac aime mieux la qualifier de subordonnée que d'incidente. Mais l'objet grammatical est supprimé par ellipse, et il est aisé de le rétablir : *je sais* une chose qui est, *vous avez ecrit au ministre*. Dans le second, *on ignore où il est logé*; suppléez *le lieu* où il est logé. Dans le troisieme, *il ne m'a pas dit* le jour auquel *il reviendra*. Dans le quatrieme, *il lit en se promenant;* suppléez, *dans le temps* qu'il se promene. Cette analyse nous fait voir que ces phrases subordonnées sont de véritables phrases incidentes elliptiques. Ainsi il me paroît qu'il seroit superflu de distinguer les subordonnées des incidentes, d'autant que toutes les phrases incidentes sont subordonnées à la principale : et l'on peut les qualifier indifféremment d'incidentes ou de subordonnées; sauf à désigner par la double qualification d'incidentes elliptiques, celles que l'abbé de Condillac appelle subordonnées. L'abbé Girard ne les distingue pas; il les comprend toutes les deux sous la désignation de phrases subordinatives. Mais il me paroît que le mot de *subordinatif* est ici mal appliqué. Tous les mots latins terminés en *ivus*, et les françois en *if*, expriment la propriété de faire, mais n'expriment pas l'acte. Je vais rendre ceci plus sensible par des exemples. Un *lénitif* sert à adoucir, mais il n'est pas *adouci*, ce qui seroit l'acte ou l'effet qui ré-

sulte de l'opération d'adoucir ; un *conjonctif* sert à joindre, mais il n'est pas joint ; un *palliatif* sert à couvrir, mais il n'est pas couvert. De même un *subordinatif* est ce qui sert à subordonner, mais il n'est pas subordonné. On pourroit dire, par exemple, que dans cette phrase, *l'homme qui est venu a dit*, etc., le mot *qui* est subordinatif, parce qu'il sert à marquer la subordination ; et que, *qui est venu*, est une phrase *subordonnée* à la principale, *l'homme m'a dit* : mais on ne peut pas la regarder comme subordinative. La même chose ne peut pas être en même temps l'acte et l'action, ou l'effet et la cause. *Subordonné* exprime donc l'acte produit, abstraction faite de l'action et de l'instrument dont on s'est servi pour produire l'acte. Ainsi on doit dire qu'une phrase incidente est, non *subordinative*, mais *subordonnée*.

II°. Phrase considérée par rapport à l'enonciation de ses membres.

Si l'on considere la phrase par rapport à l'enonciation de ses membres ; elle est explicite ou implicite ; complete ou incomplete ; c'est-à-dire, pleine ou elliptique.

1° La phrase est explicite, lorsque tous les membres nécessaires à l'enonciation du sens qu'elle présente y sont explicitement et séparément enoncés, comme, *la terre tourne autour du soleil.*

Cette phrase présente trois membres qui sont énoncés explicitement, c'est-à-dire, chacun par un mot ou une expression qui lui est propre. On

y voit un sujet, *la terre*; un attribut, *tourne*; un terme, *autour du soleil.*

2° Une phrase est implicite, lorsque tous les membres qui la composent y sont enoncés, non séparément, mais implicitement; c'est-à-dire, lorsqu'un des mots dont elle est composée annonce, par sa forme, qu'il comprend en lui plus d'un membre. Le mot *implicite* est formé du latin *implicare, entrelacer, envelopper, contenir dans*; en sorte qu'un membre de phrase est implicite, lorsqu'il contient deux ou plusieurs des membres. *Explicite* au contraire est formé d'*explicare, déplier, etaler, tirer de*; en sorte qu'un nombre est explicite lorsqu'il n'en contient pas plusieurs. Ainsi *moriemur* est une proposition latine, qui se rend en françois par deux mots, *nous mourrons.* La proposition françoise est explicite: elle contient un sujet, *nous*, et un attribut, *mourrons*; et elle est formée de deux membres explicitement et séparément enoncés. La proposition latine, *moriemur*, est implicite, en ce qu'elle enonce deux membres en un seul mot, dont la terminaison annonce qu'il comprend à la fois le sujet et l'attribut.

Nous avons en françois des phrases implicites en moins grand nombre qu'en latin, parce que nos verbes marchent rarement sans être accompagnés d'un sujet. Je ne vois que l'impératif dont la terminaison marque en même temps le sujet et l'attribut, encore n'est-ce qu'aux secondes personnes du singulier et du pluriel, et à la premiere du pluriel seulement. On dit, *viens, venez, allons.*

La

La forme de ces verbes annonce qu'ils contiennent en eux, non-seulement un attribut, mais encore un sujet. La forme de la premiere phrase annonce que le sujet est un pronom de la seconde personne au singulier, celle de la seconde annonce un sujet de la seconde personne au pluriel, et celle de la troisieme annonce que le sujet est un pronom de la premiere personne au pluriel.

3° La phrase est complete ou pleine, lorsque tous les membres dont elle est composée y sont enoncés, soit explicitement, soit implicitement; en sorte qu'on ne soit pas obligé d'en rétablir aucun pour en faire l'analyse. Exemples:

Le cœur trompe souvent l'esprit.

Monsieur, j'ai envoyé par un exprès à votre avocat le mémoire que vous m'avez chargé de lui faire parvenir.

Le premier exemple est énoncé en quatre membres et le second en six. Rien n'y est sous-entendu, par conséquent il n'y a rien à y suppléer. Elles sont completes et pleines.

4° La phrase est incomplete ou elliptique lorsque l'un des principaux membres, le sujet ou l'attribut ne se trouve pas expressément enoncé, et qu'on est obligé de le rétablir, au moins dans son esprit pour l'intelligence du sens. Quelquefois même ni l'un ni l'autre de ces deux membres ne se trouve exprimé. Exemples:

Qui a fait cela? mon frere.

Comment faire?

Cet homme est plus heureux que sage.

Oui ; non ; courage ; peut-être ; etc.

Le premier exemple présente deux phrases elliptiques. Dans l'interrogation il faut suppléer l'attribut et le sujet pour rendre la phrase pleine et complete. *Quel est celui* qui a fait cela ? La phrase principale est supprimée toute entiere par l'ellipse ; mais l'incidente, *qui a fait cela*, annonce suffisamment l'ellipse, et on supplée sans peine les mots supprimés. La réponse à cette question n'énonce explicitement qu'un sujet, *mon frere :* suppléez, *a fait cela*, ou *c'est* mon frere, ou mon frere *est celui qui a fait cela.*

Il y a ellipse du sujet et de l'attribut dans le second exemple. Suppléez, comment *dois-je* faire ?

L'analyse de la troisieme phrase doit se faire ainsi : Cet homme est heureux plus (qu'il n'est) sage. Le circonstanciel *plus que sage* est une phrase incidente dont on a supprimé par ellipse le sujet, *il*, et le verbe, *n'est*, qui doit lier l'attribut sage au sujet.

Traité de l'art d'ecrire, livre 1er. chap. 10.

« Nous voudrions, dit l'abbé de Condillac, » donner à nos expressions la rapidité de nos » pensées. Ainsi, non-seulement le style doit être » dégagé de toute superfluité, il doit encore être » débarrassé de tout ce qui se supplée facilement : » moins on emploie de mots, plus les idées sont » liées. » Voilà la cause et le fondement de l'ellipse.

Oui et *non*, sont des propositions elliptiques, qui supposent chacune une proposition toute entiere. Elles supposent en effet chacune celle à la-

quelle elles servent de réponse : *Viendrez-vous nous voir? oui;* c'est-à-dire, *je viendrai vous voir: partirez-vous? non*; c'est-à-dire, *je ne partirai pas.*

Peut-être est encore une expression elliptique, qui suppose une phrase entiere à laquelle elle sert de réponse. *Irez-vous à Paris cet eté? peut-être*; c'est-à-dire, peut-être *j'irai à Paris cet eté.* On peut aussi ne voir là que l'ellipse d'un sujet : car *peut-être* est formé de deux verbes, *peut* et *être*, qui ont dans la suite eté réunis en un seul, *peut-être*, qui a conservé sa signification originaire; et en y ajoutant un sujet, *cela*, on aura la phrase pleine et complete, *cela peut être.*

Quand on dit, *courage*, *bon*, *ferme*; ces mots seuls sont autant de phrases elliptiques, qu'on rendra pleines au moyen de quelques additions, comme, *prenez courage*, *cela est bon*, *soyez* ou *frappez ferme*, etc. En général les exclamations, les interjections, peuvent être regardées comme autant de phrases elliptiques.

Si l'on réfléchit un peu sur ce qui vient d'être dit au sujet de ces quatre sortes de phrases, on verra que la phrase pleine ou complete ne differe presque en rien de l'explicite; cependant, en y faisant bien attention, on apercevra la différence. L'explicite est complete, mais la complete n'est pas toujours explicite. Si l'on dit, *allons à la promenade*, la phrase est complete, puisque tous les membres y sont énoncés, et qu'on n'est obligé d'en rétablir aucun : mais elle est implicite en ce que le sujet n'y est pas explicitement exprimé,

qu'il n'y est enoncé qu'implicitement et confusément avec l'attribut dans le verbe *allons*, dont la terminaison annonce un sujet de la premiere personne au pluriel. Une phrase explicite est toujours complete, mais la complete est quelquefois implicite. L'explicite est opposée à l'implicite, et la complete l'est à l'elliptique.

III°. *Phrase considérée par la forme de sa structure.*

Si l'on considere la phrase par rapport à la forme de sa structure, on la trouve de quatre sortes: elle est ou expositive, ou impérative, ou interrogative, ou exclamative.

1° La phrase est expositive lorsqu'elle décrit simplement, soit en narrant, soit en faisant une hypothese, soit en tirant une conséquence. Exemple:

L'intérêt, le plaisir, et la gloire, sont les trois grands mobiles de nos actions.

Elle est expositive en faisant une hypothese, lorsqu'elle exprime une hypothese, c'est-à-dire, un fait mis en avant, duquel on tire une conséquence, ou dont on en induit une autre. Exemple:

Les hommes seroient trop heureux *si l'équité les gouvernoit tous.*

C'est le second membre de cette période qui est expositif en faisant une hypothese.

La phrase est expositive en tirant une conséquence lorsqu'elle conclut quelque chose d'une hypothese. Exemples:

Vous êtes homme, *donc vous mourrez.*

Celui qui sait se contenter de ce qu'il possede est heureux : or vous savez vous contenter de ce que vous possédez ; donc vous êtes heureux.

On voit dans le premier exemple une phrase expositive en narrant, *vous êtes homme* ; et une expositive en tirant une conséquence, *donc vous mourrez*. Le second offre un exemple des phrases dans les trois formes : la premiere, *celui qui sait se contenter de ce qu'il possede est heureux*, est expositive en narrant ; la seconde, *or vous savez vous contenter de ce que vous possédez*, est hypothétique ; et la troisieme, *donc vous êtes heureux*, est expositive en tirant une conséquencee.

2° La phrase est impérative lorsqu'elle fait entendre qu'elle exige quelque chose, soit par commandement, soit par exhortation, soit par supplication, soit par souhait : ce qui s'exécute dans notre langue, en supprimant à la premiere et à la seconde personne le pronom qui devroit être le sujet, parce qu'il est suffisamment annoncé par la terminaison du verbe. Exemples :

Fuyons la mauvaise compagnie.
N'attends pas au lendemain.
Obéissez aux autorités légitimement constituées.
Gardez-vous des appas trompeurs.

Pour la troisieme personne, on ne supprime rien ; on ajoute seulement le conjonctif *que* devant le sujet. Exemples :

Qu'on vienne ici.

Qu'ils aillent à leurs postes.

Qu'il fasse ce que j'ordonne.

Quand la phrase n'exprime qu'un simple souhait, on n'exprime pas toujours la conjonction *que* :

Fasse le ciel que la paix succede bientôt aux troubles qui nous agitent depuis si long-temps !

3°. La phrase est interrogative lorsqu'elle a un tour d'enquête, qu'elle peut prendre par maniere de question, de doute ou d'avis, comme on peut le voir dans les exemples suivants ;

Qu'avez-vous résolu ?

Que faire dans ces circonstances ?

Que ne profite-t-il de l'occasion ?

Qui pourra trouver la pierre philosophale ?

A quoi s'amuser en pareille compagnie ?

4° La phrase est exclamative lorsqu'elle annonce un mouvement de l'ame dans la personne qui parle en s'écriant. Exemples :

Que cette princesse est belle !

Que de fourbes à la cour ! que de sots à la ville !

Nous avons en françois des tours de phrases qui n'appartiennent qu'à nous : on ne les trouve pas dans les autres langues. Ces tours s'appellent *gallicismes*, du mot *gallus*, françois ou gaulois. Il seroit difficile à des jeunes gens et encore plus à des etrangers qui etudient notre langue, de se rendre raison de ces sortes de phrases, si on ne

leur aplanissoit la route. Du nombre de ces phrases sont celles-ci :

Il importe que vous partiez sur-le-champ.

Il est inutile de se donner cette peine.

Il n'appartient qu'à vous de commander ici.

Pour analyser ces phrases, il faut les tourner ainsi :

Il, (cela, savoir,) *que vous partiez sur-le-champ*, importe;

Il, (savoir) *se donner cette peine*, est inutile;

Il, (savoir) *commander ici*, n'appartient qu'à vous.

Le sujet logique de la premiere phrase est, *il*, *que vous partiez sur-le-champ*; et l'attribut est *importe*. C'est comme si l'on disoit : *votre départ sur l'heure importe*, ou, *est ce qui importe*; et ainsi des autres phrases, dont les sujets sont désignés en caractere italique. Il suffit de bien distinguer le sujet pour être en etat d'analyser la phrase et s'en rendre raison. Il est facile de faire aux deux autres phrases l'application de l'analyse que nous venons de donner de la premiere. Ainsi, pour ne pas user de répétitions ennuyeuses, nous laissons à nos lecteurs le soin de faire eux-mêmes cette application.

Si, au premier coup-d'œil, le sujet de ces phrases paroit difficile à débrouiller, il est cependant possible de le reconnoître en y donnant un peu d'attention : les rapports d'identité qui se trouvent entre le sujet, le verbe, et l'attribut, servent de guide dans cette recherche, et mettent sur

la voie. Mais il se trouve de ces gallicismes qu'il est d'autant plus difficile de ramener à l'analyse, que les rapports d'identité, qui devroient servir de fil pour se conduire dans ce labyrinthe, se trouvent absolument rompus.

Si l'on dit, *c'est lui à qui je veux parler*, ou, *c'est à lui que je veux parler*, il est possible, sans beaucoup d'effort, de ramener cette phrase à l'analyse, parce que les rapports d'identité sont conservés. *Ce* est un nom elliptique du singulier et de la troisieme personne ; *est* se trouve de même au singulier et à la troisieme personne. Ainsi sans rien changer au nombre ni à la personne, je puis donner un tour analytique à la phrase, et dire : *lui est ce*, ou, *celui à qui je veux parler*. Autre exemple : *c'est votre pere qui me l'a dit* ; je puis, en conservant les rapports d'identité, c'est-à-dire, ceux du nombre et de la personne, dire : *votre pere est ce*, ou, *celui qui me l'a dit*, ou bien, *ce*, ou, *celui qui me l'a dit est votre pere*.

Il y a un peu plus de difficulté lorsque la phrase est au pluriel, et lorsque le sujet est de la premiere ou de la seconde personne. Par exemple : *ce sont eux qui doivent venir* ; car c'est ainsi qu'on doit parler, ceux qui disent, *c'est eux*, font une faute. Mais, dira-t-on, pourquoi le rapport d'identité entre le sujet et le verbe n'est-il pas observé dans cette phrase ? Pourquoi le verbe *sont* est-il au pluriel tandis que le sujet grammatical, *ce*, est au singulier ? On ne sauroit rendre raison de cette bizarrerie ; c'est l'usage qui l'a voulu

ainsi. L'usage ; dit Vaugelas, favorise souvent des solécismes ; mais cela n'est cependant pas aussi ordinaire que le prétendent bien des gens, qui aiment mieux accuser l'usage de bizarrerie que d'avouer leur ignorance sur certains points de grammaire qui servent de regles à des constructions qui leur paroissent etranges.

Pour en revenir donc à notre phrase, *ce sont eux qui doivent venir*, l'analyse doit s'en faire ainsi : *ce*, c'est-à-dire, *ceux qui doivent venir sont eux*, ou, *eux sont ce*, ou, *ceux qui doivent venir.*

Si le sujet logique comprend un pronom de la premiere ou de la seconde personne, il y a encore interruption des rapports d'identité quant à la personne. Exemples :

C'est moi qui vous soutiendrai.

C'est toi qui as fait la faute.

Moi, dans le premier exemple, est de la premiere personne ; et *toi*, dans le second, est de la seconde : cependant le verbe *est* se trouve à la troisieme.

Dans les exemples suivants :

Ce sera nous qui l'instruirons.

C'est vous, messieurs, qui serez chargés de cette affaire.

Il y a interruption du rapport d'identité dans la personne et dans le nombre : *nous* est de la premiere personne pluriele dans la premiere phrase ; et *vous*, dans la seconde, est de la seconde personne pluriele : cependant le verbe *est* se trouve à la troisieme du singulier. On ne peut ramener ces

phrases à l'analyse qu'en suppléant ce qui a été retranché par ellipse, et en faisant accorder le verbe avec le mot qui aura été rétabli. Ainsi l'analyse nous donne les phrases suivantes :

Celui qui vous *soutiendra*, c'est moi.
Celui qui *a fait* la faute, c'est toi.
Ceux qui *t'instruiront*, ce sera nous.
Ceux qui *seront chargés* de cette affaire, ce sera vous.

Ou bien,

Moi-même je vous soutiendrai.
Toi-même as fait la faute.
Nous serons ceux qui t'instruiront.
Vous serez ceux qui seront chargés de cette affaire.

Ces gallicismes se sont introduits dans un temps de barbarie, où la langue n'étoit encore soumise à aucune regle certaine, et n'étoit même pas bien connue. L'habitude en étoit contractée avant qu'on eût peut-être songé qu'il fût possible d'assujettir la langue à des regles fixes : la brieveté de ces formules, jointe à l'impossibilité de détruire un abus si profondément enraciné, leur a donné force de loi; et il faut s'y soumettre. (*Voyez le discours sur les pronoms.*)

Après avoir fait connoître les différents membres dont toute phrase peut être construite ; après avoir distingué les membres composés des membres simples, les complexes des incomplexes; et après avoir indiqué les caracteres distinctifs des différentes sortes de phrases, considérées par le

sens qu'elles présentent, par l'enonciation de leurs membres, et par la forme de leur structure, il est à propos de faire sentir la justesse des principes et des regles que j'ai exposés, et d'en faire, comme je l'ai promis, l'application à une période tirée du discours de Boileau au roi. On y trouvera des phrases relatives par un rapport de dépendance; d'autres, relatives par un rapport d'assemblage; des phrases incidentes restrictives et des qualificatives, et des phrases elliptiques. Je les examinerai et les analyserai sous ces différents points de vue.

Analyse d'une période.

« Grand roi, si jusqu'ici, par un trait de prudence,
» J'ai demeuré pour toi dans un humble silence;
» Ce n'est pas que mon cœur, vainement suspendu,
» Balance pour t'offrir un encens qui t'est dû:
» Mais je sais peu louer, et ma muse tremblante
» Fuit d'un si grand fardeau la charge trop pesante;
» Et dans ce haut éclat où tu te viens offrir,
» Touchant à tes lauriers, craindroit de les flétrir. »

Ces huit vers offrent une période de trois membres, dont le premier finit avec le second vers, le second finit avec le quatrieme vers, et le troisieme occupe les quatre derniers vers. Ces trois membres sont formés de trois phrases relatives par des rapports de dépendance.

Membres de cette phrase sous le point de vue général.

En examinant l'une après l'autre chacune de ces trois phrases relatives, on voit que la premiere enonce un adjoint par ces mots, *grand roi*; un conjonctif par *si*; un sujet par *je*; un attribut dans *ai demeuré*; un circonstanciel dans ces mots, *par un trait de prudence*; un second cir-

constanciel par *jusqu'ici*: et deux termes dans *pour toi* et *dans un humble silence.*

Membres simples ou composés, complexes ou incomplexes.

L'adjoint, *grand roi*, est simple et complexe: simple, en ce qu'il ne présente qu'une seule idée principale par *roi*; complexe, en ce que l'idée de *roi* est complétée par le qualificatif *grand.* Le conjonctif *si* est simple et incomplexe. Le sujet *je* est pareillement simple et incomplexe. L'attribut *ai demeuré*, quoique formé de l'auxiliaire et du participe ou supin, est pareillement simple et incomplexe. Le premier circonstanciel, *par un trait de prudence*, est simple et complexe: simple, en ce qu'il ne présente qu'une idée principale, *par un trait*; et complexe, en ce que le mot principal est déterminé par le mot *prudence.* Le second circonstanciel *jusqu'ici*, est simple et complexe: il est formé de deux mots qui ne présentent qu'une idée. Le premier terminatif, *pour toi*, est simple et incomplexe, quoique formé de la préposition *pour* et du pronom *toi*: on a vu que la préposition ne peut pas rendre un membre complexe, parce qu'elle ne fait que marquer un rapport entre le terme antécédent, *ai demeuré*, et le conséquent, *toi*, sans ajouter aucune idée accessoire au terme conséquent. Le second terminatif, *dans un humble silence*, est simple et complexe; simple, en ce qu'il ne présente qu'une idée principale dans *silence*; et complexe en ce que l'idée de *silence* est déterminée par celle d'*humble.*

Rapports d'identité.

Il y a rapport d'identité entre les deux mots qui forment l'adjoint *grand roi: roi* etant du mas-

culin et au singulier, l'adjectif *grand* est pareillement au masculin et au singulier. Le sujet *je*, etant de la premiere personne et au singulier, assujettit le verbe *ai demeuré*, à la premiere personne et au singulier; il y a par conséquent entre eux un rapport d'identité. Le même rapport subsiste entre *un* et *trait*; et entre *humble* et *silence*. Ce rapport fait le fondement de la concordance, selon laquelle les mots doivent s'accorder en genre, en nombre, et en personne.

Les rapports qui se trouvent entre l'attribut, les terminatifs, les objets et les circonstanciels, ainsi que ceux qui sont entre les substantifs dont les uns servent de compléments aux autres, ne sont point des rapports d'identité; puisque ces mots ne s'accordent pas entre eux en genre, en nombre, et en personne: mais ce sont des rapports de détermination, c'est-à-dire, des rapports qui déterminent la place que chacun d'eux doit occuper dans l'ordre analytique, et le sens qui résulte de leur arrangement. Rapports de détermination.

En considérant cette phrase par rapport au sens, elle est relative avec les suivantes, par un rapport de dépendance. Le sens en est formé, et il n'y manque aucun membre; par conséquent elle est complete ou pleine, si on la considere par l'enonciation de ses membres. Enfin elle est expositive en faisant une hypothese si on la considere par la forme de sa structure; et cette hypothese est annoncée par la conjonction hypothétique *si*.

Le second membre de la période est enoncé par les deux vers suivants :

« Ce n'est pas que mon cœur, vainement suspendu,
» Balance pour t'offrir un encens qui t'est dû. »

Le sujet grammatical de ce second membre de période est *ce*. L'attribut est exprimé par le surplus des deux vers. (*Ce* ou cette raison qui fait que j'ai demeuré pour toi dans un humble silence), *n'est pas que mon cœur, vainement suspendu, balance pour t'offrir un encens qui t'est dû* ; et ces mots, *n'est pas que mon cœur balance*, etc., forment l'attribut. Mais cet attribut contient des phrases incidentes.

Mon cœur est le sujet grammatical de l'attribut *balance*, attribut principal de la phrase incidente; et le sujet logique est, *mon cœur vainement suspendu*. Ce sujet logique contient une phrase incidente, elliptique et qualificative, ou explicative, *vainement suspendu*, ou, *qui seroit vainement suspendu*. *Qui seroit*, sont deux mots sous-entendus par ellipse. *Qui*, est le sujet de la proposition incidente elliptique ; *seroit suspendu*, en est l'attribut ; et *vainement*, en est le membre circonstanciel, qui exprime la maniere dont le cœur seroit suspendu.

Pour t'offrir un encens qui t'est dû, est le terme de l'action ou de l'attribution, *balance* ; et ce terme contient une phrase incidente restrictive ou déterminative : c'est comme si l'on disoit, *pour qu'il t'offre un encens qui t'est dû* : *il*, seroit le

sujet ; *offre*, l'attribut ; et *un encens qui t'est dû*, l'objet. Cet objet se subdivise encore, et comprend une autre phrase incidente. *Qui*, en est le sujet ; *te*, le terminatif ; et *est dû*, l'attribut. Cette phrase incidente est restrictive ou déterminative.

La phrase incidente elliptique, *vainement suspendu*, qui est qualificative, et sans laquelle la phrase principale auroit toujours le même sens, est mise entre deux virgules ; et la proposition incidente, *qui t'est dû*, qui est restrictive ou déterminative, et sans laquelle le sens ne seroit pas le même, est écrite de suite et sans virgule : elle doit par conséquent être prononcée sans aucun repos entre *encens* et *qui t'est dû* ; tandis que l'autre, qui n'est que qualificative, et dont la suppression ne changeroit rien au sens, demande un repos entre *mon cœur* et *vainement*, et entre *suspendu* et *balance*.

Il est inutile d'entrer dans aucun détail pour distinguer les membres incomplexes des complexes, comme on l'a fait au sujet du premier membre de la période ; il est aisé de ne pas s'y méprendre ; et l'on voit d'abord que tous les membres de cette phrase sont simples. Les rapports, soit d'identité, soit de détermination qui s'y rencontrent sont pareillement faciles à distinguer, si l'on n'a pas oublié que le rapport d'identité est le fondement de la concordance, et que celui de détermination l'est de la syntaxe.

Ce second membre de la période est une phrase relative par un rapport de dépendance avec celle

qui forme le premier membre, si on la considere par rapport au sens : elle est complete si on la considere par l'enonciation de ses membres, puisqu'il n'y a aucun membre qui n'y soit exprimé : enfin elle est expositive, si on la considere par rapport à la forme de sa structure.

Le dernier membre de cette période est un peu plus compliqué que les deux autres : l'analyse en est un peu plus difficile à faire, et demande un peu plus d'attention.

« Mais je sais peu louer, et ma muse tremblante
» Fuit d'un si grand fardeau la charge trop pesante ;
» Et dans ce haut eclat où tu te viens offrir,
» Touchant à tes lauriers, craindroit de les flétrir. »

Ce dernier membre présente d'abord un conjonctif dans la conjonction *mais*, qui le lie aux deux premiers ; un sujet par *je* ; un attribut par *sais* ; un objet par *louer* ; un circonstanciel par *peu*. Tous ces membres de phrases sont simples et incomplexes. Cette phrase est relative avec les précédentes, par un rapport de dépendance ; elle explique les raisons qui font que l'auteur reste dans le silence : mais elle est relative avec la suivante, par un rapport d'assemblage ; elle est liée à celle-ci par la conjonction copulative *et*. Cette seconde proposition présente une autre raison du silence. Ses membres sont, 1° un conjonctif *et* ; 2° un sujet simple et complexe, *ma muse tremblante* ; 3° un attribut simple et incomplexe, *fuit* ; 4° un objet par, *la charge trop pesante d'un si grand fardeau*. Cet objet est simple et complexe.

Il

Il est complexe ; tant parce que l'objet grammatical *la charge* est complété par les mots *d'un si grand fardeau*, qui en déterminent la signification, que parce que ce même objet est encore accompagné d'une phrase subordonnée ou incidente elliptique *trop pesante*. En rétablissant les mots supprimés par ellipse, on aura la phrase suivante, (*qui est*) *trop pesante*, dont *qui* est le sujet ; *est pesante*, l'attribut ; et *trop*, le circonstanciel. On pourroit encore trouver une phrase incidente elliptique, déterminative du mot *fardeau*, *d'un fardeau* (*qui est*) *si grand*, dont *qui* est le sujet ; *est grand*, l'attribut ; et *si*, circonstanciel. Ces phrases incidentes sont déterminatives.

Le sujet de cette phrase relative par un rapport d'assemblage est, *ma muse tremblante ;* et ce sujet a deux attributs, savoir : *fuit*, qui commence le vers qui suit ; et *craindroit*, qui se trouve au dernier vers. C'est la muse tremblante qui fuit la charge, et qui craindroit de flétrir les lauriers. L'attribut présentant deux idées, est donc composé.

Les deux derniers vers offrent encore une phrase relative par un rapport d'assemblage avec la précédente, et se trouvent avoir avec elle un sujet commun, *ma muse tremblante*. L'attribut est *craindroit* ; et l'objet, *de flétrir*. La préposition *de* n'empêche pas ce verbe d'être l'objet ; parce qu'on dit, *craindre quelque chose*, et non, *craindre de quelque chose*, et que cette préposition n'est ajoutée là que pour la grace du discours : c'est une

préposition purement euphonique. Le pronom *les* est l'objet de *flétrir*. *Touchant à tes lauriers* est un circonstanciel ; c'est comme si l'on disoit, *au moment qu'elle toucheroit à tes lauriers. Elle*, seroit le sujet; *toucheroit*, attribut; et *à tes lauriers*, terme. Puisqu'on est obligé de suppléer un sujet à cette phrase, qui est incidente, attendu qu'elle forme le membre circonstanciel de la phrase principale, elle est elliptique, et en même temps déterminative de *au moment*.

Et dans ce haut éclat où tu te viens offrir, présente encore un circonstanciel sous la dépendance de l'attribut *craindroit*. Ce circonstanciel contient encore une phrase incidente déterminative. *Où* en est le terme; *tu*, le sujet; *te*, l'objet sous la dépendance d'*offrir*, et *viens offrir* est l'attribut.

Je crois devoir répéter ici, avant de finir, que tous les adjectifs qui qualifient un nom quelconque dans une phrase, peuvent être considérés comme des phrases incidentes elliptiques, auxquelles on pourra rendre leur plénitude en y ajoutant l'adjectif conjonctif *qui*, et le verbe abstrait, qui en ont été retranchés par ellipse et pour une plus grande concision. Exemples :

J'ai reçu une bonne nouvelle; c'est-à-dire, j'ai reçu une nouvelle (qui est) bonne : *qui* est le sujet; *est bonne* l'attribut.

Si je voyois des hommes raisonnables. C'est comme si l'on disoit : si je voyois des hommes (qui fussent) raisonnables.

Il a fait une action plus digne de blâme que de

louange, c'est-à-dire, une action (qui est) digne de blâme plus qu' (elle n'est digne) de louange.

Dans cette derniere proposition, *qui* est le sujet d'une phrase incidente; *est digne* en est l'attribut; *de blâme* est le terminatif; et *plus que de louange*, ou *plus qu'elle n'est digne de louange*, est le circonstanciel. Ce circonstanciel contient une phrase incidente. *Elle* en est le sujet; *n'est digne*, l'attribut; et *de louange*, le terme. Ainsi des autres cas semblables où il se trouve des adjectifs.

FIN.

RAPPORT

SUR

LE SAUVAGE DE L'AVEYRON.

RAPPORT

SUR

UN SAUVAGE DE LAVEYRON.

RAPPORT

FAIT

À SON EXCELLENCE

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

SUR LES NOUVEAUX DÉVELOPPEMENS ET L'ÉTAT ACTUEL DU SAUVAGE DE L'AVEYRON;

PAR (E. M.) ITARD,

DOCTEUR EN MÉDECINE, MÉDECIN DE L'INSTITUTION IMPÉRIALE DES SOURDS-MUETS.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU GOUVERNEMENT.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE.
1807.

I.re LETTRE

DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

À M.r ITARD,

MÉDECIN DE L'INSTITUTION IMPÉRIALE DES SOURDS-MUETS DE NAISSANCE.

Paris, le 13 Juin 1806.

JE sais, Monsieur, que vous avez donné des soins aussi généreux qu'assidus à l'éducation du jeune Victor, qui vous fut confié, il y a cinq ans. Il importe à l'humanité et à la science d'en connoître le résultat. Je vous invite donc à m'en transmettre un compte détaillé, qui me mette à même de comparer l'état dans lequel il étoit à son arrivée, avec celui où il se trouve aujourd'hui, et d'apprécier les espérances qu'on peut conserver sur cet enfant, et le genre de destination qu'on

peut lui assigner. J'engagerai la troisième classe de l'Institut national à nommer une commission pour prendre connoissance du travail que vous m'aurez adressé, et pour suivre auprès de votre élève l'application des méthodes que vous avez imaginées. Vous ne devez voir dans ces mesures que le desir de rendre justice à votre zèle.

J'ai l'honneur de vous saluer.

CHAMPAGNY.

II.e LETTRE

DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

À M.r ITARD,

MÉDECIN DE L'INSTITUTION IMPÉRIALE DES SOURDS-MUETS DE NAISSANCE.

Paris, le 23 Septembre 1806.

J'ai lu, Monsieur, avec le plus grand intérêt, le rapport que vous m'avez adressé, le 18 de ce mois, sur l'éducation et le traitement du jeune homme confié à vos soins, qu'on a désigné sous le nom de *Sauvage de l'Aveyron*,

et l'écrit que vous avez publié il y a quelques années sur ses premiers développemens. Je vous remercie de m'avoir communiqué le résultat d'un travail qui atteste également et votre zèle et vos talens ; je viens de l'adresser à l'Institut national, en l'engageant à l'examiner et à me transmettre son opinion.

J'ai l'honneur de vous saluer.

CHAMPAGNY.

III.e LETTRE

DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

À M.r ITARD,

MÉDECIN DE L'INSTITUTION IMPÉRIALE DES SOURDS-MUETS DE NAISSANCE.

Paris, le 26 Novembre 1806.

MONSIEUR, la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut national, en me transmettant son opinion sur le rapport que vous m'avez adressé relativement à l'éducation du jeune homme de l'Aveyron confié à vos soins, m'annonce, qu'après l'avoir examiné avec autant d'attention que d'intérêt, elle a reconnu qu'il vous étoit impossible de mettre dans vos leçons, dans vos exercices et vos expériences, plus d'intelligence, de sagacité, de patience et de courage. Il m'est infiniment agréable, Monsieur, en vous faisant connoître l'idée avantageuse que cette compagnie a prise

de vos travaux, de pouvoir vous donner en même temps un témoignage de ma satisfaction pour des soins dans lesquels vous avez apporté autant de zèle que de désintéressement.

Je fais imprimer aux frais du Gouvernement, et à l'Imprimerie impériale, votre rapport, dans lequel les hommes qui se livrent à l'éducation de l'enfance, pourront trouver des vues neuves et utiles. J'ai donné ordre qu'on mît le plus grand nombre des exemplaires à votre disposition. Je vous engage à continuer, pour l'entier développement des facultés du jeune Victor, les efforts qui ont produit déjà un si heureux résultat, et à examiner si le moment ne seroit pas venu où on pourroit lui faire apprendre avec fruit quelque métier mécanique.

Je désire que vous puissiez trouver dans les éloges que vous avez mérités, la juste récompense de vos soins, et l'encouragement le plus digne de vous.

J'ai l'honneur de vous saluer.

CHAMPAGNY.

LETTRE

DE M.r DACIER,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA CLASSE D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE ANCIENNE DE L'INSTITUT,

A S. E. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Paris, le 15 Novembre 1806.

MONSEIGNEUR,

J'AI l'honneur de renvoyer à votre Excellence le mémoire de M. Itard, sur les développemens et l'état actuel du jeune homme connu sous la dénomination de *Sauvage de l'Aveyron*. La classe, conformément au désir que lui en a témoigné votre Excellence, a examiné ce mémoire avec autant de soin que d'intérêt, et elle a reconnu qu'il étoit impossible à l'instituteur de mettre dans ses leçons,

dans ses exercices et dans ses expériences, plus d'intelligence, de sagacité, de patience et de courage, et que s'il n'a pas obtenu un plus grand succès, on doit l'attribuer, non à un défaut de zèle ou de talens, mais à l'imperfection des organes du sujet sur lequel il a travaillé. Elle n'a même pu voir sans étonnement, qu'il soit parvenu à développer ses facultés intellectuelles au point qu'il l'a fait, et elle estime que pour être juste envers M. Itard, et avoir la vraie mesure du prix de ses travaux, il ne faut comparer son élève qu'à lui-même ; se rappeler ce qu'il étoit lorsqu'il a été mis entre les mains de ce médecin, voir ce qu'il est maintenant ; qu'il faut enfin considérer la distance qui sépare le point d'où il est parti de celui où il est arrivé, et par combien de méthodes nouvelles et ingénieuses cet intervalle immense a été rempli. Le mémoire de M. Itard contient d'ailleurs l'exposé d'une suite de phénomènes singuliers et intéressans, d'observations fines et judicieuses, et présente une combinaison de procédés instructifs, propres à fournir de nouvelles données à la science, et dont la connoissance ne pourroit qu'être extrêmement utile à toutes les personnes qui se livrent à l'éducation de la jeunesse. D'après ces considérations, la classe pense qu'il

seroit à desirer que votre Excellence voulût bien ordonner la publication du mémoire de M. Itard ; que l'éducation de Victor, commencée et suivie si heureusement jusqu'à ce jour, ne fût point abandonnée, et que le Gouvernement continuât de jeter des regards de bienfaisance sur cet infortuné jeune homme.

J'ai l'honneur de saluer votre Excellence très-respectueusement.

DACIER.

RAPPORT

FAIT

À SON EXCELLENCE

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

MONSEIGNEUR,

VOUS parler du Sauvage de l'Aveyron, c'est reproduire un nom qui n'inspire plus maintenant aucune espèce d'intérêt; c'est rappeler un être oublié par ceux qui n'ont fait que le voir, et dédaigné par ceux qui ont cru le juger. Pour moi, qui me suis borné jusqu'à présent à l'observer, et à lui prodiguer mes soins, fort indifférent à l'oubli des uns et au dédain des autres, étayé sur cinq années d'observations journalières, je viens faire à votre Excellence le rapport qu'elle attend de moi, lui raconter ce que j'ai vu et ce que j'ai fait, exposer l'état actuel de ce jeune homme, les voies longues et difficiles

par lesquelles il y a été conduit, et les obstacles qu'il a franchis, comme ceux qu'il n'a pu surmonter. Si tous ces détails, MONSEIGNEUR, vous paroissoient peu dignes de votre attention, et bien au-dessous de l'idée avantageuse que vous en avez conçue, votre Excellence voudroit bien, pour mon excuse, être intimement persuadée que, sans l'ordre formel que j'ai reçu d'elle, j'eusse enveloppé d'un profond silence, et condamné à un éternel oubli, des travaux dont le résultat offre bien moins l'histoire des progrès de l'élève, que celle des non-succès de l'instituteur. Mais en me jugeant ainsi moi-même avec impartialité, je crois néanmoins qu'abstraction faite du but auquel je visois, dans la tâche que je me suis volontairement imposée, et considérant cette entreprise sous un point de vue plus général, vous ne verrez pas, sans quelque satisfaction, MONSEIGNEUR, dans les diverses expériences que j'ai tentées, dans les nombreuses observations que j'ai recueillies, une collection de faits propres à éclairer l'histoire de la philosophie médicale, l'étude de l'homme incivilisé, et la direction de certaines éducations privées.

Pour apprécier l'état actuel du jeune Sauvage de l'Aveyron, il seroit nécessaire de rappeler son

état passé. Ce jeune homme, pour être jugé sainement, ne doit être comparé qu'à lui-même. Rapproché d'un adolescent du même âge, il n'est plus qu'un être disgracié, rebut de la nature, comme il le fut de la société. Mais si l'on se borne aux deux termes de comparaison qu'offrent l'état passé et l'état présent du jeune Victor, on est étonné de l'espace immense qui les sépare; et l'on peut mettre en question, si Victor ne diffère pas plus du Sauvage de l'Aveyron, arrivant à Paris, qu'il ne diffère des autres individus de son âge et de son espèce.

Je ne vous retracerai pas, MONSEIGNEUR, le tableau hideux de cet homme-animal tel qu'il étoit au sortir de ses forêts. Dans un opuscule que j'ai fait imprimer il y a quelques années, et dont j'ai l'honneur de vous offrir un exemplaire, j'ai dépeint cet être extraordinaire, d'après les traits mêmes que je puisai dans un rapport fait par un médecin célèbre à une société savante. Je rappellerai seulement ici que la commission dont ce médecin fut le rapporteur, après un long examen et des tentatives nombreuses, ne put parvenir à fixer un moment l'attention de cet enfant, et chercha en vain à démêler, dans

ses actions et ses déterminations, quelque acte d'intelligence, ou quelque témoignage de sensibilité. Étranger à cette opération réfléchie qui est la première source de nos idées, il ne donnoit de *l'attention* à aucun objet, parce qu'aucun objet ne faisoit sur ses sens nulle impression durable. Ses yeux voyoient et ne regardoient point; ses oreilles entendoient et n'écoutoient jamais; et l'organe du toucher, restreint à l'opération mécanique de l'appréhension des corps, n'avoit jamais été employé à en constater les formes et l'existence. Tel étoit enfin l'état des facultés physiques et morales de cet enfant, qu'il se trouvoit placé non-seulement au dernier rang de son espèce, mais encore au dernier échelon des animaux, et qu'on peut dire en quelque sorte qu'il ne différoit d'une plante, qu'en ce qu'il avoit, de plus qu'elle, la faculté de se mouvoir et de crier. Entre cette existence moins qu'animale et l'état actuel du jeune Victor, il y a une différence prodigieuse, et qui paroîtroit bien plus tranchée si, supprimant tout intermédiaire, je me bornois à rapprocher vivement les deux termes de la comparaison. Mais persuadé qu'il s'agit bien moins de faire contraster ce tableau, que de le rendre fidèle et complet, j'apporterai

tous mes soins à exposer succinctement les changemens survenus dans l'état du jeune Sauvage ; et pour mettre plus d'ordre et d'intérêt dans l'énumération des faits, je les rapporterai en trois séries distinctes, relatives au triple développement des fonctions des sens, des fonctions intellectuelles, et des facultés affectives.

I.re SERIE.

Développement des Fonctions des sens.

§. I.er On doit aux travaux de Locke et de Condillac, d'avoir apprécié l'influence puissante qu'a sur la formation et le développement de nos idées, l'action isolée et simultanée de nos sens. L'abus qu'on a fait de cette découverte, n'en détruit ni la vérité, ni les applications pratiques qu'on peut en faire à un système d'éducation médicale. C'est d'après ces principes que, lorsque j'eus rempli les vues principales que je m'étois d'abord proposées, et que j'ai exposées dans mon premier ouvrage, je mis tous mes soins à exercer et à développer séparément les organes des sens du jeune Victor.

§. II. Comme de tous les sens, l'ouïe est celui qui concourt le plus particulièrement au déve-

loppement de nos facultés intellectuelles, je mis en jeu toutes les ressources imaginables, pour tirer de leur long engourdissement les oreilles de notre sauvage. Je me persuadai que pour faire l'éducation de ce sens, il falloit en quelque sorte l'isoler, et que n'ayant à ma disposition, dans tout le système de son organisation, qu'une dose très-modique de sensibilité, je devois la concentrer sur le sens que je voulois mettre en jeu, en paralysant artificiellement celui de la vue par lequel se dépense la plus grande partie de cette sensibilité. En conséquence, je couvris d'un bandeau épais les yeux de Victor, et fis retentir à ses oreilles les sons les plus forts et les plus dissemblables. Mon dessein n'étoit pas seulement de les lui faire entendre, mais encore de les lui faire écouter. Afin d'obtenir ce résultat, dès que j'avois rendu un son, j'engageois Victor à en produire un pareil, en faisant retentir le même corps sonore, et à frapper sur un autre dès que son oreille l'avertissoit que je venois de changer d'instrument. Mes premiers essais eurent pour but de lui faire distinguer le son d'une cloche et celui d'un tambour ; et de même qu'un an auparavant j'avois conduit Victor de la grossière comparaison de deux morceaux

de

de carton, diversement colorés et figurés, à la distinction des lettres et des mots, j'avois tout lieu de croire que l'oreille, suivant la même progression d'attention que le sens de la vue, en viendroit bientôt à distinguer les sons les plus analogues, et les différens tons de l'organe vocal, ou la parole. Je m'attachai en conséquence à rendre les sons progressivement moins disparates, plus compliqués et plus rapprochés. Bientôt je ne me contentai pas d'exiger qu'il distinguât le son d'un tambour et celui d'une cloche, mais encore la différence de son que produisoit le choc de la baguette, frappant ou sur la peau, ou sur le cercle, ou sur le corps du tambour, sur le timbre d'une pendule, ou sur une pelle à feu très-sonore.

§. III. J'adaptai ensuite cette méthode comparative à la perception des sons d'un instrument à vent, qui, plus analogues à ceux de la voix, formoient le dernier degré de l'échelle, au moyen de laquelle j'espérois conduire mon élève à l'audition des différentes intonations du larynx. Le succès répondit à mon attente; et dès que je vins à frapper l'oreille de notre sauvage du son de ma voix, je trouvai l'ouïe sensible aux intonations les plus foibles.

§. IV. Dans ces dernières expériences, je ne devois point exiger, comme dans les précédentes, que l'élève répétât les sons qu'il percevoit. Ce double travail, en partageant son attention, eût été hors du plan que je m'étois proposé, qui étoit de faire séparément l'éducation de chacun de ses organes. Je me bornai donc à exiger la simple perception des sons. Pour être sûr de ce résultat, je plaçois mon élève vis-à-vis de moi, les yeux bandés, les poings fermés, et je lui faisois étendre un doigt toutes les fois que je rendois un son. Ce moyen d'épreuve fut bientôt compris; à peine le son avoit-il frappé l'oreille, que le doigt étoit levé avec une sorte d'impétuosité, et souvent même avec des démonstrations de joie, qui ne permettoient pas de douter du goût que l'élève prenoit à ces bizarres leçons. En effet, soit qu'il trouvât un véritable plaisir à entendre le son de la voix humaine, soit qu'il eût enfin surmonté l'ennui d'être privé de la lumière pendant des heures entières, plus d'une fois je l'ai vu, dans l'intervalle de ces sortes d'exercices, venir à moi, son bandeau à la main, se l'appliquer sur les yeux, et trépigner de joie lorsqu'il sentoit mes mains le lui nouer fortement derrière la tête. Ce ne fut que dans ces dernières expériences que se

manifestèrent ces témoignages de contentement. Je m'en applaudis d'abord; et loin de les réprimer, je les excitai même, sans penser que je me préparais là un obstacle qui alloit bientôt interrompre la série de ces expériences utiles, et annuller des résultats si péniblement obtenus.

§. V. Après m'être bien assuré, par le mode d'expérience que je viens d'indiquer, que tous les sons de la voix, quel que fût leur degré d'intensité, étoient perçus par Victor, je m'attachai à les lui faire comparer. Il ne s'agissoit plus, ici, de compter simplement les sons de la voix, mais d'en saisir les différences, et d'apprécier toutes ces modifications et variétés de tons, dont se compose la musique de la parole. Entre ce travail et le précédent, il y avoit une distance prodigieuse, pour un être dont le développement tenoit à des efforts gradués, et qui ne marchoit vers la civilisation, que parce que je l'y conduisois par une route insensible. En abordant la difficulté qui se présentoit ici, je m'armai plus que jamais de patience et de douceur, encouragé d'ailleurs par l'espoir qu'une fois cet obstacle franchi, tout étoit fait pour le sens de l'ouïe. Nous débutâmes par la comparaison des voyelles, et nous fîmes encore servir la main à nous assurer du

résultat de nos expériences. Chacun des cinq doigts fut désigné pour être le signe d'une des cinq voyelles, et à en constater la perception distincte. Ainsi le pouce représentoit l'A, et devoit se lever dans la prononciation de cette voyelle; l'index étoit le signe de l'E, le doigt du milieu celui de l'I, et ainsi de suite.

§. VI. Ce ne fut pas sans peine et sans beaucoup de longueurs, que je parvins à lui donner l'idée distincte des voyelles. La première qu'il distingua nettement fut l'O; ce fut ensuite la voyelle A. Les trois autres offrirent plus de difficultés, et furent pendant long-temps confondues entre elles; à la fin cependant l'oreille commença à les percevoir distinctement. Ce fut alors que reparurent, dans toute leur vivacité, ces démonstrations de joie dont j'ai déjà parlé, et qu'avoient momentanément interrompues nos nouvelles expériences. Mais comme celles-ci exigeoient de la part de l'élève une attention bien plus soutenue, des comparaisons délicates, des jugemens répétés, il arriva que ces accès de joie, qui jusqu'alors n'avoient fait qu'égayer nos leçons, vinrent à la fin les troubler. Dans ces momens, tous les sons étoient confondus, et les doigts indistinctement levés, souvent même tous à-la-fois,

avec une impétuosité désordonnée et des éclats de rire vraiment impatientans. Pour réprimer cette gaieté importune, j'essayai de rendre l'usage de la vue à mon trop joyeux élève, et de poursuivre ainsi nos expériences, en l'intimidant par une figure sévère et même un peu menaçante. Dès-lors plus de joie, mais en même-temps distractions continuelles du sens de l'ouïe, en raison de l'occupation que fournissoient à celui de la vue tous les objets qui l'entouroient. Le moindre dérangement dans la disposition des meubles ou dans ses vêtemens, le plus léger mouvement des personnes qui étoient autour de lui, un changement un peu brusque dans la lumière solaire, tout attiroit ses regards, tout étoit, pour lui, le motif d'un déplacement. Je reportai le bandeau sur les yeux, et les éclats de rire recommencèrent. Je m'attachai alors à l'intimider par mes manières, puisque je ne pouvois pas le contenir par mes regards. Je m'armai d'une des baguettes du tambour qui servoit à nos expériences, et lui en donnois de petits coups sur les doigts, lorsqu'il se trompoit. Il prit cette correction pour une plaisanterie, et sa joie n'en fut que plus bruyante. Je crus devoir, pour le détromper, rendre la correction un peu plus sensible. Je fus compris, et

ce ne fut pas sans un mélange de peine et de plaisir, que je vis dans la physionomie assombrie de ce jeune homme, combien le sentiment de l'injure l'emportoit sur la douleur du coup. Des pleurs sortirent de dessous son bandeau : je me hâtai de l'enlever; mais, soit embarras ou crainte, soit préoccupation profonde des sens intérieurs, quoique débarrassé de ce bandeau, il persista à tenir les yeux fermés. Je ne puis rendre l'expression douloureuse, que donnoient à sa physionomie ses deux paupières ainsi rapprochées, à travers lesquelles s'échappoient de temps en temps quelques larmes. Oh! combien dans ce moment, comme dans beaucoup d'autres, prêt à renoncer à la tâche que je m'étois imposée, et regardant comme perdu le temps que j'y donnois, ai-je regretté d'avoir connu cet enfant, et condamné hautement la stérile et inhumaine curiosité des hommes, qui, les premiers, l'arrachèrent à une vie innocente et heureuse !

§. VII. Cette scène mit fin à la bruyante gaieté de mon élève. Mais je n'eus pas lieu de m'applaudir de ce succès, et je n'avois paré à cet inconvénient que pour tomber dans un autre. Un sentiment de crainte prit la place de cette gaieté folle, et nos exercices en furent plus troublés encore. Lorsque

j'avois émis un son, il me falloit attendre pendant plus d'un quart d'heure le signal convenu; et lors même qu'il étoit fait avec justesse, c'étoit avec une lenteur, avec une incertitude telles, que si, par hasard, je venois à faire le moindre bruit, ou le plus léger mouvement, Victor effarouché, refermoit subitement le doigt, dans la crainte de s'être mépris, et en levoit un autre avec la même lenteur et la même circonspection. Je ne désespérai point encore, et je me flattai que le temps, beaucoup de douceur, et des manières encourageantes pourroient dissiper cette fâcheuse et excessive timidité. Je l'espérai en vain, et tout fut inutile. Ainsi s'évanouirent les brillantes espérances, fondées, avec quelque raison peut-être, sur une chaîne non interrompue d'expériences utiles autant qu'intéressantes. Plusieurs fois, depuis ce temps-là, et à des époques très-éloignées, j'ai tenté les mêmes épreuves, et je me suis vu forcé d'y renoncer de nouveau, arrêté par le même obstacle.

§. VIII. Néanmoins cette série d'expériences faites sur le sens de l'ouïe, n'a pas été tout-à-fait inutile. Victor lui est redevable d'entendre distinctement quelques mots d'une seule syllabe, et de distinguer sur-tout, avec beaucoup de précision,

parmi les différentes intonations du langage, celles qui sont l'expression du reproche, de la colère, de la tristesse, du mépris, de l'amitié; alors même que ces divers mouvemens de l'ame ne sont accompagnés d'aucun jeu de la physionomie, ni de ces pantomimes naturelles qui en constituent le caractère extérieur.

§. IX. Affligé plutôt que découragé du peu de succès obtenu sur le sens de l'ouïe, je me déterminai à donner tous mes soins à celui de la vue. Mes premiers travaux l'avoient déjà beaucoup amélioré, et avoient tellement contribué à lui donner de la fixité et de l'attention, qu'à l'époque de mon premier rapport, mon élève étoit parvenu à distinguer des lettres en métal, et à les placer dans un ordre convenable, pour en former quelques mots. De ce point-là, à la perception distincte des signes écrits et au mécanisme même de l'écriture, il y avoit bien loin encore; mais heureusement toutes ces difficultés se trouvoient en quelque sorte sur le même plan; aussi furent-elles facilement surmontées. Au bout de quelques mois, mon élève savoit lire et écrire passablement une série de mots, dont plusieurs différoient assez peu entre eux, pour être aisément confondus par un œil inattentif. Mais

cette lecture étoit toute intuitive ; Victor lisoit les mots sans les prononcer, et sans en connoître même la signification. Pour peu que l'on fasse attention à ce mode de lecture, le seul qui fût praticable envers un être de cette nature, on ne manquera pas de me demander, comment j'étois sûr que des mots non prononcés, et auxquels il n'attachoit encore aucun sens, étoient lus assez distinctement, pour n'être pas confondus les uns avec les autres. Rien de si simple cependant que le procédé que j'employois pour en avoir la certitude. Tous les mots soumis à la lecture étoient également écrits sur deux tableaux ; j'en prenois un, et faisois tenir l'autre à Victor ; puis parcourant successivement, avec le bout du doigt, tous les mots contenus dans celui des deux tableaux que j'avois entre mes mains, j'exigeois qu'il me montrât, dans l'autre tableau, le double de chaque mot que je lui désignois. J'avois eu soin de suivre un ordre tout-à-fait différent dans l'arrangement de ces mots, de telle sorte que la place que l'un d'eux occupoit dans un tableau, ne donnât aucun indice de celle que son pareil tenoit dans l'autre. De là, la nécessité d'étudier en quelque sorte la physionomie particulière de tous ces signes, pour les reconnoître du premier coup-d'œil.

§. X. Lorsque l'élève, trompé par l'apparence d'un mot, le désignoit à la place d'un autre, je lui faisois rectifier son erreur, sans la lui indiquer, mais seulement en l'engageant à épeler. Épeler étoit pour nous, comparer intuitivement, et l'une après l'autre, toutes les lettres qui entrent dans la composition de deux mots. Cet examen, véritablement analytique, se faisoit d'une manière très-rapide; je touchois, avec l'extrémité d'un poinçon, la première lettre d'un des deux mots qu'il falloit comparer; Victor en faisoit autant sur la première lettre de l'autre mot; nous passions de même à la seconde; et nous continuions ainsi, jusqu'à ce que Victor, cherchant toujours à trouver dans son mot les lettres que je lui montrois dans le mien, parvînt à rencontrer celle qui commençoit à établir la différence des deux mots.

§. XI. Bientôt il ne fut plus nécessaire de recourir à un examen aussi détaillé pour lui faire rectifier ses méprises. Il me suffisoit alors de fixer un instant ses yeux sur le mot qu'il prenoit pour un autre, pour lui en faire sentir la différence : et je puis dire que l'erreur étoit réparée presque aussitôt qu'indiquée. Ainsi fut exercé et perfectionné ce sens important, dont l'insignifiante mobilité avoit fait

échouer les premières tentatives qu'on avoit faites pour le fixer, et fait naître les premiers soupçons d'idiotisme.

§. XII. Ayant ainsi terminé l'éducation du sens de la vue, je m'occupai de celle du toucher. Quoique éloigné de partager l'opinion de Buffon et de Condillac, sur le rôle important qu'ils font jouer à ce sens, je ne regardai pas comme perdus, les soins que je pouvois donner au toucher, ni sans intérêt, les observations que pouvoit me fournir le développement de ce sens. On a vu, dans mon premier mémoire, que cet organe, primitivement borné à la mécanique appréhension des corps, avoit dû à l'effet puissant des bains chauds le recouvrement de quelques-unes de ses facultés, celle entre autres de percevoir le froid et le chaud, le rude et le poli des corps. Mais si l'on fait attention à la nature de ces deux espèces de sensations, on verra qu'elles sont communes à la peau qui recouvre toutes nos parties. L'organe du toucher n'ayant fait que recevoir sa part de la sensibilité que j'avois réveillée dans tout le système cutané, ne percevoit jusque-là que comme une portion de ce système, puisqu'il n'en différoit par aucune fonction qui lui fût particulière.

§. XIII. Mes premières expériences confirmèrent la justesse de cet aperçu. Je mis au fond d'un vase opaque, dont l'embouchure pouvoit à peine permettre l'introduction du bras, des marrons cuits encore chauds, et des marrons de la même grosseur, à-peu-près, mais crus et froids. Une des mains de mon élève étoit dans le vase, et l'autre dehors, ouverte sur ses genoux. Je mis sur celle-ci un marron chaud, et demandai à Victor de m'en retirer un pareil du fond du vase; il me l'amena en effet. Je lui en présentai un froid; celui qu'il retira de l'intérieur du vase le fut aussi. Je répétai plusieurs fois cette expérience, et toujours avec le même succès. Il n'en fut pas de même, lorsqu'au lieu de faire comparer à l'élève la température des corps, je voulus, par le même moyen d'exploration, le faire juger de leur configuration. Là, commençoient les fonctions exclusives du tact, et ce sens étoit encore neuf. Je mis dans le vase des châtaignes et des glands, et lorsqu'en présentant l'un ou l'autre de ces fruits à Victor, je voulus exiger de lui qu'il m'en amenât un pareil du fond du vase, ce fut un gland pour une châtaigne, ou une châtaigne pour un gland. Il falloit donc mettre ce sens, comme tous les autres, dans

l'exercice de ses fonctions, et y procéder dans le même ordre. A cet effet, je l'exerçai à comparer des corps très-disparates entre eux, non-seulement par leur forme, mais encore par leur volume, comme une pierre et un marron, un sou et une clef. Ce ne fut pas sans peine que je réussis à faire distinguer ces objets par le tact. Dès qu'ils cessèrent d'être confondus, je les remplaçai par d'autres moins dissemblables, comme une pomme, une noix et de petits cailloux. Je soumis ensuite, à cet examen manuel, les marrons et les glands, et cette comparaison ne fut plus qu'un jeu pour l'élève. J'en vins au point de lui faire distinguer, de la même manière, les lettres en métal les plus analogues par leurs formes, telles que le B et l'R, l'I et le J, le C et le G.

§. XIV. Cette espèce d'exercice, dont je ne m'étois pas promis, ainsi que je l'ai déjà dit, beaucoup de succès, ne contribua pas peu néanmoins à augmenter la susceptibilité d'attention de notre jeune élève. J'ai eu occasion dans la suite de voir sa foible intelligence aux prises avec des difficultés bien plus embarrassantes, et jamais je ne l'ai vu prendre cet air sérieux, calme et méditatif, qui se répandoit sur tous les traits de sa physionomie,

lorsqu'il s'agissoit de décider de la différence de forme des corps soumis à l'examen du toucher.

§. XV. Restoit à m'occuper des sens du goût et de l'odorat. Ce dernier étoit d'une délicatesse qui le mettoit au-dessus de tout perfectionnement. On sait que long-temps après son entrée dans la société, ce jeune sauvage conservoit encore l'habitude de flairer tout ce qu'on lui présentoit, et même les corps que nous regardons comme inodores. Dans les promenades à la campagne, que je faisois souvent avec lui, pendant les premiers mois de son séjour à Paris, je l'ai vu maintes fois s'arrêter, se détourner même, pour ramasser des cailloux, des morceaux de bois desséchés, qu'il ne rejetoit qu'après les avoir fréquemment portés à son nez, et souvent avec tous les témoignages extérieurs d'une véritable satisfaction. Un soir, qu'il s'étoit égaré dans la rue d'Enfer, et qu'il ne fut retrouvé qu'à l'entrée de la nuit, par sa gouvernante, ce ne fut qu'après lui avoir flairé les mains et les bras à deux ou trois reprises, qu'il se décida à la suivre, et qu'il laissa éclater la joie qu'il éprouvoit de l'avoir retrouvée. La civilisation ne pouvoit donc rien ajouter à la délicatesse de l'odorat. Beaucoup plus fié d'ailleurs à l'exercice

des fonctions digestives qu'au développement des facultés intellectuelles, il se trouvoit, par cette raison, hors de mon plan d'instruction. — Il semble que, rattaché en général aux mêmes usages, le sens du goût, comme celui de l'odorat, devoit être également étranger à mon but. Je ne le pensai point ainsi; et considérant le sens du goût, non sous le point de vue des fonctions très-limitées que lui a assignées la nature, mais sous le rapport des jouissances aussi variées que nombreuses dont la civilisation l'a rendu l'organe, il dut me paroître avantageux de le développer, ou plutôt de le pervertir. Je crois inutile d'énumérer, ici, tous les expédiens auxquels j'eus recours, pour atteindre à ce but, et au moyen desquels, je parvins en très-peu de temps à éveiller le goût de notre sauvage, pour une foule de mets qu'il avoit jusqu'alors constamment dédaignés. Néanmoins, au milieu des nouvelles acquisitions de ce sens, Victor ne témoigna aucune de ces préférences avides, qui constituent la gourmandise. Bien différent de ces hommes qu'on a nommés sauvages, et qui, dans un demi-degré de civilisation, présentent tous les vices des grandes sociétés, sans en offrir les avantages, Victor, en s'habituant à de nouveaux mets, est resté indifférent

à la boisson des liqueurs fortes ; et cette indifférence s'est changée en aversion, à la suite d'une méprise, dont l'effet et les circonstances méritent peut-être d'être rapportées. Victor dînoit avec moi en ville. A la fin du repas, il prit de son propre mouvement une carafe qui contenoit une liqueur des plus fortes, mais qui, n'ayant ni couleur ni odeur, ressembloit parfaitement à de l'eau. Notre sauvage la prit pour telle, s'en versa un demi-verre, et, pressé sans doute par la soif, en avala brusquement près de la moitié, avant que l'ardeur, produite dans l'estomac par ce liquide, l'avertît de la méprise. Mais, rejetant tout-à-coup le verre et la liqueur, il se lève furieux, ne fait qu'un saut de sa place à la porte de la chambre, et se met à hurler et à courir dans les corridors et l'escalier de la maison, revenant sans cesse sur ses pas, pour recommencer le même circuit ; semblable à un animal profondément blessé, qui cherche, dans la rapidité de sa course, non pas, comme le disent les poëtes, à fuir le trait qui le déchire, mais à distraire, par de grands mouvemens, une douleur, au soulagement de laquelle, il ne peut appeler, comme l'homme, une main bienfaisante.

§. XVI.

§. XVI. Cependant, malgré son aversion pour les liqueurs, Victor a pris quelque goût pour le vin, sans qu'il paroisse néanmoins en sentir vivement la privation, quand on ne lui en donne pas. Je crois même qu'il a toujours conservé pour l'eau une préférence marquée. La manière dont il la boit semble annoncer qu'il y trouve un plaisir des plus vifs, mais qui tient sans doute à quelque autre cause qu'aux jouissances de l'organe du goût. Presque toujours à la fin de son dîner, alors même qu'il n'est plus pressé par la soif, on le voit, avec l'air d'un gourmet qui apprête son verre pour une liqueur exquise, remplir le sien d'eau pure, la prendre par gorgées et l'avaler goutte à goutte. Mais ce qui ajoute beaucoup d'intérêt à cette scène, c'est le lieu où elle se passe. C'est près de la fenêtre, debout, les yeux tournés vers la campagne, que vient se placer notre buveur, comme si, dans ce moment de délectation, cet enfant de la nature cherchoit à réunir les deux uniques biens qui aient survécu à la perte de sa liberté, la boisson d'une eau limpide et la vue du soleil et de la campagne.

§. XVII. Ainsi s'opéra le perfectionnement des sens. Tous, à l'exception de celui de l'ouïe, sortant de leur longue hébétude, s'ouvrirent à des

perceptions nouvelles, et portèrent dans l'ame du jeune sauvage une foule d'idées jusqu'alors inconnues. Mais ces idées ne laissoient, dans son cerveau, qu'une trace fugitive; pour les y fixer, il falloit y graver leurs signes respectifs, ou, pour mieux dire, la valeur de ces signes. Victor les connoissoit déjà, parce que j'avois fait marcher de front la perception des objets et de leurs qualités sensibles, avec la lecture des mots qui les représentoient, sans chercher néanmoins à en déterminer le sens. Victor, instruit à distinguer par le toucher un corps rond d'avec un corps aplati; par les yeux, du papier rouge d'avec du papier blanc; par le goût, une liqueur acide d'une liqueur douce; avoit en même temps appris à distinguer, les uns des autres, les noms qui expriment ces différentes perceptions, mais sans connoître la valeur représentative de ces signes. Cette connoissance, n'étant plus du domaine des sens externes, il falloit recourir aux facultés de l'esprit, et lui demander compte, si je puis m'exprimer ainsi, des idées que lui avoient fournies ces sens. C'est ce qui devint l'objet d'une nouvelle branche d'expériences, qui font la matière de la série suivante.

II.e SÉRIE.

Développement des Fonctions intellectuelles.

§. XVIII. QUOIQUE présentés à part, les faits dont se compose la série que nous venons de parcourir, se lient, sous beaucoup de rapports, à ceux qui vont faire la matière de celle-ci. Car telle est, MONSEIGNEUR, la connexion intime qui unit l'homme physique à l'homme intellectuel, que, quoique leurs domaines respectifs paroissent et soient en effet très-distincts, tout se confond dans les limites par lesquelles s'entre-touchent ces deux ordres de fonctions. Leur développement est simultané, et leur influence réciproque. Ainsi, pendant que je bornois mes efforts à mettre en exercice les sens de notre Sauvage, l'esprit prenoit sa part des soins exclusivement donnés à l'éducation de ces organes, et suivoit le même ordre de développement. On conçoit en effet qu'en instruisant les sens à percevoir et à distinguer de nouveaux objets, je forçois l'attention à s'y arrêter, le jugement à les comparer, et la mémoire à les retenir. Ainsi rien n'étoit indifférent dans ces exercices; tout alloit à l'esprit; tout mettoit en jeu les

facultés de l'intelligence, et les préparoit au grand œuvre de la communication des idées. Déjà je m'étois assuré qu'elle étoit possible, en obtenant de l'élève qu'il désignât l'objet de ses besoins, au moyen de lettres arrangées de manière à donner le mot de la chose qu'il desiroit. J'ai rendu compte, dans mon opuscule sur cet enfant, de ce premier pas fait dans la connoissance des signes écrits; et je n'ai pas craint de le signaler comme une époque importante de son éducation, comme le succès le plus doux et le plus brillant qu'on ait jamais obtenu sur un être tombé, comme celui-ci, dans le dernier degré de l'abrutissement. Mais des observations subséquentes, en m'éclairant sur la nature de ce résultat, vinrent bientôt affoiblir les espérances que j'en avois conçues. Je remarquai que Victor, au lieu de reproduire certains mots avec lesquels je l'avois familiarisé, pour demander les objets qu'ils exprimoient, et manifester le desir ou le besoin qu'il en éprouvoit, n'y avoit recours que dans certains momens, et toujours à la vue de l'objet desiré. Ainsi, par exemple, quelque vif que fût son goût pour le lait, ce n'étoit qu'au moment où il avoit coutume d'en prendre, et à l'instant même où il voyoit qu'on alloit lui en présenter, que le

mot de cet aliment préféré étoit émis, ou plutôt formé selon la manière convenue. Pour éclaircir le soupçon que m'inspira cette sorte de réserve, j'essayai de retarder l'heure de son déjeûner, et ce fut en vain que j'attendis de l'élève la manifestation écrite de ses besoins, quoique devenus plus urgens. Ce ne fut que lorsque la tasse parut, que le mot *lait* fut formé. J'eus recours à une autre épreuve ; au milieu de son déjeûner, et sans donner à ce procédé aucune apparence de châtiment, j'enlevai la tasse qui contenoit le lait, et l'enfermai dans une armoire. Si le mot *lait* eût été pour Victor le signe distinct de la chose et l'expression du besoin qu'il en avoit, nul doute qu'après cette privation subite, le besoin continuant à se faire sentir, le mot *lait* n'eût été de suite reproduit. Il ne le fut point ; et j'en conclus que la formation de ce signe, au lieu d'être pour l'élève l'expression de ses besoins, n'étoit qu'une sorte d'exercice préliminaire, dont il faisoit machinalement précéder la satisfaction de ses appétits. Il falloit donc revenir sur nos pas et travailler sur de nouveaux frais. Je m'y résignai courageusement, persuadé que si je n'avois pas été compris par mon élève, la faute en étoit à moi plutôt qu'à lui. En réfléchissant, en effet, sur les

causes qui pouvoient donner lieu à cette acception défectueuse des signes écrits, je reconnus n'avoir pas apporté, dans ces premiers exemples de l'énonciation des idées, l'extrême simplicité que j'avois mise dans le début de mes autres moyens d'instruction, et qui en avoit assuré le succès. Ainsi, quoique le mot *lait* ne soit pour nous qu'un signe simple, il pouvoit être pour Victor l'expression confuse de ce liquide alimentaire, du vase qui le contenoit, et du desir dont il étoit l'objet.

§. XIX. Plusieurs autres signes avec lesquels je l'avois familiarisé, présentoient, quant à leur application, le même défaut de précision. Un vice encore plus notable tenoit à notre procédé d'énonciation. Elle se faisoit, comme je l'ai déjà dit, en disposant sur une même ligne et dans un ordre convenable, des lettres métalliques, de manière à donner le nom de chaque objet. Mais ce rapport qui existoit entre la chose et le mot, n'étoit point assez immédiat pour être complètement saisi par l'élève. Il falloit, pour faire disparoître cette difficulté, établir entre chaque objet et son signe, une liaison plus directe et une sorte d'identité qui les fixât simultanément dans la mémoire; il falloit encore que les objets admis les premiers à cette

nouvelle méthode d'énonciation, fussent réduits à leur plus grande simplicité, afin que leurs signes ne pussent porter, en aucune manière, sur leurs accessoires. En conséquence de ce plan, je disposai sur les tablettes d'une bibliothèque, plusieurs objets simples, tels qu'une plume, une clef, un couteau, une boîte, &c., placés immédiatement sur une carte où étoit tracé leur nom. Ces noms n'étoient pas nouveaux pour l'élève; il les connoissoit déjà, et avoit appris à les distinguer les uns des autres, d'après le mode de lecture que j'ai indiqué plus haut.

§. XX. Il ne s'agissoit donc plus que de familiariser ses yeux avec l'apposition respective de chacun de ces noms au-dessous de l'objet qu'il représentoit. Cette disposition fut bientôt saisie; et j'en eus la preuve, lorsque, déplaçant tous ces objets, et replaçant d'abord les étiquettes dans un autre ordre, je vis l'élève remettre soigneusement chaque chose sur son nom. Je diversifiai mes épreuves; et cette diversité me donna lieu de faire plusieurs observations relatives au degré d'impression, que faisoit, sur le sensorium de notre Sauvage, l'image de ces signes écrits. Ainsi, lorsque laissant tous ces objets dans l'un des coins de la chambre; et emportant dans un autre toutes les étiquettes;

je voulois, en les montrant successivement à Victor, l'engager à m'aller quérir chaque objet dont je lui montrois le mot écrit, il falloit, pour qu'il pût m'apporter la chose, qu'il ne perdît pas de vue, un seul instant, les caractères qui servoient à la désigner. S'il s'éloignoit assez pour ne plus être à portée de lire l'étiquette ; si, après la lui avoir bien montrée, je la couvrois de ma main ; aussitôt l'image du mot échappoit à l'élève, qui, prenant un air d'inquiétude et d'anxiété, saisissoit au hasard le premier objet qui lui tomboit sous la main.

§. XXI. Le résultat de cette expérience étoit peu encourageant, et m'eût en effet complétement découragé, si je ne me fusse aperçu, en la répétant fréquemment, que la durée de l'impression devenoit insensiblement beaucoup moins courte dans le cerveau de mon élève. Bientôt il ne lui fallut plus que jeter rapidement les yeux sur le mot que je lui désignois, pour aller, sans hâte comme sans méprise, me chercher l'objet demandé. Au bout de quelque temps, je pus faire l'expérience plus en grand, en l'envoyant de mon appartement dans sa chambre, pour y chercher de même un objet quelconque dont je lui montrois le nom. La durée de la perception se trouva d'abord beaucoup plus courte

que la durée du trajet; mais Victor, par un acte d'intelligence bien digne de remarque, chercha et trouva dans l'agilité de ses jambes un moyen sûr de rendre la durée de l'impression plus longue que celle de la course. Dès qu'il avoit bien lu, il partoit comme un trait; et je le voyois revenir, un instant après, tenant à la main l'objet demandé. Plus d'une fois cependant, le souvenir du mot lui échappoit en chemin; je l'entendois alors s'arrêter dans sa course, et reprendre le chemin de mon appartement, où il arrivoit d'un air timide et confus. Quelquefois il lui suffisoit de jeter les yeux sur la collection entière des noms, pour reconnoître et retenir celui qui lui étoit échappé; d'autres fois, l'image du nom s'étoit tellement effacée de sa mémoire, qu'il falloit que je le lui montrasse de nouveau: ce qu'il exigeoit de moi, en prenant ma main et me faisant promener mon doigt indicateur sur toute cette série de noms, jusqu'à ce que je lui eusse désigné celui qu'il avoit oublié.

5. XXII. Cet exercice fut suivi d'un autre, qui, offrant plus de travail à la mémoire, contribua plus puissamment à la développer. Jusque-là je m'étois borné à demander un seul objet à-la-fois; j'en demandai d'abord deux, puis trois, et puis ensuite

quatre, en désignant un pareil nombre de signes à l'élève, qui, sentant la difficulté de les retenir tous, ne cessoit de les parcourir avec une attention avide, jusqu'à ce que je les dérobasse tout-à-fait à ses yeux. Dès-lors, plus de délai ni d'incertitude; il prenoit à la hâte le chemin de sa chambre, d'où il rapportoit les objets demandés. Arrivé chez moi, son premier soin, avant de me les donner, étoit de reporter avec vivacité ses yeux sur la liste, de la confronter avec les objets dont il étoit porteur, et qu'il ne me remettoit qu'après s'être assuré, par cette épreuve, qu'il n'y avoit ni omission ni méprise. Cette dernière expérience donna d'abord des résultats très-variables; mais à la fin, les difficultés qu'elle présentoit, furent surmontées à leur tour. L'élève, alors sûr de sa mémoire, dédaignant l'avantage que lui donnoit l'agilité de ses jambes, se livroit paisiblement à cet exercice, s'arrêtoit souvent dans le corridor, mettoit la tête à la fenêtre qui est à l'une des extrémités, saluoit, de quelques cris aigus, le spectacle de la campagne, qui se déploie de ce côté dans un magnifique lointain, reprenoit le chemin de sa chambre, y faisoit sa petite cargaison, renouveloit son hommage aux beautés toujours regrettées de la nature,

et rentroit chez moi bien assuré de l'exactitude de son message.

§. XXIII. C'est ainsi que, rétablie dans toute la latitude de ses fonctions, la mémoire parvint à retenir les signes de la pensée, tandis que, d'un autre côté, l'intelligence en saisissoit toute la valeur. Telle fut du moins la conclusion que je crus devoir tirer des faits précédens, lorsque je vis Victor se servir à chaque instant, soit dans nos exercices, soit spontanément, des différens mots dont je lui avois appris le sens, nous demander les divers objets dont ils étoient la représentation, montrant ou donnant la chose lorsqu'on lui faisoit lire le mot, ou indiquant le mot lorsqu'on lui présentoit la chose. Qui pourroit croire que cette double épreuve ne fût pas plus que suffisante pour m'assurer qu'à la fin j'étois arrivé au point pour lequel il m'avoit fallu retourner sur mes pas et faire un si grand détour! ce qui m'arriva à cette époque me fit croire, un moment, que j'en étois plus éloigné que jamais.

§. XXIV. Un jour que j'avois amené Victor chez moi, et que je l'envoyois, comme de coutume, me querir dans sa chambre plusieurs objets que je lui désignois sur son catalogue, je m'avisai de fermer ma porte à double tour, et de retirer la

clef de la serrure, sans qu'il s'en aperçût. Cela fait, je revins dans mon cabinet, où il étoit, et déroulant son catalogue, je lui demandai quelques-uns des objets dont les noms s'y trouvoient écrits, avec l'attention de n'en désigner aucun, qui ne fût pareillement dans mon appartement. Il partit de suite; mais ayant trouvé la porte fermée, et cherché vainement la clef de tous côtés, il vint auprès de moi, prit ma main, et me conduisit jusqu'à la porte d'entrée, comme pour me faire voir qu'elle ne pouvoit s'ouvrir. Je feignis d'en être surpris, de chercher la clef par-tout, et même de me donner beaucoup de mouvement pour ouvrir la porte de force; enfin, renonçant à ces vaines tentatives, je ramenai Victor dans mon cabinet, et lui montrant de nouveau les mêmes mots, je l'invitai, par signes, à voir autour de lui s'il ne se présenteroit point de pareils objets. Les mots désignés étoient bâton, soufflet, brosse, verre, couteau. Tous ces objets se trouvoient placés isolément dans mon cabinet, mais de manière cependant à être facilement aperçus, Victor les vit, et ne toucha à aucun. Je ne réussis pas mieux à les lui faire reconnoître en les rassemblant sur une table; et ce fut inutilement que je les demandai l'un après l'autre,

en lui en montrant successivement les noms. Je pris un autre moyen : je découpai avec des ciseaux les noms des objets, qui, convertis ainsi en de simples étiquettes, furent mis dans les mains de Victor; et le ramenant par-là aux premiers essais de ce procédé, je l'engageai à mettre sur chaque chose le nom qui servoit à la désigner. Ce fut en vain; et j'eus l'inexprimable déplaisir de voir mon élève méconnoître tous ces objets, ou plutôt les rapports qui les lioient à leurs signes, et, avec un air stupéfait qui ne peut se décrire, promener ses regards insignifians sur tous ces caractères, redevenus pour lui inintelligibles. Je me sentois défaillir d'impatience et de découragement. J'allai m'asseoir à l'extrémité de la chambre, et considérant avec amertume cet être infortuné, que la bizarrerie de son sort réduisoit à la triste alternative, ou d'être relégué, comme un véritable idiot, dans quelques-uns de nos hospices, ou d'acheter, par des peines inouies, un peu d'instruction inutile encore à son bonheur, « Malheureux, » lui dis-je, comme s'il eût pu m'entendre, et avec un véritable serrement de cœur, « puisque mes peines sont perdues, et tes efforts » infructueux, reprends, avec le chemin de tes » forêts, le goût de ta vie primitive; ou, si tes

» nouveaux besoins te mettent dans la dépendance » de la société, expie le malheur de lui être inutile, » et va mourir à Bicêtre, de misère et d'ennui. » Si j'avois moins connu la portée de l'intelligence de mon élève, j'aurois pu croire que j'avois été pleinement compris; car à peine eus-je achevé ces mots, que je vis, comme cela arrive dans ses chagrins les plus vifs, sa poitrine se soulever avec bruit, ses yeux se fermer, et un ruisseau de larmes s'échapper à travers ses paupières rapprochées.

§. XXV. J'avois souvent remarqué que de pareilles émotions, quand elles alloient jusqu'aux larmes, formoient une espèce de crise salutaire, qui développoit subitement l'intelligence, et la rendoit apte à surmonter, immédiatement après, telle difficulté qui avoit paru insurmontable quelques instans auparavant. J'avois aussi observé que si, dans le fort de cette émotion, je quittois tout-à-coup le ton des reproches, pour y substituer des manières caressantes et quelques mots d'amitié et d'encouragement, j'obtenois alors un surcroît d'émotion, qui doubloit l'effet que j'en attendois. L'occasion étoit favorable, et je me hâtai d'en profiter. Je me rapprochai de Victor; je lui fis entendre des paroles affectueuses, que je prononçai

dans des termes propres à lui en faire saisir le sens, et que j'accompagnai de témoignages d'amitié plus intelligibles encore. Ses pleurs redoublèrent, accompagnés de soupirs et de sanglots; tandis que redoublant moi-même de caresses, je portois l'émotion au plus haut point, et faisois, si je puis m'exprimer ainsi, frémir jusqu'à la dernière fibre sensible de l'homme moral. Quand tout cet excitement fut entièrement calmé, je replaçai les mêmes objets sous les yeux de Victor, et l'engageai à me les désigner l'un après l'autre, à fur et mesure que je lui en montrai successivement les noms. Je commençai par lui demander le livre; il le regarda d'abord assez long-temps, fit un mouvement pour y porter la main, en cherchant à surprendre, dans mes yeux, quelques signes d'approbation ou d'improbation, qui fixât ses incertitudes. Je me tins sur mes gardes, et ma physionomie fut muette. Réduit donc à son propre jugement, il en conclut que ce n'étoit point là l'objet demandé, et ses yeux allèrent cherchant de tous côtés dans la chambre, ne s'arrêtant cependant que sur les livres qui étoient disséminés sur la table et la cheminée. Cette espèce de revue fut pour moi un trait de lumière. J'ouvris de suite une armoire qui étoit pleine de livres, et

j'en tirai une douzaine, parmi lesquels j'eus l'attention d'en faire entrer un, qui ne pouvoit qu'être exactement semblable à celui que Victor avoit laissé dans sa chambre, puisque c'étoit un volume du même ouvrage : le voir, y porter brusquement la main, me le présenter d'un air radieux, ne fut pour Victor que l'affaire d'un moment.

§. XXVI. Je bornai là cette épreuve; le résultat suffisoit pour me redonner des espérances que j'avois trop légèrement abandonnées, et pour m'éclairer sur la nature des difficultés qu'avoit fait naître cette expérience. Il étoit évident que mon élève, loin d'avoir conçu une fausse idée de la valeur des signes, en faisoit seulement une application trop rigoureuse. Il avoit pris mes leçons à la lettre; et de ce que je m'étois borné à lui donner la nomenclature des objets contenus dans sa chambre, il s'étoit persuadé que ces objets étoient les seuls auxquels elle fût applicable. Ainsi, tout livre qui n'étoit pas celui qu'il avoit dans sa chambre, n'étoit pas un livre pour Victor; et pour qu'il pût se décider à lui donner le même nom, il falloit qu'une ressemblance parfaite établît entre l'un et l'autre une identité visible. Bien différent, dans l'application des mots, des enfans qui, commençant à parler, donnent aux noms individuels

individuels la valeur des noms génériques ; il se bornoit à prendre les noms génériques dans le sens restreint des noms individuels. D'où pouvoit venir cette étrange différence! elle tenoit, si je ne me trompe, à une sagacité d'observation visuelle, résultat nécessaire de l'éducation particulière donnée au sens de la vue. J'avois tellement exercé cet organe à saisir, par des comparaisons analytiques, les qualités apparentes des corps et leurs différences de dimension, de couleur, de conformation, qu'entre deux corps identiques, il se trouvoit toujours, pour des yeux ainsi exercés, quelques points de dissemblance, qui faisoient croire à une différence essentielle. L'origine de l'erreur, ainsi déterminée, il devenoit facile d'y remédier; c'étoit d'établir l'identité des objets, en démontrant à l'élève l'identité de leurs usages ou de leurs propriétés; c'étoit de lui faire voir quelles qualités communes valent le même nom à des choses en apparence différentes; en un mot, il s'agissoit de lui apprendre à considérer les objets non plus sous le rapport de leur différence, mais d'après leurs points de contact.

§. XXVII. Cette nouvelle étude fut une espèce d'introduction à l'art des rapprochemens. L'élève s'y livra d'abord avec si peu de réserve, qu'il pensa

s'égarer de nouveau, en attachant la même idée, et donnant le même nom à des objets qui n'avoient d'autres rapports entre eux que l'analogie de leurs formes ou de leurs usages. C'est ainsi que sous le nom de livre, il désigna indistinctement une main de papier, un cahier, un journal, un registre, une brochure; que tout morceau de bois étroit et long fut appelé bâton; que tantôt il donnoit le nom de brosse au balai, et celui de balai à la brosse; et que bientôt, si je n'avois réprimé cet abus des rapprochemens, j'aurois vu Victor se borner à l'usage d'un petit nombre de signes, qu'il eût appliqués, sans distinction, à une foule d'objets tout-à-fait différens, et qui n'ont de commun entre eux que quelques-unes des qualités ou propriétés générales des corps.

5. XXVIII. Au milieu de ces méprises, ou plutôt de ces oscillations d'une intelligence tendant sans cesse au repos, et sans cesse mue par des moyens artificiels, je crus voir se développer une de ces facultés caractéristiques de l'homme, et de l'homme pensant, la faculté d'inventer. En considérant les choses sous le point de vue de leur analogie ou de leurs qualités communes, Victor en conclut que, puisqu'il y avoit entre divers objets,

ressemblance de formes, il devoit y avoir, dans quelques circonstances, identité d'usage et de fonctions. Sans doute la conséquence étoit un peu hasardée : mais elle donnoit lieu à des jugemens qui, lors même qu'ils se trouvoient évidemment défectueux, devenoient pour lui autant de nouveaux moyens d'instruction. Je me souviens qu'un jour, où je lui demandai par écrit un couteau, il se contenta, après en avoir cherché un pendant quelque temps, de me présenter un rasoir qu'il alla querir dans une chambre voisine. Je feignis de m'en accommoder ; et quand sa leçon fut finie, je lui donnai à goûter, comme à l'ordinaire, et j'exigeai qu'il coupât son pain, au lieu de le diviser avec ses doigts, selon son usage. A cet effet, je lui rendis le rasoir qu'il m'avoit donné sous le nom de couteau. Il se montra conséquent, et voulut en faire le même usage ; mais le peu de fixité de la lame l'en empêcha. Je ne crus pas la leçon complète ; je pris le rasoir et le fis servir, en la présence même de Victor, à son véritable usage. Dès-lors cet instrument n'étoit plus et ne devoit plus être à ses yeux un couteau. Il me tardoit de m'en assurer. Je repris son cahier, je montrai le mot couteau, et l'élève me montra de suite celui

qu'il tenoit dans sa main, et que je lui avois donné à l'instant où il n'avoit pu se servir du rasoir. Pour que ce résultat fût complet, il me restoit à faire la contre-épreuve; il falloit que, mettant le cahier entre les mains de l'élève, et touchant de mon côté le rasoir, Victor ne m'indiquât aucun mot, attendu qu'il ignoroit encore celui de cet instrument : c'est aussi ce qui arriva.

§. XXIX. D'autres fois, les remplacemens dont il s'avisoit supposoient des rapprochemens comparatifs beaucoup plus bizarres. Je me rappelle que dînant un jour en ville, et voulant recevoir une cuillerée de lentilles qu'on lui présentoit, au moment où il n'y avoit plus d'assiettes ni de plats sur la table, il s'avisa d'aller prendre sur la cheminée, et d'avancer, ainsi qu'il l'eût fait d'une assiette, un petit dessin sous verre, de forme circulaire, entouré d'un cadre dont le rebord uni et saillant ne ressembloit pas mal à celui d'une assiette.

§. XXX. Mais très-souvent ses expédiens étoient plus heureux, mieux trouvés, et méritoient, à plus juste titre, le nom d'invention. Je ne crains pas de donner ce nom à la manière dont il se pourvut un jour d'un porte-crayon. Une seule fois, dans mon cabinet, je lui avois fait faire usage

de cet instrument, pour fixer un petit morceau de craie qu'il ne pouvoit tenir du bout de ses doigts. Peu de jours après, la même difficulté se présenta; mais Victor étoit dans sa chambre, et il n'avoit pas là de porte-crayon pour tenir sa craie. Je le donne à l'homme le plus industrieux et le plus inventif, de dire ou plutôt de faire ce qu'il fit pour s'en procurer un. Il prit un ustensile de rôtisseur, employé dans les bonnes cuisines, autant que superflu dans celle d'un pauvre sauvage; et qui, pour cette raison, restoit-oublié et rongé de rouille au fond d'une petite armoire, une lardoire enfin. Tel fut l'instrument qu'il prit pour remplacer celui qui lui manquoit, et qu'il sut, par une seconde inspiration d'une imagination vraiment créatrice, convertir en un véritable porte-crayon, en remplaçant les coulans par quelques tours de fil. Pardonnez, MONSEIGNEUR, l'importance que je mets à ce fait. Il faut avoir éprouvé toutes les angoisses d'une instruction aussi lente et aussi pénible; il faut avoir suivi et dirigé cet homme-plante dans ses laborieux développemens, depuis le premier acte de l'attention, jusqu'à cette première étincelle de l'imagination, pour se faire une idée de la joie que j'en ressentis, et me trouver pardonnable de

produire encore en ce moment, avec une sorte d'ostentation, un fait aussi simple et aussi ordinaire. Ce qui ajoutoit encore à l'importance de ce résultat, considéré comme une preuve du mieux actuel, et comme une garantie d'une amélioration future, c'est qu'au lieu de se présenter avec un isolement qui eût pu le faire regarder comme accidentel, il se groupoit avec une foule d'autres, moins piquans sans doute, mais qui, venus à la même époque et émanés évidemment de la même source, s'offroient aux yeux d'un observateur attentif, comme des résultats divers d'une impulsion générale. Il est en effet digne de remarque que, dès ce moment, disparurent spontanément une foule d'habitudes routinières que l'élève avoit contractées dans sa manière de vaquer aux petites occupations qu'on lui avoit prescrites. Tout en s'abstenant sévèrement de faire des rapprochemens forcés, et de tirer des conséquences éloignées, on peut du moins, je pense, soupçonner que la nouvelle manière d'envisager les choses, faisant naître l'idée d'en faire de nouvelles applications, dut nécessairement forcer l'élève à sortir du cercle uniforme de ces habitudes en quelque sorte automatiques.

§. XXXI. Bien convaincu enfin que j'avois

complètement établi dans l'esprit de Victor le rapport des objets avec leurs signes, il ne me restoit plus qu'à en augmenter successivement le nombre. Si l'on a bien saisi le procédé par lequel j'étois parvenu à établir la valeur des premiers signes, on aura dû prévoir que ce procédé ne pouvoit s'appliquer qu'aux objets circonscrits et de peu de volume, et qu'on ne pouvoit étiqueter de même un lit, une chambre, un arbre, une personne, ainsi que les parties constituantes et inséparables d'un tout. Je ne trouvai aucune difficulté à faire comprendre le sens de ces nouveaux mots, quoique je ne pusse les lier visiblement aux objets qu'ils représentoient, comme dans les expériences précédentes. Il me suffisoit, pour être compris, d'indiquer du doigt le mot nouveau, et de montrer de l'autre main l'objet auquel le mot se rapportoit. J'eus un peu plus de peine à faire entendre la nomenclature des parties qui entrent dans la composition d'un tout. Ainsi, les mots, doigts, main, avant-bras, ne purent, pendant long-temps, offrir à l'élève aucun sens distinct. Cette confusion dans l'attribution des signes, tenoit évidemment à ce que l'élève n'avoit point encore compris que les parties d'un corps, considérées séparément,

formoient à leur tour des objects distincts, qui avoient leur nom particulier. Pour lui en donner l'idée, je pris un livre relié, j'en arrachai les couvertures, et j'en détachai plusieurs feuillets. A mesure que je donnois à Victor chacune de ces parties séparées, j'en écrivois le nom sur la planche noire; puis reprenant dans sa main ces divers débris, je m'en faisois à mon tour indiquer les noms. Quand ils se furent bien gravés dans sa mémoire, je remis à leur place les parties séparées, et lui en redemandant les noms, il me les désigna comme auparavant; puis, sans lui en présenter aucun en particulier, et lui montrant le livre en totalité, je lui en demandai le nom : il m'indiqua du doigt le mot livre.

5. XXXII. Il n'en fallut pas davantage pour lui rendre familière la nomenclature des diverses parties des corps composés; et pour que, dans les démonstrations que je lui en faisois, il ne confondît pas les noms propres à chacune des parties avec le nom général de l'objet, j'avois soin, en montrant les premières, de les toucher chacune immédiatement, et je me contentois, pour l'application du nom général, d'indiquer la chose vaguement, sans y toucher.

§. XXXIII. De cette démonstration, je passai à celle des qualités des corps. J'entrois ici dans le champ des abstractions, et j'y entrois avec la crainte de ne pouvoir y pénétrer, ou de m'y voir bientôt arrêté par des difficultés insurmontables. Il ne s'en présenta aucune: et ma première démonstration fut saisie d'emblée, quoiqu'elle portât sur l'une des qualités les plus abstraites des corps, celle de l'étendue. Je pris deux livres reliés de même, mais de format différent; l'un étoit un *in-18*, l'autre un *in-8.°*; je touchai le premier; Victor ouvrit son cahier, et désigna du doigt le mot *livre*; je touchai le second, et l'élève indiqua de nouveau le même mot. Je recommençai plusieurs fois, et toujours avec le même résultat. Je pris ensuite le plus petit livre, et le présentant à Victor, je lui fis étendre sa main à plat sur la couverture : elle en étoit presque entièrement couverte; je l'engageai alors à faire la même chose sur le volume *in-8.°* : sa main en couvroit à peine la moitié. Pour qu'il ne pût se méprendre sur mon intention, je lui montrai la partie qui restoit à découvert, et l'engageai à alonger les doigts vers cet endroit : ce qu'il ne put faire sans découvrir une portion égale à celle qu'il recouvroit. Après cette expérience, qui

démontroit à mon élève, d'une manière si palpable, la différence d'étendue de ces deux objets, j'en demandai de nouveau le nom. Victor hésita; il sentit que le même nom ne pouvoit plus s'appliquer indistinctement à deux choses qu'il venoit de trouver si inégales. C'étoit-là où je l'attendois. J'écrivis alors sur deux cartes le mot *livre*, et j'en déposai une sur chaque livre. J'écrivis ensuite sur une troisième le mot *grand*, et le mot *petit* sur une quatrième; je les plaçai à côté des premières, l'une sur le volume *in-8.°*, et l'autre sur le volume *in-18*. Après avoir fait remarquer cette disposition à Victor, je repris les étiquettes, les mêlai pendant quelque temps, et les lui donnai ensuite pour être replacées. Elles le furent convenablement.

§. XXXIV. Avois-je été compris? le sens respectif des mots *grand* et *petit* avoit-il été saisi? Pour en avoir la certitude et la preuve complète, voici comment je m'y pris. Je me fis apporter deux clous de longueur inégale; je les fis comparer à-peu-près de la même manière que je l'avois fait pour les livres. Puis ayant écrit sur deux cartes le mot *clou*, je les lui présentai, sans y ajouter les deux adjectifs *grand* et *petit*; espérant que, si ma leçon précédente avoit été bien saisie, il appliqueroit aux

clous les mêmes signes de grandeur relative qui lui avoient servi à établir la différence de dimension des deux livres. C'est ce qu'il fit avec une promptitude qui rendit la preuve plus concluante encore. Tel fut le procédé par lequel je lui donnai l'idée des qualités d'étendue. Je l'employai avec le même succès pour rendre intelligibles les signes qui représentent les autres qualités sensibles des corps, comme celles de couleur, de pésanteur, de résistance, &c.

§. XXXV. Après l'explication de l'adjectif, vint celle du verbe. Pour le faire comprendre à l'élève, je n'eus qu'à soumettre un objet dont il connoissoit le nom, à plusieurs sortes d'actions que je désignois, à mesure que je les exécutois, par l'infinitif du verbe qui exprime cette action. Je prenois une clef, par exemple; j'en écrivois le nom sur une planche noire; puis la *touchant*, la *jetant*, la *ramassant*, la *portant aux lèvres*, la *remettant* à sa place, &c., j'écrivois, en même temps que j'exécutois chacune de ces actions, sur une colonne, à côté du mot *clef*, les verbes *toucher*, *jeter*, *ramasser*, *baiser*, *replacer*, &c. Je substituois ensuite au mot *clef* le nom d'un autre objet, que je soumettois aux mêmes actions, pendant que je

montrois avec le doigt les verbes déjà écrits. Il arrivoit souvent qu'en remplaçant ainsi au hasard un objet par un autre, pour le rendre le régime des mêmes verbes, il y avoit, entre eux et la nature de l'objet, une telle incompatibilité, que l'action demandée devenoit ou bizarre ou impossible. L'embarras où se trouvoit alors l'élève tournoit presque toujours à son avantage, autant qu'à ma propre satisfaction, en nous fournissant, à lui l'occasion d'exercer son discernement, et à moi celle de recueillir de nouvelles preuves de son intelligence. Un jour, par exemple, que, par suite des changemens successifs du régime des verbes, je me trouvois avoir ces étranges associations de mots, *déchirer pierre, couper tasse, manger balai*, il se tira fort bien d'embarras, en changeant les deux actions indiquées par les deux premiers verbes, en deux autres moins incompatibles avec la nature de leur régime. En conséquence, il prit un marteau pour rompre la pierre, et laissa tomber la tasse pour la casser. Parvenu au troisième verbe, et ne pouvant lui trouver de remplaçant, il en chercha un au régime, prit un morceau de pain et le mangea.

§. XXXVI. Réduits à nous traîner pénible-

ment et par des circuits infinis dans l'étude de ces difficultés grammaticales, nous faisions marcher de front, comme un moyen d'instruction auxiliaire et de diversion indispensable, l'exercice de l'écriture. Le début de ce travail m'offrit des difficultés sans nombre auxquelles je m'étois attendu. L'écriture est un exercice d'imitation, et l'imitation étoit à naître chez notre sauvage. Ainsi, lorsque je lui donnai, pour la première fois, un morceau de craie que je disposai convenablement au bout de ses doigts, je ne pus obtenir aucune ligne, aucun trait qui supposât dans l'élève l'intention d'imiter ce qu'il me voyoit faire. Il falloit donc ici rétrograder encore, et chercher à tirer de leur inertie les facultés imitatives, en les soumettant, comme toutes les autres, à une sorte d'éducation graduelle. Je procédai à l'exécution de ce plan, en exerçant Victor à des actes d'une imitation grossière, comme de lever les bras, d'avancer le pied, de s'asseoir, de se lever en même temps que moi, puis d'ouvrir la main, de la fermer, et de répéter avec ses doigts une foule de mouvemens d'abord simples, puis combinés, que j'exécutois devant lui. J'armai ensuite sa main, de même que la mienne, d'une longue baguette taillée en pointe, que je lui faisois

tenir comme une plume à écrire, dans la double intention de donner plus de force et d'aplomb à ses doigts, par la difficulté de tenir en équilibre ce simulacre de plume; et de lui rendre visibles et par conséquent susceptibles d'imitation jusques aux moindres mouvemens de la baguette.

§. XXXVII. Ainsi disposés par des exercices préliminaires, nous nous mîmes à la planche noire, munis chacun d'un morceau de craie; et plaçant nos deux mains à la même hauteur, je commençai par descendre lentement et verticalement vers la base du tableau. L'élève en fit autant, en suivant exactement la même direction, partageant son attention entre sa ligne et la mienne, et portant sans relâche ses regards de l'une à l'autre, comme s'il eût voulu en collationner successivement tous les points. Le résultat de notre composition fut deux lignes exactement parallèles. Mes leçons subséquentes ne furent qu'un développement du même procédé: je n'en parlerai pas. Je dirai seulement que le résultat fut tel, qu'au bout de quelques mois, Victor sut copier les mots dont il connoissoit déjà la valeur, bientôt après les reproduire de mémoire, et se servir enfin de son écriture, toute informe qu'elle étoit et qu'elle est restée, pour

exprimer ses besoins, solliciter les moyens de les satisfaire, et saisir par la même voie l'expression des besoins ou de la volonté des autres.

§. XXXVIII. En considérant mes expériences comme un véritable cours d'imitation, je crus devoir ne pas le borner à des actes d'une imitation manuelle. J'y fis entrer plusieurs procédés qui n'avoient aucun rapport au mécanisme de l'écriture, mais dont l'effet étoit beaucoup plus propre à exercer l'intelligence. Tel est entre autres celui-ci: je traçois sur une planche noire deux cercles à-peu-près égaux, l'un vis-à-vis de moi, et l'autre en face de Victor. Je disposois, sur six ou huit points de la circonférence de ces cercles, six ou huit lettres de l'alphabet, les mêmes dans les deux cercles, mais placées diversement. Je traçois ensuite dans l'un des cercles plusieurs lignes qui alloient aboutir aux lettres placées sur sa circonférence; Victor en faisoit autant sur l'autre cercle. Mais par une suite de la différente disposition des lettres, il arrivoit que l'imitation la plus exacte donnoit néanmoins une figure toute différente de celle que je lui offrois pour modèle. De là, l'idée d'une imitation toute particulière, dans laquelle il s'agissoit, non de copier servilement

une forme donnée, mais d'en reproduire l'esprit et la manière, sans être arrêté par la différence du résultat. Ce n'étoit plus ici une répétition routinière de ce que l'élève voyoit faire, et telle qu'on pourroit l'obtenir, jusqu'à un certain point, de quelques animaux imitateurs, mais une imitation intelligente et raisonnée, variable dans ses procédés comme dans ses applications, et telle, en un mot, qu'on a droit de l'attendre de l'homme doué du libre usage de toutes ses facultés intellectuelles.

§. XXXIX. De tous les phénomènes que présentent à l'observateur les premiers développemens de l'enfant, le plus étonnant peut-être est la facilité avec laquelle il apprend à parler ; et lorsqu'on pense que la parole, qui est sans contredit l'acte le plus admirable de l'imitation, en est aussi le premier résultat, on sent redoubler son admiration pour cette intelligence suprême dont l'homme est le chef-d'œuvre, et qui voulant faire de la parole le principal moteur de l'éducation, a dû ne pas assujettir l'imitation au développement progressif des autres facultés, et la rendre, dès son début, aussi active que féconde. Mais cette faculté imitative, dont l'influence se répand sur toute la vie, varie dans son application, selon la diversité des

âges,

âges, et n'est employée à l'apprentissage de la parole que dans la plus tendre enfance ; plus tard elle préside à d'autres fonctions, et abandonne, pour ainsi dire, l'instrument vocal ; de telle sorte, qu'un jeune enfant, un adolescent même, quittant son pays natal, en perd très-promptement les manières, le ton, le langage, mais jamais ces intonations de voix qui constituent ce qu'on appelle l'accent. Il résulte de cette vérité physiologique, qu'en réveillant l'imitation dans ce jeune sauvage, parvenu déjà à son adolescence, j'ai dû m'attendre à ne trouver dans l'organe de la voix aucune disposition à mettre à profit ce développement des facultés imitatives, en supposant même que je n'eusse pas rencontré un second obstacle dans la stupeur opiniâtre du sens de l'ouïe. Sous ce dernier rapport, Victor pouvoit être considéré comme un sourd-muet, quoique bien inférieur encore à cette classe d'êtres essentiellement observateurs et imitateurs.

§. XL. Néanmoins, je n'ai pas cru devoir m'arrêter à cette différence, ni renoncer à l'espoir de le faire parler, et à tous les avantages que je m'en promettois, qu'après avoir tenté, pour parvenir à cet heureux résultat, le dernier moyen qui me

restoit; c'étoit de le conduire à l'usage de la parole, non plus par le sens de l'ouïe, puisqu'il s'y refusoit, mais par celui de la vue. Il s'agissoit donc, dans cette dernière tentative, d'exercer les yeux à saisir le mécanisme de l'articulation des sons, et la voix à les répéter, par une heureuse application de toutes les forces réunies de l'attention et de l'imitation. Pendant plus d'un an, tous mes travaux, tous nos exercices tendirent à ce but. Pour suivre pareillement ici la méthode des gradations insensibles, je fis précéder l'étude de l'articulation visible des sons, par l'imitation un peu plus facile des mouvemens des muscles de la face, en commençant par ceux qui étoient les plus apparens. Ainsi voilà l'instituteur et l'élève en face l'un de l'autre, grimaçant à qui mieux mieux, c'est-à-dire imprimant aux muscles des yeux, du front, de la bouche, de la mâchoire, des mouvemens de toute espèce; concentrant peu-à-peu leurs expériences sur les muscles des lèvres, et, après avoir insisté long-temps sur l'étude des mouvemens de cette partie charnue de l'organe de la parole, soumettant enfin la langue aux mêmes exercices, mais beaucoup plus diversifiés et plus long-temps continués.

§. XLI. Ainsi préparé, l'organe de la parole me paroissoit devoir se prêter sans peine à l'imitation des sons articulés, et je regardois ce résultat comme aussi prochain qu'infaillible. Mon espérance fut entièrement déçue; et tout ce que je pus obtenir de cette longue série de soins se réduisit à l'émission de quelques monosyllabes informes, tantôt aigus, tantôt graves, et beaucoup moins nets encore que ceux que j'avois obtenus dans mes premiers essais. Je tins bon néanmoins et luttai, pendant long-temps encore, contre l'opiniâtreté de l'organe, jusqu'à ce qu'enfin, voyant la continuité de mes soins et la succession du temps n'opérer aucun changement, je me résignai à terminer là mes dernières tentatives en faveur de la parole, et j'abandonnai mon élève à un mutisme incurable.

III.e SÉRIE.

Développement des Facultés affectives.

§. XLII. Vous avez vu, MONSEIGNEUR, la civilisation, rappelant de leur profond engourdissement les facultés intellectuelles de notre Sauvage, en déterminer d'abord l'application aux objets de ses besoins, et étendre ensuite la sphère de ses

idées au-delà de son existence animale. Votre Excellence va voir, dans le même ordre de développement, les facultés affectives, éveillées d'abord par le sentiment du besoin et l'instinct de la conservation, donner ensuite naissance à des affections moins intéressées, à des mouvemens plus expansifs, et à quelques-uns de ces sentimens généreux qui font la gloire et le bonheur du cœur humain.

§. XLIII. A son entrée dans la société, Victor, insensible à tous les soins qu'on prit d'abord de lui, et confondant l'empressement de la curiosité avec l'intérêt de la bienveillance, ne donna pendant long-temps aucun témoignage d'attention à la personne qui le soignoit. S'en rapprochant, quand il y étoit forcé par le besoin, et s'en éloignant dès qu'il se trouvoit satisfait, il ne voyoit en elle, que la main qui le nourrissoit, et dans cette main, autre chose que ce qu'elle contenoit. Ainsi, sous le rapport de son existence morale, Victor étoit un enfant, dans les premiers jours de sa vie, lequel passe du sein de sa mère à celui de sa nourrice, et de celle-ci à une autre, sans y trouver d'autre différence que celle de la quantité ou de la qualité du liquide qui lui sert d'aliment. Ce fut avec la même indifférence que notre Sauvage, au sortir de ses

forêts, vit changer à diverses reprises les personnes commises à sa garde, et qu'après avoir été accueilli, soigné et conduit à Paris par un pauvre paysan de l'Aveyron, qui lui prodigua tous les témoignages d'une tendresse paternelle, il s'en vit séparer tout-à-coup sans peine ni regret.

§. XLIV. Livré, pendant les trois premiers mois de son entrée à l'Institution, aux importunités des curieux oisifs de la capitale, et de ceux qui, sous le titre spécieux d'observateurs, ne l'obsédoient pas moins ; errant dans les corridors et le jardin de la maison, par le temps le plus rigoureux de l'année, croupissant dans une saleté dégoûtante, éprouvant souvent le besoin de la faim, il se vit tout-à-coup soigné, chéri, caressé par une surveillante pleine de douceur, de bonté et d'intelligence, sans que ce changement parût réveiller dans son cœur le plus foible sentiment de reconnoissance. Pour peu que l'on y réfléchisse, l'on n'en sera point étonné. Que pouvoient en effet les manières les plus caressantes, les soins les plus affectueux, sur un être aussi impassible ! Et que lui importoit d'être bien vêtu, bien chauffé, commodément logé et couché mollement, à lui, qui, endurci aux intempéries des saisons, insensible aux avantages de

la vie sociale, ne connoissoit d'autre bien que sa liberté, et ne voyoit qu'une prison dans le logement le plus commode ! Pour exciter la reconnoissance, il falloit des bienfaits d'une autre espèce, et de nature à être appréciés par l'être extraordinaire qui en étoit l'objet; et, pour cela, condescendre à ses goûts, et le rendre heureux à sa manière. Je m'attachai fidèlement à cette idée comme à l'indication principale du traitement moral de cet enfant. J'ai fait connoître quels en avoient été les premiers succès. J'ai dit, dans mon premier rapport, comment j'étois parvenu à lui faire aimer sa gouvernante et à lui rendre la vie sociale supportable. Mais cet attachement, tout vif qu'il paroissoit, pouvoit encore n'être considéré que comme un calcul d'égoïsme. J'eus lieu de le soupçonner, quand je m'aperçus qu'après plusieurs heures, et même quelques jours d'absence, Victor revenoit à celle qui le soignoit, avec des démonstrations d'amitié, dont la vivacité avoit pour mesure bien moins la longueur de l'absence, que les avantages réels qu'il trouvoit à son retour, et les privations qu'il avoit éprouvées durant cette séparation. Non moins intéressé dans ses caresses, il les fit d'abord servir à manifester ses desirs bien plus qu'à témoigner sa

reconnoissance ; de manière que si on l'observoit avec soin à l'issue d'un repas copieux, Victor offroit l'affligeant spectacle d'un être que rien de ce qui l'environne n'intéresse, dès l'instant que tous ses desirs sont satisfaits. Cependant la multiplicité toujours croissante de ses besoins, rendant de plus en plus nombreux ses rapports avec nous, et nos soins envers lui, ce cœur endurci s'ouvrit enfin à des sentimens non équivoques de reconnoissance et d'amitié. Parmi les traits nombreux que je puis citer comme autant de preuves de ce changement favorable, je me contenterai de rapporter les deux suivans.

§. XLV. La dernière fois qu'entraîné par d'anciennes réminiscences et sa passion pour la liberté des champs, notre Sauvage s'évada de la maison, il se dirigea du côté de Senlis et gagna la forêt, d'où il ne tarda pas à sortir, chassé sans doute par la faim et l'impossibilité de pouvoir désormais se suffire à lui-même. S'étant rapproché des campagnes voisines, il tomba entre les mains de la gendarmerie, qui l'arrêta comme un vagabond, et le garda comme tel pendant plus de quinze jours. Reconnu au bout de ce temps, et ramené à Paris, il fut conduit au Temple, où madame Guérin, sa

surveillante, se présenta pour le réclamer. Nombre de curieux s'y étoient rassemblés pour être témoins de cette entrevue, qui fut vraiment touchante. A peine Victor eut-il aperçu sa gouvernante, qu'il pâlit et perdit un moment connoissance; mais se sentant embrassé, caressé par madame Guérin, il se ranima subitement, et manifestant sa joie par des cris aigus, par le serrement convulsif de ses mains et les traits épanouis d'une figure radieuse, il se montra, aux yeux de tous les assistans, bien moins comme un fugitif qui rentroit forcément sous la surveillance de sa garde, que comme un fils affectueux, qui, de son propre mouvement, viendroit se jeter dans les bras de celle qui lui donna le jour.

§. XLVI. Il ne montra pas moins de sensibilité dans sa première entrevue avec moi. Ce fut le lendemain matin du même jour. Victor étoit encore au lit. Dès qu'il me vit paroître, il se mit avec vivacité sur son séant, en avançant la tête et me tendant les bras. Mais voyant qu'au lieu de m'approcher, je restois debout, immobile vis-à-vis de lui, avec un maintien froid et une figure mécontente, il se replongea dans le lit, s'enveloppa de ses couvertures, et se mit à pleurer. J'augmentai l'émotion

par mes reproches, prononcés d'un ton haut et menaçant; les pleurs redoublèrent, accompagnés de longs et profonds sanglots. Quand j'eus porté au dernier point l'excitement des facultés affectives, j'allai m'asseoir sur le lit de mon pauvre repentant. C'étoit toujours-là le signal du pardon. Victor m'entendit, fit les premières avances de la réconciliation, et tout fut oublié.

§. XLVII. Assez près de la même époque, le mari de madame Guérin tomba malade, et fut soigné hors de la maison, sans que Victor en fût instruit. Celui-ci ayant, dans ses petites attributions domestiques, celle de couvrir la table à l'heure du dîner, continua d'y placer le couvert de M. Guérin; et quoique chaque jour on le lui fît ôter, il ne manquoit pas de le replacer le lendemain. La maladie eut une issue fâcheuse; M. Guérin y succomba; et, le jour même où il mourut, son couvert fut encore remis à table. On devine l'effet que dut faire sur madame Guérin une attention aussi déchirante pour elle. Témoin de cette scène de douleur, Victor comprit qu'il en étoit la cause; et, soit qu'il se bornât à penser qu'il avoit mal agi, soit que, pénétrant à fond le motif du désespoir de sa gouvernante, il sentît combien étoit inutile

et déplacé le soin qu'il venoit de prendre, de son propre mouvement, il ôta le couvert, le reporta tristement dans l'armoire, et jamais plus ne le remit.

§. XLVIII. Voilà une affection triste, qui est entièrement du domaine de l'homme civilisé. Mais une autre, qui ne l'est pas moins, c'est la morosité profonde dans laquelle tombe mon jeune élève, toutes les fois que, dans le cours de nos leçons, après avoir lutté en vain, avec toutes les forces de son attention, contre quelque difficulté nouvelle, il se voit dans l'impossibilité de la surmonter. C'est alors que, pénétré du sentiment de son impuissance, et touché peut-être de l'inutilité de mes efforts, je l'ai vu mouiller de ses pleurs ces caractères inintelligibles pour lui, sans qu'aucun mot de reproche, aucune menace, aucun châtiment, eussent provoqué ses larmes.

§. XLIX. La civilisation, en multipliant ses affections tristes, a dû nécessairement aussi augmenter ses jouissances. Je ne parlerai point de celles qui naissent de la satisfaction de ses nouveaux besoins. Quoiqu'elles aient puissamment concouru au développement des facultés affectives, elles sont, si je puis le dire, si animales, qu'elles ne peuvent être admises comme preuves directes de la sensi-

bilité du cœur. Mais je citerai comme telles le zèle qu'il met et le plaisir qu'il trouve à obliger les personnes qu'il affectionne, et même à prévenir leur desir, dans les petits services qu'il est à portée de leur rendre. C'est ce qu'on remarque, sur-tout dans ses rapports avec madame Guérin. Je désignerai encore, comme le sentiment d'une ame civilisée, la satisfaction qui se peint sur tous ses traits, et qui souvent même s'annonce par de grands éclats de rire, lorsqu'arrêté dans nos leçons par quelque difficulté, il vient à bout de la surmonter par ses propres forces, ou lorsque, content de ses foibles progrès, je lui témoigne ma satisfaction par des éloges et des encouragemens. Ce n'est pas seulement dans ses exercices qu'il se montre sensible au plaisir de bien faire, mais encore dans les moindres occupations domestiques dont il est chargé, sur-tout si ces occupations sont de nature à exiger un grand développement des forces musculaires. Lorsque, par exemple, on l'occupe à scier du bois, on le voit, à mesure que la scie pénètre profondément, redoubler d'ardeur et d'efforts, et se livrer, au moment où la division va s'achever, à des mouvemens de joie si extraordinaires, que l'on seroit tenté de le rapporter à un

délire maniaque, s'ils ne s'expliquoient naturellement, d'un côté, par le besoin du mouvement dans un être si actif, et de l'autre, par la nature de cette occupation, qui, en lui présentant à-la-fois un exercice salutaire, un mécanisme qui l'amuse et un résultat qui intéresse ses besoins, lui offre d'une manière bien évidente la réunion de ce qui plaît à ce qui est utile.

5. L. Mais en même-temps que l'ame de notre Sauvage s'ouvre à quelques-unes des jouissances de l'homme civilisé, elle ne continue pas moins à se montrer sensible à celles de sa vie primitive. C'est toujours la même passion pour la campagne, la même extase à la vue d'un beau clair de lune, d'un champ couvert de neige, et les mêmes transports au bruit d'un vent orageux. Sa passion pour la liberté des champs se trouve à la vérité tempérée par les affections sociales, et à demi satisfaite par de fréquentes promenades en plein air; mais ce n'est encore qu'une passion mal éteinte, et il ne faut, pour la rallumer, qu'une belle soirée d'été, que la vue d'un bois fortement ombragé, où l'interruption momentanée de ses promenades journalières. Telle fut la cause de sa dernière évasion. Madame Guérin retenue dans son

lit par des douleurs rhumatismales, ne put, pendant quinze jours que dura sa maladie, conduire son élève à la promenade. Il supporta patiemment cette privation, dont il voyoit évidemment la cause. Mais dès que sa gouvernante quitta le lit, il fit éclater une joie qui devint plus vive encore, lorsqu'au bout de quelques jours il vit madame Guérin se disposer à sortir par un très-beau temps; nul doute que ce ne fût pour aller se promener; et le voilà tout prêt à suivre sa conductrice. Elle sortit, et ne l'emmena point. Il dissimula son mécontentement; et lorsqu'à l'heure du dîner on l'envoya à la cuisine pour y chercher des plats, il saisit le moment où la porte cochère de la cour se trouvoit ouverte pour laisser entrer une voiture, se glissa par derrière, et se précipitant dans la rue, gagna rapidement la barrière d'Enfer.

§. LI. Les changemens opérés par la civilisation dans l'ame de ce jeune homme ne se sont pas bornés à éveiller en elle des affections et des jouissances inconnues, ils y ont fait naître aussi quelques-uns de ces sentimens qui constituent ce que nous avons appelé la droiture du cœur; tel est le sentiment intérieur de la justice. Notre Sauvage en étoit si peu susceptible, au sortir de ses forêts, que, long-

temps après encore, il falloit user de beaucoup de surveillance pour l'empêcher de se livrer à son insatiable rapacité. On devine bien cependant que n'éprouvant alors qu'un unique besoin, celui de la faim, le but de toutes ses rapines se trouvait renfermé dans le petit nombre d'objets alimentaires qui étoient de son goût. Dans les commencemens, il les prenoit plutôt qu'il ne les déroboit; et c'étoit avec un naturel, une aisance, une simplicité qui avoient quelque chose de touchant, et retraçoient à l'ame le rêve de ces temps primitifs, où l'idée de la propriété étoit encore à poindre dans le cerveau de l'homme. Pour réprimer ce penchant naturel au vol, j'usai de quelques châtimens, appliqués en flagrant délit. J'en obtins ce que la société obtient ordinairement de l'appareil effrayant de ses peines afflictives, une modification de vice, plutôt qu'une véritable correction; ainsi Victor déroba avec subtilité ce que jusque-là il s'étoit contenté de voler ouvertement. Je crus devoir essayer d'un autre moyen de correction; et pour lui faire sentir plus vivement l'inconvenance de ses rapines, nous usâmes envers lui du droit de représailles. Ainsi, tantôt victime de la loi du plus fort, il voyoit arracher de ses mains et manger devant ses yeux un fruit

long-temps convoité, et qui souvent n'avoit été que la juste récompense de sa docilité; tantôt dépouillé d'une manière plus subtile que violente, il retrouvoit ses poches vides des petites provisions qu'il y avoit mises en reserve un instant auparavant.

§. LII. Ces derniers moyens de répression eurent le succès que j'en avois attendu, et mirent un terme à la rapacité de mon élève. Cette correction ne s'offrit pas cependant à mon esprit comme la preuve certaine que j'avois inspiré à mon élève le sentiment intérieur de la justice. Je sentis parfaitement que, malgré le soin que j'avois pris de donner à nos procédés toutes les formes d'un vol injuste et manifeste, il n'étoit pas sûr que Victor y eût vu quelque chose de plus que la punition de ses propres méfaits; et dès-lors il se trouvoit corrigé par la crainte de quelques nouvelles privations, et non par le sentiment désintéressé de l'ordre moral. Pour éclaircir ce doute, et avoir un résultat moins équivoque, je crus devoir mettre le cœur de mon élève à l'épreuve d'une autre espèce d'injustice, qui, n'ayant aucun rapport avec la nature de la faute, ne parût pas en être le châtiment mérité, et fût par-là aussi odieuse que révoltante. Je choisis, pour cette expérience

vraiment pénible, un jour, où, tenant depuis plus de deux heures Victor occupé à nos procédés d'instruction, et, satisfait également de sa docilité et de son intelligence, je n'avois que des éloges et des récompenses à lui prodiguer. Il s'y attendoit sans doute, à en juger par l'air content de lui qui se peignoit sur tous ses traits, comme dans toutes les attitudes de son corps. Mais quel ne fut pas son étonnement, de voir qu'au lieu des récompenses accoutumées, qu'au lieu de ces manières caressantes auxquelles il avoit tant de droit de s'attendre, et qu'il ne recevoit jamais sans les plus vives démonstrations de joie, prenant tout-à-coup une figure sévère et menaçante, effaçant, avec tous les signes extérieurs du mécontentement, ce que je venois de louer et d'applaudir, dispersant dans tous les coins de sa chambre ses cahiers et ses cartons, et le saisissant enfin lui-même par le bras, je l'entraînois avec violence vers un cabinet noir, qui, dans les commencemens de son séjour à Paris, lui avoit quelquefois servi de prison. Il se laissa conduire avec résignation jusques près du seuil de la porte. Là, sortant tout-à-coup de son obéissance accoutumée, s'arcboutant par les pieds et par les mains contre les montans de la porte, il m'opposa

une

une résistance des plus vigoureuses, et qui me flatta d'autant plus, qu'elle étoit toute nouvelle pour lui, et que jamais, prêt à subir une pareille punition, alors qu'elle étoit méritée, il n'avoit démenti, un seul instant, sa soumission par l'hésitation la plus légère. J'insistai néanmoins, pour voir jusqu'à quel point il porteroit sa résistance, et faisant usage de toutes mes forces, je voulus l'enlever de terre, pour l'entraîner dans le cabinet. Cette dernière tentative excita toute sa fureur. Outré d'indignation, rouge de colère, il se débattoit dans mes bras avec une violence, qui rendit pendant quelques minutes mes efforts infructueux; mais enfin, se sentant prêt à ployer sous la loi du plus fort, il eut recours à la dernière ressource du foible; il se jetta sur ma main, et y laissa la trace profonde de ses dents. Qu'il m'eût été doux en ce moment, de pouvoir me faire entendre de mon élève, et de lui dire jusqu'à quel point la douleur même de sa morsure remplissoit mon ame de satisfaction et me dédommageoit de toutes mes peines! Pouvais-je m'en réjouir foiblement! c'étoit un acte de vengeance bien légitime; c'étoit une preuve incontestable que le sentiment du juste et de l'injuste, cette base éternelle de l'ordre social, n'étoit plus

étranger au cœur de mon élève. En lui donnant ce sentiment, ou plutôt en en provoquant le développement, je venois d'élever l'homme sauvage à toute la hauteur de l'homme moral, par le plus tranché de ses caractères et la plus noble de ses attributions.

§. LIII. En parlant des facultés intellectuelles de notre Sauvage, je n'ai point dissimulé les obstacles qui avoient arrêté le développement de quelques-unes d'entre elles, et je me suis fait un devoir de marquer exactement toutes les lacunes de son intelligence. Fidèle au même plan, dans l'histoire des affections de ce jeune homme, je dévoilerai la partie brute de son cœur avec la même fidélité que j'en ai fait voir la partie civilisée. Je ne le tairai point, quoique devenu sensible à la reconnoissance et à l'amitié, quoiqu'il paroisse sentir vivement le plaisir d'être utile, Victor est resté essentiellement égoïste. Plein d'empressement et de cordialité quand les services qu'on exige de lui ne se trouvent pas en opposition avec ses besoins, il est étranger à cette obligeance qui ne calcule ni les privations ni les sacrifices ; et le doux sentiment de la pitié est encore à naître chez lui. Si dans ses rapports avec sa gouvernante, on l'a vu

quelquefois partager sa tristesse, ce n'étoit là qu'un acte d'imitation analogue à celui qui arrache des pleurs au jeune enfant qui voit pleurer sa mère ou sa nourrice. Pour compâtir aux maux d'autrui, il faut les avoir connus, ou du moins en emprunter l'idée de notre imagination ; ce qu'on ne peut attendre d'un très-jeune enfant, ou d'un être tel que Victor, étranger à toutes les peines et privations dont se composent nos souffrances morales.

§. LIV. Mais ce qui, dans le système affectif de ce jeune homme, paroît plus étonnant encore et au-dessus de toute explication, c'est son indifférence pour les femmes, au milieu des mouvemens impétueux d'une puberté très-prononcée. Aspirant moi-même après cette époque, comme après une source de sensations nouvelles pour mon élève et d'observations attrayantes pour moi, épiant avec soin tous les phénomènes avant-coureurs de cette crise morale, j'attendois chaque jour qu'un souffle de ce sentiment universel qui meut et multiplie tous les êtres, vînt animer celui-ci et agrandir son existence morale. J'ai vu arriver, ou plutôt éclater cette puberté tant desirée, et notre jeune Sauvage se consumer de desirs d'une violence extrême et d'une effrayante continuité, sans

pressentir quel en étoit le but, et sans éprouver pour aucune femme le plus foible sentiment de préférence. Au lieu de cet élan expansif qui précipite un sexe vers un autre, je n'ai vu en lui qu'une sorte d'instinct aveugle et foiblement prononcé, qui, à la vérité, lui rend la société des femmes préférable à celle des hommes, mais sans que son cœur prenne aucune part à cette distinction. C'est ainsi que, dans une réunion de femmes, je l'ai vu plusieurs fois, cherchant auprès d'une d'entre elles un soulagement à ses anxiétés, s'asseoir à côté d'elle, lui pincer doucement la main, les bras et les genoux, et continuer ainsi jusqu'à ce que, sentant ses desirs inquiets s'accroître au lieu de se calmer par ces bizarres caresses, et n'entrevoyant aucun terme à ses pénibles émotions, il changeoit tout-à-coup de manières, repoussoit avec humeur celle qu'il avoit recherchée avec une sorte d'empressement, et s'adressoit de suite à une autre avec laquelle il se comportoit de la même manière. Un jour cependant, il poussa ses entreprises un peu plus loin. Après avoir d'abord employé les mêmes caresses, il prit la dame par les deux mains et l'entraîna, sans y mettre pourtant de violence, dans le fond d'une alcove. Là, fort embarrassé de sa contenance, offrant

dans ses manières et dans l'expression extraordinaire de sa physionomie, un mélange indicible de gaieté et de tristesse, de hardiesse et d'incertitude, il sollicita à plusieurs reprises les caresses de sa dame, en lui présentant ses joues, tourna autour d'elle lentement et d'un air méditatif, et finit enfin par s'élancer sur ses épaules, en la serrant étroitement au cou. Ce fut là tout, et ces démonstrations amoureuses finirent, comme toutes les autres, par un mouvement de dépit qui lui fit repousser l'objet de ses éphémères inclinations.

§. LV. Quoique, depuis cette époque, ce malheureux jeune homme n'ait pas été moins tourmenté par l'effervescence de ses organes, il a cessé néanmoins de chercher, dans des caresses impuissantes, un soulagement à ses desirs inquiets. Mais cette résignation, au lieu d'apporter quelque adoucissement à sa situation, n'a servi qu'à l'exaspérer, et à faire trouver à cet infortuné un motif de désespoir dans un besoin impérieux, qu'il n'espère plus satisfaire. Aussi lorsque, malgré le secours des bains, d'un régime calmant et d'un violent exercice, cet orage des sens vient à éclater de nouveau, il se fait de suite un changement total dans le caractère naturellement doux de ce jeune homme,

et passant subitement de la tristesse à l'anxiété et de l'anxiété à la fureur, il prend du dégoût pour ses jouissances les plus vives, soupire, verse des pleurs, pousse des cris aigus, déchire ses vêtemens, et s'emporte quelquefois au point d'égratigner et de mordre sa gouvernante. Mais alors même qu'il cède à une fureur aveugle qu'il ne peut maîtriser, il en témoigne un véritable repentir, et demande à baiser le bras ou la main qu'il vient de mordre. Dans cet état, le poulx est élevé, la figure vultueuse; et quelquefois même on voit le sang s'échapper par le nez et par les oreilles: ce qui met fin à l'accès et en éloigne pour long-temps la récidive, sur-tout si cette hémorragie est abondante. En partant de cette observation, j'ai dû, pour remédier à cet état, ne pouvant, ou n'osant faire mieux, tenter l'usage de la saignée, mais non sans beaucoup de réserve, persuadé que la véritable indication est d'attiédir cette effervescence vitale, et non point de l'éteindre. Mais je dois le dire, si j'ai obtenu un peu de calme par l'emploi de ce moyen et de beaucoup d'autres qu'il seroit fort inutile d'énumérer ici, cet effet n'a été que passager, et il est resulté de cette continuité de desirs violens autant qu'indéterminés, un état habituel

d'inquiétude et de souffrance, qui a continuellement entravé la marche de cette laborieuse éducation.

§. LVI. Telle a été cette époque critique qui promettoit tant, et qui eût sans doute rempli toutes les espérances que nous y avions attachées, si, au lieu de concentrer toute son activité sur les sens, elle eût animé du même feu le système moral, et porté dans ce cœur engourdi le flambeau des passions. Je ne me dissimulerai pas néanmoins, à présent que j'y ai profondément réfléchi, qu'en comptant sur ce mode de développement des phénomènes de la puberté, c'étoit mal-à-propos que j'avois dans ma pensée assimilé mon élève à un adolescent ordinaire, chez lequel l'amour des femmes précède assez souvent, ou du moins accompagne toujours l'excitement des parties fécondantes. Cet accord de nos besoins et de nos goûts ne pouvoit se rencontrer chez un être à qui l'éducation n'avoit point appris à distinguer un homme d'avec une femme, et qui ne devoit qu'aux seules inspirations de l'instinct d'entrevoir cette différence, sans en faire l'application à sa situation présente. Aussi ne doutai-je point que si l'on eût osé dévoiler à ce jeune homme le secret de ses inquiétudes et le but de ses desirs, on en eût retiré un avantage

incalculable. Mais, d'un autre côté, en supposant qu'il m'eût été permis de tenter une pareille expérience, n'avois-je pas à craindre de faire connoître à notre Sauvage un besoin qu'il eût cherché à satisfaire aussi librement et aussi publiquement que les autres; et qui l'eût conduit à des actes d'une indécence révoltante! J'ai dû m'arrêter, intimidé par la crainte d'un pareil résultat, et me résigner à voir, comme dans maintes autres circonstances, mes espérances s'évanouir devant un obstacle imprévu.

Telle est, MONSEIGNEUR, l'histoire des changemens survenus dans le système des facultés affectives du Sauvage de l'Aveyron. Cette section termine nécessairement tous les faits relatifs au développement de mon élève pendant l'espace de quatre années. Un grand nombre de ces faits déposent en faveur de sa perfectibilité, tandis que d'autres semblent l'infirmer. Je me suis fait un devoir de les présenter sans distinction, les uns comme les autres, et de raconter avec la même vérité mes revers comme mes succès. Cette étonnante variété dans les résultats rend, en quelque façon, incertaine l'opinion qu'on peut se former de ce jeune homme, et jette une sorte de désaccord dans les conséquences qui se présentent à la suite

des faits exposés dans ce mémoire. Ainsi, en rapprochant ceux qui se trouvent disséminés dans les paragraphes VI, VII, XVIII, XX, XLI, LIII et LIV, on ne peut s'empêcher d'en conclure, 1.° que, par une suite de la nullité presque absolue des organes de l'ouïe et de la parole, l'éducation de ce jeune homme est encore et doit être à jamais incomplète; 2.° que, par une suite de leur longue inaction, les facultés intellectuelles se développent d'une manière lente et pénible; et que ce développement, qui, dans les enfans élevés en civilisation, est le fruit naturel du temps et des circonstances, est ici le résultat lent et laborieux d'une éducation toute agissante, dont les moyens les plus puissans s'usent à obtenir les plus petits effets; 3.° que les facultés affectives, sortant avec la même lenteur de leur long engourdissement, se trouvent subordonnées, dans leur application, à un profond sentiment d'égoïsme, et que la puberté, au lieu de leur avoir imprimé un grand mouvement d'expansion, semble ne s'être fortement prononcée que pour prouver que, s'il existe dans l'homme une relation entre les besoins de ses sens et les affections de son cœur, cet accord sympathique est, comme la plupart des passions grandes

et généreuses, l'heureux fruit de son éducation.

Mais si l'on récapitule les changemens heureux survenus dans l'état de ce jeune homme, et particulièrement les faits consignés dans les paragraphes IX, X, XI, XII, XIV, XXI, XXV, XXVIII, XXX, XXXI, XXXII, XXXIII, XXXIV, XXXV, XXXVII, XXXVIII, XLIV, XLV, XLVI, XLVII et XLIX, on ne peut manquer d'envisager son éducation sous un point de vue plus favorable, et d'admettre, comme conclusions rigoureusement justes, 1.° que le perfectionnement de la vue et du toucher, et les nouvelles jouissances du sens du goût, en multipliant les sensations et les idées de notre Sauvage, ont puissamment contribué au développement des facultés intellectuelles; 2.° qu'en considérant ce développement dans toute son étendue, on trouve, entre autres changemens heureux, la connoissance de la valeur conventionnelle des signes de la pensée, l'application de cette connoissance à la désignation des objets et à l'énonciation de leurs qualités et de leurs actions, d'où l'étendue des relations de l'élève avec les personnes qui l'environnent, la faculté de leur exprimer ses besoins, d'en recevoir des ordres et de faire avec elles un libre et continuel échange de pensées;

3.° que, malgré son goût immodéré pour la liberté des champs et son indifférence pour la plupart des jouissances de la vie sociale, Victor se montre reconnoissant des soins qu'on prend de lui, susceptible d'une amitié caressante, sensible au plaisir de bien faire, honteux de ses méprises, et repentant de ses emportemens; 4.° et qu'enfin, MONSEIGNEUR, sous quelque point de vue qu'on envisage cette longue expérience, soit qu'on la considère comme l'éducation méthodique d'un homme sauvage, soit qu'on se borne à la regarder comme le traitement physique et moral d'un de ces êtres disgraciés par la nature, rejetés par la société, et abandonnés par la médecine, les soins qu'on a pris de lui, ceux qu'on lui doit encore, les changemens qui sont survenus, ceux qu'on peut espérer, la voix de l'humanité, l'intérêt qu'inspire un abandon aussi absolu et une destinée aussi bizarre, tout recommande ce jeune homme extraordinaire à l'attention des savans, à la sollicitude de nos administrateurs, et à la protection du Gouvernement.

IMPRIMÉ

Par les soins de J. J. MARCEL, Directeur général de l'Imprimerie impériale, Membre de la Légion d'honneur.

DEUXIÈME

CIRCULAIRE

DE L'INSTITUT ROYAL

DES

SOURDS-MUETS DE PARIS.

DEUXIÈME

CIRCULAIRE

DE L'INSTITUT ROYAL

DES

SOURDS-MUETS DE PARIS,

A TOUTES LES INSTITUTIONS

DE SOURDS-MUETS

DE L'EUROPE ET DE L'AMÉRIQUE.

PARIS,
IMPRIMERIE ROYALE.

1829.

Etat de l'Institut royal des Sourds-muets de Paris.

ADMINISTRATION.

MM. le baron de Gérando, conseiller d'état.
le duc de Doudeauville, pair de France.
le comte Alexis de Noailles, aide-de-camp du Roi.
Guéneau de Mussy, médecin ordinaire du Roi.
le baron Rendu, procureur général du Roi à la Cour des comptes.
le comte de Breteuil, pair de France.
Breton, membre du conseil général du département de la Seine.

Directeur, M. l'abbé Borel.
Agent général, M. le baron Keppler.

PROFESSEURS.

MM. Richard.
Berthier, sourd-muet.
Rivière.
Lenoir, sourd-muet.
E. Morel.
Valade Gabel.

M.lles Élisabeth Salmon.
Ferment.
Aménaïde Barbier.
Octavie Morel.

RÉPÉTITEURS.

MM. Vaysse.
Desongnis.
Forestier, sourd-muet.

RÉPÉTITRICES.

M.lles Huré.
Godefrède Barbier.
Meunier, Alleton, } sourdes-muettes.

SURVEILLANS.

MM. Puibonnieux.
Huré.
Valade Alain.

SURVEILLANTES.

M.lles Farjon.
Wiser.

Médecin, M. le docteur Itard.

Économe, M.lle Justine Salmon.

Maître de gymnastique, M. Comte.
Maître de dessin, M. Le Breton.
Maître d'écriture, M. Sébillot.

CHEFS D'ATELIER.

MM. Sellier, tourneur.
Vidus, menuisier.
Lesné, relieur.
Six, tailleur.
Grosset, cordonnier.

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT.

MM. Raynouard, membre de l'Académie française.
Abel Rémusat, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
Ordinaire, inspecteur général de l'Université.
Frédéric Cuvier, membre de l'Académie des sciences.
Feuillet, bibliothécaire de l'Institut de France.

COMITÉS DE L'ÉDUCATION INDUSTRIELLE.

Comité des Messieurs.

MM. Gustave Le Marcis.
le comte de Raigecourt.
de Baulny, auditeur au Conseil d'état.
Gustave de Gérando, avocat à la Cour royale.
E. Wilson.
Léon de Verdière, avocat à la Cour royale.
Zangiacomi, avocat à la cour royale.
le comte Hervé de Kergorlay.
Edmond Blanc, avocat aux Conseils du Roi et à la Cour de cassation.

MM. le marquis de Cadore.
Lanjuinais, avocat à la Cour royale.
de Casenave.

Comité des Dames.

M.mes la comtesse de Breteuil.
la baronne Mounier.
la comtesse de Saint-Aulaire.
la baronne de Varaigne.
la comtesse Swetchine.
Du Vaucelle.
la baronne Fréteau de Pény.
F. Delessert.
Élisa Guizot.
la comtesse Anglès.
la marquise de Dolomieu.
Lutteroth.
la marquise de Moncalm.

DEUXIÈME

CIRCULAIRE

DE L'INSTITUT ROYAL

DES

SOURDS-MUETS DE PARIS,

A TOUTES LES INSTITUTIONS

DE SOURDS-MUETS

DE L'EUROPE ET DE L'AMÉRIQUE.

PRÉAMBULE.

Si l'art d'instruire les sourds-muets est resté si long-temps enveloppé d'une sorte de mystère, si ses progrès ont été retardés, si surtout ses principes ont été si diversement compris et appliqués, il faut en attribuer la principale cause à l'isolement des instituteurs : chacun était réduit à ses propres

lumières ; l'expérience des uns était perdue pour les autres.

Depuis que les institutions de sourds-muets se sont multipliées, les amis de l'humanité desiraient voir se former une alliance entre tous les instituteurs, pour se communiquer mutuellement leurs observations, et travailler de concert au perfectionnement de la méthode : la première circulaire de l'institut royal des sourds-muets de Paris était destinée à réaliser ce vœu.

L'espoir que l'administration de cet institut avait fondé sur cette association, n'a point été déçu : de toutes parts on a répondu à son appel ; de nombreux documens lui sont parvenus, et elle se félicite de pouvoir aujourd'hui reprendre ses utiles relations pour en faire partager les fruits à tous les instituteurs.

Pour rendre cette communication vraiment fructueuse, nous n'analyserons pas chaque mémoire, chaque rapport l'un après l'autre ; cette marche nous exposerait à revenir sans cesse sur les mêmes questions, et notre résumé ne présenterait aucun ensemble, aucun enchaînement ; nous établirons au contraire certaines divisions auxquelles nous rapporterons les divers documens ; au lieu de résumer chaque travail, nous extrairons de chacun ce qui sera relatif à la même partie, et nous le rangerons sous un titre commun. Ce plan aura l'avantage de présenter réunies, les diverses opinions sur la même question, et par là les instituteurs pourront mieux les comparer et les apprécier.

Mais l'institut de Paris n'est pas seulement appelé à servir de point de ralliement aux différentes opinions; il doit encore fournir le tribut de son expérience: ainsi, après avoir résumé les documens étrangers, nous rapporterons nos propres observations. Si quelques opinions nous paraissent erronées, nous les combattrons; nous répondrons aux questions qui nous sont adressées, et, si nous n'avons pas assez de données pour les résoudre, nous les soumettrons à tous les instituteurs; enfin, nous proposerons à notre tour les questions sur lesquelles nous desirons être éclairés.

Les documens que nous devons résumer, les faits que nous devons exposer, peuvent se ranger sous les divisions suivantes:

1.° Instruction intellectuelle;

2.° Articulation, alphabet labial;

3.° Instruction industrielle;

4.° Hygiène, recherches et expériences sur la surdité;

5.° Statistique, situation actuelle des institutions;

6.° Bulletin bibliographique.

Mais, avant de commencer, l'administration se fait un devoir de témoigner toute sa reconnaissance aux instituteurs qui se sont associés à ses efforts, aux agens diplomatiques qui ont prêté leur généreuse intervention en faveur d'une association aussi philantropique, et à S. E. M.^r le Ministre des affaires étrangères, qui, en la protégeant, concourt à

L'instruction et l'éducation chez les sourds-muets doivent marcher parallèlement ; plus on pourra parvenir à les organiser dans l'esprit de la vie de famille, plus on sera sûr d'atteindre son but : la direction maternelle a la plus heureuse influence sur le physique et le moral, et même sur le développement de l'intelligence ; car « le sourd-muet » n'est susceptible d'instruction qu'autant que son » cœur s'est ouvert, qu'il s'est développé aux senti- » mens d'affection et de dévouement pour les per- » sonnes qui l'environnent, et qui doivent se pré- » senter à son esprit comme les êtres tutélaires de » sa jeunesse. »

« L'objet principal de l'instruction du sourd- » muet, continue M. Naef, est de lui donner la » langue de sa nation en échange de son langage » mimique; l'enseignement de la langue doit avoir » pour lui une beaucoup plus grande étendue, parce » qu'il est obligé d'acquérir à l'école la connaissance » de tous les objets que la vie journalière fait con- » naître aux enfans entendans, et que l'école doit » être pour lui la répétition de la vie. »

En conséquence, l'instituteur suisse s'adresse d'abord à la mémoire de l'élève; il lui enseigne une nomenclature qu'il n'étend cependant qu'à mesure que l'élève en fait usage pour énoncer ses expériences, ses observations, ses sentimens. Il ne lui explique la valeur des formes et les loix de la syntaxe qu'en tant qu'il a senti lui-même les rapports dont elles sont l'expression.

L'esprit est naturellement porté à généraliser un

cas individuel ; mais pour préserver l'élève de tomber dans l'erreur, M. Naef lui fournit toujours de nouveaux cas individuels, afin que, par leur contraste, il puisse saisir la loi générale qu'ils présentent.

Pour rendre l'usage de la langue familier à ses élèves, il leur fait composer des journaux qu'ils se communiquent entre eux, et en outre il leur fait lire des contes, des fables, &c., &c. Pour s'assurer s'ils en ont saisi le sens, et pour le leur faire saisir là où ils n'y sont pas parvenus d'eux-mêmes, il emploie le langage mimique qui par là gagne lui-même une plus grande étendue.

M. Naef aborde ensuite les idées abstraites; il combat le préjugé généralement répandu contre la possibilité d'introduire le sourd-muet dans le monde métaphysique, et il blâme la manière vicieuse dont les enfans ordinaires apprennent nos langues artificielles. La méthode intuitive vient encore à son secours pour faire saisir au sourd-muet les idées abstraites : « que »l'instituteur se mette dans un rapport intime avec »son élève; qu'il lui fasse sentir, par la manière même »dont il le traite et l'introduit dans la nature et dans »la société humaine, que tout ce qui l'environne »n'est que la manifestation d'une existence spiri»tuelle ; qu'il réveille en lui la connaissance de »cette même existence; qu'il observe les jugemens »et les sentimens que la nature fait naître dans l'être »humain, dès qu'il se trouve en rapport avec l'hu»manité par quelques signes extérieurs que ce »rapport exprime. »

L'instituteur d'Iverdon considère le calcul, sur-

tout le calcul de tête, et le rapport des formes, comme auxiliaires de l'étude de la langue, parce qu'ils tendent essentiellement à développer l'intelligence, et il fonde leur enseignement sur la méthode intuitive.

Les sciences naturelles, la géographie, l'histoire ne sont pas pour M. Naef, l'objet de leçons particulières; elles lui servent seulement de matériaux pour l'enseignement de la langue. Il se borne à faire observer à ses élèves les objets de la nature qui les environnent, à les éclairer sur les phénomènes dont ils sont témoins; il tâche de les orienter dans leur pays, en prenant pour point central, le lieu qu'ils habitent; ce n'est qu'aux plus avancés qu'il donne quelques notions sur la géographie générale. Il fait aussi connaître à ses élèves les principaux événemens historiques des temps modernes; mais il ne les occupe pas de l'histoire ancienne, à l'exception de l'histoire biblique qui est une préparation à l'instruction religieuse. L'histoire de la vie de Jésus-Christ, et de la religion révelée fait une profonde impression sur le sourd-muet; il reçoit les dogmes de la religion avec beaucoup de ferveur, il y puise une source de consolations pour son infirmité.

Nous n'avons pu résister à l'envie de nous arrêter quelque temps sur le mémoire de M. Naef; nous desirions faire partager cet excellent travail à tous les instituteurs; les principes qu'il contient, méritent d'être médités et mis en pratique.

Les opinions sont encore partagées sur la meil-

leure méthode à employer pour l'instruction des sourds-muets : parmi les institutions étrangères, les unes adoptent le langage des signes pour introduire le sourd-muet dans la connaissance de la langue; d'autres, au contraire, s'attachent principalement à l'articulation artificielle; quelques-unes même, après avoir adopté l'une des deux méthodes, y renoncent plus tard pour embrasser l'autre : c'est ainsi que l'école de Gmünd en Wurtemberg, après avoir long-temps employé le langage des signes, l'a abandonné pour l'articulation artificielle; tandis que l'école de Birmingham en Angleterre, et l'école de New-Yorck aux États-unis, viennent de remplacer l'articulation par le langage des signes.

Ces variations prouvent que les principes sur lesquels doit reposer l'art d'instruire les sourds-muets, n'ont pas encore acquis un caractère d'universalité. Trop souvent les instituteurs se sont jetés dans des systèmes exclusifs : les uns, en adoptant le langage des signes, en font un usage trop constant, et par là, tout en développant l'intelligence de l'élève, ne le familiarisent pas avec la langue écrite, parce que la syntaxe du langage mimique est sans cesse en opposition avec celle de nos langues artificielles, et que, dans cette lutte perpétuelle, la seconde est sacrifiée à la première; les autres, en s'attachant à l'articulation artificielle, négligent trop le développement de l'intelligence et ne songent pas que le langage des gestes, tout opposé qu'il est à la construction grammaticale de nos phrases, est cependant éminemment propre à provoquer le développe-

ment des idées, en figurant les circonstances qui doivent les faire naître.

Espérons que du conflit des diverses opinions jaillira enfin une méthode uniforme La correspondance qui s'établit entre les institutions hâtera l'heureuse époque où tous les instituteurs, d'accord sur le but, le seront encore sur les moyens d'y arriver. Éclairés sur les résultats obtenus par d'autres moyens que les leurs, ils seront conduits à penser que la marche qu'ils ont adoptée, quoiqu'elle les mène au but, pourrait ne pas être la plus prompte ni la plus sûre; ils seront intéressés à étudier ce qui se fait ailleurs; ils deviendront moins exclusifs, et bientôt, l'on verra s'établir une espèce d'éclectisme dans l'art d'instruire les sourds-muets.

Déjà le conseil de perfectionnement, dans un mémoire adressé à l'administration de l'institut de Paris, a sollicité plusieurs améliorations dans la méthode, et l'administration est décidée à les adopter. Tout en reconnaissant que le langage des signes est le seul moyen d'entrer en communication avec le sourd-muet; qu'il doit d'abord servir à développer son intelligence, à l'initier dans la connaissance de nos langues, le conseil en a blâmé l'usage trop constant; il pense « qu'il faudrait conduire l'ensei-» gnement pratique de telle sorte que, non-seu-» lement *la langue mimique*, enrichie chaque » jour, n'en formât pas constamment l'âme et » le fond, mais qu'au contraire elle s'y effaçât » pour ainsi dire progressivement, après avoir rendu » le service éminent qu'on attend d'elle. Ainsi, en

» partant du point où cette langue, seul moyen » d'éveiller et de fixer les idées chez le sourd-muet, » préside à la convention qui établit pour lui la va- » leur d'un mot français, le sens d'une locution » française, on se proposerait d'arriver par degrès » à cet autre point, où *la mimique* pourrait dispa- » raître presqu'entièrement, parce que les mots » s'expliqueraient presque tous par *des mots*, se dé- » composeraient *en mots*. »

Comme cette question a été souvent agitée par les instituteurs, et que de ses solutions diverses sont résultées les différentes méthodes, nous insérons ici quelques réflexions que M. Morel, professeur à l'institut de Paris, a exposées sur le langage des gestes, et le rôle qu'à son avis, il doit jouer dans l'enseignement, suivant les progrès des élèves dans la connaissance de la langue.

« Le langage des gestes, dit le professeur, a été l'objet de nombreuses critiques; on a trouvé que sa syntaxe, si différente de celle de nos langues artificielles, nuisait à l'acquisition familière de ces dernières; on a surtout insisté sur la funeste influence des signes méthodiques. Nous croyons que ces critiques sont fondées, mais nous ne saurions souscrire à toutes les conséquences que l'on veut en tirer. Les antagonistes du langage mimique lui prêtent une étendue trop grande dans l'enseignement, afin de pouvoir mieux en faire ressortir les inconvéniens; puis ils se fondent sur ces mêmes inconvéniens pour proscrire les signes de l'enseignement, ou du moins pour en restreindre l'emploi dans

des limites trop étroites ; et c'est ainsi que, pour éviter un excès, ils tombent dans l'excès contraire. D'un autre côté ils négligent de considérer le langage mimique sous deux points de vue différens : par rapport au développement de l'intelligence, et par rapport à l'acquisition familière de la langue écrite, distinction bien essentielle pourtant puisque les critiques qu'ils font du langage des gestes sont la plupart fondées dans le second cas, mais ne le sont nullement dans le premier. En effet la syntaxe du langage mimique ne nuit point à l'acquisition des idées ; elle n'est à craindre que lorsqu'il s'agit de familiariser le sourd-muet avec la langue de son pays. Enfin ils confondent trop souvent les signes méthodiques avec ceux qui sont de la création du sourd-muet, et attribuent aux seconds les vices qui n'appartient qu'aux premiers.

« Le langage mimique se compose de signes de différentes espèces. Quelques instituteurs ne veulent admettre, pour l'instruction des sourds-muets, que les signes entièrement naturels, et ils ne regardent comme tels que ceux qui sont compris de tout le monde. Cette opinion nous paraît un peu exagérée : se borner aux signes compris de tous les hommes, ce serait se créer une bien faible ressource pour l'instruction des sourds-muets ; ensuite, nous ne pensons pas que, parce qu'un signe ne sera pas compris de prime abord de telle ou telle personne, il ne sera pas naturel : pour reconnaître un objet dans une description mimique, quelque naturelle que soit cette dernière, il faut avoir étudié

cet objet; plus une personne aura observé la nature, plus il y aura de signes naturels pour elle. Ainsi, il y aura plus de signes naturels pour les sourds-muets que pour les autres hommes, parce que leur infirmité les met dans la nécessité d'examiner les objets qui les entourent pour en retracer l'image à ceux auxquels ils s'adressent. Donc pour trouver les signes naturels, il faut connaître la nature, et par conséquent un signe peut être naturel sans être compris de tout le monde.

« Quant aux signes méthodiques, c'est-à-dire à ceux qui ne réveillent pas d'idées par eux-mêmes, qui ne rappellent que des mots ou leurs accidens, ceux enfin que le maître institue pour rendre la langue mimique parallèle à nos langues artificielles, nul doute qu'ils sont inutiles au développement de l'intelligence et nuisibles à l'acquisition familière de la langue.

« Mais entre les signes naturels et les signes méthodiques, il y a une autre espèce de signes qui se fondent en partie sur la nature, en partie sur l'analogie et la convention. C'est là le véritable langage du sourd-muet; son langage d'association, si l'on permet cette expression; langage qui a été très-peu étudié par ceux qui le critiquent, qui n'a encore été décrit dans aucun ouvrage et dont on se ferait une idée entièrement fausse si on voulait le chercher dans la théorie des signes de l'abbé Sicard.

« Le sourd-muet apporte dans nos institutions un langage bien peu étendu, parce qu'il n'a pas eu occasion de le développer; mais dans le commerce de

ses camarades, ce langage s'enrichit chaque jour et acquiert bientôt une extension considérable. L'instituteur doit s'emparer de ces signes qui, quoiqu'en partie conventionnels, répondent cependant dans l'esprit de l'élève à des idées qu'il s'agit de revêtir des expressions de notre langue. Ces signes ne coûtent rien au maître, il les trouve déjà en circulation; il ne crée pas, comme pour les signes méthodiques, deux langues parallèles, il s'empare seulement d'une langue que le sourd-muet acquiert par l'usage, pour lui en faire connaître une autre.

« L'intelligence du sourd-muet se développe bien plus par le commerce de ses camarades plus instruits que par les leçons du maître, car il existe aussi une espèce de tradition au sein de nos institutions, et si les élèves ne se familiarisent pas entre eux dans nos langues artificielles, ils se communiquent du moins une masse d'idées qui se transmet de génération en génération, et qui est comme mise en dépôt dans le langage mimique. Ainsi, la plupart du temps, l'élève possède déjà les idées pour lesquelles l'instituteur veut lui donner nos expressions; il suffit donc qu'il les réveille: or, peut-il trouver un moyen plus naturel que d'employer les signes avec lesquels l'élève communique lui-même ses idées à ses camarades?

« On objectera peut-être qu'en suivant cette marche on ne familiarisera pas le sourd-muet avec l'usage de la langue. Nous ne sommes pas partisans exclusifs du langage mimique; nous croyons cependant qu'on en exagère ici les inconvéniens. Craignons

qu'en le proscrivant trop tôt de l'enseignement de la langue, on ne favorise l'acquisition matérielle de cette dernière aux dépens des idées qu'elle doit représenter. Nous reconnaissons qu'il arrive une époque où la syntaxe du langage mimique nuit à la connaissance pratique de la langue écrite, mais pour cette raison, faudra-t-il renoncer à cet utile instrument, lorsqu'il ne s'agit encore que du développement des idées et des élémens constitutifs de la langue? Un élève exprimera sans cesse des jugemens, et quand il sera question de lui faire connaître nos propositions correspondantes, on devra s'interdire le langage avec lequel il manifeste sa pensée! et cela, parce que sa construction est différente de celle de nos langues artificielles! mais avant de le détacher du langage des gestes, attendez au moins que vous ayez transporté dans votre langue les richesses qu'il possédait dans la sienne. Avant de le faire penser dans votre langue, avant de lui en rendre l'usage familier, il faut qu'il connaisse les expressions, les formules dont elle se compose.

» Lorsque l'intelligence du sourd-muet aura acquis un certain développement; lorsqu'il connaîtra la valeur des expressions, des locutions de notre langue, et qu'il s'agira de lui en rendre l'usage familier; c'est alors que la syntaxe du langage des gestes pourrait contrarier les progrès de l'élève, c'est alors aussi qu'il faudra en restreindre l'emploi, pour s'exprimer dans la langue qu'il doit employer dans la société.

» L'instruction des sourds-muets pourrait être

divisée en deux périodes principales : dans la première, l'instituteur se sert du langage mimique pour développer l'intelligence du sourd-muet et lui faire connaître la valeur de nos expressions ; à mesure que l'élève enrichit son langage par le commerce des autres sourds-muets, le maître s'en empare pour interpréter nos constructions. Ici le langage des gestes a une marche progressive, non pas en ce sens qu'il s'étend avec la connaissance de la langue artificielle, mais au contraire en ce sens que la connaissance de cette dernière s'étend avec le développement de l'intelligence et par conséquent du langage mimique qui en est l'expression.

» Dans cette première période, la fonction du langage des gestes est *d'imposer* les mots, de traduire les phrases, d'analiser leur construction; il est un instrument direct de l'enseignement des langues.

» Dans la seconde période, l'intelligence du sourd-muet est à la hauteur des idées exprimées par les mots; il attache une valeur à nos locutions; il connaît déjà assez bien nos phrases pour qu'elles deviennent à leur tour interprètes de la langue. Il s'agit maintenant de lui en rendre l'usage familier; il faut donc le détacher de la syntaxe du langage mimique pour lui faire adopter celle de la langue de son pays. Ici le langage des gestes perd de son importance; on doit en faire un emploi plus rare à mesure que l'élève avance dans la connaissance de sa nouvelle langue, sans cependant y renoncer entièrement; et c'est ici que l'articulation, qui d'abord n'a été qu'un objet d'étude, peut devenir à son tour

un instrument précieux pour l'acquisition familière de la langue, en mettant la pensée en circulation, sous les expressions mêmes dont elle se revêt ordinairement.

» Dans cette seconde période, le langage des gestes ne joue plus le même rôle que dans la première; il n'est plus destiné à analyser la pensée, à expliquer les formules de la langue; il sert à transporter l'élève sur la scène de la vie, à lui retracer les événemens, les circonstances, les actions propres à faire naître les idées qu'on veut réveiller, les sentimens qu'on veut faire éprouver.

» Dans une éducation particulière, on peut se passer entièrement des signes dans cette seconde période : le maître peut faire assister son élève au spectacle de la nature, le transporter dans telle ou telle circonstance, le rendre témoin des événemens de la vie journalière; il l'instruit en présence de la réalité. Il n'en est pas de même dans une institution considérable où l'instituteur est confiné avec ses élèves dans l'enceinte d'une classe : les événemens, les circonstances ne se présentent pas d'eux-mêmes pour fournir matière à l'enseignement; il faut donc un moyen de les figurer, et nous le trouvons dans le langage des gestes : il supplée à la réalité, il crée un monde artificiel, et, comme le dit M. Naef, l'*école devient la répétition de la vie.* Mais, nous le répétons, le langage mimique ne doit plus être considéré par rapport à l'interprétation grammaticale de la langue, mais par rapport aux événemens, aux faits, aux circonstances de la vie; il ne doit plus

analyser les idées partielles qui entrent dans une pensée, mais présenter cette pensée dans son ensemble, sans égard aux mots qui concourent à l'exprimer.

« Dans cette période, le langage des gestes vient quelquefois donner la vie à l'enseignement : ainsi on retracera un événement que les élèves raconteront par écrit ; mais il ne faudra pas couper la narration dans ses différentes circonstances pour en faire rendre compte à mesure ; on aurait à redouter la syntaxe du langage des signes ; et de même qu'une circonstance isolée d'un événement réel ne dit rien à l'esprit, et qu'il faut être témoin de l'événement entier pour en juger, de même il faut présenter par le langage mimique l'événement fictif comme un tableau complet. De cette manière les élèves ne conserveront que l'enchaînement des diverses parties de l'événement, sans s'attacher aux signes qui ont servi à les retracer, et dans ce cas, plus on conservera à ces derniers leur génie particulier, plus ils se rapprocheront des faits réels, et par conséquent, moins leur syntaxe contrariera les élèves dans l'emploi de la langue écrite. Lorsque les élèves auront rendu compte de l'événement, on pourra les interroger par écrit sur ce sujet, comme on interrogerait un enfant ordinaire sur un événement dont il serait témoin.

« Quelquefois aussi le langage des gestes viendra vérifier si la pensée a été bien saisie ; mais sa syntaxe n'est plus à redouter : il ne vient qu'après la phrase écrite, il ne vérifie que la pensée entière et non l'enchaînement des mots qui l'expriment.

» Nous croyons enfin que, dans tous les rapports que l'instituteur aura avec son élève, toutes les fois qu'il lui communiquera sa propre pensée, il doit s'exprimer dans la langue qu'il veut lui rendre familière; et que le langage mimique ne doit plus être que ce que sont les faits réels dans l'instruction ordinaire.

» Ainsi, dans la première période, le langage des signes est l'instrument de l'enseignement; il interprète la valeur des expressions, il explique la construction des phrases : dans la seconde, il fournit les matériaux de l'enseignement, il transporte l'élève sur la scène du monde, il met sa pensée en présence de la réalité; mais c'est par le moyen de la langue écrite ou parlée qu'il exprime cette pensée.

» Le langage mimique mérite d'être considéré sous un autre point de vue : Il existe dans chaque institution un certain nombre d'élèves qui, sans être idiots, ne sont pas susceptibles d'être introduits dans la connaissance suffisante de nos langues artificielles, mais dont l'intelligence peut recevoir un certain degré de culture par le langage des gestes. L'institut de Paris renferme en ce moment même trois sourdes-muettes qui n'ont jamais pu se familiariser avec la syntaxe de la langue française, et qu'on instruit cependant dans la religion par la voie des signes. Ce langage acquiert, pour ces infortunées, une haute importance; car si elles ne peuvent être rendues entièrement à la vie sociale, elles peuvent l'être du moins à la vie morale et religieuse; et

certes, c'est encore un assez grand bienfait, pour ne pas négliger l'instrument qui le procure. »

La question que M. Morel a traitée est de la plus haute importance dans l'éducation des sourds-muets. Nous croyons que le moment est venu de la discuter sérieusement : la solution, en opérant un rapprochement entre les opinions extrêmes, sera favorable au perfectionnement de la méthode; car ce n'est que lorsque tous les instituteurs seront d'accord sur le rôle que le langage des gestes doit jouer dans l'enseignement, que l'on pourra espérer de véritables succès de la confédération qui les unit.

Plusieurs institutions ne négligent rien pour perfectionner l'art d'instruire les sourds-muets. A Groningue, les instituteurs sont tenus, depuis très-long-temps, de faire des rapports sur leurs procédés en matière d'enseignement; convoqués, chaque semaine, à une heure déterminée, ils produisent ces rapports à l'instituteur en chef.

On a aussi établi, depuis plusieurs années, des leçons générales de pratique, c'est-à-dire rassemblement commun de toutes les classes; de même que des leçons de théorie dont l'utilité a été reconnue.

A Pise, la commission administrative exige que le directeur et les instituteurs lui présentent, chaque mois, un rapport sur les observations qu'ils ont lieu de faire dans l'enseignement.

A l'institut de Paris, le directeur actuel, M. l'abbé Borel, a établi, depuis l'année passée, des confé-

rences entre toutes les personnes qui concourent à l'instruction des sourds-muets. Ces conférences ont lieu une fois par semaine; on y discute tous les points de la méthode; un membre est chargé de rédiger le procès-verbal des séances.

Nous recommandons ces mesures à toutes les institutions; c'est le vrai moyen de perfectionner la théorie, et de mettre de l'harmonie dans la pratique.

En même temps qu'on cherche à perfectionner la méthode, on travaille aussi à rendre son application plus prompte et plus facile.

Le conseil de perfectionnement de l'institut de Paris, a fait sentir, dans son mémoire, l'utilité de » nomenclatures appropriées à chaque classe, fai» sant suite les unes aux autres, et dans lesquelles les » mots seraient disposés suivant un ordre logique » qui en faciliterait déjà l'intelligence. »

L'institut de Paris, appréciant toute l'importance d'un tel travail, a nommé plusieurs commissions pour procéder au dépouillement du dictionnaire, et en extraire tous les mots qui doivent être enseignés au sourd-muet. Ce n'est qu'après cette opération préliminaire que l'on pourra former une nomenclature méthodique.

M. Scagliotti, directeur de l'école des sourds-muets de Turin, s'est aussi occupé de la composition d'une nomenclature qu'il a fait parvenir à l'administration de l'institut de Paris. Ce travail consiste en une suite de tableaux où les mots de la langue italienne sont classés d'après l'analogie des idées. Il

se partage en quatre parties, qui elles-mêmes se subdivisent en une série de tableaux.

La première partie traite de la nomenclature des objets physiques;

La seconde, de la science morale;

La troisième, de la grammaire;

La quatrième, de l'ordre social.

Un objet non moins important, pour faciliter l'étude de la langue, c'est la composition d'ouvrages élémentaires propres à être mis entre les mains des élèves, et gradués suivant leurs forces, depuis le moment où ils peuvent comprendre les phrases les plus simples, jusqu'à celui où finit l'enseignement qu'ils doivent recevoir dans l'institut.

Quelques instituteurs allemands ont composé plusieurs ouvrages en ce genre, qui pourront offrir d'utiles indications, mais qui toutefois laissent encore beaucoup à desirer. Ils nous semblent contenir dès le début des notions trop générales; les difficultés n'y sont pas toujours bien graduées, et ils pourraient présenter plus d'intérêt. Aussi nous avons appris, avec plaisir, que M. Humphreys, directeur à Dublin, et MM. Fleury et Gourzoff, directeurs de l'institution de Saint-Pétersbourg, s'occupent de la composition d'ouvrages élémentaires à l'usage des sourds-muets. Nous ne saurions trop encourager ces estimables instituteurs à persister dans leur travail; ils rendront un service éminent à la classe d'infortunés auxquels ils consacrent leurs soins.

Quant aux renseignemens que demandent MM. les directeurs de l'institution de Saint-Pétersbourg, concernant le plan d'après lequel l'administration desire que soient rédigées les lectures graduées qu'elle a mises au concours, nous ne pourrions mieux satisfaire à cette demande qu'en insérant ici le résumé du programme :

« Les sujets de lectures contiendront des phrases » très-simples, composées de mots déjà connus des » élèves, exprimant des idées à leur portée.

» Ces phrases doivent être graduées de manière » à se plier à leurs progrès et à les seconder; elles » doivent être liées entre elles d'une manière mé- » thodique.

» Ces sujets de lectures doivent rouler sur des » objets utiles, instructifs et en même temps propres » à intéresser les élèves et à piquer leur curiosité. »

Le directeur de l'institution de Pise, M. Pecchioli di Siena, consulte l'institut de Paris sur ces deux questions :

« 1.° Combien de temps croyez-vous qu'il faille » pour enseigner au sourd-muet la langue écrite? » 2.° Quelles matières estimez-vous les plus intéres- » santes et les plus propres à l'instruction du sourd- » muet, et pendant qu'on lui enseigne sa langue, » et pour lui en rendre l'usage familier, et après » qu'il l'a apprise, avant d'être rendu à sa famille? »

Nous croyons que cinq ans peuvent suffire pour apprendre au sourd-muet la langue écrite; du reste,

nous renvoyons M. Pecchioli au tableau des institutions; il pourra comparer le temps qu'on accorde dans chacune à l'instruction des sourds-muets.

Quant à la seconde question, les matières les plus intéressantes et les plus propres à l'instruction des sourds-muets, seraient des lectures élémentaires qui, tout en se pliant au développement progressif de la langue, initieraient les élèves dans la connaissance de tous les faits dont l'ensemble compose l'expérience du commun des hommes; mais il n'existe pas, sur ces faits de la vie journalière, d'ouvrages qui soient à la portée des sourds-muets, lorsqu'ils commencent à comprendre nos phrases. Le professeur doit suppléer à cette pénurie de matériaux en profitant de tous les événemens dont ses élèves sont témoins pour leur en faire rendre compte par écrit, et en composant lui-même de petites narrations dont la contexture grammaticale correspondra à la connaissance que les élèves auront acquise dans la langue; l'histoire naturelle des animaux fournit une ample matière à l'enseignement de la langue, et les élèves y prennent beaucoup de goût. Plus tard, on pourra l'intéresser par des traits de morale; mais il faut se garder de la leur présenter sous forme de préceptes, elle doit être vivante dans les exemples. La plupart des ouvrages de morale à l'usage des enfans, contiennent avant le récit de chaque action morale, des réflexions générales revêtues d'expressions abstraites; l'instituteur de sourds-muets doit les supprimer pour ne laisser subsister que le récit, qu'il présentera à ses élèves dans des phrases qui

soient à leur portée; après le récit, quelques réflexions simples, tirées de l'exemple même, atteindront le but moral mieux que les phrases sentencieuses que les sourds-muets ne comprendraient pas.

Quand les élèves connaîtront assez bien la langue, l'instituteur pourra leur donner à lire les ouvrages les plus élémentaires sur chaque partie: c'est l'histoire naturelle, le récit d'événemens, les traits de morale qui les intéressent davantage.

Comme ces questions sont très-importantes et qu'elles méritent d'être examinées à fond, nous les soumettons aux lumières de tous les instituteurs.

L'institut de Paris desire connaître quelle méthode les autres institutions suivent pour enseigner la religion, le dessin, le calcul, l'histoire et la géographie; quelles applications elles font du dessin et du calcul, et jusqu'à quel point elles enseignent l'histoire et la géographie.

2.° ARTICULATION; ALPHABET LABIAL.

M. H. D. Guyot, de Groningue, dans une lettre adressée au directeur de l'institut de Paris, reconnait que l'art d'apprendre à parler aux sourds-muets, est un travail pénible, un travail de patience et de longue haleine; mais il affirme qu'on obtient des succès réels et qu'une pratique de plus de quarante années l'a pleinement convaincu de cette vérité; il ajoute que « il est très-possible même d'ôter au » sourd-muet la rudesse de son parler et cette mo-

» notonie désagréable qui blesse les oreilles, et ce » par le tact du larynx. »

A l'institut de Groningue, l'enseignement de l'articulation accompagne toutes les autres parties de l'instruction; on entreprend les élèves dès qu'ils arrivent à l'école, s'il ont les dispositions requises, et l'on continue de les exercer à cet égard durant tout le cours qui est de sept à huit ans. Tant qu'ils sont dans l'établissement, ils préfèrent leur langage mimique; mais, dès qu'ils l'ont quitté, ils se voient obligés de parler pour se faire entendre des autres personnes.

L'enseignement de l'articulation, à Groningne, est tantôt individuel, tantôt simultané : individuel, lorsqu'il s'agit de l'exercice du larynx; simultané, quand il est question de l'exercice du miroir et d'une certaine répétition pour délier la langue.

M. Watson de Londres, dans une lettre également adressée à M. le directeur de l'institut de Paris, trace rapidement la marche qu'il suit pour enseigner l'articulation aux sourds-muets.

Il commence par les voyelles, en faisant observer à l'élève, la position de l'organe vocal, et en l'engageant à l'imiter; si l'élève ne produit pas de sons, l'instituteur lui fait toucher son gosier au-dessous du larynx et lui fait remarquer le mouvement qui s'y opère.

M. Watson passe ensuite aux consonnes en les joignant aux voyelles pour former des syllabes. Des syllabes, ils procède aux mots, réduisant toujours ces derniers en leurs élémens syllabiques.

L'instituteur anglais recommande surtout de ne pas trahir son impatience dans les premier essais, de crainte de décourager l'enfant. Sous une bonne direction, un élève intelligent doit, selon lui, dans l'espace de cinq ou six semaines, parvenir à prononcer les voyelles et les syllabes, et jusque là son instruction doit être individuelle.

A l'institution de Londres, chaque classe est composée de dix à douze élèves, afin que le maître ait constamment de l'occupation, et que les élèves puissent reposer leur attention, chacun à son tour (sans cesser de parler), de peur qu'en forçant l'application, on n'inspire du dégoût pour l'exercice volontaire qui est de la plus haute importance.

M. Waston croit que l'enseignement de l'articulation, loin de prolonger le temps nécessaire à l'instruction du sourd-muet, est au contaire un moyen d'accélérer ses progrès. Mais il pense qu'on aurait tort de s'attacher à polir la prononciation de chaque élève; dans beaucoup de cas, ce serait du temps et de la peine perdus. Quelques-uns ont naturellement des voix faibles et discordantes, et d'autres sont incapables de cette perspicacité d'observation nécessaire à la propre imitation du langage articulé; ceux-ci ne pourront apprendre qu'à lire sur les lèvres des personnes qui s'adressent directement à eux, sur des sujets familiers. Ceux au contraire qui ont les organes fléxibles, peuvent être amenés à un haut degré de perfection, comparativement à leur infirmité.

M. Naef, dans le mémoire déjà cité, attache

aussi beaucoup d'importance à l'enseignement de l'articulation, mais il le croit impossible dans des établissemens trop considérables. L'organisation physique, l'inertie que les organes de la voix ont contractée, l'altération même plus ou moins prononcée qu'ils ont quelquefois subie, sont autant d'obstacles à vaincre, et ces obstacles sont souvent insurmontables. Cependant M. Naef est parvenu à enseigner l'articulation à plusieurs sourds-muets, et il a observé que cette faculté a de beaucoup augmenté leur bonheur intérieur. L'instituteur d'Iverdon croit même que « la production de la parole » par les organes de la voix, quoiqu'ils ne puissent » la saisir par l'ouie, leur donne beaucoup de lu- » mières sur la nature de la langue, à laquelle les » élèves qui parviennent à prononcer, apportent « toujours plus d'intérêt, plus de vivacité, et y font » des progrès plus rapides ».

M. Wiegand, instituteur à Gudensberg, dans la Hesse électorale, a adressé à l'institut de Paris, un mémoire dans lequel il fait des observations sur l'enseignement de l'articulation et de l'alphabet labial. Il croit que la lecture sur les lèvres est trop difficile pour les sourds-muets, et il doute qu'ils puissent converser avec d'autres personnes qu'avec leur maître. Cet enseignement du reste exige de la part de ce dernier, une connaissance approfondie du mécanisme de la parole, et le temps qu'il faut y consacrer n'est pas compensé par les avantages qu'en retirent les sourds-muets. Enfin la lecture sur les lèvres paraît à M. Wiegand, compliquer et entraver

la marche de l'enseignement, et exiger beaucoup plus de maîtres.

L'enseignement de l'articulation, selon cet instituteur, est d'une plus haute importance, parce que la parole explique les signes qui ne sont pas compris, que les signes expliquent à leur tour les paroles vagues et mal articulées, et qu'ainsi ces deux instrumens s'interprètent ou se suppléent réciproquement.

Il enseigne l'articulation dès que l'élève peut écrire les lettres de l'alphabet d'après la dactylologie. Dans l'espace de deux ans, ses élèves sont parvenus à lire, à haute voix, et assez distinctement, les caractères allemands et latins, et à comprendre la division des syllabes; mais il doute qu'il puisse réussir à leur apprendre à lire d'après les règles d'une prononciation exacte; toutefois il essaiera.

L'articulation artificielle a été longtemps négligée à l'institut de Paris. Depuis qu'il marche dans la voie des améliorations, grâce aux lumières qui lui arrivent de toutes parts, au zèle infatigable des instituteurs, à la généreuse coopération du conseil de perfectionnement, cette lacune a été comblée.

Bien plus, l'institut de Paris, après avoir reçu l'impulsion de l'étranger, pour l'enseignement de l'articulation artificielle et de la lecture sur les lèvres, pourra, à son tour, donner l'exemple aux autres institutions pour l'éducation des demi-sourds. En effet, plusieurs institutions étrangères ont bien tenté de rendre l'ouie aux sourds-muets, de l'améliorer par des moyens thérapeutiques; mais aucune

n'a cherché à faire l'éducation de l'ouïe chez ceux qui en ont conservé quelques traces, à la développer par une sorte de gymnastique vocale, et à profiter de ce reste d'ouïe pour enseigner la parole.

M. le docteur Itard, après de nombreuses expériences, a fait à l'administration une suite de rapports. Il distingue cinq degrés de surdité :

Premier degré. Impossibilité d'entendre la parole sur le ton ordinaire de la conversation, telle que les sons vocaux, quoique très-perceptibles, ne le sont cependant que lorsque la voix est plus ou moins élevée et plus ou moins directe.

Deuxième degré. Impossibilité de distinguer, même à haute voix, un grand nombre de sons articulés, autrement dit consonnes, quoique les sons inarticulés ou voyelles soient nettement perçus.

Troisième degré. Impossibilité d'entendre les sons articulés, et possibilité d'entendre seulement les sons inarticulés.

Quatrième degré. Impossibilité d'entendre les sons de la voix humaine, et possibilité d'entendre seulement les bruits plus ou moins éclatans.

Cinquième et dernier degré. Surdité complète, inaudition des sons et des bruits, perception seulement des ébranlemens sonores de l'air par le toucher, ou par une sorte de vibration dans le centre épigastrique.

Les personnes atteintes du premier degré de surdité, peuvent être instruites par les méthodes ordinaires; elles ne peuvent pas être reçues dans les institutions de sourds-muets.

Les sourds-muets des deux derniers degrés ne peuvent être instruits que par le langage mimique ; ceux des deuxième et troisième degrés peuvent recevoir l'instruction concurremment par le langage mimique et par l'ouie.

M. Itard examine ensuite la méthode d'éducation pour les demi-sourds. Comme leur ouie est trop faible pour, à l'aide de ce moyen, se mettre en communication avec la société, acquérir des idées, les développer et les échanger, et que cependant, une fois ces idées acquises, ils peuvent se servir de leurs facultés auditives et orales pour converser avec les hommes entendans et parlans, il faut, selon le judicieux médecin, mettre en usage concurremment les signes parlés et les signes manuels. Ceux-ci doivent servir à l'acquisition des idées, et on ne doit exiger d'abord des organes vocaux que de traduire la chose représentée par signes, et du sens auditif, que de saisir le nom parlé et d'en diriger la répétition vocale. Mais quand l'élève sera parvenu à former quelques phrases, dès ce moment, il commencera à différer des autres sourds-muets, par une manière plus exacte d'énoncer ses idées, parce que le langage mimique qu'emploient ces derniers, étant très-compliqué pour rendre une phrase, exerce une funeste influence sur l'expression écrite de cette phrase.

M. Itard croit qu'il serait nuisible d'isoler les demi-sourds, de ceux qui le sont complétement, parce qu'ils perdraient les avantages attachés au langage des signes, et ne seraient pas en état de faire servir la parole à leurs relations mutuelles ; ces en-

fans, ainsi séquestrés des sourds-muets, arriveraient plutôt à se créer une langue de signes.

M. de Gérando, en rendant compte des travaux de M. Itard, fait observer que les demi-sourds paraissent quelquefois plus sourds qu'ils ne le sont réellement, parce que l'activité des autres sens étouffe le peu d'audition qu'ils ont conservée; que par conséquent, pour rendre à l'ouïe son activité, il faut intercepter les impressions qui agissent sur les autres sens, et attirer toute l'attention de l'élève sur celui qu'il s'agit de développer; qu'en un mot, il faut lui apprendre à *écouter*. Cette observation conduit M. de Gérando à penser que l'enfant atteint du quatrième degré de surdité, pourrait peut-être, en étant soumis à des exercices répétés, être amené au troisième degré; que l'enfant atteint du troisième degré de surdité, pourrait également être amené au deuxième degré et ainsi de suite; c'est d'après cette considération que M. de Gérando diffère, sous quelques rapports, d'avec M. Itard, dans le régime qu'il faut suivre avec les demi-sourds, et qu'il voit un grave inconvénient à les réunir d'une manière continue avec les vrais sourds-muets, soit dans les récréations et les autres habitudes de la vie, soit dans les exercices. Cette réunion lui paraîtrait être l'obstacle le plus directement contraire à la culture de l'audition et des facultés orales.

A la suite de ces différens rapports, l'administration arrêta que des essais seraient tentés sur les demi-sourds et sur ceux qui le sont complétement. Secondée par S. Ex. Mgr le Ministre de l'intérieur,

qui voulut bien accorder les fonds nécessaires à cette nouvelle branche d'enseignement, elle établit, au commencement de 1828, une classe d'articulation qu'elle confia à un professeur de l'institut, M. Valade, qui avait déjà fait quelques essais particuliers. Deux membres du conseil de perfectionnement furent chargés de suivre les expériences et de constater les résultats.

M. Valade commença ses essais sur quinze individus, dont sept entièrement sourds, et les huit autres ayant conservé plus ou moins d'audition. Chaque division ne recevait qu'une heure de leçon par jour, et cependant les résultats obtenus la première année, donnent droit aux plus justes espérances pour l'avenir.

M. Valade a exposé dans plusieurs rapports, les moyens qu'il a employés, la marche qu'il a suivie, et les progrès qu'ont faits ses élèves.

Les moyens qu'il a employés sont :

« 1.° L'examen de la position des organes de la » voix, nécessaire pour la production de chaque » son et de chaque articulation;

» 2.° L'observation des phénomènes que produit » l'émission de certains sons, soit dans le larynx, » soit dans la poitrine, soit dans les flancs, &c.;

» 3.° L'appréciation de l'intensité du souffle » sonore et de la direction qu'on lui imprime;

« 4.° La comparaison de l'impression tactile » exercée dans l'intérieur de la bouche, avec des » sensations analogues, produites sur d'autres par- » ties du corps;

« 5.° Enfin, l'observation des modifications fugi-
» tives que la prononciation fait éprouver à l'en-
» semble des traits de la face. »

M. Valade a commencé par classer les voyelles, les consonnes et les syllabes, dans l'ordre le plus propre à l'exercice graduel des divers organes qui prennent part à la formation d'un langage articulé; cette classification a exigé l'analyse des mouvemens variés de ces organes pour chaque son et chaque articulation; aussi a-t-il présenté à l'administration deux tableaux analytiques, l'un des sons de la voix humaine, l'autre des articulations de la langue française. « Si ces travaux, dit le conseil de perfection-
» nement, ont plusieurs fois été tentés, si des
» hommes habiles les ont exécutés avec plus ou
» moins de succès, nous devons dire que M. Va-
» lade ne les a point copiés servilement, qu'il se les
» est appropriés en les reproduisant et en les modi-
» fiant quelquefois très-ingénieusement, surtout
» dans ses applications à des sujets non moins dif-
» férens par le degré de faiblesse des organes que
» par celui de l'intelligence. »

Comme tous les instituteurs, M. Valade commence par les voyelles, puis par les consonnes; mais il n'épuise pas tous les sons et toutes les articulations avant de passer aux syllabes.

Il fait émettre à l'élève les valeurs phoniques, avant de lui en présenter les signes écrits : « On
» tomberait dans de graves inconvéniens, dit le
» professeur, en suivant une marche inverse, c'est-
» à-dire, en présentant le signe à l'élève avant de

» lui avoir appris à émettre la valeur que ce signe est » destiné à représenter. Tout signe composé semble » lui indiquer un mouvement composé; d'ailleurs il » arrive souvent qu'en voulant faire prononcer une » voyelle à l'élève, il en prononce une autre; afin » de profiter de cette méprise, le maître est obligé » de substituer un nouveau caractère à celui qu'il » avait déjà présenté; l'élève voit son erreur, il sent » que ses observations ont été infructueuses, et » dès lors il n'observe plus; il croit pouvoir arriver » à la prononciation de la lettre désignée par une » suite de mouvemens irréfléchis. »

Les difficultés que présente l'art d'apprendre à parler au sourd-muet, sont encore augmentées par l'imperfection de notre système phonographique; obligé de le prendre tel qu'il est, M. Valade s'est du moins efforcé d'en masquer les anomalies, et de faire ressortir au contraire ce qu'il peut avoir de philosophique, afin que l'étude du signe servît à acquérir une connaissance plus exacte de la chose.

Il a su rendre l'enseignement de l'articulation simultané, à l'aide d'un cours de lecture, disposé en une suite de tableaux mobiles. L'emploi de lettres de différentes couleurs fait distinguer à l'élève, sans altérer l'orthographe, les voyelles, les consonnes et les lettres nulles, et facilite la division des mots en leurs élémens syllabiques. Enfin le mouvement rhythmique apprend à modérer ou à accélérer la rapidité de la voix, à prononcer en un seul temps, les diphthongues et les articulations doubles; il habitue à lier les syllabes entre elles; il permet des

exercices simultanés, et par là établit une sorte de gymnastique vocale.

Quant aux sourds-muets qui ont conservé un certain degré d'audition, M. Valade a modifié beaucoup la marche qu'il a suivie pour ceux qui sont complétement sourds. Comme il s'agit principalement de fixer leur attention sur le sens de l'ouie, il ne leur a pas enseigné en même temps, la lecture et la prononciation, parce qu'il eût partagé leur attention entre deux sensations appartenant à des sens différens, et que l'une des sensations eût été affaiblie par l'autre. Il s'est donc attaché d'abord à leur faire prononcer les sons et les articulations indépendamment des caractères qui les représentent, et ce n'est que lorsqu'ils étaient parvenus à discerner par l'ouïe et à reproduire par les organes de la voix, toutes les valeurs phoniques, qu'il leur a appris à les exprimer à la vue des caractères de l'alphabet.

Pour captiver l'attention des élèves et la diriger sur le sens de l'ouïe, le professeur a écarté tout ce qui pouvait leur causer de la distraction, les a placés dans une situation calme; et, dans cette disposition, il a employé les modulations les plus simples qui pouvaient agir sur le sens auditif.

Dans les expériences que M. Valade a faites sur l'art d'apprendre à parler au sourd-muet, il a cherché principalement à en faire une étude d'observations, à le fonder autant que possible sur des principes fixes, et à le soustraire ainsi aux tâtonnemens et à l'empirisme qui jusqu'ici a régné dans son application. C'est pour cette raison, qu'avant de com-

mencer l'enseignement de l'articulation, il attend que l'intelligence du sourd-muet ait acquis un certain développement.

Au mois de juillet de l'année passée, les deux membres du conseil de perfectionnement qui avaient été chargés de suivre les essais de M. Valade, firent un rapport à l'administration sur le résultat de leurs observations, relativement aux élèves complétement sourds. Après avoir tracé en peu de mots la marche qu'a suivie le professeur, ils constatent les résultats obtenus : « les élèves, disent-ils, après avoir passé »par toutes les gradations de la méthode, sont arri»vés à articuler toutes les voyelles, toutes les con»sonnes, la plupart des syllabes et un grand nombre »de mots, à la vue des lettres qui les représentent, »et à lire les uns et les autres sur les lèvres de leur »maître et sur celles de quelques-uns d'entre eux.

»L'essai est donc concluant, et il est tout ce qu'il »pouvait être. »

Au commencement de 1829, M. Valade a aussi fait un rapport où il a exposé succintement les résultats obtenus pendant l'année qui venait de s'écouler :

« Les élèves complétement sourds, dit-il, sont en »état de lire sur mes lèvres, et de prononcer, sans »exception, d'une manière très-intelligible, toutes »les valeurs phoniques usitées dans la langue fran»çaise; ils connaissent en outre les diverses manières »d'écrire ces valeurs, et presque toutes les anoma»lies de notre alphabet; enfin ils savent décomposer »un mot en ses élémens syllabiques.

» Quant aux sujets qui ont conservé un reste d'ouie :

» Sous le rapport de la lecture et de la prononcia-» tion, ils sont au moins aussi avancés que les élèves » complétement sourds.

» Sous le rapport de l'audition, les progrès sont » très-diversifiés et presque toujours en raison directe » du degré de développement intellectuel auquel » chaque élève est arrivé. »

Beaucoup d'étrangers sont venus visiter la classe d'articulation de l'institut de Paris; et d'après le jugement de MM. les docteurs Spurzheim et Roberton de Londres, et celui de MM. les instituteurs de Dublin, Birmingham et Groningue, les résultats sont supérieurs, pour leur uniformité, à ceux qu'on a obtenus jusqu'à présent en Angleterre et en Allemagne.

Le directeur de l'institution de Pise, M. Pecchioli di Siena, nous adresse cette question :

« Employez-vous quelque moyen, et, dans ce cas, » quel moyen employez-vous pour vaincre la répu-» gnance que le sourd-muet témoigne lorsqu'on com-» mence à lui apprendre à parler? »

Ce n'est pas dès le début que le sourd-muet éprouve de la répugnance pour l'articulation; au contraire, il s'y prête d'abord avec goût, parce qu'il aime tout ce qui est nouveau; mais c'est lorsqu'on arrive aux articulations qui exigent de la réflexion de la part de l'élève, et sur lesquelles on est obligé de revenir souvent, avant qu'il puisse les reproduire de lui-même; c'est alors qu'il témoigne quelquefois de la répugnance. Pour la dissiper, il ne faut pas

s'obstiner à vouloir obtenir à l'instant la valeur phonique en question; il vaut mieux y renoncer momentanément et y revenir plus tard, lorsque l'élève est bien disposé. Il faut surtout observer ce précepte de M. Watson de ne jamais montrer de l'impatience; la répugnance se changerait en découragement, et alors nul espoir de réussir.

Pour que l'élève prenne intérêt à vos leçons, faites-lui entrevoir l'avantage qu'il retirera de la connaissance de la parole; et pour cela, ne vous contentez pas de le lui dire, mais faites-le lui sentir en lui en donnant des preuves. Ainsi, dès que votre élève saura prononcer quelques syllabes, formez-en des mots avant d'épuiser toutes les articulations; faites-lui prononcer un mot représentant un objet, et lorsqu'il réussira, apportez-lui l'objet qu'il vient de nommer; encouragez-le toujours, lors même qu'il n'aurait pas prononcé d'une manière bien distincte; applaudissez toujours à ses efforts; puis montrez-lui la manière de mieux prononcer.

Le cours de lecture de M. Valade est très-propre à jeter de la variété et de l'attrait dans les leçons d'articulation.

Une douceur inaltérable, une patience à toute épreuve, une certaine flexibilité d'esprit à varier les exercices, un grand fond d'observations, telles doivent être les qualités de celui qui veut réussir dans ce genre d'enseignement.

L'institut de Paris proposera à son tour, à tous les instituteurs, cette série de questions :

1.° L'articulation peut-elle être considérée chez le sourd-muet comme un moyen d'instruction pour le développement de l'intelligence et la connaissance de la langue, ou seulement comme un moyen de mettre la pensée en circulation;

2.° Dans le premier cas, peut-elle devenir un moyen *général* d'instruction dans une institution considérable?

3.° Les institutions où la parole est l'instrument de l'enseignement, ne sont-elles pas obligées de renvoyer les élèves qui, au bout d'un certain nombre d'expériences, ne sont pas jugés aptes à parler, soit par défaut d'organisation, soit surtout par défaut d'intelligence, et, dans ce cas, quel est le nombre de ces infortunés?

4.° Comment l'enseignement de l'articulation se combine-t-il avec les autres branches de l'enseignement?

5.° Les institutions où l'on enseigne l'articulation, conservent les élèves pendant six, sept, huit ans, et davantage; pourrait-on faire marcher de front, dans un temps plus court, l'articulation, le développement de l'intelligence, et l'enseignement de la langue?

6.° Dans ces institutions; s'occupe-t-on de l'articulation, dès que les élèves entrent dans la maison; ou s'occupe-t-on d'abord du développement de l'intelligence, afin d'être mieux compris dans les démonstrations qu'exige l'enseignement de l'articulation?

7.° Les élèves qui apprennent à parler, se servent-

ils de cet instrument pour se communiquer entre eux, soit pendant les leçons soit pendant les récréations, &c., ou préfèrent-ils le langage mimique?

8.° Les élèves qui vont dans des ateliers en ville, comme à Groningue, à Saint-Pétersbourg, communiquent-ils avec les ouvriers parlans, ou par la parole, ou par écrit, ou par signes?

9.° Les sourds-muets deviennent-ils assez habiles dans l'articulation artificielle, pour profiter de la conversation des autres, ou ne comprennent-ils que lorsqu'on leur adresse directement la parole?

3.° INSTRUCTION INDUSTRIELLE.

M. Naef condamne toute instruction industrielle dans les institutions de sourds-muets. Selon lui, les travaux auxquels on astreint les élèves, loin de seconder le développement des facultés physiques, lui sont au contraire nuisibles.

Il observe que, lorsque le sourd-muet arrive dans une institution, les facultés physiques prédominent sur les facultés intellectuelles; qu'il s'agit avant tout de rétablir l'équilibre. En conséquence, M. Naef a banni toute espèce d'industrie de son établissement; il recourt à la gymnastique pour le développement physique de ses élèves.

L'instituteur d'Iverdon trouve même de l'inhumanité à introduire l'industrie dans l'éducation. « La » nature, dit-il, a voulu que l'homme jouisse d'un » temps où il soit exempt de tout soin et de tout

» travail pour sa subsistance, où il puisse développer » en pleine liberté, pour sa haute destination, toutes » les facultés dont il est doué. C'est attaquer cette » destination même que d'abréger le temps de ce » développement et d'y mettre ainsi des entraves. » La nature s'est prononcée à cet égard en conser- » vant aux parens non-seulement le soin le plus » tendre pour leurs enfans, beaucoup au-delà du » terme où leur existence pourrait se suffire à elle- » même, mais en leur inspirant un sentiment qui » réveille en eux la pitié la plus profonde à la seule » pensée que leurs enfans doivent être réduits à se » soutenir eux-mêmes. »

Nous pensons comme M. Naef qu'il serait nuisible de livrer les sourds-muets trop jeunes aux travaux industriels ; aussi l'administration a-t-elle arrêté qu'avant d'entrer dans les ateliers ils apprendront le dessin linéaire, mais nous sommes loin de croire, avec cet estimable instituteur, qu'il faut bannir les travaux industriels pendant tout le cours de leur instruction. Sans doute, la gymnastique est plus favorable au développement harmonieux des facultés physiques, et cette branche n'est pas négligée à l'institut de Paris, mais les arts et métiers sont plus favorables au développement des facultés intellectuelles, parce qu'ils exigent à un plus haut degré le concours de ces facultés.

Il ne faut pas oublier que les sourds-muets appartiennent la plupart à la classe indigente ; ils doivent un jour travailler pour gagner leur vie, il faut donc les mettre en état d'exercer une profession lorsqu'ils

sortiront de l'institution. Chaque métier exige un apprentissage de plusieurs années; faudra-t-il renvoyer cet apprentissage à l'époque où, rentrés au sein de la société, ils doivent déjà subsister de leur propre travail? Mais l'apprentissage d'un métier exige des sacrifices souvent au-dessus des moyens des parens. C'est donc un vrai service et un acte d'humanité envers les sourds-muets de veiller à leur instruction industrielle.

Mais il y a ici des considérations d'une plus haute importance : s'il est dangereux de livrer les sourds-muets de trop bonne heure aux travaux industriels, il ne l'est pas moins de les y livrer trop tard ; il est à craindre qu'en les occupant uniquement de la culture des facultés intellectuelles, ils n'oublient leur condition et ne prennent en dégoût les travaux manuels lorsqu'ils rentreront dans la société ; il faut surtout éviter, pour les sourds-muets, le passage subit d'une situation à une situation opposée ; d'ailleurs, la connaissance d'une profession est pour eux une garantie morale.

Dans nos institutions, les élèves ne sont point asservis à leur travail comme des ouvriers ; ils ne travaillent pas pour gagner leur pain ; ils se préparent seulement à le gagner un jour.

Nous n'ignorons pas que les parens éprouvent un sentiment pénible en songeant que leurs enfans sont réduits à se soutenir eux-mêmes ; mais il n'est pas en notre pouvoir de changer leur condition, et le sentiment que la nature inspire aux parens serait bien plus pénible encore s'ils avaient à y joindre

l'idée que leurs enfans ne sont pas en état de pourvoir à leur existence, et cela est tellement vrai, que les parens préféreraient placer leurs enfans chez des chefs d'ateliers, s'ils n'apprenaient une profession dans nos instituts. Loin donc de commettre un acte d'inhumanité envers les sourds-muets en les accoutumant au travail industriel, les institutions remplissent à leur égard un des devoirs les plus sacrés des parens, celui de veiller à leur existence future. Aussi toutes les institutions considérables ont-elles établi des ateliers pour l'apprentissage des élèves.

A Groningue, on envoie les garçons dans des ateliers en ville, ce qui leur donne l'occasion avantageuse d'apprendre, de bonne heure, à converser avec les gens avec lesquels ils seront en relation, lorsqu'ils quitteront l'institution.

MM. Guyot ne croient pas qu'en fait de travaux d'industrie, les sourds-muets aient une supériorité réelle sur les entendans-parlans pour tel ou tel métier.

A Saint-Pétersbourg, l'institution possède un atelier de dessin et de gravure. On envoie, chaque jour, hors des heures de classe, dans les ateliers de la maison impériale des enfans-trouvés, attenante à l'institution, les élèves moins propres aux sciences, afin de leur faire apprendre des métiers, tels que ceux de relieur, menuisier. Les sourdes-muettes s'occupent du dessin, de la couture et de la broderie.

MM. Fleury et Gourzoff pensent, comme MM. Guyot, que, dans les arts et métiers, les sourds-muets n'obtiennent pas une supériorité mar-

quée sur les entendans-parlans ; ils ont même remarqué que le sourd-muet est plutôt fait pour l'imitation, et qu'en cela peut-être il devancerait le commun des parlans ; mais que, par cette même raison, il deviendrait rarement supérieur dans ce qui exige le commerce des hommes et une étude raisonnée de l'art pour perfectionner le talent et le rendre créateur. Ils croient que les professions d'imprimeur, relieur, tourneur, conviennent mieux aux sourds-muets, principalement sous le rapport de la moralité, que les métiers de tailleur, cordonnier, et autres semblables.

A Copenhague, l'institution possède des ateliers de tailleurs, de cordonniers, de papetiers, de tisserands, de tourneurs. Ces ateliers sont dirigés par des sourds-muets. Tous les vêtemens sont confectionnés dans la maison.

A Schlewig, il y a des ateliers de tailleurs, de tourneurs, de tisserands. L'institution est en relation avec une imprimerie où l'on emploie les enfans, autant que possible.

Le gouvernement de Danemark montre une sollicitude vraiment paternelle pour l'avenir des sourds-muets. Le Roi a rendu plusieurs ordonnances qui tendent à les mettre en état de gagner leur vie d'une manière honorable :

1.° Les directeurs des deux instituts veillent pendant trois ans sur la conduite et le placement des enfans qui quittent l'institut. Il est prescrit aux magistrats, aux officiers civils et aux ecclésiastiques, non-seulement de veiller aussi, de leur

côté, sur la conduite de ces enfans, mais encore de donner tous les renseignemens que pourraient demander à cet égard les directeurs des instituts.

2.° Tout sourd-muet qui a appris un métier dans les instituts a le droit de travailler comme maître ayant un compagnon, sans être gêné par les réglemens qui sont en vigueur dans les villes du royaume, à l'égard des ouvriers qui n'ont pas fait d'apprentissage.

3.° Enfin on accorde plusieurs encouragemens et récompenses aux maîtres-ouvriers qui, pendant trois, six et neuf ans, ont des sourds-muets dans leurs ateliers.

A Lyon, il se forma, l'année passée, un établissement industriel, destiné à procurer du travail aux sourds-muets indigens : il reçut dès le commencement huit de ces infortunés; mais diverses circonstances ont empêché le développement de cet établissement. Il ne reçoit plus que trois individus qui travaillent à la confection des peignes d'acier pour la fabrique des étoffes de soie.

A l'institut de Paris, d'importantes améliorations ont été introduites dans l'instruction industrielle.

Le conseil de perfectionnement a insisté, dans son Mémoire, sur l'utilité du dessin linéaire. « Tous » les métiers, et par conséquent tous les ouvriers, » ont plus ou moins besoin du dessin; mais, quant à » l'ouvrier sourd-muet, non-seulement le dessin lui » apprend à voir comme aux autres, mais il lui ap- » prend aussi à parler : il lui fournit un moyen facile,

» court et sûr, de communiquer avec ceux près de » qui le place son industrie. »

Depuis l'année passée, l'administration a introduit cet enseignement dans l'institut. Tous les enfans désormais apprendront le dessin linéaire avant d'entrer dans les ateliers; cette branche servira d'introduction à tous les métiers. M. Francœur, qui a donné à la France un ouvrage si précieux sur le dessin linéaire, a bien voulu diriger lui-même cet enseignement, avec autant de zèle que de désintéressement. L'administration saisit cette occasion pour rendre à ce savant un témoignage public de sa reconnaissance.

L'administration a créé deux comités d'éducation industrielle, l'un composé de messieurs, l'autre de dames. Ces deux comités ont pour but de proposer les perfectionnemens qu'ils jugeront convenables dans les ateliers, et de pourvoir au placement des sourds-muets des deux sexes, lorsqu'ils quitteront l'institution. Au commencement de chaque année scolaire, il sera fait un triage des enfans indigens, pour être répartis entre tous les membres qui exerceront sur eux une sorte de patronage.

Outre les ateliers de dessinateurs, de tourneurs, de menuisiers, de cordonniers, de tailleurs, déjà existans dans l'institution, l'administration vient d'y établir un atelier de relieurs, sur la proposition du comité de l'éducation industrielle.

Plusieurs élèves apprennent aussi le jardinage.

Le comité des dames a le projet de former à Paris un établissement industriel, pour y placer

les sourdes-muettes indigentes, lorsqu'elles sortiront de la maison. La famille royale, toujours prête à soulager le malheur, et S. Exc. Mgr le Ministre de l'intérieur ont bien voulu s'associer à cet acte philantropique, en fournissant des secours pour les premiers frais de fondation.

L'institut de Paris adresse aux autres institutions les deux questions suivantes :

1.° Quelles sont les professions dans lesquelles les sourds-muets réussissent le mieux?

2.° En rentrant dans la société, les élèves conservent-ils toujours l'état qu'ils ont appris dans l'institution, ou en embrassent-ils quelquefois un autre?

4.° HYGIÈNE; RECHERCHES ET EXPÉRIENCES SUR LA SURDITÉ.

La gymnastiqne peut être considérée comme une branche de l'hygiène, parce qu'en développant les facultés physiques, elle contribue en même temps à conserver le corps dans un état de santé; aussi a-t-elle été introduite dans beaucoup d'institutions, et notamment dans celles de Pise, Copenhague, Groningue, Iverdon, Nancy et Paris.

MM. les directeurs de l'institution de Saint-Pétersbourg demandent quelques détails sur les exercices gymnastiques, tels qu'ils sont établis à l'institut de Paris. Nous allons en donner une description succinte, afin qu'elle puisse guider les instituteurs

qui désireraient introduire ces exercices dans leurs établissemens sur le même modèle.

La gymnastique est dirigée, à l'institut de Paris, par M. Comte qui s'est formé à la célèbre école de Pestalozzi.

La méthode de l'enseignement mutuel est appliquée à la pratique des exercices qui sont gradués et se succèdent de manière que les premiers sont sans cesse préparatoires pour les suivans ; ils ne peuvent présenter le moindre danger dans leur application.

On commence par soumettre les élèves à des *exercices préparatoires* qui n'exigent pas le secours des instrumens. Ces exercices préparatoires consistent dans *le jeu des articulations* de toutes les parties du corps; ils comprennent une soixantaine de mouvemens qui ont tous pour but de déployer la souplesse des articulations, de favoriser le développement musculaire et de prévenir la fatigue.

Ces exercices préparatoires sont suivis de ceux de la *marche*, de la *course* et du *saut*.

Ensuite on passe aux exercices qui exigent le secours des instrumens dont voici la description :

1.° Deux *barres parallèles*.

2.° Deux *barres horizontales*, l'une pour les petits, l'autre pour les grands.

3.° Une *barre oblique*.

4.° Un *portique*, composé d'un grand *mât* de trente-cinq pieds, de deux *mâts* plus petits, l'un appelé *mât de perroquet*, l'autre *mât tournant;* d'une

traverse qui unit ces deux mâts à la hauteur des trois quarts du grand mât; d'une *hune* fixée à la traverse; de deux *cordes*, l'une à nœuds, l'autre unie, toutes deux suspendues sous la traverse; de deux *perches* fixées à la hune; d'une grande *échelle* qui de terre monte jusqu'à la hune, et d'une petite *échelle* qui de la hune va jusqu'au bout du grand mât.

5.° Un *cheval de bois*.

Les différentes espèces de *barres* sont destinées à fortifier les muscles des bras, de la poitrine, et de l'abdomen, à apprendre aux élèves à se mouvoir dans tous les sens.

Le portique est relatif à l'art de grimper; et le cheval de bois, aux exercices de la voltige.

Les instituteurs qui desireraient des détails plus circonstanciés sur le plan suivi dans l'institut de Paris, les trouveront dans le *cours de gymnastique* par M. Clias. Cet ouvrage se trouve à Paris, chez Louis Colas, rue Dauphine, n.° 32.

Outre la gymnastique, les autres diverstissemens et jeux méritent aussi d'être recommandés par l'hygiène; mais ils doivent, autant que possible, être dirigés vers un but utile.

MM. Guyot n'éprouvent aucune peine à procurer à leurs élèves des jeux qui les récréent et qui leur soient en même temps utiles; ils attribuent leur bonheur sous ce raport à un ordre exact, à une surveillance bien dirigée et à l'habileté de varier les jeux.

MM. Fleury et Gourzoff se bornent à fournir à

leurs élèves les moyens d'inventer des jeux ; ils ont remarqué qu'ils sont assez ingénieux dans l'art de les varier ; ils pensent même que le moyen de les en dégoûter plus vite, ce serait de leur prescrire ou proposer tel ou tel genre de divertissement.

A Gudensberg, les sourds-muets, n'étant qu'au nombre de quatre, prennent leurs jeux et leurs divertissemens avec les élèves de l'école élémentaire que dirige M. Wiegand. Ils reçoivent les instructions à ce sujet de la part des autres enfans, avec beaucoup d'attention, et lorsqu'ils sont parvenus à les bien saisir, ils deviennent quelquefois plus habiles dans les jeux que leurs camarades.

A l'institut de Paris, les élèves s'exercent, pendant les récréations, à tous les jeux généralement usités parmi les enfans ordinaires.

Mais, nulle part, la santé des sourds-muets ne paraît avoir été l'objet de soins aussi éclairés qu'à l'institution de Copenhague, grâce au vif intérêt que M. le chevalier d'Abrahamson porte à ces infortunés.

Ce philantrope fait observer que bien souvent on remarque chez les sourds-muets une imperfection dans le système glanduleux, et que peut-être toute leur maladie vient d'une infirmité de cette espèce. Aussi, suivant lui, rien ne leur convient mieux que les exercices gymnastiques et les bains de mer. Pour les garçons, il y a pendant toute l'année, à l'exception de l'hiver, trois exercices par semaine ; chaque exercice est de deux heures. Pendant l'été, on les fait baigner tous les jours dans la mer, aussi

presque tous savent-ils nager. Les filles font habituellement de très-longues promenades et prennent, pendant l'été, des bains de mer, deux fois par semaine.

Les suites de ce système ont été si heureuses que le nombre des malades, qui était de six à sept sur quarante élèves, en 1822, et qui dans les années 1823, 1824, 1825 était réduit à un douzième du nombre des élèves, n'est plus actuellement que d'un trentième ou d'un quarantième.

L'institut de Paris n'étant pas situé dans une position aussi avantageuse que celui de Copenhague sous le rapport des bains de mer, on n'a du moins rien négligé pour y suppléer autant que possible; en faisant construire une salle de bains ordinaires, et de bains à vapeurs.

Depuis long-temps, les médecins ont cherché à connaître les causes de la surdité et les moyens de la guérir. Les travaux de M. le docteur Itard sur ce sujet, sont connus dans toute l'Europe. Mais c'est surtout depuis ces dernières années que l'attention des gens de l'art s'est dirigée sur cette infirmité; peut-être parviendra-t-on à quelqu'heureux résultat. En effet, parmi les sourds-muets, le plus grand nombre n'ont perdu l'ouïe qu'après leur naissance, à la suite de quelques maladies ou par d'autres causes accidentelles; si donc on parvenait à reconnaître ces causes, on pourrait y appliquer des remèdes ou du moins indiquer des moyens préservatifs.

M. le chevalier d'Abrahamson, dont on ne saurait

trop louer la sollicitude pour les sourds-muets, a entrepris un travail qui peut donner un jour des résultats satisfaisans.

Dans toute l'étendue du Danemarck, on dresse, chaque année, des listes des sourds-muets de tout âge. Ces listes continuées pendant une série d'années, doivent fournir, au moyen d'extraits sommaires, des éclaircissemens sur les causes probables de l'infirmité à laquelle il s'agit de remédier. On comparera la population, la situation des provinces et le nombre des sourds-muets; et l'on tâchera de résumer ou de fixer en conséquence les opinions sur l'influence des localités, des alimens et de la manière de vivre.

D'un autre côté, M. le chevalier d'Abrahamson a ordonné, comme voie d'instruction générale, une mesure qui aura l'approbation des physiologistes.

Lorsqu'un enfant meurt dans l'établissement de Copenhague, on demande à la famille la permission nécessaire pour la dissection, et la tête est conservée. Des observations anatomiques exactes et réitérées donneront peut-être des connaissances et des indications sur les moyens curatifs susceptibles d'être puisés dans la médecine.

A l'institution de Groningue, le célèbre professeur Hendriksz et le docteur C. Guyot ont opéré la perforation de la membrane du tympan sur quatre-vingt-un individus. Sur ces quatre-vingt-un, il y en a eu dix-sept dont l'ouïe semblait avoir été plus ou moins améliorée par cette opération, et pendant neuf mois, l'audition de ces derniers a été exercée

d'une manière expresse et particulière. Mais les effets n'ont pas répondu à l'attente : l'ouïe de quatorze a été réduite au degré d'audition qu'ils avaient avant l'opération; les trois autres ont conservé leur ouïe artificielle. Cette faculté est cependant si peu fine, qu'elle leur est inutile pour apprendre à parler, quoiqu'on se soit servi encore pendant long-temps d'injections et du galvanisme, pour empêcher qu'elle ne se perdît entièrement. Les dix-sept individus opérés d'abord avec quelque succès sont donc encore instruits à parler par la voie ordinaire de la vue et du tact.

Le fils du professeur Hendriksz travaille à une dissertation académique qui contiendra tous les résultats obtenus des opérations sur l'ouïe, en donnant leur histoire détaillée jusqu'à ce jour.

Dans le duché de Coethen, en Saxe, le docteur Hahnemann entreprit de rendre l'ouïe à un sourd-muet âgé de 29 ans, lorsqu'il fut confié à ses soins.

Ce sourd-muet avait perdu l'ouïe à la suite d'une petite vérole maligne, dans la première année de sa vie; il était presque toujours attaqué du rhume de cerveau, et saignait souvent par le nez; ses oreilles contenaient une petite quantité de cérumen, d'une couleur très-pâle.

Ces circonstances firent connaître à M. Halnemann, que déjà, dans le berceau, la suppression de quelqu'éruption maligne devait lui avoir ravi l'ouïe, et c'est d'après ces données qu'il dirigea son traitement médical.

Il employa des médicamens intérieurs, et, dans le

cours d'une année, il rendit entièrement l'ouïe au sourd-muet qui, depuis ce temps, entend même les personnes qui parlent à voix basse.

Le rhume de cerveau et le saignement de nez cessèrent entièrement et le cérumen des oreilles devint jaune. La langue qui, avant sa guérison, était aussi petite que la plus petite langue d'enfant, est devenue du double plus grosse, depuis qu'il s'exerce à prononcer. Mais M. Hahnemann fait observer que cet individu, qui avait beaucoup de mémoire pour les objets, en a très-peu pour les paroles, ce qui retarde beaucoup ses progrès dans cette étude.

M. Wiegand instruit un sourd-muet de dix-huit ans, dont l'ouïe n'est pas entièrement paralysée. Il l'a souvent galvanisé, sans secours médicaux; cette opération a produit quelqu'amélioration. Ce jeune homme entend le son des cloches, le bruit des orgues; il imite le tambour, le son de la trompette. Il peut raconter des événemens entiers, mais quand il est animé, il crie trop fort, et quand il est dans son calme ordinaire, il émet des sons trop sourds; il ne comprend que son maître sans pantomime.

A l'institution de Pise, plusieurs médecins commencent aussi à faire des expériences sur l'ouïe.

MM. Fleury et Gourzoff expriment un vœu que nous aimons à répéter ici :

« Il serait à desirer que les procédés d'après les-» quels de savantes expériences ont été opérées

» avec tant de succès dans les Pays-Bas par le doc-
» teur A. André, sur des enfans plus ou moins at-
» teints de surdité, pussent être communiqués aux
» différens établissemens de sourds-muets, et que
» les conseils de médecine fussent priés de donner
» leur avis sur le régime le plus convenable aux en-
» fans non entièrement sourds. »

En France, de nombreuses expériences ont été faites et se font encore sur la surdité; nous ne reproduirons pas ici les nombreuses recherches de M. le docteur Itard; il a rendu compte dans ses écrits, des moyens thérapeutiques qu'il employait. M. le docteur Deleau s'occupe aussi de l'amélioration des facultés auditives. L'académie royale des sciences a nommé une commission pour examiner les résultats qu'il a obtenus sur l'ouïe de quatre sourds-muets, par le cathétérisme de la trompe d'Eustache. Sur le rapport de cette commission, l'académie des sciences a arrrêté que des fonds seraient prélevés sur le legs de M. de Montyon, pour continuer les expériences sur ces quatre sourds-muets pendant trois ans, et leur apprendre à parler; et qu'à l'expiration de ce terme M. Deleau présenterait ses élèves à la société savante. Nous rendrons compte par la suite, du résultat de ces expériences.

L'administration de l'institut royal des sourds-muets de Paris appelle l'attention des médecins sur les causes déterminantes de la surdité et les moyens curatifs; sur la proportion existante entre les sourds-muets atteints d'une surdité congéniale,

et ceux atteints d'une surdité accidentelle ; sur le rapport des individus entièrement sourds à ceux qui ont conservé quelque trace d'audition, et sur les moyens de développer l'ouïe chez ces derniers.

Elle recommande à toutes les institutions les mesures prises par M. le chevalier d'Abrahamson pour parvenir à des connaissances exactes sur la surdité ; elle les invite à tenir un registre où l'on signalerait à l'arrivée des élèves :

1.° Si les enfans étaient sourds en venant au monde, ou s'ils le sont devenus après leur naissance, et dans ce cas, à quel âge, et à la suite de quelles maladies, ou par quelles autres causes ;

2.° S'il y a plusieurs sourds-muets dans la même famille ;

3.° La profession des parens ; si les parens sont sourds-muets eux-mêmes ou s'ils ont quelqu'autre infirmité.

4.° Les localités, &c.

L'institut de Paris attache un grand prix à ce que ces documens lui soient communiqués, afin que de leur rapprochement puisse jaillir quelqu'indice sur les causes probables de la surdité ; il espère, que les autres institutions le mettront à même de pouvoir publier sur ce sujet, des résultats intéressans, dans sa prochaine circulaire.

5.° STATISTIQUE; SITUATION ACTUELLE DES INSTITUTIONS DE SOURDS-MUETS.

Depuis la publication de l'ouvrage de M. de Gérando sur l'éducation des sourds-muets, l'existence de plusieurs institutions qui n'y sont pas signalées nous a été révélée, de nouvelles institutions se sont formées, d'autres enfin ont subi des changemens; nous constaterons l'existence antérieure des unes, la création des autres, et les changemens survenus dans les dernières. Pour procéder avec plus d'ordre, nous suivrons la marche tracée par M. de Gérando, en commençant par le midi de l'Europe.

Outre les quatre institutions indiquées dans l'ouvrage précité, il existe encore en Italie, une autre institution dans la ville de Pise. La direction en est confiée à une commission composée du gouverneur de la ville, de deux professeurs de l'université et de deux députés. L'instruction y est dirigée par M. Doll. Gaspero Pecchioli di Siena, qui suit la méthode de l'abbé Sicard, avec les modifications que l'expérience a fait adopter. On s'y occupe aussi, depuis quelque temps, de l'articulation et de la lecture sur les livres, mais on n'a pas encore obtenu de grands résultats.

L'institution de Gênes a perdu, au commencement de cette année, son directeur, le père Assarotti, qui, malgré son âge avancé, n'avait cessé, jusqu'à sa mort, de prodiguer tous ses soins à l'ins-

truction des sourds-muets. Nous ne connaissons pas encore son successeur. Nous saisissons cette occasion pour rendre à la mémoire de l'abbé Degola l'hommage qui lui est dû; le nom de cet ami des sourds-muets ne doit pas être séparé de celui du père Assarrotti. C'est lui qui était l'ame de l'association qui fournissait au père Assarrotti les moyens matériels; c'est lui encore qui en se cotisant avec quelques amis de l'humanité, empêcha que l'établissement de Gênes ne devînt la propriété d'un couvent.

L'école de Milan est dirigée par M. l'abbé Bagoutti; elle contient trente élèves qui sont instruits par quatre instituteurs dont un sourd-muet.

En Suisse, le canton de Vaud contient cent cinquante-deux sourds-muets sur une population de cent cinquante-cinq mille ames. Le canton de Zurich en compte plus de deux cents; celui de Berne, près de mille.

Dans le grand-duché de Bade, on compte plus de huit cent cinquante sourds-muets, au-dessous de l'âge de dix-huit ans.

Depuis plus de quarante ans il existe à Karlsruhe, une institution de sourds-muets, fondée par le prince Charles-Frédéric, père du grand-duc actuel.

Le prince régnant fonda, en 1826, une institution à Pfarzheim; elle contient trente élèves qui sont instruits par M. Rath Neumaier, aidé d'un adjoint. On apprend aux élèves la langue parlée et la langue écrite, et l'on emploie le langage naturel des gestes.

Il s'est encore formé dans ces dernières années,

dans le duché de Bade, plusieurs institutions particulières, comme à Fribourg, à Bruchsal.

Le Wurtemberg contient de douze à treize cents sourds-muets. Le gouvernement ne néglige rien pour leur procurer l'instruction. Il est enjoint aux autorités du pays de transmettre chaque année, à la commission supérieure établie à Stutgard pour l'instruction des sourds-muets, des rapports sur les sourds-muets au-dessous de l'âge de quinze ans; et d'y détailler les moyens employés pour leur éducation et les résultats dont ils ont été suivis.

L'école de Gmünd est placée sous la surveillance d'une commission composée du bailli, du curé catholique et du ministre protestant de la ville. Ce dernier est le directeur de l'établissement. Un instituteur en chef, ayant sous ses ordres deux instituteurs adjoints, est chargé de l'instruction des élèves au nombre de vingt-deux.

L'école d'Esslingen contient six élèves; celle de Winnenden en contient autant.

En Bavière, une école publique doit être fondée dans chaque capitale des huit cercles, pour les sourds-muets, qui resteront en ville et ne viendront à l'école que pour suivre les leçons. L'institution de Freysing, qui compte environ soixante élèves, restera l'école centrale du royaume. Nous ignorons encore si ce projet a reçu son exécution.

L'institut de Prague, en Autriche, a été fondé par Joseph II; il contient trente élèves.

Il existe encore à Lintz, sur le Danube, une institution aux frais de la ville, pour les sourds-

muets qui sont placés chez des particuliers; cette école est fréquentée par quarante élèves environ.

Le duché de Nassau contient deux cent dix sourds-muets. L'institution de Camberg renferme quarante-huit élèves qui sont instruits par la méthode des abbés de l'Épée et Sicard : ils se réunissent à l'institut pour les leçons, mais ils ont leur nourriture et leur logement chez les habitans de Camberg. Le cours complet de l'enseignement est fixé à six ans, mais on le prolonge pour ceux auxquels ce temps ne suffit pas.

La Hesse électorale renferme plus de quatre cents sourds-muets. M. Wiegand, instituteur à Gudensberg, a fait tous ses efforts pour engager le Gouvernement à créer une institution; jusqu'ici, ils ont été sans succès. En attendant, cet estimable instituteur instruit gratuitement quatre sourds-muets; les secours de quelques personnes charitables pourvoient à leur entretien : un zèle aussi persévérant est au-dessus de tout éloge; espérons que la Hesse ne restera plus long-temps sans institution.

M. Wiegand croit qu'il est avantageux que les institutions de sourds-muets soient unies à des séminaires de maîtres d'école, non-seulement sous le rapport de l'économie, mais encore dans l'intérêt de l'éducation des sourds-muets. Les séminaristes apprennent à les connaître, et plus tard ils pourront concourir à leur instruction et donner des conseils et des consolations aux parens; mais il ne croit pas qu'il soit possible de lier l'instruction des sourds-muets à celle des entendans-parlans : toutefois, il pense que les sourds-muets peuvent être envoyés

dès l'âge de quatre ans à l'école élémentaire avec les enfans ordinaires. Ils y apprennent à écrire, à dessiner en voyant faire les autres et sans que le maître s'en occupe; ils s'accoutument à l'ordre, ils apprennent à vivre avec leurs semblables, et plus tard, lorsqu'ils entreront dans une institution, leur éducation exigera moins de temps.

L'institut de Leipsick, en Saxe, est dirigé actuellement par M. Reich; il contient quarante élèves; celui de Berlin, en Prusse, en contient soixante.

Il existe encore une institution à Creveld, près du Rhin; elle est dirigée par M. Dietrich Heinicke, fils aîné du fondateur de l'institut de Leipsick.

L'institution de Hambourg que M. de Gérando annonçait comme prochaine a été créée en 1827. Elle contient vingt-cinq élèves des deux sexes qui sont instruits, par un maître et un adjoint, dans la langue, la grammaire, la lecture, le calcul, le dessin, l'écriture, les élémens de quelques arts, de l'histoire naturelle, de la géographie, de l'histoire et de la religion. Les élèves y sont admis de l'âge de six à dix ans.

L'institution de Groningue a fait une perte qui affligera tous les amis des sourds-muets. Henri-Daniel Guyot, professeur à l'université de Groningue, ministre émérite du Saint-Évangile, directeur de l'institut des sourds-muets de Groningue, est mort au commencement de 1828, à l'âge de 74 ans. Disciple chéri de l'abbé de l'Épée, il a entretenu avec lui une liaison étroite; dès 1785, il consacra sa vie à l'instruction des sourds-muets; en 1790, il fonda

l'institution de Groningue qu'il dirigea près de 40 ans. Ses deux fils, Charles Guyot et Remb-Tobie Guyot, élevés pour ainsi dire avec les sourds-muets, disciples de leur père, ont secondé depuis plusieurs années ses travaux, et lui ont succédé comme directeurs et instituteurs en chef de l'établissement national des Pays-Bas.

L'institution de Groningue est principalement destinée à l'éducation des sourds-muets des provinces septentrionales du royaume, où l'on parle exclusivent la langue hollandaise. Elle suffit pleinement à cette destination, recevant tous les enfans sourds-muets de ces provinces, dès l'âge de huit ans.

MM. Guyot pensent que, dans une éducation particulière, il est avantageux de commencer l'instruction des sourds-muets dès l'âge le plus tendre; mais que, dans une institution publique, il est nécessaire d'attendre jusqu'à l'âge de huit à neuf ans pour que les élèves profitent convenablement des leçons données en commun. Leur éducation commencée plus tôt exigerait ou entraînerait après soi une extension considérable de l'établissement, et qui, peut-être, ne serait pas entièrement compensée par de plus grands progrès de la part des élèves, si toutefois on adoptait cette mesure pour tous les enfans.

Il existe deux institutions particulières de sourds-muets à Gand; la première, déjà signalée dans l'ouvrage de M. de Gérando, est dirigée par deux frères de la congrégation de la charité, MM. Bourgois et Van Cuyck, qui se sont formés à l'institut de Groningue; elle contient vingt-un élèves garçons.

La seconde, contenant quarante-sept sourdes-muettes, est dirigée par six sœurs de la charité, dont les premières, mesdemoiselles Verhulst et Viaene, ont été instruites par une dame envoyée à Paris auprès de M. l'abbé Salvan.

Le Danemarck compte douze cent soixante sourds-muets. Le Roi, voulant qu'une éducation convenable leur fût donnée, fonda deux instituts, que M. de Gérando a déjà signalés.

L'institut de Copenhague, où l'enseignement a lieu en langue danoise, contient cent vingt élèves. Il est placé sous la direction de MM. le chevalier d'Abrahamson, Rothe et Schiodte. L'enseignement y est confié à six maîtres et à deux maîtresses, aidés, dans leurs fonctions, par un sous-maître et une sous-maîtresse, sourds-muets l'un et l'autre.

L'institut de Sleswig, où l'enseignement a lieu en langue allemande, contient soixante-dix élèves. Il est placé sous une direction composée du chancelier de la cour royale, M. de Spies, et du surintendant ecclésiastique, M. Adler. Le chef actuel est M. le professeur Hensen, gendre et élève de M. le professeur Pfingsten. Il est aidé, dans ses fonctions, par quatre maîtres, et une maîtresse sourde-muette.

Aucun gouvernement n'a montré, pour les sourds-muets, une sollicitude aussi fructueuse que le Danemarck. Tous ces infortunés y reçoivent l'éducation. Sur le nombre de douze cent soixante qui existent dans le royaume, il y a toujours, entre l'âge de sept à quinze ans, cent quatre-vingts à deux cents enfans

capables de recevoir l'instruction, pour lesquels suffisent les deux instituts. Aussi le Roi a-t-il publié une loi qui ordonne :

« Que *tout* enfant sourd-muet, né dans ses états, » reçoive l'éducation nécessaire pour devenir membre » utile de la société. »

Les parens sont libres, s'ils en possèdent les moyens, de se charger eux-mêmes de l'éducation de leurs enfans sourds-muets ; mais alors ils doivent remettre annuellement à la direction de l'institut le plus voisin, un rapport sur la situation et les progrès de l'enfant. Si les parens déclarent ne pouvoir donner à l'enfant une éducation convenable, ils sont tenus de le remettre à l'un des deux instituts.

M. le chevalier d'Abrahamson ne croit pas que l'ordonnance du Roi de Wurtemberg, qui enjoint aux ecclésiastiques de se former à l'art d'instruire les sourds-muets, soit susceptible d'exécution. Dans l'opinion de ce philantrope il faut absolument des établissemens spéciaux considérables ; s'ils ne suffisent pas, on peut établir des institutions d'une moindre importance, dirigées par des ecclésiastiques éclairés qui seront assistés de quelques sourds-muets instruits : cette mesure n'aura jamais un grand succès, et M. d'Abrahamson en juge par l'expérience faite dans le Jutland ; mais elle serait préférable au projet de donner à la plupart des ecclésiastiques de tout un pays, des connaissances nécessaires pour instruire les sourds-muets.

L'institut de Saint-Pétersbourg est dirigé actuel-

lement par MM. Fleury et Gourzoff. Le premier est spécialement chargé de l'enseignement des demoiselles, au nombre de vingt-cinq, et le second, de celui des garçons, au nombre de trente-six. Les élèves sont admis de l'âge de sept à douze ans; mais MM. les directeurs pensent que, dans une éducation particulière, il serait avantageux de commencer leur instruction à un âge plus tendre. La durée de leur séjour dans l'institut est au moins de six ans. La méthode y est la même que celle de Paris; on y enseigne les langues russe et française.

Il existe aussi un institut de 46 élèves à Varsovie, en Pologne. Il fut fondé par les soins du vénérable abbé Falchovsky, qui publia deux petits ouvrages en langue polonaise, un pour faire connaître le grand besoin que le pays avait de telles institutions, un autre pour exhorter les hommes bienfaisans à joindre leurs efforts aux siens, et pour rendre compte des progrès de l'établissement déjà formé.

L'institut de Glascow, en Écosse, est dirigé par M. Kinniburgh, fils du directeur de l'institut d'Édimbourg : il contient quarante élèves. Nous avons appris de M. Kinniburgh fils, qui vient de visiter l'institut de Paris, qu'il existe encore, en Écosse, une institution à Aberdeen, dirigée par M. Jayler, et qu'il se forme en ce moment une autre institution à Yorck, en Angleterre.

Dans les États-Unis, on compte un sourd-muet sur deux mille individus, ce qui fait près de cinq

mille sourds-muets pour l'étendue de la confédération.

Le Gouvernement français étend aussi sa sollicitude paternelle sur la classe des sourds-muets. Sur la demande du conseil d'administration de l'institution de Paris, Son Excellence Monseigneur le Ministre de l'intérieur a enjoint à tous les préfets de faire opérer dans les départemens le relevé de tous les sourds-muets du royaume. D'après les documens qui sont déjà parvenus au ministère, on peut conclure qu'il existe plus de douze mille sourds-muets en France, et que la proportion de ces infortunés, par rapport à la population, varie considérablement dans les divers départemens.

L'institution de Paris est dirigée actuellement par M. l'abbé Borel. L'enseignement des garçons est confié à six professeurs et trois répétiteurs; celui des filles est confié à quatre maîtresses et deux répétitrices.

Les sourds-muets sont dignes dela protection du Gouvernement; il doit chercher à répandre le bienfait de l'instruction sur tous ceux qui peuvent en profiter, mais il est aussi du devoir des départemens de seconder le Gouvernement dans ses vues bienveillantes. Nous avons vu avec plaisir que, dans la dernière session des conseils généraux, cette classe d'êtres infortunés a fixé l'attention de cinq départemens, savoir ceux des Deux-Sèvres, de l'Indre, des Hautes-Alpes, de l'Aveyron et des Vosges.

Le conseil général du département du Doubs a voté une somme de 9,000 francs pour l'institution des sourds-muets de Besançon. C'est le département qui porte le plus d'intérêt à ces infortunés; si les autres suivaient son exemple, tous les sourds-muets de France recevraient l'instruction. Que les préfets plaident leur cause devant les conseils généraux, et nous avons lieu de croire que la voix de l'humanité ne sera pas méconnue.

Un grand nombre de départemens ont déjà voté des bourses à l'institution de Paris. Ces départemens sont ceux de l'Aube, de l'Aisne, du Cher, de Loir-et-Cher, du Nord, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise, du Gard, de la Somme, de la Marne.

Plusieurs préfets nous ont annoncé qu'ils avaient appelé l'attention des conseils généraux sur le sort des sourds-muets, et qu'ils espéraient que leurs propositions seraient accueillies; nous ne pouvons qu'encourager ces dignes magistrats à persévérer dans leurs intentions charitables.

Les élèves y sont admis à l'âge de 9 à 15 ans.

Dans un château aux environs de Rhodez, département de l'Aveyron, M. Pissin-Sicard dirige, depuis plusieurs années, une institution particulière qui renferme un assez grand nombre d'élèves.

L'institution de Clermont, que M. de Gérando annonçait comme prochaine, a été fondée en 1827, par Mademoiselle Lorain qui a suivi les cours à l'institution de Paris; elle est dirigée maintenant par une congrégation de femmes.

La Haute-Loire possède aussi une institution dans la ville du Puy.

Un sourd-muet, M. George, ancien élève de l'institution de Paris, vient d'ouvrir une école à Cherbourg.

L'institution qui devait d'abord être établie à Épinal, département des Vosges, a été définitivement fondée le 1.er février 1828, à Nancy, département de la Meurthe. Elle est dirigée par M. Piroux, qui était venu étudier la méthode à l'institution de Paris, et qui, en partant, a emmené avec lui un sourd-muet instruit, qui l'aide dans ses fonctions. La ville de Nancy a fourni un local; l'établissement contient déjà 31 élèves, dont 10 externes aux frais de la ville, 17 boursiers des départemens de la Meurthe, des Vosges et des Ardennes, et 4 pensionnaires. Le mode d'enseignement suivi dans cette institution, consiste à faire travailler l'élève, 1.° seul, 2.° avec un autre élève d'égale force, 3.° avec un plus fort, 4.° avec le maître, qui ne fait en quelque sorte que vérifier et rectifier. Les élèves traduisent d'abord les mots ou les phrases par gestes, puis ces gestes par l'écriture manuelle ou à la plume, enfin ils composent.

A Colmar, département du Haut-Rhin, un ecclésiastique donne aussi des leçons à quelques sourds-muets.

Enfin, il existe encore trois institutions de sourds-muets à Alby, à Langres et à Laval : mais nous

ne possédons aucuns renseignemens sur leur situation.

En ajoutant les nouveaux documens que nous venons de présenter à ceux que renferme l'ouvrage de M. de Gérando, le nombre des institutions de sourds-muets, tant publiques que privées, s'élèvera à 88. Nous en donnons ci-contre le tableau statistique, avec la date de la fondation, le nom des directeurs, le nombre des professeurs, des élèves, &c.

Ce tableau est sans doute bien incomplet; mais nous avons préféré présenter les documens sous cette forme, parce que les erreurs ou les lacunes frappent davantage, et que les instituteurs pourront nous mettre à même de corriger les unes et de remplir les autres. Nous aurions surtout desiré posséder des documens plus précis, sur le nombre des sourds-muets de chaque pays par rapport à la population, afin de pouvoir présenter la proportion de ceux qui reçoivent l'instruction à ceux qui ne la reçoivent pas. Nous invitons toutes les institutions à compléter ou à rectifier le tableau statistique que nous leur soumettons, et à nous faire connaître en outre :

1.° Le nombre de classes de chaque institution;

2.° Combien d'heures par jour on consacre à l'enseignement de la langue, combien à celui de l'articulation, et combien aux travaux industriels.

3.° Si le même professeur est chargé de l'ensei-

gnement de la langue écrite et de l'articulation, ou s'il y a deux professeurs dans la même classe.

4.° Combien, terme moyen, il sort d'élèves par an, de chaque institution.

5.° Si on croit que la réunion des sourds-muets et des aveugles dans une même institution, présentât des avantages; et, dans ce cas, quels avantages en résulteraient.

TABLEAU STATISTIQUE des Institution

PAYS.	STATISTIQUE des Sourds-muets.	INSTITUTIONS.	DATE de la Fondation.	GENRE D'INSTITUT
			Vers 1800, restaurée en 1814.	
ESPAGNE	»	Madrid		Royale.
PORTUGAL	»	Lisbonne	1824.	*Idem.*
ITALIE	»	Naples	»	Privée.
		Gênes	1801.	*Idem.*
		Pise	»	Aux frais de l
		Turin	»	Privée.
		Milan	1805.	Aux frais de l
SUISSE. Canton de Zurich.	200.	Zurich	»	»
C.me de Genève	»	Genève	1822.	Externat aux fr la ville.
C.me de Vaud	152.	Iverdon	1810.	Privée.
C.me de Berne	1000.	Berne	1822.	Cantonale.
GRAND-DUCHÉ DE BADE	850 au-dessous de 18 ans.	Karlsruhe	1780.	Ducale.
		Pforzheim	1826.	*Idem.*
		Fribourg	»	Privée.
		Bruchsal	»	*Idem.*
WURTEMBERG	12 à 1300.	Gmünd	1807.	Royale.
		Esselingen	»	*Idem.*
		Vinnenden	»	*Idem.*
BAVIÈRE	»	Freysing	1804.	Privée.
AUTRICHE	»	Vienne	1779.	Impériale.
		Lintz	»	»
BOHÊME	»	Prague	»	»
		Commoteau	»	»
DUCHÉ DE NASSAU	210.	Camberg	1820.	Externat doté par Gouvernement
HESSE ÉLECTORALE	400.	Gudensberg	»	Privée.
SAXE	»	Leipsick	»	Royale.
		Coethen	»	»
HAMBOURG	»	Hambourg	1827.	Aux frais de la vil
PRUSSE	»	Berlin	1788.	Royale.
		Breslau	1804.	En partie aux fra de l'Etat.
		Galberstadt	1825.	Privée.
		Kœnigsberg	1820.	»
		Münster	»	»
		Erfurt	1818.	Aux frais de la loge des francs-maçons.
		Schadeleben	»	Privée.
		Crefeld	»	»
PAYS-BAS	»	Groningue	1790.	Nationale.
		Gand	»	»
		Gand	»	»
		Liége	1820.	Souscriptions.
DANEMARCK	1260.	Copenhague	1804.	Royale.
		Sleswig	1810.	*Idem.*

ourds-muets en Europe et en Amérique.

DIRECTEURS.	INSTITUTEURS.	RÉPÉTITEURS.	INSTITUTRICES	RÉPÉTITRICES.	NOMBRE des Élèves. Garç.	Filles.	ÂGE de l'admission	DURÉE de leur séjour.
L.								
Le docteur Hernandez.								
Le chevalier de Borg.								
"								
"	"	"	"	"	20.	16.		
Vecchioli di Siena.								
Scagliotti.	"	"	"	"	10.			
L'abbé Bagoutti.	4.	"	"	"	30.			
Chomel, sourd-muet.	"	"	"	"	13.			
Naef.	1.	"	"	"	10.			
Surki.	"	"	"	"	18.			
"								
Neumaier.	1.	"	"	"	30.			
"								
"								
Alle.	2.	"	"	"	22.			
"	"	"	"	"	6.			
"	"	"	"	"	6.			
D'Ernsdorffer.	"	"	"	"	60.			
Venus.								
"	"	"	"	"	40.			
"	"	"	"	"	30.			
De Schuts, sourd-muet.	2.	"	"	"	48.		"	6 au moins.
Viegand.	"	"	"	"	4.			
Reich.	"	"	"	"	40.			
"	1.	1.	"	"	25.		De 6-10.	
Grafhoff.	"	"	"	"	60.			
Bürger.								
Brederlow.								
Neumann.								
Weidner.								
Hahn.	1.							
Hauer.								
Heinicke fils.								
Guyot.	10.	"	"	"	158.		8.	7 à 8.
Bourgois et Van-Cuyck.	"	"	"	"	21.			
M.lle Verhulst et Viaene.	"	"	"	"		47.		
Pouplin.								
D'Abrahamson.	6.	1.	2.	1.	120.			
Hensen.	4.	"	1.	"	70.			

PAYS.		STATISTIQUE des Sourds-muets.	INSTITUTIONS.	DATE de la Fondation.	GENRE D'INSTITUTIONS.
Suède		"	Stockholm		Royale
Russie		"	Saint-Pétersbourg	1806.	Impériale.
Pologne		"	Varsovie		Souscriptions.
Iles Britanniques.	Angleterre	"	Londres	1792.	Toutes ces institutions sont entretenues par des souscriptions.
			Birmingham	"	
			Manchester	1824.	
			Liverpool	1825.	
			Yorck	1829.	
	Écosse	"	Édimbourg	1810.	
			Paisley	1817.	
			Glascow	1819	
			Aberdeen	"	
	Irlande	"	Dublin	1816.	Nationale.
États-Unis d'Amérique.	Connecticut	5000.	Hartford	1816.	Soutenues en partie par les États, partie par des souscriptions.
	New-Yorck		New-Yorck	"	
	Pensylvanie		Philadelphie	1820.	
	Kentucky		"	1824.	
	"		Canjoharie	"	
	Virginie		"	1826.	
	Michigan		"	"	
France.	*Départemens.*				
	Seine	"	Paris	1791.	Royale.
	Gironde	"	Bordeaux	1791.	*Idem.*
	Haute-Garonne	"	Toulouse	"	Départementale.
	Aveyron	"	Rodez	"	*Idem.*
			Aux environs de Rodez	"	Privée.
	Bouch.-du-Rhône	"	Marseille	1819.	Départementale.
	Haute-Loire	"	Le Puy	"	*Idem.*
	Puy-de-Dôme	"	Clermont	"	*Idem.*
	Rhône	"	Lyon	1824.	*Idem.*
	Loire	"	Saint-Étienne	1815.	Dotée par la ville.
	Vienne	"	Chatellerault	"	"
	Maine-et-Loire	"	Angers	1780.	Privée.
	Morbihan	"	Auray	1807.	Pensionnat.
	Eure-et-Loire	"	Nogent-le-Rotrou	1808.	Départementale.
	Calvados	"	Caen	1816.	*Idem.*
			Condé-sur-Noireau	"	Privée.
	Seine-Inférieure	"	Rouen	1780.	Privée et gratuite.
	Pas-de-Calais	"	Arras	1817.	Départementale.
	Doubs	"	Besançon	1819.	*Idem.*
			Besançon	1824.	*Idem.*
	Meurthe	"	Nancy	1828.	*Idem.*
	Haut-Rhin	"	Colmar	"	Privée.
	Manche	"	Cherbourg	1829.	*Idem.*
	Tarn	"	Alby	"	"
			Langres	"	"
	Mayenne	"	Laval	"	"

DIRECTEURS.	INSTITUTEURS.	RÉPÉTITEURS.	INSTITUTRICES	RÉPÉTITRICES.	NOMBRE des Élèves. Garç.	Filles.	AGE de l'admission	DURÉE de leur séjour.
	"	"	"	"	40.			
y et Gourzoff.	"	"	"	"	36.	25.	7–12.	6.
é Falchowsky.	"	"	"	"	46.			
on.	"	"	"	"	130.			6.
uget.	"	"	"	"	34.		8–13.	
han.	"	"	"	"	23.			5.
rson.	"	"	"	"	20.			
burgh.	3.	"	"	"	67.		9–14.	5.
ell.								
burgh fils.	1.	"	"	"	20.	20.	9–14	5.
phreys.	2.	"	"	"	50.		8–12.	5.
udet.	7.	"	"	"	130.		10–14.	
	3.	"	"	"	62.			
	"	"	"	"	90.			
on Mitchil.	"	"	"	"	36.			
am Reid.								
bé Richard.								
bé Borel.	6.	3.	4.	2.	120.	50.	9–15.	5.
bé Guilhe.	2.	3.	"	"	60.			6 et plus.
bé Chazotte.								
bre.	"	"	"	"	36.			
n-Sicard.								
ard.	"	"	"	"	15.	8.		
grégation de femmes.								
bery, sourd-muet.	2.	1.	1.	1.	45.	20.	5–25.	6 et plus.
et.	"	"	"	"	20.			
moiselle Blouin.	"	"	"	"	32.			
rs de la Sagesse.	"	"	"	"	40.			
bé Beulé.								
bé Jamet.	1.	"	"	"	60.			
désert.	"	"	"	"	12.			
bé Huby.	"	"	"	"	11.			
lemoiselle Dulor.	"	"	"	"	31.			
lemoiselle Roussot.	"	"	"	"	32.			
mafous, sourd-muet.	"	"	"	"	22.			
ux.	"	1.	"	"	24.	7.		
rge, sourd-muet.								

6.° BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Depuis la publication de la première circulaire, l'institut de Paris a reçu de l'étranger, les ouvrages suivans :

1.° Grundzüge des Psychischen lebens gehoer und sprachloser menschem im naturzustande, oder darstellung des unglücklichen seelenzustandes der ungebildeten Taubstummen, &c., von Franz Hermann Ezech, religions lehrer der Taubstummen zu Wien.

L'auteur de cette brochure peint le sourd-muet sans instruction, sous les couleurs les plus défavorables; il ne le croit sensible qu'aux seules impressions physiques; il lui refuse la moralité de ses actions; il le représente comme seul au milieu de la société, étranger aux espérances de la religion, et par cette raison, supportant avec aigreur les peines de la vie.

2.° Kurzgefasstes religions-lesebuch für gebildete Taubstumme. Von Franz Hermann Ezech. Vien. 1820.

Cet ouvrage comprend une suite de lectures, dans lesquelles l'auteur traite succintement de l'existence de Dieu et de ses attributs; de l'homme, de de sa nature, de ses devoirs et de sa destination; de l'histoire sainte, de la vie de Jésus-Christ, des dogmes et des vérités de la religion.

3.° Die Taubstumme in Kurhessen. Mein erster gedanke und die beweg gründe sie zu unterrichten, mit einer gedraengten uebersicht des plans, nach welchem ich unterrichtet

habe, &c., von C. Wiegand, præceptor zu Gudensberg Cassel 1827.

Cette brochure avait été publiée pour provoquer des souscriptions, afin de pourvoir à l'entretien de trois sourds-muets dont M. Wiegand avait entrepris l'éducation gratuitement. L'auteur décrit l'insouciance des parens pour l'instruction de leurs enfans sourds-muets; il fait sentir le besoin d'un établissement pour ces infortunés, dans la Hesse électorale, et il desirerait que le gouvernement l'envoyât dans les institutions étrangères pour étudier la méthode. La marche que M. Wiegand suit pour instruire ses élèves, n'offre rien d'important sous le rapport de l'art; il a été réduit à ses propres lumières, n'ayant pu se procurer les ouvrages qui traitent de l'instruction des sourds-muets.

4.° Blicke auf die Taubstummen-bildung und nachricht ueber die Taubstummen Anstalt zu Leipzig, &c. von M. Carl, Gottlob Reich. Leipzig 1828.

M. Reich décrit les méthodes de l'abbé de l'Épée et de Heinicke; il les compare entre elles pour en faire ressortir les différences.

En traçant l'histoire de l'institut de Leipsick, il décrit la vie de Heinicke, et rappelle les instituteurs qui lui ont succédé.

Il fait connaître l'organisation actuelle de l'institut sous le rapport de l'enseignement, de la division des classes, de la distribution des heures de la journée, de la discipline, &c. Enfin il termine par quelques observations sur la valeur de la voix articulée pour la pensée et le langage chez le sourd-muet.

5.° Eleventh report of the national institution for the Deaf and Dumb of Ireland, at Claremont, near Dublin. Dublin 1827.

Outre le compte annuel des travaux de l'institution, et la liste des souscripteurs, ce rapport contient la correspondance pendant l'année 1826. Nous avons remarqué une critique sévère et cependant très-judicieuse de l'ouvrage de M. Arrowsmith par M. l'abbé Boselli de Gênes; et un article sur l'utilité de la parole pour le sourd-muet, par M. Orpen, secrétaire de l'institution de Dublin.

6.° Eighth annual report of the directors of the New-Yorck institution for the instruction of the Deaf and Dumb, &c. New-Yorck 1827.

7.° Ninth annual report of the directors of the New-Yorck institution for the instruction of the Deaf and Dumb. New-Yorck 1828.

Ces deux rapports contiennent, à la suite des comptes annuels, une série de compositions des élèves; nous avons surtout remarqué avec plaisir une mesure propre à entretenir l'émulation sans que celle-ci puisse jamais dégénérer en jalousie; c'est de faire composer les élèves d'une institution avec ceux d'une autre; le rapport présente des définitions sur les mêmes mots, faites par les élèves des institutions de Hartfort, de New-Yorck et de Philadelphie.

8.° Report of the secretary of state, in relation to the instruction of the Deaf and Dumb, in the city of New-Yorck. Albany 1928.

Ce rapport contient la relation d'une visite que

M. Flagg, secrétaire d'état de New-Yorck, surintendant des écoles, a faite dans les institutions de Hartfort, Philadelphie et New-Yorck, en vertu d'une loi de la législature de New-Yorck. M. Flagg a examiné les élèves des trois institutions; leurs réponses sont consignées à la fin de la brochure.

M. Dillingham, qui a accompagné M. Flagg dans sa visite, lui a communiqué les observations qu'il a faites. Il trace un abrégé historique de l'art d'instruire les sourds-muets, de la fondation des institutions dans les États-Unis, de leurs progrès; il les compare entre elles, et donne les détails les plus intéressans sur ces écoles.

9.° Esame publico che sostengono gli alunni dell' J. R. istituto dei sordi-muti in Milano, nell' anno 1829.

Ce programme de l'examen public que les sourds-muets de Milan ont soutenu cette année, renferme toutes les questions que le public pouvait adresser aux élèves sur la classification des objets, des adjectifs, sur la nature de l'homme, sur la grammaire, sur l'ancien et le nouveau Testament et la religion. Dans un examen, il vaudrait mieux n'indiquer que les matières sur lesquelles les élèves répondront, et laisser au public le choix des questions; autrement, on peut soupçonner que les réponses ne sont qu'un objet de mémoire, surtout s'il n'est pas permis d'adresser d'autres questions que celles indiquées au programme.

10.° Tenth annual report of the New-Yorck institution for the instruction of the deaf and dumb. Albany 1829.

Jusqu'en 1828 l'institution de New-Yorck avait été dans un local peu convenable; la législature vient de lui affecter un local plus digne de son objet, et c'est à la description de ce bâtiment que le rapport est principalement consacré.

11.° The first report of the school for the deaf and dumb, in the town of Liverpool. Liverpool 1828.

Ce premier rapport contient les statuts de l'association pour les sourds-muets, le récit de la fondation de l'école, la liste des souscripteurs et quelques compositions des élèves.

12.° Eleventh report of the directors of the american asylum, at Hartford, for the education and instruction of the deaf and dumb. Hartford 1827.

Ce rapport contient un discours écrit par M. Clerc, dans lequel cet instituteur rend compte de la situation de l'institution de Hartford et des progrès des élèves. Ce discours est suivi d'un grand nombre de compositions faites par les élèves.

L'institution de Paris remercie les instituteurs qui lui ont envoyé les ouvrages dont nous venons de donner la liste, et les agens diplomatiques qui se sont chargés de leur transmission.

MM. Guyot et le chevalier d'Abrahamson ont consigné dans leurs mémoires plusieurs observations sur l'ouvrage de M. de Gérando; l'auteur leur en témoigne toute sa reconnaissance.

La France a vu paraître aussi plusieurs écrits sur

les sourds-muets, depuis la publication de la première circulaire. Nous allons les indiquer :

1.° Exàmen critique de cette question : dans l'état actuel des sciences médicales, peut-on rendre l'ouïe et la parole aux sourds-muets de naissance? Par M. Berjaud, docteur en médecine. Paris, 1827.

L'auteur de cette thèse examine tous les moyens employés jusqu'à ce jour par la thérapeutique pour rendre l'ouïe au sourd-muet de naissance, comme la perforation du tympan, le cathétérisme de la trompe d'Eustache, les excitoires et les stimulans. De l'examen de ces différens moyens thérapeutiques M. Berjaud tire cette conclusion, que la médecine est presque toujours impuissante contre la surdité congéniale.

2.° Tableau de guérisons de surdités, opérées par le cathétérisme de la trompe d'Eustache, suivi d'une lettre adressée à l'académie de médecine, par le docteur Deleau jeune, médecin de l'hospice des orphelins, &c. Paris, 1827.

M. Deleau croit que la médecine peut guérir la surdité, et pour prouver son assertion, il présente un tableau qui contient la guérison de personnes plus ou moins atteintes de surdité; dans le nombre, il se trouve plusieurs sourds-muets dont l'ouïe a été améliorée.

3.° Médecine légale relative aux aliénés et aux sourds-muets, ou les lois appliquées aux désordres de l'intelligence, par J. C. Hoffbauer. Traduit de l'allemand par A. M. Champeyron, avec des notes par MM. Esquirol et Itard. A Paris, chez J. B. Baillière, rue de l'École de Médecine, n.° 13 bis. A Londres, même maison, 3 Bedford Street, Bedford Square. A Bruxelles, au dépôt de la librairie médicale française, 1827.

L'auteur assimile, sous le rapport légal, le sourd-muet sans instruction, à l'imbécille ou mieux encore au stupide; il ne le croit comptable de ses actions, que lorsqu'il peut exprimer ses idées dans la langue écrite ou parlée; il indique les moyens à l'aide desquels on reconnaît, chez les sourds-muets, les diverses particularités qui doivent être prises en considération sous le rapport légal.

M. Itard dans des notes très-judicieuses, appuie sur quelques points que l'auteur n'a fait qu'effleurer, et relève plusieurs erreurs. Il conteste surtout que la parole soit une meilleure preuve des connaissances du sourd-muet que l'écriture; il soutient au contraire que la possibilité de se servir du langage parlé n'est pas une preuve de la supériorité de son instruction sur le sourd-muet réduit au langage des signes, et que la preuve de la capacité morale du sourd-muet doit s'acquérir par la manière de répondre par écrit aux questions qu'on lui adresse.

Nous croyons que lors même que le sourd-muet ne pourrait pas s'exprimer par la parole, ni par écrit, il ne s'ensuivrait pas qu'il n'est pas capable; le langage des signes, avec lequel on peut développer son intelligence, sera le meilleur moyen pour vérifier les idées qu'il a. M. Hoffbauer ne distingue pas les lois fondées sur la loi naturelle, de celles fondées sur les rapports sociaux : pour être coupable selon ces dernières, il faut être instruit, mais le sourd-muet connaît les premières avant de recevoir une instruction spéciale.

L'auteur nous paraît encore tomber dans l'erreur,

lorsqu'il avance que, tant que le sourd-muet ne mettra pas de liaison dans ses phrases écrites, il n'en aura pas dans ses idées ; ses idées peuvent être très-claires et très-enchaînées dans son esprit, sans qu'il puisse les exprimer nettement dans une langue qui lui est étrangère.

4.° Premier, deuxième, troisième rapports lus au conseil d'administration de l'institution royale des sourds-muets de Paris, sur divers traitemens tentés contre la surdi mutité congéniale et accidente, par M. Itard, médecin des sourds-muets, articles insérés dans la *Revue médicale* et *Journal de Clinique*, avril, mai, juin, 1827.

Dans le premier rapport, M. Itard, après avoir exposé les tentatives qu'il a faites pour rendre l'ouie aux sourds-muets, le peu de succès qu'ont obtenus ses opérations, insiste sur l'éducation physiologique de l'ouïe, et conclut à ce qu'à l'entrée des enfans à l'institution, on constate le degré, et, s'il est possible, la nature de leur surdité, laquelle sera de suite traitée, s'il y a lieu, par des moyens qui ne pourront être ni douloureux ni dangereux, et qu'on forme une classe particulière de ceux des sourds-muets qui ne sont qu'incomplétement privés de l'ouïe, pour être soumis à une méthode d'éducation spéciale.

Dans le second rapport, M. Itard rend compte des expériences auxquelles il a soumis presque tous les sourds-muets de l'institution, et qui consistaient dans l'injection de l'oreille interne par son orifice guttural. Il expose les phénomènes qui ont accompagné l'opération, et les effets qui l'ont suivie. Ces

injections n'ont produit qu'une légère amélioration momentanée de l'ouïe, chez quelques individus.

Dans le troisième rapport, M. Itard examine les résultats que M. Deleau a obtenus sur l'ouïe de quatre sourds-muets, et qu'il a soumis à l'Académie des sciences; le judicieux médecin se fonde sur les faits et les observations exposés dans les premiers rapports, pour conclure que l'amélioration des fonctions auditives et orales, obtenue par M. Deleau, n'est pas le résultat d'un traitement chirurgical, mais de l'éducation physiologique de l'ouïe et de l'exercice des organes vocaux, succès qu'on obtient à l'institution sans recourir à la thérapeutique.

5.° De la parole considérée comme moyen de développement de la sensibilité organique. M. Itard, médecin de l'institut royal des sourds-muets de Paris. (Article inséré dans la Revue médicale française et étrangère). Juin 1828.

M. Itard établit que le développement de la sensibilité, chez l'homme, a pour agent principal la civilisation, qui elle-même n'est qu'une conséquence de l'exercice des fonctions cérébrales appliquées aux rapports intellectuels des hommes entre eux, et l'instrument de ce commerce est la parole. D'où il résulte que les hommes privés de la parole, et ceux qui sans en être privés, ne la font servir qu'à l'expression de leurs besoins physiques, et à l'échange d'un petit nombre d'idées morales, doivent être moins civilisés et doués d'une sensibilité moindre que ceux qui jouissent de la faculté de parler et d'entendre, et qui ont des rapports plus multipliés et plus relevés avec leurs semblables. C'est à cette

cause que M. Itard attribue le peu de sensibilité des paysans et des sourds-muets; ces derniers supportent les opérations les plus douloureuses sans manifester une vive douleur. Cette différence en moins de la sensibilité animale, s'étend également à la sensibilité organique, et l'auteur cite en preuve le peu d'action qu'ont en général, sur les sourds-muets, les remèdes les plus actifs administrés à leur dose ordinaire, la faiblesse et quelquefois l'absence de ces mouvemens sympathiques qui, dans l'état normal, rendent en quelque sorte nos organes solidaires les uns des autres. Si cette ~~partie~~ inertie des forces sympathiques, chez le sourd-muet, a des inconvéniens dans les maladies dont il est affecté, elle présente aussi des avantages, parce qu'elle empêche que les maladies se compliquent; c'est ainsi que la phthisie, qui est très-commune parmi les sourds-muets, n'a pas aussi ordinairement que chez le commun des hommes une issue fatale.

L'habile médecin termine en faisant observer que le sourd-muet est sujet à l'idiotisme, mais jamais à la manie, et il l'attribue à l'incomplet développement des facultés intellectuelles.

6.° Observations sur les cornets acoustiques, lues à l'Académie de médecine, à l'occasion de ceux qui lui ont été présentés par M. le docteur Negrier, par M. Itard, médecin de l'institution royale des sourds-muets.

L'auteur examine les appareils que la physique médicale fournit au sens auditif pour l'aider dans ses fonctions débilitées; en considérant les cornets

acoustiques par rapport à la surdité imparfaite, il est conduit à une observation très-judicieuse et qu'il a vérifiée par de nombreuses expériences : c'est que les demi-sourds dont l'ouïe, non-seulement faible, mais encore incomplète, ne leur permet de percevoir distinctement qu'un certain nombre de sons de la voix, retirent très-peu d'avantage du secours des cornets acoustiques, parce que leur oreille demande à cet instrument ce qu'aucun instrument ne peut créer ni reproduire, la propriété de percevoir des sons qui ne la frappent point. Chez les personnes au contraire qui sont devenues sourdes et dont l'ouie, quoique ~~tout~~ affaiblie, a conservé sa justesse par rapport à la perception distincte de tous les sons vocaux, pourvu qu'ils fussent émis avec une intensité proportionnée à celle de la surdité, les cornets acoustiques leur sont d'un grand avantage, parce que leur retentissement donne aux sons l'intensité nécessaire pour être perçus.

7.° Des diverses méthodes employées dans l'instruction des sourds-muets et de celle qu'il paraît le plus convenable de suivre. Discours prononcé dans la séance publique, le 30 août 1828, par M. H. C. Guilhe, directeur de l'institution des sourds-muets de Bordeaux.

M. Guilhe, après avoir rendu hommage à la mémoire de l'abbé de l'Épée, examine les diverses idées qu'on s'est faites des sourds-muets, celle qu'on doit s'en former et la manière de les instruire. Il expose la méthode adoptée à l'école de Bordeaux, et les résultats qu'on a obtenus.

8.° Mémoire à M. le maire et à MM. les membres du conseil municipal de la ville de Nancy, pour les engager à fonder une institution de sourds-muets; par M. Piroux, élève de l'école normale créée au sein de l'institut royal des sourds-muets de Paris. A Nancy, chez Vincenot et Vidart, rue des Dominicains, n.° 41.

L'auteur fait ressortir l'importance d'une institution de sourds-muets dans le département de la Meurthe. Après avoir peint l'isolement des sourds-muets abandonnés à eux-mêmes, il les représente rendus à la société par le bienfait de l'instruction.

La ville de Nancy a réalisé les vœux d'un ami des sourds-muets; une institution a été créée, et M. Piroux la dirige avec autant de zèle que de talent.

9.° M. Frédéric Cuvier, membre de l'institut de France et du conseil de perfectionnement de l'institution des sourds-muets de Paris, a rendu compte à l'Académie des sciences de l'ouvrage de M. de Gérando; son *rapport* a été inséré dans la *Revue encyclopédique* (tome III, 105.e livraison, p. 796).

10.° M. Sylvestre de Sacy a aussi inséré deux articles sur l'ouvrage de M. de Gérando, dans le *Journal des savans (juin, juillet 1828)*. Ce profond philologue fait des observations théoriques très-judicieuses sur l'art d'instruire les sourds-muets.

11.° Recherches sur les connaissances intellectuelles des sourds-muets, considérées par rapport à l'administration des sacremens, par M. l'abbé Montaigne, ancien aumônier de l'institut royal des sourds-muets de Paris. Paris, chez Adrien Leclerc et compagnie, 1829.

L'auteur cherche à prouver que le sourd-muet, avant son instruction, est privé du sentiment moral ; qu'il est incapable de distinguer le bien et le mal, le juste et l'injuste; il soutient que ces notions ne peuvent s'acquérir qu'après la connaissance de Dieu, et que la loi naturelle est nulle chez le sourd-muet tant qu'il n'a pas reçu le bienfait de nos langues artificielles. Enfin, il refuse au langage des signes le pouvoir d'introduire le sourd-muet dans la connaissance des vérités morales et religieuses, pour réserver ce privilége aux langues écrites et parlées.

M. l'abbé Montaigne veut étayer ses opinions de l'autorité de l'institution de Paris. L'institution de Paris croit devoir saisir cette occasion pour déclarer hautement que c'est à tort que l'auteur prétend s'appuyer sur son autorité; au contraire, elle repousse de toutes ses forces une doctrine aussi erronée que funeste aux sourds-muets; une doctrine qui, si on la poursuivait dans toutes ses conséquences, tendrait à ébranler les fondemens de la morale, en faisant dépendre les inspirations de la conscience de la connaissance d'une langue; une doctrine enfin dont l'expérience journalière démontre la fausseté.

Nos langues artificielles peuvent favoriser le développement du sentiment moral, mais elles ne le donnent pas; le sourd-muet étant doué des mêmes facultés intellectuelles que les autres enfans, comme ces derniers il est capable d'écouter la loi naturelle; et quant au privilége que l'auteur réserve aux

langues artificielles pour la transmission des vérités morales et religieuses, l'institution de Paris possède des preuves vivantes du contraire.

12.° Le sourd-muet entendant par les yeux, ou triple moyen de communication avec ces infortunés, par les procédés abréviatifs de l'écriture; suivi d'un projet d'imprimerie syllabique: par le père d'un sourd-muet. Paris, chez Roret, libraire, rue Haute-Feuille, au coin de celle du Battoir, 1829.

Cet ouvrage se divise en deux parties; dans la première, l'auteur examine tous les instrumens employés pour l'instruction des sourds-muets; tels que l'écriture, le langage mimique, le dessin, la dactylologie, la sténographie écrite et manuelle, l'alphabet labial.

Il critique l'emploi du langage des gestes, et surtout des signes méthodiques, comme funeste à l'acquisition de la langue écrite; il ramène tous les instrumens à l'écriture, et il propose les moyens de la rendre plus expéditive.

Dès le début, M. Recoing fait apprendre à son élève quatre moyens de communication, savoir: l'écriture ordinaire, la sténographie écrite, la sténographie manuelle et l'alphabet labial.

Il nous semble que cette multiplicité d'instrumens pour se mettre en rapport avec le sourd-muet, lorsqu'il connaît à peine quelques mots, devient nuisible à ses progrès dans la connaissance de la langue, parce que leur étude épuise sa mémoire aux dépens des idées.

Quant à la nouvelle sténographie que l'auteur

expose, elle nous paraît inférieure, par rapport à l'instruction du sourd-muet, à celle qu'il employait auparavant, nous craignons même qu'elle ne soit plus applicable dans une institution, parce qu'au lieu d'être fidèle à l'orthographe, qui, pour le sourd-muet, est la langue même, elle ne représente que les sons de la voix humaine. Ou l'élève pourra parler, et alors la sténographie sera inutile et même nuisible, puisqu'elle détournerait son attention de l'articulation; ou il ne connaîtra pas la langue articulée, et alors il ne comprendra pas la sténographie, puisqu'elle se fonde sur la parole.

Dans la seconde partie, l'auteur considère les procédés qu'il a fait connaître, dans leur application à l'instruction des sourds-muets. Il a cherché à se rapprocher des principes de l'éducation ordinaire. Il conduit son élève sur la scène du monde; c'est en présence de la réalité qu'il l'initie dans la connaissance de la langue, et il ne suit d'autre guide que l'usage. *Écrire sans cesse* et *faire rendre compte par écrit* à son élève de ce qu'il a vu, tels sont les deux seuls principes de M. Recoing. Ces deux moyens peuvent en effet suffire dans une éducation particulière, parce que les circonstances dans lesquelles on a soin de placer l'élève, interprètent sans cesse la langue; mais dans une institution considérable, où l'instituteur est réduit à donner ses leçons dans l'enceinte d'une classe, il ne suffit pas d'*écrire* et de *faire écrire*, il faut encore suppléer à la réalité, et c'est là le rôle que nous voudrions assigner au langage mimique.

13.° Cours analytique de lecture par enseignement mutuel et simultané, inventé par M. Le Comte, fondateur de l'école Pestalozzienne de Sarlat, modifié et publié par Valade Gabel, professeur à l'institut royal des sourds-muets de Paris. A Paris, chez Louis Colas, rue Dauphine, n.° 32. 1829.

Ce cours de lecture présente les difficultés dans l'ordre le plus propre à les aplanir; il rend l'enseignement simultané au moyen de tableaux mobiles. M. Valade a appliqué son cours de lecture à l'enseignement de l'articulation pour les sourds-muets et c'est sous ce point de vue qu'il pourra être utile aux instituteurs qui s'occupent de cette branche d'enseignement.

14.° Dans une lettre adressée à M. le comte de Noailles, et insérée dans le *Journal d'éducation et d'instruction pour les personnes des deux sexes, n.° 16, tome IV, 1829,* M. Valade expose que, dans l'enseignement des sourds-muets, au lieu de s'attacher à étendre les nomenclatures, *étude* aride et peu fructueuse, il engage les élèves à porter des jugemens sur des objets qu'il leur montre, et qu'il exprime ces jugemens dans autant de propositions énonciatives. De cette manière il se trouve avoir substitué l'étude de la phrase à l'étude des mots. Les élèves témoignent beaucoup d'ardeur pour l'étude et y font plus de progrès; au lieu de demander l'expression d'une idée unique, ils présentent toujours le tableau d'une pensée entière.

CONCLUSION.

En parcourant cette circulaire, on voit que de toutes parts l'on entre dans la voie des améliorations. L'intuition devient la base de l'enseignement; les principes de la méthode sont discutés dans des conférences ; leur application est rendue plus prompte et plus facile; le langage mimique, jusqu'ici trop exalté d'un côté, trop dénigré de l'autre, tend à remplir sa véritable fonction. L'enseignement de l'articulation artificielle devient une étude d'observations et commence à se fonder sur des règles fixes; les demi-sourds sont soumis à un régime particulier pour le développement de l'ouïe. Le dessin linéaire servira d'introduction à l'instruction industrielle, qui est appelée au perfectionnement par le concours de personnes animées du zèle le plus pur pour la destinée des sourds-muets. La sollicitude de quelques institutions s'étend même sur l'avenir des élèves. La gymnastique s'introduit dans l'éducation des sourds-muets : leur santé est l'objet de soins constans ; la médecine recherche les causes de la surdité et les moyens de la guérir. Les doçumens statistiques sur les sourds-muets et les institutions destinées à les recevoir font connaître les secours que ces infortunés réclament encore ; les amis des sourds-muets se multiplient ; les gouvernemens sentent le besoin et le devoir de leur procurer l'instruction; de nombreuses institutions sont fondées; enfin les instituteurs publient le ré-

sultat de leurs observations pour éclairer leurs confrères.

Tels sont les faits principaux que renferme cette circulaire ; nous devons y puiser un nouveau motif d'encouragement pour continuer une association destinée à propager un art encore trop peu connu. Les fruits de cette douce confédération seront plus heureux encore, lorsque tous les instituteurs s'associeront à nos travaux, lorsque tous apporteront le tribut de leurs lumières, de leur expérience. L'institution de Paris appelle de tous ses vœux la coopération franche et unanime des amis des sourds-muets, persuadée que, de cette association seule, pourra résulter le rapprochement des opinions, l'unité des méthodes.

L'instituteur qui se trouve placé dans une sphère étroite, qui est réduit à ses observations individuelles, est toujours exposé entre deux écueils : tantôt il veut se frayer une route nouvelle et devient systématique ; tantôt il se traîne servilement sur les pas d'un autre, et renonce à tout perfectionnement. Une correspondance établie entre tous les instituteurs fait disparaître ces inconvéniens ; elle agrandit le théâtre des observations ; chacun assiste, pour ainsi dire, aux leçons de toutes les institutions. Celles-ci ne forment plus qu'une vaste école où les faits, les expériences, les opinions sont sans cesse contrôlés, rectifiés ; par là on évite également et les systèmes exclusifs et l'empirisme. C'est donc pour les instituteurs qui sont isolés, qui ne trouvent pas chez eux une masse de faits,

d'observations assez considérables pour marcher seuls dans la voie des perfectionnemens, c'est pour ceux-là surtout que cette correspondance deviendra précieuse.

Que tous les amis des sourds-muets se réunissent donc pour une œuvre aussi philantropique; qu'ils renoncent à toute prévention exclusive en faveur de leurs méthodes, pour coopérer au bonheur des sourds-muets; tous les systèmes doivent s'évanouir en présence de l'humanité; arriver le plus promptement et le plus pleinement au but qu'on se propose dans l'éducation des sourds-muets, tel doit être l'objet constant des vœux et des efforts de tous les instituteurs.

Animés de cet esprit, ils communiqueront franchement leurs opinions, leurs observations, leurs doutes, et l'institution de Paris se fera un devoir de rapporter les uns avec toute l'impartialité possible, et d'éclaircir les autres autant que son expérience le lui permettra.

Cette union entre tous les instituteurs exercera une heureuse influence sur le sort des infortunés confiés à leurs soins : elle éveillera la charité publique, elle intéressera les gouvernemens à venir à leur secours, et la publicité que recevront les bienfaits de ces derniers en feront germer d'autres.

Nota. Plusieurs instituteurs ayant demandé les bustes des abbés *de l'Épée* et *Sicard*, un artiste s'est chargé d'exécuter les moules. Les institutions qui désireraient se procurer les bustes de ces deux hommes illustres, pourront en donner avis à l'agent général de l'institut de Paris.

GÉNÉRALITÉS

ET PLAN D'UN COURS

DE

PHYSIOLOGIE.

THÈSE PRÉSENTÉE AU CONCOURS DE 1831, POUR LA CHAIRE DE PHYSIOLOGIE VACANTE A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

PAR C. M. S. SANDRAS,

AGRÉGÉ EN EXERCICE A LA MÊME FACULTÉ.

Paris.

IMPRIMERIE ET FONDERIE DE PINARD,

RUE D'ANJOU-DAUPHINE, N° 8.

1831.

GÉNÉRALITÉS.

IDÉE DE LA PHYSIOLOGIE.

Physiologie, science de la nature; telle est l'étendue que la rigueur étymologique attribue à ce mot. Il représentait en effet, dans l'enfance des connaissances humaines, toute la philosophie naturelle; mais à mesure que les sciences ont grandi, on a senti la nécessité de préciser avec plus de rigueur les attributions de chacune d'elles, de classer avec méthode les faits qui se multipliaient, d'enrichir le langage à mesure que s'élargissait le cercle des idées. On ajouta donc de nouvelles expressions à celles qu'on avait déjà consacrées, et en même temps on changea d'opinion sur leur valeur représentative; ainsi le mot physiologie est arrivé à ne plus signifier pour nous que l'étude ou la connaissance des fonctions des corps vivans.

Cette idée que nous nous formons de la physiologie, nous donne d'abord les justes limites de cette science.

Elle s'occupe spécialement des fonctions; elle sup-

pose donc connus, la forme, la structure, les rapports des organes; elle traite des corps vivans, elle repousse donc l'étude des corps qui ne vivent pas, ou tout au moins n'étudie dans les propriétés communes des corps, que celles dont la connaissance est indispensable pour comprendre les fonctions des corps vivans. Mais cette étude peut être prise de plusieurs points de vue différens. Tantôt on envisage principalement les fonctions sous le rapport des changemens qu'elles produisent dans l'apparence extérieure des corps; on sait le parti que les beaux arts tirent tous les jours de cette étude; tantôt on s'attache à saisir les nuances des fonctions des différens êtres; c'est le point de vue plus spécial du zoologiste; d'autres fois on compare les fonctions dans l'état normal avec les fonctions dans l'état pathologique; c'est de cette comparaison que les médecins se servent tous les jours pour connaître la nature, l'intensité des maladies, et les indications dont l'accomplissement ramènera nos organes à leur jeu régulier. D'autres fois on se demande, les fonctions étant supposées connues, quelle sorte de modification leur sera imprimée par tel ou tel agent particulier; enfin, on peut s'exercer simplement à connaître les fonctions, abstraction faite de tous les points de vue spéciaux dont nous venons de parler, en les considérant en elles-mêmes, ou tout au plus par rapport à l'influence qu'elles exercent réciproquement les unes sur les autres.

Cette énumération des divers objets que l'on peut se proposer en physiologie, explique comment varient les principes dont on part, les moyens dont on

se sert; ces principes, ces moyens, diffèrent en effet comme le but qu'on veut atteindre; mais cependant il reste toujours entre toutes ces parties d'une même science quelques points communs, qui sont comme la matière, à laquelle on donne des formes variées, suivant l'intention et le plan de l'auteur. Pour nous, qui avons particulièrement en vue l'étude de l'homme, des influences qu'il subit de l'extérieur, des altérations qu'en reçoivent ses fonctions, des ressources qu'il nous présente pour y remédier, il n'est presque aucun des différens points de vue que je viens d'indiquer, sur lequel nous ne soyons obligés de jeter un regard. La physiologie comparée nous éclaire sur quelques unes de nos fonctions; la physiologie expérimentale, et j'entends ce mot dans sa plus grande étendue, répand des lumières tout à la fois et sur nos fonctions et sur leurs modificateurs. La physiologie des expressions apprend à lire au travers des organes; la physiologie pathologique et thérapeutique nous offre toutes nos parties sous un jour nouveau, et nous introduit directement dans la médecine pratique. Il n'est aucune de ces études particulières qui n'ait donc son utilité; et sans nous arrêter à contester vainement sur le plus ou moins de valeur de chacune d'elles, nous pouvons poser en principe que la physiologie de l'homme, l'étude pure et simple de ses fonctions, dont nous devons traiter ici, puise en même temps à toutes ces sources. Elle n'est jamais plus riche que quand elle emprunte à toutes beaucoup de faits; jamais plus assurée dans sa marche, que quand elle procède d'accord avec elles toutes.

FONCTIONS.

CE QUE C'EST; LEURS CONDITIONS.

On entend par fonctions, en physiologie, les actes accomplis par les organes vivans. Ainsi, quand un corps vivant se meut spontanément en totalité ou en quelqu'une de ses parties; quand il reçoit une impression sur laquelle il réagit; quand il introduit dans son intérieur des substances étrangères qu'il élabore, et dont une partie est assimilée par lui, une autre partie rejetée, ou bien enfin quand deux de ces corps se rapprochent, et que de leur rapprochement il résulte un troisième individu comparable à ceux dont il est le produit, il y a acte accompli par des organes vivans, il y a fonction. La fonction n'est donc qu'un organe agissant.

Ce n'est pas sans dessein que nous avons choisi nos exemples dans les trois ordres de fonctions que l'homme est appelé à remplir. Dans le premier exemple, en effet, nous voyons un mouvement spontané, une impression perçue par les organes; dans le second, nous trouvons encore des organes agissans, plus, des matières venant du dehors pour servir à la nutrition de l'individu; dans le troisième, enfin, nous avons à la fois des organes agissans, une matière qui n'est pas les organes, destinée à accomplir la fonction, et de plus, le rapprochement des deux sexes. Nous trouvons donc en toute fonction, des organes et une force qui les fait agir; dans quelques fonctions en outre, des matières mises en contact avec les

organes, et, enfin, une fonction nous offre à la fois ces trois conditions réunies, plus, une quatrième condition aussi indispensable que les trois autres. Telles sont les conditions nécessaires pour qu'il y ait fonction; mais ces conditions étant données, comment la fonction se fait-elle? Quel est ce principe qui anime et meut les corps vivans? La structure des organes peut-elle rendre à elle seule raison des actes qu'ils exécutent? Une partie de la matière est-elle seule organisable? Toute matière peut-elle le devenir en subissant les diverses transformations de la cristallisation, de la vie végétale et de la vie animale? Des propriétés générales répandues dans toute la matière peuvent-elles expliquer leurs actes divers? N'y a-t-il dans les corps organisés que de la matière et une propriété qui se diversifie et se transforme suivant la structure des organes? Y a-t-il deux propriétés distinctes, l'une qui expliquerait le mouvement locomoteur ou moléculaire, l'autre qui rendrait raison des sensations perçues ou non perçues? Y a-t-il autant de propriétés que de sortes d'organes? Une propriété locomotrice dans les muscles? Une propriété digestive dans l'appareil digestif? Une propriété génératrice dans les appareils génitaux? Questions graves, épineuses, si l'on s'en rapporte aux disputes qu'elles ont presque toutes causées; questions presque toutes bien futiles, si l'on ne consulte que l'utilité réelle dont serait leur solution.

Qu'importe, en effet, qu'il y ait une ou plusieurs propriétés; que ces propriétés unique ou multiples, soient répandues dans toute la nature et diversifiées par la structure et la composition des corps, ou bien

que chaque corps ait des propriétés spéciales qui seraient comme des subdivisions de la propriété ou des propriétés que l'ensemble du corps présente, ce ne sont là que des opinions métaphysiques, de pures hypothèses, des disputes sur les causes premières, bonnes pour amuser les écoles du moyen âge, mais indignes de la philosophie de notre siècle. Que doivent être, en effet, pour nous tous ces premiers principes? En chimie, cohésion, affinité, attraction moléculaire; en physique, attraction des masses, électricité; voit-on là autre chose que des hypothèses dans lesquelles nous représentons la cause inconnue, mais certainement, mais constamment agissante, de phénomènes qui se passent sous nos yeux? Les chimistes, les physiciens se sont contentés de constater le fait; au lieu de se perdre dans une recherche obscure de causes premières, ils ont sagement représenté l'inconnue par un mot, et à mesure que l'étude des faits les a conduits à rapprocher certains phénomènes les uns des autres, ils ont resserré, confondu en une seule les causes hypothétiques qu'ils avaient d'abord imaginées. Ainsi a pris naissance le système de la gravitation, de l'attraction universelle; ainsi, dans ces derniers temps, les physiciens ont rapporté à un seul et même agent, toujours hypothétique, les phénomènes de l'électricité, de la caloricité, du magnétisme, auxquels trois causes avaient d'abord été supposées. Pourquoi les physiologistes ne suivraient-ils pas cette marche si sage? Pourquoi continueraient-ils encore des disputes de mots qui n'ont pas fait faire un seul véritable progrès à la science? Pourquoi,

quand les sciences qui s'enorgueillissent du nom de positives, n'ont encore, malgré tous leurs efforts, que des hypothèses pour expliquer les phénomènes qu'elles embrassent, pourquoi continuerions-nous à prendre ces hypothèses pour des réalités, à les transporter comme puissances effectives dans l'étude des fonctions des corps vivans ? Pourquoi nous efforcerions-nous de voir de l'électricité, du magnétisme, là ou les phénomènes diffèrent si essentiellement des phénomènes de l'électricité, du magnétisme physique ou chimique? Pourquoi, d'un autre côté, s'obstinerait-on toujours à séparer la puissance occulte en vertu de laquelle agissent les corps vivans, de la puissance occulte en vertu de laquelle agissent les corps étudiés par la physique et la chimie? des deux parts, hypothèses pures pour expliquer les phénomènes; phénomènes qui se touchent en quelques points, qui divergent complétement en d'autres; que reste-t-il au philosophe au milieu de ces obscurités, de ces doutes, de ces suppositions? les phénomènes; c'est à leur étude qu'il s'attache, c'est à connaître leurs lois que ses efforts sont consacrés. S'il ose quelquefois former une hypothèse sur leurs causes, cette hypothèse ne doit être jamais pour lui qu'une conjecture. Les liens qu'il établit par elle entre certains faits, ne lui doivent jamais paraître une raison suffisante pour envelopper dans le même cercle tous les faits qui ne s'y prêtent pas.

Éclaircissons ceci par des exemples : Aldini ranime un moment des cadavres en faisant passer par leur centre cérébro-spinal un courant électrique. Tourdes fait tressaillir, sous l'influence du galva-

nisme, de la fibrine isolée du sang. Weinhold remplit d'un mélange de mercure, d'argent et de zinc, le crâne et le canal spinal d'animaux auxquels il a enlevé le cerveau et la moelle épinière; des convulsions, des mouvemens spontanés, des phénomènes de nutrition, se manifestent. Beraudi implante, à l'extrémité supérieure d'un nerf coupé, des aiguilles de fer qui deviennent aimantées si l'animal est vivant, qui ne le deviennent pas si l'animal est mort: Béclard avait déjà constaté le même fait; David implante, dans les nerfs d'animaux vivans, des aiguilles de platine communiquant avec les fils de l'électromètre multiplicateur de Schweiger, et l'aiguille est manifestement déviée quand l'animal se livre à des mouvemens actifs; l'animal est il mort? il n'y a plus de déviation. Bellingeri, enfin, examine et constate les états électriques du sang, de la salive; avant lui, Vassali Eandi avait démontré que le sang était susceptible de développer de l'électricité; mais il va plus loin : il reconnaît que l'électricité du sang diminue en raison de l'intensité de la maladie inflammatoire, et qu'il finit même par devenir électro-négatif; que dans une maladie asthénique, elle augmente au point de devenir positive au dernier degré; sans doute, ce sont là des faits incontestables, mais en faut-il tirer la conséquence que l'hypothèse électricité des physiciens expliquera tous les actes des êtres vivans? Combien d'objections insurmontables s'élèveraient encore contre cette identité supposée? Elle ne sera prononcée, en effet, d'une manière irrévocable, qu'au moment où nous parviendrons, ayant des organes intacts, à les faire vivre, et vivre complète-

ment, en leur communiquant l'électricité des physiciens. J'aurais pu prendre un autre exemple : la digestion est encore un phénomène dont on a voulu s'emparer pour faire de nous des machines de physique ou de chimie. Réaumur, Spallanzani, et une foule d'autres depuis, ont vu des alimens se dissoudre dans le suc gastrique. M. Roussel a saturé le suc gastrique avec la magnésie, et la propriété dissolvante avait disparu avec l'acidité qui lui est particulière. Tiedeman et Gmelin ont constaté dans le suc gastrique la présence d'acide tantôt lactique, tantôt acétique, tantôt butyrique, et surtout hydrochlorique, chez les animaux dont l'estomac digère les os ; mais est-ce à dire que la digestion ne soit qu'une dissolution ou une dilution chimique? Les alimens sont-ils digérés pour être dissous? et ne doit-on pas tenir compte de la puissance spéciale qui préside à la sécrétion du suc gastrique, aux mouvemens partiels des intestins? Peut-on croire enfin, avec quelques physiologistes, qu'il n'y a dans la digestion qu'une opération de chimie, quand, avec toutes les données chimiques qu'ils ont rassemblées, ils ne peuvent opérer la dissolution digestive des alimens qu'avec du suc gastrique? Ici donc encore, les explications chimiques ne rendent pas raison de la digestion, comme la physique générale n'expliquait pas tout à l'heure l'innervation. Mais faudra-t-il, dans l'insuffisance actuelle des opérations de la physique et de la chimie, s'arrêter aux propriétés qu'on appelle vitales, et dire : nous n'irons pas plus loin? Croyons-nous encore sérieusement que la sensibilité et la contractilité expliquent comment les alimens se trans-

forment en chyle ; comment, de l'acte générateur opéré par deux individus, il résulte un troisième individu semblable?

En nous complaisant dans ces créations éphémères qui veulent embrasser, lier tous les phénomènes, sans attendre que les faits aient été suffisamment interrogés et examinés sur toutes leurs faces, devons-nous souffrir plus long-temps que la science reste, pour ceux qui cherchent de bonne foi une conviction, plus obscure à cause des explications dont on l'a encombrée, qu'à cause des difficultés qui sont réellement dans sa nature?

Nous venons de marquer quelques uns des écueils sur lesquels on a si souvent échoué ; nous avons montré le vide de ces hypothèses, le préjudice qu'elles portent à la science, d'abord en faussant le jugement de ceux qui s'y livrent et en les entraînant dans d'oiseuses disputes de mots, ensuite en condamnant tous les bons esprits à déblayer la science de tout ce fatras avant de s'appliquer à des recherches véritablement utiles ; nous avons aussi fait connaître pourquoi nous ne rejetons, nous n'admettons absolument en physiologie ni les hypothèses des chimistes et des physiciens, ni celles des vitalistes, et nous avons posé en principe que l'étude des fonctions n'est autre chose pour nous que la contemplation des organes agissans, que la recherche des modifications qu'on peut introduire dans leur action, et, par conséquent, que nous laisserons de côté toute dissection métaphysique de causes premières ; des faits étant donnés, les rassembler par leurs plus grandes analogies après les avoir consi-

dérés sous toutes leurs faces ; les renfermer dans un même cercle quand aucun d'eux n'y répugnera, tout en ne considérant jamais ce cercle que comme une fiction, comme un provisoire susceptible de changer, de s'agrandir ou de se restreindre suivant les découvertes qui se feront, telle est, selon nous, la marche à suivre dans l'étude de la physiologie.

DES ORGANES.

Nous venons de faire notre profession de foi en physiologie, nous pouvons maintenant entrer sans danger dans l'intimité de l'organisme, pour en contempler les mouvemens. Il faut, avons-nous dit, pour qu'une fonction ait lieu, d'abord des organes. Qu'est-ce donc qu'un organe? Si je réponds à cette question, en définissant ainsi : on entend par *organes les instrumens des fonctions dans les corps vivans*, je n'aurai fait que tourner dans un cercle vicieux, puisque, tout à l'heure, j'ai été obligé de définir les fonctions, *actions des organes vivans*, et je n'aurai absolument rien expliqué. Il vaut donc mieux laisser de côté ces inutiles définitions grammaticales, et prendre dans la nature elle-même l'idée de ce que nous devons entendre par organes. Choisissons pour exemple une fonction quelconque : la digestion ; la digestion est une fonction collective qui se compose de plusieurs fonctions élémentaires, la préhension des alimens, la mastication, l'insalivation, la déglutition, la chymification, la chylification, l'absorption du chyle, l'excrétion des matières fécales ; ainsi, voilà une fonction générale : la digestion, qui nous

présente tour à tour les différentes parties du corps qui remplissent tous ces actes, de telle sorte qu'on y voit, du premier coup d'œil, un ensemble de parties, et en analysant la fonction, une certaine quantité de subdivisions dans cet ensemble, le tout concourant par des actions successives et variées à l'accomplissement du grand acte définitif. Eh bien ! on appelle organes, les parties de la matière vivante qui remplissent les actes élémentaires; on appelle appareil d'organes, l'ensemble des parties qui concourent à la fonction générale. Prenons d'autres exemples : le cœur, un artère, une veine, sont des organes de circulation; un muscle est un organe de locomotion; le cœur et les vaisseaux pris dans leur ensemble, les muscles en général constituent les appareils circulatoire et locomoteur; il n'est donc pas d'organe dans lequel plusieurs organes n'existent. L'organe de la sécrétion biliaire, par exemple, se compose des organes, veines, artères, vaisseaux lymphatiques, tissu cellulaire, nerfs, glandules particuliers; aussi n'est-il pas un seul organe dont la fonction soit simple, unique; mais, dans tous, il se fait à la fois et une composition et une décomposition continuelles, en même temps que l'organe est chargé de quelque élaboration spéciale. Le foie, toujours pris pour exemple, est sans cesse livré à des mouvemens de composition et de décomposition dans toutes les parties dont nous venons de parler; sans cesser d'élaborer la matière de sécrétion particulière à laquelle il est seul affecté. En définitive, le nom d'organes n'est donné par nous à telle ou telle partie de la matière qu'en considération du rôle que cette par-

tie de matière est appelée à jouer dans l'économie. Représentez-vous tous les actes qu'exécute le corps humain, toutes les innombrables subdivisions dont ces actes sont susceptibles, et vous vous ferez une idée et de la multiplicité et de la variété infinie des organes qu'on y rencontre.

Est-il nécessaire maintenant d'insister sur la structure de nos organes, sur la disposition, les rapports, la quantité des parties élémentaires, tissu cellulaire, vaisseaux, nerfs qui entrent dans leur composition, sur ces matières différentes qui se déposent en des points déterminés de l'économie pour ajouter de nouvelles fonctions aux fonctions générales de nutrition que tous les organes doivent à leurs parties élémentaires : ici du phosphate de chaux, là de la fibre musculaire, ailleurs des granulations de forme, d'espèce multipliées à l'infini. Faut-il insister sur les rapports de tous ces élémens de l'organisation avec les fonctions? Faut-il rappeler leur forme dont les variétés passent l'imagination, leurs liaisons de voisinage, leur communauté d'action? mais ce serait entrer dans des détails d'anatomie générale ou descriptive que notre sujet ne comporte pas; qu'il nous suffise d'avoir indiqué les rapports les plus généraux de la science de l'organisation avec celle de l'organisme : c'est aux spécialités de la physiologie qu'il appartient de faire valoir en détail ce rapprochement et de faire voir comment se suivent et s'enchaînent dans les différens états du même être, et surtout dans les différens êtres de la nature comparés entre eux, les variétés admirables des organes et des fonctions.

DU PRINCIPE D'ACTION DANS LES CORPS VIVANS.

La connaissance des organes est indispensable pour étudier les fonctions dont ils sont les instrumens; nous venons de le démontrer dans les considérations générales qui précèdent; mais seule, elle ne suffit pas. Une masse d'organes, quelque régulière qu'elle soit, peut-elle en effet expliquer les phénomènes merveilleux que présentent les corps vivans? Ils se meuvent sans qu'une impulsion extérieure leur soit communiquée; ils sentent, c'est à dire ils réagissent d'eux-mêmes d'une manière toute spéciale sur les impressions qui leur viennent du monde extérieur, ou qui naissent de leur intérieur; ils s'entretiennent à l'état de vie, c'est à dire que des liquides d'une facile décomposition, dès qu'ils sont soustraits à l'économie vivante, s'y conservent malgré les lois de la chimie inorganique; des solides nombreux et divers y travaillent continuellement sans paraître s'user; tout ce qui est mis en rapport avec l'organisme tourne à son avantage, ou si le corps vivant en reçoit quelque atteinte fâcheuse, il se soulève tout entier, repousse ce qui le blesse, et répare ce qu'il a perdu; enfin, un corps ainsi constitué peut encore élaborer une matière qui, placée dans des circonstances convenables, va prendre un merveilleux accroissement; de liquide, d'amorphe qu'elle était, passer par des transformations admirables à l'état solide, à l'état d'organe, à l'état d'individu jouissant à son tour de toutes les propriétés des corps dont elle est sortie. Quelle est donc cette puissance

qui imprime à la matière des propriétés si différentes de ses lois ordinaires? qui la fait croître jusqu'à un certain degré, décroître une fois ce terme atteint, et qui, après avoir perdu graduellement de son intensité, abandonne tout à coup cette masse de matière qu'elle avait jusque là individualisée, ou bien qui, après un développement régulier de son action continué pendant un certain temps, entre tout à coup dans des aberrations qui amènent, avant la décrépitude, la rentrée des élémens matériels du sujet dans le mouvement commun de la matière, montrant encore, même au milieu de ses plus étranges écarts, une sorte d'intelligence, une sorte d'instinct de défense automatique, contre les causes qui tendent à la destruction de l'individu. Quelle différence y a-t-il entre ce corps dans lequel *tout conspire, tout consent, tout sympathise*, comme le disait Hippocrate, et le cadavre dans lequel il vient de se transformer? Quelle différence entre l'homme vivant et l'homme frappé de mort subite, dans lequel on ne trouve aucune altération des organes? Quelle différence entre l'homme qui vient de succomber à l'altération d'un organe, et qui il n'y a qu'un instant vivait encore avec cette altération d'organes? Certes, il y a dans ces corps vivans quelque chose de spécial qui ne se trouve plus dans un cadavre; le nier, ce serait nier l'évidence. Qu'est-ce donc que ce quelque chose auquel on a donné tant de noms, supposé tant de natures différentes, prêté et refusé tour à tour tant de propriétés?

On s'attend bien sans doute, d'après ce que nous avons dit en commençant cette dissertation, à nous

voir abandonner ici les traces des métaphysiciens, pour nous tenir dans le sentier de l'observation. Plus ce labyrinthe, dans lequel tant de siècles se sont perdus, est tortueux et obscur, plus nous devons serrer dans nos mains le fil qui seul nous peut conduire au jour; c'est par cette sage conduite que les sciences positives sont arrivées au point de certitude qu'elles occupent aujourd'hui. Faisons comme elles : ne demandons pas ce que c'est que l'agent de la vie, comme elles ne demandent pas ce que c'est que l'attraction, l'électricité; observons les faits comme elles les observent; arrêtons-nous comme elles où ils s'arrêtent, en attendant des découvertes qui permettent de nouveaux progrès, et surtout, laissons aux rêveurs de tous les temps le soin de former de petites hypothèses pour expliquer la nature de ces grandes choses; laissons aux esprits crédules leur foi, qui s'humilie sans rien apprendre, parce qu'elle n'ose rien regarder; laissons aux fanatiques de tous les systèmes leur jargon et leurs oracles; contentons-nous de dire : le principe existe, il est incontestable, sa nature nous sera probablement toujours cachée comme celle de toutes les causes premières. Mais nous pouvons étudier les lois en vertu desquelles il travaille la matière organisée. Nous devons, il est vrai, faire abstraction de sa source, de sa nature, de ses causes finales qui nous échappent complétement; mais il est utile pour nous, il est raisonnable, un corps vivant étant donné, des organes étant connus, de chercher comment l'agent qui met ces organes en jeu, se distribue, se balance, se renouvelle, s'épuise, et établit entre toutes nos parties les rapports dont la somme constitue la

vie. En procédant ainsi, nous n'avons plus à craindre qu'on nous fasse le reproche de personnifier cet agent d'impulsion, d'en faire une entité séparée de la matière, et liée je ne sais comment avec elle. Nous arrivons à lui imposer, sans crainte d'erreur, un nom qui le formule en abrégé, et qui sans rien préjuger sur les questions que la physiologie doit laisser de côté, ne représente pour nous que la cause inconnue de phénomènes connus. Le mot *innervation*, par lequel nous la désignons, ne sera pas plus pour nous, qu'électricité, attraction pour les physiciens; il aura, comme le mot électricité, l'avantage de nous représenter la partie de matière qui lui sert au moins de conducteur. Tel est le sens que nous attachons au mot *innervation*, et nous déclarons à l'avance que nous ne tenons pas plus à ce mot qu'à tout autre. Si l'étude ultérieure des phénomènes de l'ordre physiologique, vient à démontrer que la cause première qu'il désigne a ses lois communes avec les causes premières imaginées par les physiciens, nous ferons volontiers le sacrifice de notre mot, bien convaincus que ce sacrifice ne détruira pas la vérité des observations que nous aurons faites sur l'agent inconnu que nous désignons ainsi, ni les conséquences que nous en aurons tirées sur les lois en vertu desquelles il anime les corps organisés.

L'innervation, comme nous venons de la définir, est-elle répandue confusément dans toute l'économie, ou bien est-elle bornée à certains organes qui en seraient, ou les créateurs, ou tout au moins les distributeurs? Telle est la première question qui se présente d'abord à l'esprit quand on examine ce vaste

sujet. Tous les organes vivent dans l'économie vivante, tous, par conséquent, jouissent de la faculté dont nous traitons; mais s'ensuit-il que cette faculté soit inhérente à toutes les particules de chacun d'eux?

Interrogeons les faits, et chargeons-les de répondre pour nous. Un organe cesse de vivre aussitôt qu'il est séparé du reste du corps; l'origine de l'innervation dont il jouissait n'est donc pas en lui, mais bien dans cette partie du corps qui continue de vivre. Dans ces ablations, il arrivera cependant un moment où les deux parties séparées cesseront également de vivre; dans laquelle pourra-t-on supposer qu'était la source de l'innervation dont le corps jouissait? Il suffit de savoir quels sont les organes dont l'ablation entraîne sur-le-champ la mort, pour résoudre cette difficulté. Un sujet cesse de vivre immédiatement ou presque immédiatement en trois cas : dans les cas d'ablation, 1° des centres nerveux, 2° des centres circulatoires, 3° des poumons. Analysons les phénomènes. La fonction connue des poumons est incontestable; elle consiste, d'une part, à faire perdre au sang veineux une partie de ses élémens; d'autre part, à lui donner des qualités nouvelles. Tous les physiologistes sont d'accord sur cette double fonction des poumons, quelque diversifiée que soit la manière dont ils l'expliquent. Enlever les poumons à un animal, c'est donc le priver de la dépuration et de la réparation du sang dont les poumons sont chargés, c'est priver tous les organes à la fois de la matière avec laquelle ils fonctionnent, c'est les faire mourir subitement de faim; en enlevant les organes centraux de la circulation, on produit le même résultat par

un autre procédé. La matière à élaborer cesse de se rendre aux poumons pour y être refaite, aux organes pour alimenter leur action; c'est encore de faim que ceux-ci meurent, quand même nous ne tiendrions pas compte aussi de la perte de sang qui a eu lieu dans l'une et l'autre opérations. De quelque manière qu'on anéantisse l'action des poumons et du cœur, le phénomène est toujours le même, et il le serait encore pour un organe quelconque, dans lequel on aurait incomplétement interrompu la circulation. Ce serait toujours par défaut d'alimentation suffisante que la vie s'y arrêterait, et non pas par défaut d'innervation; mais si l'on attaque au contraire le système nerveux, des phénomènes différens se présentent. Liez, coupez un nerf d'origine céphalo-rachidienne: la partie où ce nerf vient se rendre cesse de fournir au sujet des sensations perçues et de se mouvoir sous l'influence de la volonté; le sang y aborde comme à l'ordinaire, les fonctions nutritives continuent de s'y accomplir; mais une certaine partie de l'innervation cesse de s'y manifester. Cette partie de l'innervation a donc pour origine et pour distributeur, le nerf céphalo-rachidien, dont on a interrompu la continuité. Ce fait est tellement vrai, que la paralysie dont nous venons de parler a toujours lieu, ainsi que le démontrent et les expérimentations et les faits de l'anatomie pathologique, dans tous les points de l'économie dont les nerfs tirent leur origine de la partie lésée du système céphalo-rachidien.

Qu'arrive-t-il lorsqu'on porte atteinte au système nerveux ganglionnaire? lorsque par exemple, comme l'a fait M. Brachet de Lyon, dans ses belles

expériences, on enlève les ganglions nerveux, ou bien on coupe les filets qu'ils envoient dans les organes ? On suspend les fonctions spéciales, nutritives, sécrétoires, involontaires dont ils sont chargés. L'ablation des ganglions du cœur, détermine immédiatement la cessation des contractions de cet organe. Laissez une seule artère porter à un organe ou à un appareil d'organes le sang dont il a besoin, remplacez-la en un point par un tube métallique sur lequel vous aurez lié les deux bouts de l'artère coupée, le sang se rendra encore dans l'organe comme par le passé, et cependant ses fonctions nutritives auront cessé de se faire. Ainsi, M. Brachet a vu, un des uretères étant lié, l'artère rénale de l'autre côté étant interrompue, comme je viens de le dire, du sang pur descendre dans la vessie et non plus de l'urine. Il n'y a d'interrompu dans cette expérience, que le système nerveux ganglionnaire qui se porte aux reins, en formant sur les parois de l'artère un lacis merveilleux, et nous pouvons en conclure avec certitude que, dans les reins du moins, la fonction sécrétoire est immédiatement sous la dépendance de ce système. En définitive, ce n'est pas confusément dans la masse des organes que l'innervation est répandue; mais elle y vient par le système nerveux, et nous pouvons considérer ce système comme un appareil au moins conducteur, distributeur de l'innervation.

Nous ne nous occuperons pas de la question de savoir si les nerfs, les centres nerveux, créent la puissance qu'ils distribuent, ou s'ils ne font que la manifester; nous pouvons sans inconvénient,

nous devons même, pour ne pas nous égarer à ce sujet, nous tenir dans le même état que les physiciens ; ils voient dans des circonstances données des phénomènes électriques se produire ; mais ils ne savent pas si l'électricité existe dans les corps, si elle s'y forme ou seulement s'y sépare au moment de certains contacts, si elle est d'une ou de deux sortes ; ils se contentent de constater l'existence de l'agent, sa propriété actuelle, l'état des corps qui le manifestent ; et nous, nous devons nous contenter d'avoir démontré l'existence de notre agent, et d'étudier les états dans lesquels on l'observe, les propriétés dont il jouit. En nous renfermant dans les bornes de cette étude, nous voyons les propriétés de l'agent physiologique dont nous parlons, varier suivant les organes chargés de le distribuer, et suivant les organes auxquels il vient se rendre. Nous le voyons lui-même se distribuer avec une certaine inégalité entre toutes les fonctions, s'épuiser, se réparer, et, dans ce balancement continuel, mettre toujours en rapport toutes les parties de l'organisme. Donnons un coup d'œil à chacune de ces considérations :

1° *Que l'innervation varie suivant les organes chargés de la distribuer.*

Ces organes sont les nerfs et les centres nerveux ; nous l'avons suffisamment démontré ; mais les nerfs et les centres nerveux ne forment pas un système simple ; il est impossible de n'y pas voir deux parties bien distinctes qui se joignent partout, à la vérité, au moyen de rameaux anastomotiques, mais qu'on sépare cependant très facile-

ment l'une de l'autre, soit par l'anatomie, soit par la physiologie. Nous n'avons pas besoin d'insister longuement sur les caractères anatomiques qui distinguent le système nerveux cérébro-spinal du système nerveux ganglionnaire. Les centres si différens, même au premier aspect, les rameaux qui ne se ressemblent ni pour la couleur, ni pour la texture, ni pour le mode de distribution; en voilà sans contredit assez pour séparer anatomiquement ces systèmes l'un de l'autre. Il est plus facile encore d'établir leur séparation physiologique; il n'y a qu'à les voir agir isolément en détruisant le système nerveux cérébro-spinal d'une partie, en empêchant son influence par un procédé quelconque, et rien n'est plus aisé, les expériences des physiologistes le démontrent tous les jours; on voit l'organe ainsi privé de ses rapports avec le centre cérébro-spinal, conserver encore ses fonctions de nutrition. Il aura perdu la sensibilité percevante ou le mouvement, quelquefois l'un et l'autre; mais les phénomènes de composition et de décomposion continueront de s'y faire, les irritans qui y seront appliqués y détermineront les mêmes phénomènes que si les nerfs cérébro-spinaux n'avaient point été lésés; seulement, aucune sensation n'y sera perçue par l'individu. Le système nerveux cérébro-spinal est donc évidemment chargé de distribuer dans nos parties une certaine sorte d'innervation; et comme l'expérience dont nous venons de parler prouve que son interruption n'arrête pas les actes de nutrition; comme il est démontré que ceux-ci sont aussi sous l'influence du système nerveux, nous sommes forcés d'arriver à

cette conclusion, que le système ganglionnaire est chargé spécialement de l'innervation nutritive. Ce raisonnement est indestructible, indépendamment même du fait que nous avons cité tout à l'heure à l'appui; et des probabilités nombreuses viennent s'ajouter encore et au fait et au raisonnement. Voyez en effet comment le système ganglionnaire va distribuant ses filets dans toutes nos parties. Nous savons, M. Ribes l'a démontré, que les dernières ramifications artérielles sont entourées d'un lacis provenant de ce système. Les artères vont porter dans tous nos organes les matériaux de la nutrition; n'est-il pas très remarquable que ce système nerveux accompagne partout le système artériel, comme pour faire exécuter partout la fonction dont les artères transportent les matériaux. Où se passent d'ailleurs les principaux phénomènes de la nutrition? dans les organes thoraciques et abdominaux. Où se trouvent le plus grand nombre de nerfs et de ganglions appartenant au système nerveux ganglionnaire? dans l'intérieur de l'abdomen et du thorax; les poumons nous offrent un des grands phénomènes de l'assimilation; des nerfs ganglionnaires excessivement nombreux s'y distribuent, et le système cérébro-spinal ne s'y mêle qu'autant qu'il est nécessaire pour accomplir les fonctions de locomotion qui concourent à la nutrition pulmonaire. L'appareil digestif est encore un des foyers de la vie nutritive, et cet appareil est plongé pour ainsi dire dans une atmosphère de nerfs ganglionnaires. Le cœur, les vaisseaux destinés à charier partout les matériaux de la nutrition, sont dans le même cas, tandis

que les nerfs cérébro-spinaux se ramifient plus spécialement dans les organes des mouvemens volontaires et des sensations perçues. Nous pouvons donc, par toutes ces raisons, nous croire autorisés à conclure que l'innervation varie suivant le système nerveux qui est chargé de la distribuer. Nous aurons par conséquent toujours dans la suite à étudier séparément les lois de cette double sorte d'innervation; plus tard, nous tâcherons de les rapprocher, pour juger de la liaison qui existe entre elles.

2° *Que l'innervation varie suivant les organes auxquels elle se distribue.*

On a voulu expliquer par une, deux, trois ou plus propriétés vitales, toutes les fonctions qui s'exécutent dans l'économie vivante. Le peu d'harmonie qui existe entre les physiologistes à ce sujet, tendrait déjà à établir bien des doutes sur la réalité de ces propriétés, quand même des raisons plus capitales ne viendraient pas nous forcer à la rejeter presque absolument. D'abord, rien ne prouve suffisamment l'existence de ces propriétés; ensuite, il est facile de montrer qu'elles ne rendent pas raison de phénomènes capitaux tels que la digestion, la génération, etc., nous l'avons déjà dit; en troisième lieu, elles ne servent en aucune manière à expliquer les phénomènes de la vie; tout au plus reculent-elles la difficulté. Laissons-les donc de côté, pour nous attacher plus fortement à la contemplation de ce qui est. L'existence de l'innervation étant démontrée pour nous, l'existence de deux innervations différentes étant constatée dans deux appareils diffé-

rens, étudions les organes dans lesquels viennent se rendre ces innervations, et bientôt nous serons convaincus qu'il est rigoureusement vrai de dire : *l'innervation, de quelque espèce qu'elle soit*, va subir certaines modifications en raison de l'organe spécial auquel elle se distribue; alors nous n'avons plus des hypothèses sur des propriétés vitales; mais nous voyons au contraire se rassembler devant nos yeux, et en fait, toutes les spécialités de la vie; parcourons successivement, en partant de ce point, les deux innervations.

L'innervation ganglionnaire, avons-nous dit, imprégne de vie tous nos tissus; elle préside aux fonctions nutritives; c'est par elle que les produits éliminés de nos organes sont immédiatement remplacés par des molécules nouvelles, qu'elle seule y maintient jusqu'au moment où la conservation de l'organe exigera de nouveaux matériaux. C'est elle qui préside aux mouvemens moléculaires, qui font de l'organisme vivant comme le vaisseau de Thésée. Sous son influence, du muscle est produit dans les muscles, du foie dans le foie, du poumon dans le poumon, du rein dans le rein; bien plus dans les organes chargés, outre la nutrition d'une propriété spéciale, c'est elle qui force l'organe à choisir dans la masse du sang les matériaux de son élaboration. Ne vaut-il pas mieux la prendre ainsi telle qu'elle est dans chacun de nos organes, que de vouloir accommoder de force à d'étroites conjectures, tous les phénomènes de la nutrition? Ne vaut-il pas mieux, se renfermant dans l'étude des faits, au lieu d'émettre des mots vagues qui n'expliquent rien, examiner dans une fonction quelcon-

que tous les phénomènes qui se passent? Nous trouvons, par exemple, dans le thorax et l'abdomen un vaste système nerveux dont toutes les parties se lient, s'enchevêtrent les unes dans les autres; source commune, réservoir immense d'innervation. L'agent existe là, et en part incessamment pour se distribuer dans les viscères; la source est une, la puissance qui en part est nécessairement unique, puisque partout ce vaste système se confond et se mêle; et voyez cependant l'immense variété de phénomènes qui vont se produire sous l'influence de cet agent. Si tout dans les phénomènes de la vie n'était que sensibilité, que contractilité, d'où viendrait que l'air, le sang, subiraient dans les poumons une certaine espèce de modification? que le sang dans le foie, dans la rate, dans les reins, dans le tube digestif, dans les organes génitaux, bien plus dans chacune des parties de ces organes, subirait d'autres modifications aussi diversifiées que les parties avec lesquelles il se trouve en rapport. D'où viendrait que les alimens si variés dont nous pouvons user produiraient toujours un chyle à peu près analogue? Il faut, pour expliquer ces faits, admettre de toute nécessité, non plus des propriétés générales répandues dans tout le corps vivant; mais des propriétés spéciales existant dans chaque organe et modifiant l'agent dont nous parlons, de manière à lui faire produire partout des compositions, des décompositions toujours toutes spéciales. On se demandera sans doute s'il y a quelque analogie entre les modifications que les appareils fonctionnels font subir à l'innervation, et celles que les différens appareils de physique font subir à l'é-

lectricité. J'avoue qu'à cet égard nous ne savons rien encore; que les expériences qui ont été tentées dans ce sens sont encore trop peu concluantes; mais j'avoue aussi qu'il m'importe peu d'ailleurs de résoudre le phénomène en électricité, puisque pour moi, électricité, innervation, ne sont que des mots. Dans la suite, peut-être des analogies plus nombreuses amèneront à des rapprochemens plus intimes entre ces deux sciences. Mais rien ne nous force jusqu'à présent à regarder les faits qui les constituent comme dérivés de la même source. Il est trop facile d'étendre à tous les organes ce que je viens de dire de ceux de l'abdomen et du thorax, pour que j'entre dans de plus longs détails à ce sujet; et je passe à ce qui regarde l'innervation cérébro-spinale.

Celle-ci varie-t-elle aussi suivant les organes auxquels elle se distribue? L'innervation ganglionnaire nous a présenté tout à l'heure une masse d'appareils, communiquant à l'infini les uns avec les autres, répandant, pour ainsi dire, indifféremment leurs filets dans des organes très divers, susceptibles par conséquent de représenter un foyer très étendu d'action, mais d'une action unique, diversifiée plus tard par les organes où cette action va se terminer. En est-il de même pour le système nerveux cérébro-spinal? l'étude de ses fonctions nous le montre, versant à la fois une double faculté dans les organes auxquels il se distribue : celle de sentir et celle de se mouvoir volontairement. A-t-il des parties différentes affectées, les unes au sentiment, les autres au mouvement? On sait que les physiologistes ne sont pas d'accord à ce sujet; les uns ne voient, dans ces deux modifications, que des

propriétés différentes du même système; les autres vont même jusqu'à attribuer à deux sortes de nerfs ces deux propriétés; et voyant souvent l'une d'elles lésée indépendamment de l'autre, ils ne peuvent s'empêcher de croire qu'elles tirent leur origine de deux sources distinctes : sans doute il est difficile de faire une objection valable à cette observation, et cependant il s'en faut encore de beaucoup que tous les faits d'expérimentation ou de physiologie pathologique coïncident avec les opinions émises sur les nerfs du sentiment et du mouvement. On ne voit, à bien juger, jusqu'à présent, dans la science, qu'incertitude à ce sujet, et, jusqu'à ce que des travaux ultérieurs aient complétement débrouillé les fils si mêlés auxquels on a voulu attribuer l'une ou l'autre propriété, je crois raisonnable de se tenir dans le doute.

Nous attribuerons donc au système nerveux dont nous parlons, tout à la fois de présider au mouvement volontaire, au sentiment; si, plus tard, l'isolement proposé de ces deux facultés doit-être confirmé, il sera facile de les séparer. Nous pouvons toujours partir de ce point pour nous demander si l'innervation cérébro-spinale varie comme l'innervation ganglionnaire, suivant les organes où les nerfs aboutissent. Ici la réponse est encore plus facile, les preuves plus claires que pour le système ganglionnaire. D'abord, nous n'avons plus évidemment qu'un seul centre de mouvement et de sentiment, la masse encéphalo-rachidienne. De là partent nécessairement les ordres de mouvement et la faculté de les exécuter; là se rapportent sans cesse de nouvelles sensa-

tions; ensuite, ces sensations, combien ne varient-elles pas? l'œil, l'oreille, le nez, la bouche, les différens points de la peau modifient la sensibilité, chacun à sa manière spéciale. La sensation est partout différente, suivant l'organe qui la transmet. Il y a plus, elle diffère encore suivant la nature d'excitation portée sur chacun de ces organes; la sensibilité, la contractilité, prises en général, peuvent-elles donc rendre raison des phénomènes? Non sans doute, et nous n'avons pour les expliquer que la structure des appareils, au moyen desquels l'innervation établit communication avec le monde extérieur, et les actions que les corps étrangers exercent sur ces conducteurs de sensations. Il est à regretter à ce sujet que les expériences du magnétisme animal n'aient pas été plus multipliées, ou bien que cette partie de la physiologie n'ait pas toujours été traitée avec la philosophie convenable; des hommes comme Georget et M. Rostan, qui auraient longuement travaillé ce sujet, fourniraient peut-être des faits assez nombreux et assez positifs, pour tirer complétement du fantastique cette partie de la physiologie; et ce pas, s'il se pouvait faire, conduirait, sans aucun doute, à de grands progrès dans l'étude de l'innervation. Quant à la propriété de mouvoir que possède le système nerveux dont nous parlons, on peut sans déraison se demander s'il ne la doit pas à la nature des organes, auxquels une partie des filets qui le composent vient se terminer. Nous ajouterions alors cette considération à celles que nous avons déjà fait valoir, pour démontrer que l'innervation varie en raison des organes auxquels elle se distribue; mais

c'est, au reste, une question qui n'est pas encore assez appuyée par les faits, pour que nous adoptions définitivement une opinion.

3° *Que des lois président à la distribution et au balancement de l'innervation dans toute l'économie.*

Tout individu est doué d'une certaine somme d'innervation; ce principe, dont les applications sont nombreuses et importantes en thérapeutique, doit être entendu avec quelque latitude. Les actions des êtres vivans ne se renferment pas en effet dans des limites mathématiques comme celles des corps qui ne vivent pas; il y a toujours dans leur nature quelque chose de variable, mais ces variations ne vont pas au-delà de quelques degrés. On a démontré, par exemple, que le calorique chez l'homme ne se met pas en équilibre, pendant la vie, avec celui des corps environnans. Il faut avouer pourtant que notre température propre varie avec la température ambiante; mais elle ne fait qu'osciller, pour ainsi dire, dans d'étroites limites : c'est de la même manière que nous devons entendre la proposition que je viens d'émettre tout à l'heure. Les faits ne nous manquent pas pour l'appuyer : remarquez, en effet, de quelle puissance différente sont doués les individus : l'un ne peut pas s'élever au dessus de certains actes moraux; dans les éclats même de ses passions, il ne dépasse pas certaines bornes; l'autre, au contraire, conçoit largement, imagine, crée, pour ainsi dire, de nouveaux rapports entre les objets; ou bien, emporté par ses

passions, il en pousse à l'extrême et le sentiment intérieur et les manifestations extérieures. Celui-ci sera comme un foyer abondant de calorique, il résistera sans peine aux plus grands changemens de température. Celui-là souffrira continuellement et du froid et du chaud. Quelques sujets digèrent facilement, rapidement, les substances alimentaires les plus réfractaires, même en très grande quantité; d'autres peuvent à peine assimiler une petite quantité de substances les plus digestibles, même lorsqu'aucune altération matérielle n'a envahi ses organes digestifs. Toute l'innervation, parcourue ainsi successivement dans ses détails, nous fournirait des observations analogues. La somme de puissance dont chacun de nous est naturellement doué, se trouve donc à peu près limitée. Ce fait, que je crois avoir suffisamment établi, ne doit jamais être négligé dans l'étude de la distribution et du balancement de l'innervation dans les corps organisés. C'est une espèce de restriction préliminaire, sans laquelle il nous eût été impossible d'aller plus loin, sans nous exposer à de graves erreurs, et avec laquelle nous pouvons maintenant entrer sans crainte dans l'étude des principales lois qui règlent la répartition de l'innervation dans les corps vivans.

1° L'innervation ne se distribue pas également, indifféremment, dans tous les organes; s'il en était ainsi, ils seraient tous doués d'une activité pareille, et l'on sait que rien n'est plus rare que cette espèce d'équilibre dans la vie dont ils jouissent. Quelques sujets offrent, d'une manière manifeste, une activité plus grande de l'innervation ganglionnaire; quelques autres, de l'innervation céphalo-rachidienne, et

même, dans ces prédominances de l'une ou de l'autre innervation, l'excès d'activité qu'on observe n'est pas toujours répandu sur tout l'ensemble de l'un ou de l'autre de ces systèmes. Dans l'appareil ganglionnaire, tantôt le système digestif, tantôt le système pulmonaire, d'autre fois le système génital, offriront un développement plus marqué de leur action, soit pour la puissance avec laquelle les fonctions s'exécutent, soit pour la faculté avec laquelle elles se modifient sous les impressions extérieures. Dans l'appareil encéphalo-rachidien, tantôt l'innervation qui préside au mouvement, tantôt celle qui tient sous son empire la sensibilité, tantôt, enfin, celles dont émanent les facultés morales, auront une puissance plus prononcée, et, dans ces trois grandes divisions, nous en pourrions encore trouver d'autres, si nous étudions tour à tour les mouvemens, les sensations, les actes moraux divers, dont l'homme est capable. L'observation journalière nous amène continuellement sous les yeux des faits qui prouvent ce que j'avance; ils sont si connus, que je crois pouvoir me dispenser d'en citer des exemples. D'où provient cette inégalité d'innervation? Tantôt elle est naturelle et tantôt acquise: naturelle, elle décide de la portée des hommes au physique et au moral; c'est même, avec la somme d'innervation dont chacun d'eux est capable, la seule raison de la différence qui existe entre eux; acquise, elle concentre à notre gré, pour ainsi dire, sur l'un ou l'autre de nos organes, la puissance de vie qui nous est échue: exercice, habitude, éducation, voilà tout l'homme civilisé. Il a fait prédominer à son gré l'une ou l'autre des fonctions dont il

est capable. Concluons, sans crainte de nous tromper, 1° que l'innervation se distribue inégalement entre tous nos organes; 2° qu'elle peut, par l'exercice, augmenter exclusivement l'activité de chacun d'eux jusqu'à un certain point, limité par la puissance de vie dont nous sommes tous doués.

2°. L'innervation ne se distribue pas de la même manière suivant qu'elle part du système nerveux ganglionnaire ou du système nerveux cérébro-spinal. Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner, d'une part, la forme, la disposition extérieure de l'un et de l'autre systèmes, et d'autre part, d'observer les phénomènes résultant de leurs altérations. Le système nerveux ganglionnaire, d'après les expériences de M. Brachet, qu'il faudra désormais citer toujours à ce sujet, est formé d'une infinité de petits centres, en quelque sorte indépendans les uns des autres, de telle manière qu'en les attaquant isolément, on ne trouble, pour ainsi dire, que l'innervation du centre que l'on blesse. C'est à ces petits centres que se rapportent les sensations douloureuses éprouvées dans les altérations des organes qui en reçoivent leurs filets nerveux. Les espèces d'erreurs de lieu que commettent journellement les malades quand ils veulent préciser le point où ils souffrent dans les affections des organes principalement attachés à la nutrition, fournissent continuellement la preuve de ce que j'avance. Il n'en est pas de même dans le système nerveux encéphalo-rachidien ; l'analyse que nous allons faire de ces fonctions, va nous le démontrer à l'instant.

En me supposant dans l'état sain, je veux sentir, ma main s'applique sur un corps; et les impressions de

température, de forme, etc., sont perçues. Je veux mouvoir mon bras, et, sous l'influence de ma volonté, mon bras se meut; est-ce donc dans ma main qu'est la sensation? dans mon bras qu'est la source du mouvement? Nullement; car, si la communication par les nerfs est interrompue entre les organes et le centre encéphalo-rachidien, il n'y a plus ni sensation ni mouvement volontaire. Il y a donc toujours dans le système encéphalo-rachidien deux objets à considérer à la fois : d'une part, le point sentant ou se mouvant; d'autre part, le point percevant ou voulant.

De là, pour ce système nerveux, la possibilité d'augmenter, en quelque sorte, de deux manières l'innervation qui lui est propre, tantôt par l'exercice et en répétant fréquemment avec le même organe la même espèce de sensation ou de mouvemens, et tantôt par les passions, en rassemblant sur le point central une plus grande somme d'innervation. Dans la peur, dans la colère, les organes ne changent pas; et si l'on voit, si l'on entend mieux, si l'on se meut avec une plus grande puissance, c'est qu'une somme d'innervation plus grande part du centre de toutes les perceptions et de toutes les volitions.

En résumé, la distribution de l'innervation ganglionnaire est toute locale; celle de l'innervation cérébro-spinale part d'un point, va se rendre à un autre; l'utilité que la médecine-pratique tire tous les jours de cette double considération, nous force donc à la placer ici comme un des élémens dont l'étude est plus utile au médecin.

3° Il est très important dans l'étude de l'action nerveuse, de remarquer la continuité ou l'intermittence

d'action dont les deux systèmes qui nous occupent sont doués. L'innervation ganglionnaire tourmente incessamment dans l'économie la matière organisée; nos parties se composent, se décomposent sans cesse. A peine des matériaux nutritifs sont-ils épuisés, que des impressions particulières nous font sentir le besoin de les renouveler. Une fois que cette espèce de mouvement a commencé, la mort seule est capable de l'interrompre. Il n'en est pas de même pour l'innervation cérébro-spinale; tous les organes qui sont immédiatement sous sa dépendance, après un certain temps d'exercice, nous font sentir une espèce de besoin, celui du repos; ou bien, si ces organes ne nous font pas éprouver de sensation particulière, les impressions cessent d'être perçues, les mouvemens d'être voulus; de quelque manière que la chose se passe, toujours est-il vrai qu'une certaine intermittence, qu'un certain repos est nécessaire après quelque exercice de cette innervation; toujours est-il vrai que ce repos pris, nous redevenons plus aptes à exercer de nouveau tous les actes dépendant de l'innervation céphalo-rachidienne. En somme donc encore, l'innervation se distribue d'un côté avec continuité; de l'autre, elle se répand par intervalle dans les organes; les systèmes distributeurs de l'innervation présentent, à ce sujet, une opposition remarquable.

4° L'innervation se balance en quelque sorte dans toute l'économie. Nous avons jusqu'à présent étudié l'innervation dans les deux systèmes distincts qui la distribuent, à peu près comme si c'étaient deux innervations différentes. C'était la marche analytique qui convenait le mieux pour nous en faire compren-

dre les lois individuelles; mais en laissant leur isolement réciproque pour ainsi dire sans restriction, nous nous exposerions à de graves erreurs; tout se lie, tout s'enchaîne dans l'économie vivante, et l'innervation est le lien qui rapproche toutes les fonctions. Aussi, devons-nous noter avec beaucoup de soin l'influence qu'exercent réciproquement l'une sur l'autre les deux sortes d'innervations dont nous nous sommes occupés. Par exemple, l'innervation nutritive d'un organe étant augmentée, cet organe deviendra plus puissant et plus habile à remplir ses fonctions volontaires. Le développement du système musculaire chez les athlètes en est une démonstration suffisante. Combien de preuves n'avons-nous pas, d'autre part, des modifications qu'introduisent dans les fonctions nutritives les perversions de puissance encéphalo-rachidienne ; affections morales, douleur sous quelque forme qu'elle se fasse sentir, sensations vives, tout cela modifie plus ou moins profondément la nutrition de nos organes. Ce n'est pas tout; d'autres lois président encore au balancement de l'innervation dans l'économie. Qu'arrive-t-il lors d'une irritation viscérale ? Qu'arrive-t-il lors d'une concentration d'innervation encéphalo-rachidienne sur quelque organe? Si nous pouvions suivre avec détail la marche de tous les courans d'innervation (qu'on nous pardonne l'expression) au milieu de l'organisme, nous verrions, tantôt une manifestation plus prononcée des deux innervations dans tous les organes à la fois, lorsque l'excitation locale ne dépasserait pas certaines limites, ou bien lorsque la puissance d'innervation de tout l'individu serait assez

grande pour répondre à toute cette excitation ; tantôt, au contraire, nous verrions le point excité devenir le siége d'une innervation locale excessivement intense, et le reste de l'organisme languir presque privé de la puissance qui devait l'animer. Nous aimerions à suivre dans les maladies, à étudier dans l'action des moyens thérapeutiques, les modifications nombreuses dont l'économie est susceptible sous tous ces rapports. Là, nous trouverions, sans doute, l'explication des phénomènes locaux et généraux des maladies ; de là, découleraient pour nous les plus riches indications de la thérapeutique ; de là, nous en viendrions facilement à apprécier, à leur juste valeur, les différens modes d'actions que les agens extérieurs peuvent imprimer à nos organes ; de là, par conséquent, nous déduirions comme de règles sûres, la possibilité de remplir ou non ces indications, et les moyens spéciaux que nous avons d'y satisfaire. Et si nous voulions étendre ces considérations, non seulement en ce qui touche les maladies, mais encore en ce qui concerne l'état de santé, si nous voulions, dis-je, les étendre à l'examen particulier de tous les hommes, c'est là, certainement, que nous rencontrerions encore la seule explication raisonnable des constitutions et des tempéramens ; la constitution serait pour nous la résultante de toutes les fonctions ; c'est-à-dire, que suivant la puissance plus ou moins grande avec laquelle l'innervation exercerait son influence sur tous les organes, nous aurions des constitutions robustes ou débiles ; suivant la facilité plus ou moins grande avec laquelle l'innervation répondrait aux impressions intérieures ou extérieures, nous

aurions des constitutions plus ou moins sensibles. Nous serions obligés d'admettre une cinquième forme de constitution, celle dans laquelle l'organisme manifesterait une sensibilité toute particulière sous l'influence de causes qui n'auraient pas, en général, le même effet sur tous les individus. Passant de là à l'étude des tempéramens, nous nous verrions forcés de distinguer d'abord un tempérament tout dépendant de l'innervation encéphalo-rachidienne, un autre dépendant de l'innervation ganglionnaire; mais l'influence de cette innervation est toute locale, et cette remarque nous conduirait à distinguer dans ce tempérament autant de nuances qu'il y a de fonctions dépendantes de l'innervation ganglionnaire. Nous profiterions de ce que nous avons établi sur l'influence réciproque des deux innervations, et sur le balancement de l'innervation considérée, en général, dans un individu, d'une part, pour faire voir comment il est possible d'expliquer ainsi l'influence de tel ou tel tempérament sur l'exercice de toutes ses fonctions; et, d'autre part, pour limiter le nombre des tempéramens à celui des fonctions dont l'influence se fait sentir sur le reste de l'économie; ainsi disparaîtrait pour nous la confusion qu'on fait sans cesse des constitutions et des tempéramens; ainsi se trouveraient réduites à leur juste valeur ces descriptions arbitraires des tempéramens, dont l'étude de la physiologie aurait déjà fait justice, si souvent elles n'avaient pas été présentées avec un admirable talent descriptif; ainsi nous rentrerions dans les limites de la physiologie, mais nous l'aurions étendue aussi loin que possible, et nous aurions établi sur

ses véritables bases l'étude de l'homme sain et de l'homme malade.

Telle est l'étude de l'innervation. Ce que nous avons dit sera, sans doute, taxé de vitalisme par quelques uns, de physicisme par d'autres, et je m'attends aussi à voir traiter d'hypothèse ce principe, cette cause que je représente comme si active sous le nom d'innervation : je réponds d'avance aux uns et aux autres ce que répondraient des physiciens et des chimistes à ceux qui les accuseraient de faire de l'ontologie. Je suis profondément convaincu que je n'ai rien avancé qui ne soit l'expression d'un fait; je suis profondément convaincu que la physiologie et la médecine ne sortiront du vague dans lequel elles sont encore, que quand une méthode analogue aura été appliquée sérieusement à l'étude de ces deux sciences. J'ai l'expérience que cette manière d'envisager les phénomènes de la vie éclaircit et simplifie admirablement l'étude des fonctions en la renfermant dans l'interprétation rigoureuse des faits : qu'elle conduit, en médecine, à poser, d'une manière à peu près sûre, les règles sur lesquelles on juge les indications thérapeutiques; enfin je la trouve sage, surtout en ce sens, qu'elle n'exclut aucune sorte de recherches, qu'elle ne préjuge rien, et qu'elle se prête sans efforts à tous les progrès que peut faire la science. Je regrette que les bornes étroites dans lesquelles je dois me renfermer ici m'empêchent de développer ces idées avec toute la clarté, toute l'étendue, toutes les conséquences qu'elles peuvent avoir. Je n'ai pu moins dire pour les faire connaître, puisque je ne les ai exposées en partie que devant les

élèves qui ont suivi mes cours, et que la publication qui devait en être faite il y a un an, a été interrompue.

DES MATÉRIAUX DES FONCTIONS.

J'ai traité sommairement jusqu'ici de deux conditions des fonctions, organes et agent; pour compléter ces généralités, il me reste à dire quelques mots sur le rapprochement des sexes et les matériaux des fonctions.

Il y a de tout dans l'acte générateur; mais comme il n'entre pas dans mon plan, de traiter d'une fonction en particulier, et que celle-ci ne présente que des considérations toutes spéciales, je n'insisterai pas davantage. Quant à l'étude des matériaux des fonctions, je vais tâcher de dire rapidement ce qu'elle offre de plus général et de plus important.

Ces matériaux sont les substances diverses qui, mises en rapport avec nos organes, sous l'influence de l'agent que nous venons d'étudier, sont élaborées, assimilées ou rejetées au dehors. Certaines fonctions ont besoin de matières jusque-là tout à fait étrangères à l'organisme; les autres, de matières provenant à la fois du monde extérieur et de l'intérieur de l'économie; d'autres enfin, de matières provenant uniquement de l'intérieur, c'est-à-dire ayant déjà subi préalablement l'élaboration de quelques organes. Au total, c'est toujours dans l'intérieur de l'économie ou dans les corps qui nous environnent, que se trouvent ces matériaux; et le propre de la vie est de les combiner ensemble dans de justes mesures. Les matériaux provenant de l'extérieur sont variables pour ainsi dire à l'infini, gazeux, so-

lides, liquides; ils nous pénétrent sous toutes les formes; mais tous, chose remarquable, pour concourir à la nutrition, ont besoin de passer par la forme liquide; les gaz en se combinant avec le sang, les solides en se dissolvant dans des sucs particuliers. Le domaine de la physiologie ne s'étend pas absolument jusqu'à l'étude des modifications que ces corps divers font éprouver à nos organes, en raison ou de leur nature ou de leur quantité; c'est le propre de l'hygiène et de la pharmacologie; mais le physiologiste doit connaître les conditions qui sont indispensables aux matériaux pour entretenir régulièrement le jeu de nos organes. Quant aux matériaux qui proviennent du dedans, avouons que nous sommes encore malheureusement bien peu avancés dans leur étude. Qui sait cependant où s'arrêterait la science, si l'on suivait long-temps à cet égard des recherches rigoureuses? combien les expériences de MM. Tiedemann et Gmelin n'ont-elles pas éclairci l'histoire de la digestion, l'importance et la nature réelle de la sécrétion biliaire, etc.? On commence heureusement à apprécier tout le ridicule des théories exclusives de solidisme ou d'humorisme, à voir nos organes prendre tour à tour dans toutes leurs parties ces deux formes sur lesquelles on a tant débattu; et au lieu de se rouler perpétuellement dans le cercle vicieux des deux doctrines dont je parle, on cherche sagement avec le microscope, avec les agens chimiques, par l'analyse raisonnée des phénomènes de la vie, par l'étude physiologique de la pathologie, par des expérimentations quelquefois trompeuses, il est vrai, pour des yeux prévenus, mais souvent utiles pour un es-

prit sage et consciencieux, on cherche, dis-je, à déterminer le rôle de chacun de ces liquides, tour à tour causes et effets; leur nature chimique qui explique quelquefois leur nature physiologique; leur origine qui indique quelquefois leur destination; leurs altérations diverses, tantôt compatibles avec la santé et tantôt décelant à nos yeux les causes, la nature, la marche et la thérapeutique des maladies qui en proviennent.

Le plan d'un cours de physiologie, que nous allons exposer, va développer ces idées et faire voir comment nous entendons, en physiologie, l'étude de chacune des fonctions, et l'étude de l'influence qu'elles exercent réciproquement les unes sur les autres, double connaissance indispensable au physiologiste médecin.

PLAN ANALYTIQUE

D'UN COURS DE PHYSIOLOGIE.

Idée de la physiologie; ses moyens, anatomie descriptive, générale et comparée, expérimentations, pathologie; son objet; fonctions, leurs conditions, leur nature; elles servent à entretenir vivant l'individu, à établir ses rapports avec le monde extérieur ou à perpétuer l'espèce.

Fonctions de nutrition; respiration, action des organes inspirateurs et exspirateurs, air, sang veineux, sang artériel, hématose, comment remplacée dans le fœtus; digestion, faim, soif, mastication, insaliva-

tion, déglutition, satiété, chymification, chylification, défécation; circulation, chyle, lymphe, sang veineux, vaisseaux qui charrient ces liquides, cœur, artères, sang artériel; nutrition; sécrétions et excrétions perspiratoires, folliculaires et glandulaires; calorification.

Fonctions de relations; mouvement volontaire, os, articulations, muscles, tendons, nerfs, disposition en différens appareils, mouvement de ces divers appareils; sentimens, sensations en général, sensations spéciales, vision, audition, olfaction, goût, toucher, moral de l'homme, jusqu'à quel point il est expliqué par le physique; expressions, mutéose, prosopose, voix, son, articulation.

Fonctions génitales; systèmes qui ont été proposés; rôle de l'homme, sperme, érection, éjaculation; rôle de la femme, conception, gestation, accouchement, lactation; développement, embryon aux différens âges, enfance, adolescence, virilité, retour, caducité, décrépitude, mort.

Considérations générales; nous venons d'analyser la physiologie, reprenons ces détails pour les généraliser; coup d'œil général sur les fonctions nutritives, composer, décomposer; sur les fonctions de relation, leurs élémens; sur les fonctions génitales.

Ces fonctions ne se font pas encore isolément comme nous venons de les voir; elles s'influencent réciproquement; voyons d'abord : 1° leurs liaisons par les organes; 2° leurs liaisons par les matériaux; 3° leurs liaisons par l'agent de la vie; production, manifestations, modifications, distribution de cet agent dans les deux systèmes nerveux; de là les constitutions et

les tempéramens; influence des fonctions nutritives sur celles des relations extérieures et de la génération; des fonctions de relations sur les nutritives et les génitales; des génitales sur les deux autres. Vue générale des êtres organisés; leurs gradations; leur organisation appropriée au rang qu'ils occupent dans l'échelle animale et aux circonstances extérieures au milieu desquelles ils vivent.

FIN.

IMPRIMERIE ET FONDERIE DE PINARD,
RUE D'ANJOU-DAUPHINE, N° 8, A PARIS.

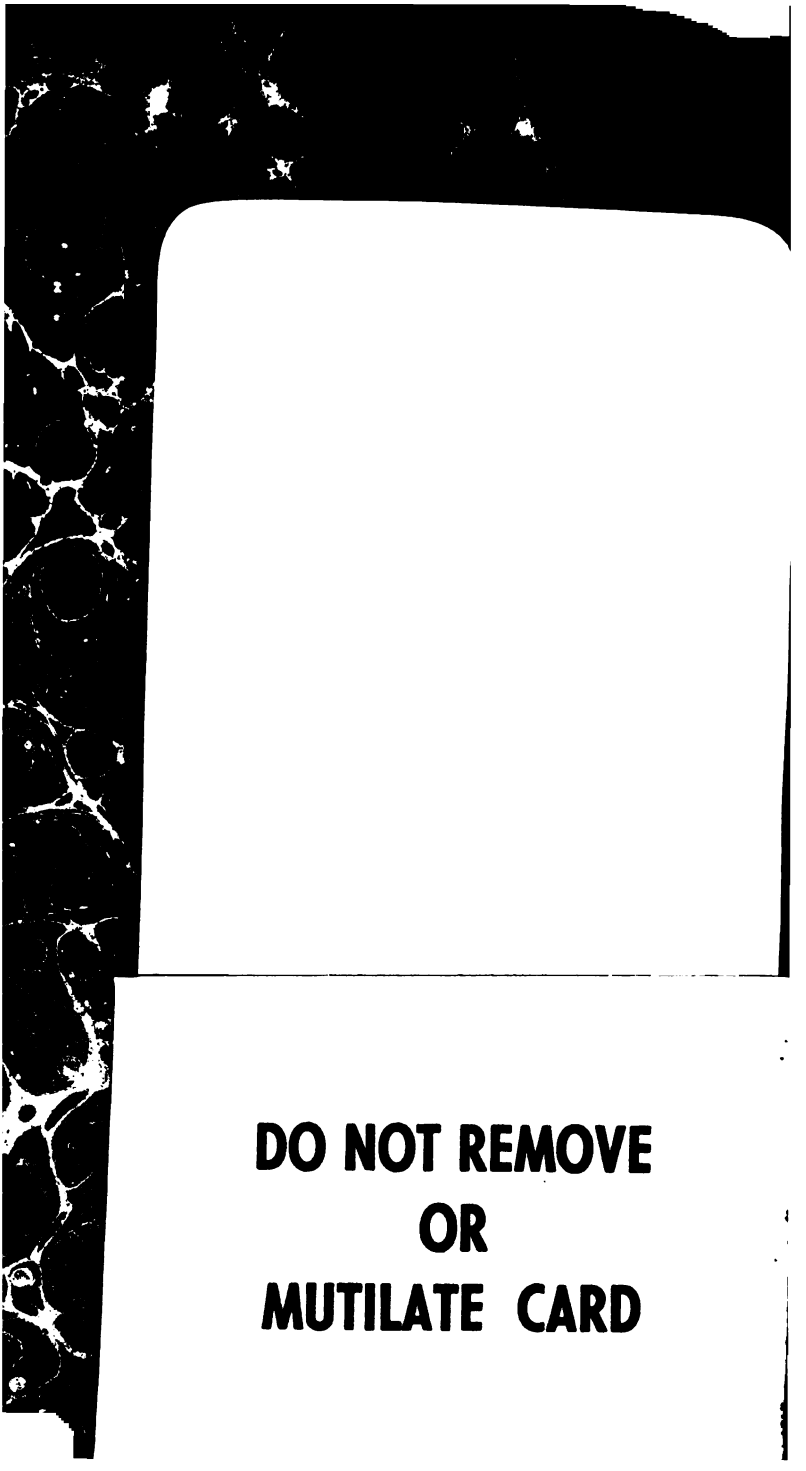
DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD

3 9015 01096 6748

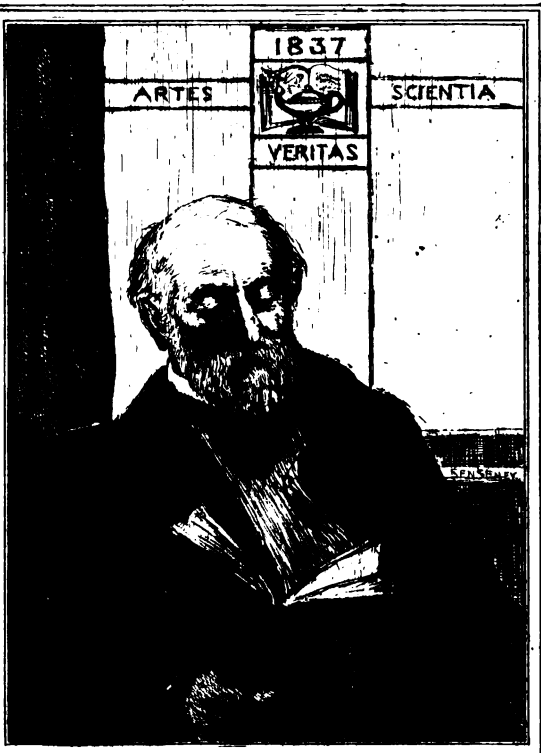

UNIVERSITY OF MICHIGAN
HENRY VIGNAUD
LIBRARY

A 495090 DUPL